

MEMOIRES
DE MONSIEUR
DE LA TORRE,
Contenant
L'HISTOIRE
Des
NEGOCIATIONS SECRÉTES
Des COURS de L'EUROPE
POUR LE PARTAGE
DES ROYAUMES DE L'ESPAGNE;
Jusqu'à la Prise de Possession
DES PAYS-BAS
Par les Troupes Françoises.
Comprenant aussi
L'HISTOIRE DU DROIT DE BARRIERE
DES PROVINCES-UNIES,
PAR MR. DU MONT
BARON DE CARLSCROON.

TOME PREMIER.

A LONDRES, Chez Samuel Harding & Comp. 1749.

MEMOIRS

DE MONSIEUR

DE LA TORRE

Comme

L'HISTOIRE

Des

NEGOCIATIONS

DES COURS DE EUROPE

POUR LE PARLAI

DISCOURS

Sur la Justice de l'Assemblée



DE LA

Par les Troupes Françaises

Commissaires

L'HISTOIRE DU DROIT DE BARRIÈRE

DES LOIS

PAR M. DE MONT

BARON DE COMMISSION

AVIS AU PUBLIC

touchant l'Edition des deux présents
Volumes de MEMOIRES de
MR. DE LA TORRE.

IL n'y a point de Fait dans l'HISTOIRE MODERNE plus intéressant que les *Intrigues* qui ont précédés l'AVENEMENT DE PHILIPPE V. à la Couronne d'Espagne. Rien en effet n'est plus memorable que les NEGOCIATIONS SECRETES DES COURS ALLIÉES pour effectuer un PARTAGE DE CETTE GRANDE MONARCHIE quand le Roi CHARLES II. seroit mort. Et comme jamais Affaire ne fut menagée avec tant

Tome I.

* 2

d'a-

d'adresse, & que les Moyens qui y furent pratiqués ont causés les *Revolutions* les plus étonnantes, il est certain qu'une *Histoire particulière de cet Evenement important, bien circonscanciée, & établie sur des Mémoires Authentiques*, doit être estimée comme un *Morceau d'HISTOIRE très curieux*, & servir en même-tems d'une excellente *Ecole de Politique*.

Il est déjà assez connu par toute l'Europe, que l'Auteur de cet Ouvrage-ci a été employé lui-même dans les Negociations des deux célèbres *TRAITEZ DE PARTAGE*, & qu'il a eu la Confiance du Secret de toutes ces Affaires. Les Chefs & les principaux

pau

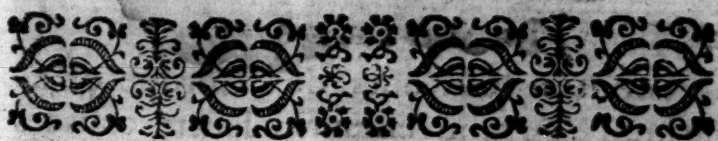
paux Membres de LA GRANDE ALLIANCE ne faisoient rien qu'il n'en fût informé ; les Pratiques secretes & les Conversations les plus particulières étoient rapportées exactement.

Puisque l'Ouvrage prouve par lui-même que l'Auteur a été parfaitement instruit de tous les Partis , il est inutile d'entrer ici dans un plus long Discours à ce sujet. Au surplus Mr. DE LA TORRE a eu un soin extraordinaire en traduisant les *Pièces*, d'y conserver exactement le sens des *Originaux* ; il a eu même la modération, de s'abstenir d'ajouter ses propres Reflexions sur les Faits qu'il rapporte , se contentant d'écrire ses

MEMOIRES avec toute la fidélité
& simplicité qu'on exige d'un His-
torien absolument impartial, aiant
soin , pour mettre le Lecteur en
état de juger lui-même des choses,
d'en donner un **DÉTAIL AUSSI**
CIRCONSTANCIÉ QUE CU-
RIEUX.



ME-



MÉMOIRES ET NÉGOCIATIONS SECRÈTES

De diverses Cours de l'Europe, contenant ce qui s'y est passé depuis le premier Traité de Partage de la Succession d'Espagne, jusqu'à la Communication du second Traité.

LIVRE PREMIER.

La foible constitution de Sa Majesté Catholique *Charles II.*, les fréquentes attaques qu'il eut en l'année 1699., & ses rechûtes fâcheuses, alarmèrent non seulement ses fidèles Sujets, mais la crainte de la mort de ce Prince sans successeur,

Tome I.

A

mit

E-

mit toutes les Cours de l'Europe en alarme & en mouvement. Entre tous les Ministres d'Espagne, le Cardinal *Portocarrero* étoit le plus intrigué. Il aimoit véritablement le Roi son Maître, & la seule idée de la perte de ce bon Prince, lui causoit de cruelles inquiétudes.

L'indignation que la mauvaise conduite des Allemands de la suite de la Reine, lui avoit fait concevoir contre eux, son aversion pour l'Amirante, & la crainte où il étoit que celui-ci n'eût un pouvoir absolu sur l'esprit de l'Archiduc, si ce Prince montoit un jour sur le Trône d'Espagne, d'ailleurs l'antipathie naturelle qu'il avoit pour la France, furent les principes & les véritables causes des irrésolutions de ce Prélat, & les raisons qui l'empêchèrent de prêter d'abord l'oreille aux représentations du Marquis de *Harcourt*, qui avoient fait échouer & rendu inutiles les premières démarches & les premières sollicitations du Comte de *Monterrey*. Ce Prélat prévoyoit une guerre inévitable, soit que le Roi nommât, ou l'Archiduc, ou le Prince Electoral de Bavière pour son successeur, soit que Sa Majesté Catholique vînt à mourir sans avoir disposé de

de la succession. La crainte de la guerre avec la France , étoit ce qui l'alarmoit le plus , parce que cette guerre menaçoit le dedans du Royaume , la France étant aux portes de l'Espagne. Celle que la division des Maisons d'Autriche & de Bavière pouvoit susciter dans l'Italie & dans les Pays-Bas , devant être plus éloignée , ne faisoit pas une si forte impression sur son esprit.

Le Cardinals'appliqua avec toute l'attention possible à examiner laquelle , de la Maison d'Autriche ou de celle de Bavière , avoit plus de droit à la succession , & pouvoit en même tems mieux convenir aux intérêts de l'Espagne. Il eut sur ce sujet plusieurs conférences avec les Ministres , qu'il appelloit *zélés* , parce qu'ils ne s'étoient déclarés pour aucun parti. Il regardoit pour lors les prétentions de la Maison de Bourbon comme injustes , & même comme chimériques , après les Renonciations des deux Infantes d'Espagne , successivement Reines de France , après les Ratifications de *Louis XIII.* & de *Louis XIV.* , enrégistrées même par leurs ordres dans tous les Parlemens & autres Cours du Royaume de France , après les Contrats de maria-

ge, la Loi d'exclusion, & les Traitez des Pyrenées, d'Aix-la-Chapelle, & de Nimégue.

Comme il avoit remarqué que la cause du Prince Electoral étoit celle que *Pépoli* trouvoit la meilleure, il jugea que si la Maison de Bavière étoit assez puissante pour faire valoir ses droits, ce seroit un acte de justice de lui ajuger la succession, malgré la Renonciation alléguée par le parti Autrichien. Ce Prélat regardoit cette Renonciation comme absolument nulle, puisqu'elle avoit été faite sans la participation & sans le consentement du Législateur, savoir du Roi & du Royaume d'Espagne, assemblez en *Cortes*, qui étoient ceux qui avoient seuls le pouvoir légitime de régler la succession. Il se persuadoit en même tems, que cet exemple ne tiroit point à conséquence pour la France, les Renonciations de la Maison de Bourbon étant différentes de celle-ci dans des points essentiels.

Enfin il se détermina à abandonner le parti de la Maison d'Autriche, qu'il avoit soutenu avec tant d'ardeur pendant son Ministère, & il embrassa celui du Prince Electoral. Il est vrai que ce
chan-

NEGOCIATIONS SECRETTES. 5

changement fut un effet des remontrances de Mr. *Urraca*, & un coup de politique de *Monterrey*, dont le but étoit de détacher le Cardinal du parti Autrichien. Cet habile Ministre espéroit de lui faire embrasser insensiblement les intérêts du Duc d'Anjou, ou du Duc de Berry. Il commençoit déjà à passer dans l'esprit du Cardinal pour un des Ministres le plus éclairé de la Cour, & à entrer même dans sa confidence.

Le Marquis de *Harcourt* ayant été averti par le Comte de *Monterrey*, de l'incertitude du Cardinal, se flatta de pouvoir gagner ce Prélat, sur-tout après avoir appris dans les conférences qu'il eut avec Son Eminence, qu'elle avoit pour maxime favorite celle de l'Empereur *Ferdinand I.*: *Fiat Justitia, & pereat Mundus: Que le Monde périsse, pourvu que la Justice se fasse*; & qu'elle n'avoit pas assez de discernement pour décider elle-même de quel côté la justice se trouvoit. Il prit donc à tâche de lui faire connoître l'injustice de la Maison d'Autriche, qui prétendoit l'emporter sur le Prince Electoral, Petit-Fils de l'Empereur regnant, & arrière-Petit-Fils de *Philippe IV.* Roi d'Espagne; & cela sous le frivole prétexte

de la Renonciation de l'Archiduchesse Electrice, qui avoit été ignorée de tout le monde, & de ceux-mêmes qui y avoient le plus d'intérêt. Il lui fit remarquer la différence qu'il y avoit entre le procédé des Autrichiens & celui du Roi de France, & lui dit : „ Le Roi mon Maître, malgré les droits incontestables „ du Dauphin son Fils unique sur la „ Couronne d'Espagne, les Renoncia- „ tions de la Reine *Marie-Thérèse* son „ Epouse étant nulles par plusieurs raisons convaincantes, est toujours prêt „ à consentir qu'il y renonce en faveur „ du Prince Electoral de Bavière; mais „ à condition que la Maison d'Autriche „ soit à jamais excluse de la succession, „ & qu'on donne quelque petit équivalent au Dauphin. ”

Le Cardinal, soit qu'il se défiât du caractère dissimulé du Marquis, soit qu'il vît qu'il n'y avoit point de fonds à faire sur un pareil arrangement, lui répondit : „ Que la santé du Roi n'étoit pas encore assez foible pour qu'on dût songer „ à lui donner un Successeur, & qu'il „ n'étoit pas si âgé qu'il n'en pût avoir „ un légitime; qu'il ne savoit pas pour- „ quoi il lui faisoit une proposition qui „ lui

„ lui paroïssoit hors de saison, & qui le
 „ paroîtroit de même à tout le monde;
 „ qu'au - reste le Roi étoit le seul qui
 „ pût décider sur de semblables matiè-
 „ res ; que c'étoit à Sa Majesté qu'il
 „ devoit déclarer des intentions & des
 „ offres si desintéressées de la part du
 „ Roi très - Chrétien , & qu'il auroit
 „ d'elle une réponse plus positive là-
 „ dessus, que toutes celles que ses Mi-
 „ nistres pouvoient lui faire. ”

Cette réplique auroit satisfait tout au-
 tre que le Marquis ; mais, comme il avoit
 déjà découvert le foible du Cardinal,
 & que d'ailleurs le Comte de *Monterrey*
 l'avoit instruit à fond de ses sentimens,
 il reprit la parole, & lui dit : „ Que ce
 „ n'étoit par aucun motif de curiosité,
 „ qu'il lui avoit parlé comme il venoit
 „ de faire ; qu'il n'avoit pas assez de
 „ présomption pour vouloir lui donner
 „ des avis, & qu'il n'avoit point eu
 „ d'autre intention, que de l'informer
 „ des véritables sentimens du Roi son
 „ Maître, comme il en avoit déjà in-
 „ formé tous les Ministres, & en par-
 „ ticulier le Cardinal de *Cordouë* & le
 „ Comte d'*Oropesa*. ”

Le même jour, le Marquis de *Harcourt*

rapporta au Comte de *Monterrey* le succès de son entretien avec le Cardinal. Le Comte l'assura qu'il n'y avoit rien à craindre, quelque chose qu'il lui eût dit, & que ce Prélat étoit trop timide pour combattre les prétentions du Roi de France, & s'exposer à encourir son ressentiment; qu'il y avoit même tout lieu d'espérer que le Cardinal embrasseroit de son propre mouvement les intérêts de la Maison de Bourbon; qu'il lui parleroit, & qu'il croyoit qu'il étoit d'une nécessité indispensable de lui donner une copie du Traité de Partage, en lui faisant entendre qu'on l'avoit envoyée des Pays-Bas. Le Marquis s'opposa d'abord à ce sentiment, & dit au Comte qu'il n'étoit pas encore tems qu'on la lui communiquât dans son entier, & qu'il ne falloit tout au plus lui donner qu'un extrait du Partage assigné pour le Dauphin, mais en gros & sans entrer dans aucune particularité. Cependant le Comte qui connoissoit mieux que personne le foible du Cardinal, persista dans son opinion, & obtint enfin du Marquis la permission qu'il demandoit.

Le Comte de *Monterrey* attendit que le

le Cardinal fût revenu de Tolède, où il étoit allé; & dès qu'il fut qu'il étoit de retour à Madrid, il se rendit chez lui. Il commença par lui faire remarquer les mouvemens que l'Electeur de Bavière s'étoit donnez pour la sureté des Places des Pays-Bas, dans des conjonctures où la guerre sembloit être pour long-tems bannie de l'Europe. Il fit tomber ensuite la conversation sur les nouvelles qu'il avoit reçues de ce Pays-là, touchant les négociations secrettes du Comte de *Tallard*, & ses conférences avec les Ministres des deux Puissances Maritimes. Le Cardinal lui dit là-dessus, que tout cela n'étoit point un secret, puisque Mr. de *Quiros* étoit au fait de toute l'intrigue, & avoit découvert que le seul dessein qu'on avoit dans ce Partage, étoit de satisfaire les injustes prétentions de la Maison de Bourbon. Le Comte lui demanda, si Mr. de *Quiros* lui avoit fait savoir que les deux Puissances Maritimes y eussent consenti, & s'il lui avoit en même tems mandé le nombre & la qualité des Provinces qu'on y avoit stipulées pour le Dauphin. Le Cardinal répondit qu'il ne le savoit pas encore; mais que Mr. de *Quiros* lui promettoit

de lui faire tenir au plutôt tous les articles de ce Traité.

C'étoit justement où le Comte l'attendoit. Il lui dit qu'un ami qu'il avoit à Bruxelles, lui en avoit envoyé une copie; mais que ne sachant point si elle étoit véritable ou non, il jugeoit à propos de la tenir secrète, jusqu'à ce que Mr. de *Quiros* ou le Marquis de *Canales* eussent donné là-dessus les lumières nécessaires; que ce Traité étoit la chose du monde la plus préjudiciable pour l'Espagne; que s'ils s'exécutoit, elle seroit réduite à la dernière extrémité, & exposée en même tems à la risée de tout le monde. Il n'en fallut pas davantage pour exciter la curiosité du Cardinal. Ce Prélat le pria sur le champ de vouloir bien lui communiquer cette copie; mais le Comte, plus fin que lui, s'en défendit en apparence, & s'excusa sur ce qu'il n'étoit pas assuré qu'elle fût conforme à l'original; quoique cependant la personne dont il la tenoit, ne la lui auroit pas envoyée, si elle ne l'avoit pas été. Mais le Cardinal insistant encore davantage, le Comte la lui remit enfin entre les mains, après cependant lui avoir demandé le secret.

Le Cardinal fut extrêmement surpris
à la

à la lecture de cet Ecrit ; & comme il étoit d'un naturel violent, il ne fut pas maître de ses premiers mouvemens. Il s'emporta, & contre le Roi *Guillaume*, & contre les Etats-Généraux, les taxant non seulement d'ingratitude, mais même d'aveuglement dans ce qui concernoit leurs propres intérêts & leur propre sûreté. Il se plaignoit de la négligence & de l'indolence de la Cour de Vienne, & accusa l'Electeur de Bavière de n'avoir donné son consentement à ce Traité, que pour assurer à son Fils l'Espagne & les Indes. Ce qui confirmoit Son Eminence dans cette opinion, étoit le voyage que l'Electrice de Bavière avoit fait en Hollande, dans le tems que le Roi *Guillaume* s'y trouvoit. Cette conjecture étoit cependant mal fondée, puisque l'Electrice n'y étoit venue que par curiosité & pour se divertir, pendant que l'Electeur étoit occupé à visiter ses places.

Les réflexions du Cardinal donnèrent occasion au Comte de lui faire un détail du soin qu'il avoit pris l'an 1672. de fournir aux Etats-Généraux les secours dont ils avoient alors besoin pour conserver leur liberté. Il releva le desintéressement & la générosité de la Reine-Mere

Mere & de tous les Ministres Espagnols, Membres du Conseil de Régence pendant la minorité du Roi, qui avoient tous unanimement méprisé les offres avantageuses de la France, & s'étoient exposés par-là de gayeté de cœur aux dangers & aux malheurs d'une guerre que le refus qu'ils avoient fait de consentir au Traité de Neutralité qu'on leur demandoit de la part du Roi très-Chrétien, les obligeoit d'entreprendre. Il appuya aussi sur les grandes pertes que l'Espagne avoit souffertes pour conserver au Roi *Guillaume* (qu'il ne qualifioit que du nom de Prince d'Orange) le Trône de la Grande-Bretagne ; sur les refus continuels que la Cour de Vienne avoit toujours faits de prêter au Roi les secours qu'il lui avoit demandés ; & enfin sur l'état misérable de l'Espagne.

„ Il ne nous reste plus , ajouta-t-il,
„ d'autre ressource, que de faire déclarer
„ le Successeur légitime, afin qu'il puisse
„ se avoir assez de tems pour prendre
„ toutes les mesures nécessaires & capables
„ de nous préserver de ce fatal démembrement , & qu'il soit après en
„ état de faire sentir aux Puissances Maritimes son juste ressentiment de leur

„ in:

NEGOCIATIONS SECRETTES. 14

„ ingratitude. L'indolence de l'Empe-
 „ reur, la jeunesse de l'Archiduc, son
 „ éloignement, le peu d'activité des
 „ Ministres Impériaux, l'ambition, l'or-
 „ gueil & l'avarice insatiable de la Na-
 „ tion Allemande, sont des motifs assez
 „ puissans pour nous déterminer à
 „ prendre ce parti. Bien loin d'espérer
 „ que l'indifférence de l'Empereur soit
 „ moins grande à notre égard, lorsque
 „ la succession sera déterminée, il y a
 „ apparence qu'elle augmentera. L'Ar-
 „ chiduc, étant un enfant, n'est pas en
 „ état de nous gouverner par lui-même,
 „ ni de nous préserver d'un partage que
 „ les trois plus redoutables Puissances de
 „ l'Europe se sont engagées de mainte-
 „ nir.

„ L'éloignement qu'il y a de nos
 „ Etats à ceux de la Maison d'Autriche,
 „ (supposé qu'elle consentît à employer
 „ toutes ses forces & celles de l'Empire
 „ pour nous défendre) rendroit tous ses
 „ secours tardifs & inutiles; outre que
 „ l'Empereur n'ayant point assez de vais-
 „ seaux en mer, il lui seroit absolument
 „ impossible de faire transporter ses
 „ troupes. Et quand les Ministres Al-
 „ lemands auroient autant d'activité
 „ qu'ils

„ qu'ils ont coutume d'avoir de lenteur,
 „ tous les mouvemens qu'ils se donne-
 „ roient, ne pourroient tourner qu'à
 „ notre desavantage : ils s'opposeront
 „ toujours aux efforts que l'Empereur
 „ pourroit faire, s'il avoit envie de
 „ nous secourir, ou par la crainte
 „ d'avoir à soutenir une guerre contre
 „ la France & les Puissances Mariti-
 „ mes, ou sous prétexte de l'état dé-
 „ plorable de leurs finances.

„ Ce que nous avons vû des quatre
 „ misérables Allemands qui sont à la
 „ suite de la Reine, est un présage assez
 „ sûr de ce qui arriveroit, si l'Archiduc
 „ étoit déclaré le Successeur. Ils gou-
 „ verneront absolument, avec l'Ami-
 „ rante & leurs autres amis, l'esprit de
 „ ce jeune Prince, & partageroient
 „ entre eux tous les honneurs, les digni-
 „ tez & les finances de nos Etats ; ce
 „ qui nous entraîneroit inévitablement
 „ dans les mêmes malheurs que notre
 „ Patrie essuya au commencement du
 „ règne de *Charles V.* En un mot la
 „ France ne tarderoit pas à attaquer
 „ nos Provinces par mer & par terre ;
 „ & dans le même tems l'Angleterre
 „ & la Hollande insulteroient nos Ports,

„ &

„ & détruiroient notre navigation &
 „ notre commerce.

„ Pour ce qui est des intérêts du
 „ Prince Electoral de Bavière, je n'ose-
 „ rois en dire tout ce que je pense. Les
 „ efforts & les oppositions de l'Electeur
 „ son Pere contre Mr. de *Quiros* pen-
 „ dant les négociations de Ryswick;
 „ l'impatience qu'il avoit de voir la fin de
 „ la guerre; les ruses & les détours dont
 „ il s'est servi pour empêcher que les
 „ troupes Palatines ne vinssent en garni-
 „ son dans le Duché de Luxembourg;
 „ le soin qu'il a pris d'y mettre ses pro-
 „ pres troupes, & le voyage de l'Elec-
 „ trice en Hollande; tout cela fourni-
 „ roit des raisons assez justes & assez so-
 „ lides pour présumer que son dessein
 „ étoit d'assurer ces Royaumes & les
 „ Indes à son Fils, & qu'il a eu quelque
 „ part au Traité de Partage. Mais je
 „ me contenterai seulement de faire con-
 „ noître à Votre Eminence, que, si on
 „ dispoit de la succession en sa faveur,
 „ la Bavière ne seroit pas assez puissante
 „ pour empêcher l'exécution du Traité
 „ de Partage, & que l'Espagne se verroit
 „ livrée à des malheurs bien plus funestes
 „ que ceux qui l'affligent présentement.

„ Voici

„ Voici mes raisons : Quand même
 „ l'Empereur (ce que je ne croirai ja-
 „ mais) y consentiroit , les autres Prin-
 „ ces de l'Empire feroient tous leurs ef-
 „ forts pour s'opposer à l'aggrandisse-
 „ ment d'une Maison dont la puissance
 „ ne leur fait déjà que trop d'ombrage.
 „ Ce Prince qui est encore plus jeune
 „ que l'Archiduc , ne seroit certaine-
 „ ment pas plus capable que lui de nous
 „ gouverner , & nous serions réduits à
 „ subir le pénible joug de la domination
 „ des Allemands & des Flamands ; ce
 „ qui souleveroit généralement tous les
 „ Peuples , & ameneroit peut-être après
 „ soi une guerre intestine. La Reine
 „ qui seroit chargée de la tutèle de ce
 „ jeune Prince pendant sa longue mi-
 „ norité, nous gouverneroit en Maîtresse
 „ absolue : ses Créatures, soit Espagno-
 „ les, soit Allemandes, seroient seules
 „ l'ame de la Régence ; & nous nous
 „ trouverions dans un état plus misérable
 „ qu'à présent. D'ailleurs, la Renoncia-
 „ tion de l'Archiduchesse sa Mere, dans
 „ letems de son mariage, doit demeurer
 „ valable, non seulement parce qu'elle
 „ l'est en elle-même par la force que
 „ tout contrat doit avoir , mais aussi
 „ parce

„ parce que notre propre conservation
 „ en dépend. Que pourrions-nous
 „ répondre à la Maison de Bourbon,
 „ lorsqu'elle nous représenteroit que
 „ les Renonciations de l'Infante *Marie-*
 „ *Thérèse*, Reine de France, ne sont pas
 „ plus fortes, ni plus solennelles, que
 „ celles de l'Archiduchesse Electrice de
 „ Bavière, les Cortes n'ayant approuvé
 „ ni les unes ni les autres?

„ Menacés donc de l'un & de l'autre
 „ côté, & n'étant capables de nous-
 „ mêmes, ni d'empêcher un démem-
 „ brement si considérable, ni même
 „ de nous défendre, ne pourrions-nous
 „ pas embrasser un parti moins desavan-
 „ tageux? Jettons-nous dans les bras
 „ de la France, & demandons au Roi
 „ très-Chrétien un de ses Petits-Fils,
 „ ou le Duc d'Anjou, ou le Duc de
 „ Berry. Ne divisons point nos Royau-
 „ mes, & qu'il en soit nommé seul Hé-
 „ ritier; à condition cependant qu'il
 „ renonce pour jamais à tous ses droits
 „ sur la Couronne de France, & que
 „ le Traité conclu avec les deux Puif-
 „ sances Maritimes soit absolument an-
 „ nullé. Il est constant que par ce moyen
 „ nous éloignerions la guerre de nos
 „ *Tome I.* B „ fron-

„ frontières, & que, si nous étions at-
 „ taqués par quelqu'un des autres Pré-
 „ tendans, fût-il même soutenu des
 „ deux Puissances Maritimes, nous
 „ serions suffisamment en état avec les
 „ troupes qui sont présentement dans
 „ la Navarre & dans la Catalogne, &
 „ avec quelques nouvelles levées, de
 „ nous garantir de toutes sortes d'insul-
 „ tes. D'ailleurs le Roi très-Chrétien
 „ si puissant par mer & par terre,
 „ comme une funeste expérience nous
 „ l'a appris, ne manqueroit pas de dé-
 „ fendre sa cause, & de nous fournir
 „ tous les secours dont nous pourrions
 „ avoir besoin.

„ J'avoue qu'il y auroit quelques Pro-
 „ vinces qui resteroient exposées, com-
 „ me celles des Pays-Bas & l'Etat de
 „ Milan. Le voisinage de celui-ci avec
 „ les États de l'Empereur, & des Pays-
 „ Bas avec les Hollandois, pourroit
 „ nous faire craindre qu'on ne nous les
 „ enlevât, quoique cependant il n'y
 „ ait pas beaucoup d'apparence à cela.
 „ Les engagements de la Maison de Sa-
 „ voye avec la France, la crainte que
 „ les Vénitiens & tous les Princes d'I-
 „ talie ont de la Maison d'Autriche, as-
 „ sure-

„ sureroient assez les Royaumes & les
 „ Etats que nous y possédons. La jalou-
 „ sie du Pape , que les prétentions de
 „ l'Empereur sur les Princes & Etats
 „ feudataires de la Cour de Rome ont
 „ si fort augmentée , ressereroit l'union
 „ de tous les Etats d'Italie contre l'Em-
 „ pereur.

„ A l'égard des Pays-Bas , il n'y a rien
 „ à craindre de ce côté. La France qui
 „ dans la guerre précédente a été capa-
 „ ble de tenir tête aux deux Puissances
 „ Maritimes , à l'Empereur & à tous
 „ les Princes Alliez , ne feroit-elle pas
 „ la même chose pour défendre ces bel-
 „ les Provinces , qu'elle considéreroit
 „ comme le patrimoine de la Maison de
 „ Bourbon ? Et cela lui seroit d'au-
 „ tant plus aisé , qu'elle n'auroit plus
 „ rien à démêler avec l'Espagne ,
 „ qu'elle a toujours considérée comme
 „ le plus grand obstacle qu'elle pût a-
 „ voir à ses desseins ; une pareille diver-
 „ sion empêchant le Roi de France de
 „ tourner toutes ses forces du côté du
 „ Rhin , de la Moselle & des Pays-Bas.
 „ Ainsi le dedans du Royaume seroit en
 „ sûreté , les frontières seroient puis-
 „ samment défendues , & nous évite-

„ rions par-là les déplorables suites du
„ Partage. Si malheureusement nous
„ venions à perdre quelques Places &
„ même quelques Provinces, l'alliance
„ perpétuelle des deux Couronnes nous
„ donneroit lieu d'espérer de les recou-
„ vrer à la première occasion; & après
„ tout, il nous seroit moins honteux de
„ les céder à la force des armes, que de
„ les perdre par la négociation des E-
„ trangers. Nous nous vengerions par-
„ là de l'ingratitude & de l'injustice des
„ deux Puissances Maritimes. La mê-
„ me alliance nous donneroit le moyen
„ de les éloigner de notre commerce &
„ de celui des Indes. La France nous
„ accorderoit volontiers les convois qui
„ pourroient nous être nécessaires pour
„ la conduite de nos Flottes & de nos
„ Gallions. Si elle se servoit de cette
„ occasion pour augmenter son com-
„ merce, ne vaudroit-il pas mieux que
„ des Catholiques qui sont nos amis,
„ profitassent de cet avantage, que des
„ Peuples d'une Religion différente de
„ la nôtre, & qui ne se font aucun
„ scrupule de nous abandonner & de
„ nous trahir dès qu'ils espèrent en tirer
„ le moindre fruit? D'ailleurs je suis
„ très-

„ très-persuadé que notre commerce se
 „ soutiendrait bien mieux avec la Fran-
 „ ce qu'avec aucune autre Nation. Il
 „ est vrai que les renonciations, les
 „ contrats & plusieurs autres actes
 „ semblent être contraires à cet arran-
 „ gement; mais il est vrai aussi que la
 „ cause de tous ces actes & contrats
 „ ne subsistant plus, on ne doit point
 „ y avoir égard.

„ L'intention de *Philippe IV.* de glo-
 „ rieuse mémoire, aussi-bien que le des-
 „ sein de l'Infante sa Fille dans sa Re-
 „ nonciation, & celui de l'Assemblée des
 „ Cortes, qui n'a confirmé seulement
 „ que celle de l'Infante *Anne*, n'a été
 „ que d'éviter & de prévenir les mal-
 „ heurs dont l'Europe étoit menacée
 „ par la réunion des deux Couronnes.
 „ Cette crainte venant à cesser par le
 „ Couronnement d'un Petit-Fils de
 „ *Louis XIV.*, & par sa Renonciation
 „ absolue à la Couronne de France, les
 „ motifs des renonciations, des con-
 „ trats, des loix, & de tous les autres
 „ actes publics qui privent les descen-
 „ dans de nos Infantes *Anne* & *Marie-*
 „ *Thérèse* de cette succession, doivent
 „ aussi naturellement cesser.

Le Comte de *Monterrey* excelloit dans l'art de diffimuler, & couvroit merveilleusement bien le penchant secret qu'il avoit pour la France, sous le prétexte de ne travailler qu'au bien commun & aux intérêts du Roi d'Espagne. Cela faisoit que le Cardinal, trompé par les apparences, le regardoit comme le plus zélé des Ministres Espagnols, & croyoit que, ne s'intéressant pour aucun des Prétendans en particulier, il n'avoit en vûë que le bonheur du Royaume. Le Cardinal l'ayant écouté avec toute l'attention possible, lui répondit: „ Que le parti qu'il „ lui proposoit, étoit à la vérité le plus „ avantageux à l'Espagne; mais qu'à „ ne consulter que la conscience, ce n'étoit pas celui qu'on devoit embrasser. „ Que le Prince Electoral de Bavière, s'il n'étoit pas le plus puissant des „ Prétendans, étoit du moins le plus „ légitime, puisque *Philippe IV.* l'avoit „ déclaré tel par sa dernière volonté, & „ qu'il étoit l'unique descendant qui fût „ resté de l'Infante *Marguerite*. Qu'il „ n'étoit permis, ni à lui, ni à aucun „ autre Ministre, de faire à ce Prince „ une injustice si criante, sous prétexte „ d'éviter les malheurs d'une guerre qui „ étoit

„ étoit très-incertaine, & dont les évènements mêmes pouvoient être fort douteux. Qu'il croyoit que tout bon Espagnol devoit se sacrifier pour les intérêts du Prince Electoral; & qu'il n'y avoit pas lieu de croire que les deux Puissances Maritimes qui s'étoient toujours opposées avec tant d'ardeur au moindre progrès de la France, pussent consentir à son aggrandissement. Que les Princes, & généralement toutes les Puissances de l'Italie, qui redoutoient autant la puissance de la France que celle de la Maison d'Autriche, embrasseroient avec joye le parti du Prince Electoral, & s'uniroient pour lui conserver l'Etat de Milan & les autres Etats qu'ils croiroient lui appartenir dans l'Italie. Qu'il n'y avoit rien à craindre du côté de l'Empereur. Que les deux Puissances Maritimes, par le Traité qu'elles avoient fait avec la France, sembloient abandonner entièrement les intérêts de la Maison d'Autriche, & épouser ceux du Prince Electoral, puisqu'elles cherchoient à lui procurer par ce Traité, malgré les prétendues Renonciations de l'Archiduchesse

„ se sa Mere, & l'Espagne & les Indes,
 „ sans en excepter d'autres Etats que
 „ celui de Milan & ceux qu'on y don-
 „ noit au Dauphin. Outre que cette
 „ préférence qu'on feroit du Prince E-
 „ lectoral, ne pourroit fournir à la Fran-
 „ ce aucun prétexte d'alléguer l'in-
 „ validité des Renonciations des deux
 „ Infantes, successivement Reines de
 „ France, puisque celle de l'Archidu-
 „ chesse *Marie Antoinette* étoit absolu-
 „ ment inconnue en Espagne, qui étoit
 „ seule en droit de l'autoriser; au lieu
 „ que celles d'*Anne* & de *Marie-Thérèse*
 „ avoient passé pour une Loi fondamen-
 „ tale de l'Etat. Qu'enfin, quand il
 „ pourroit arriver que toutes les Puif-
 „ sances de la Terre abandonneroient le
 „ parti du Prince Electoral, la Puif-
 „ sance Divine qui étoit au-dessus de
 „ toutes les autres, ne manqueroit pas
 „ de soutenir la justice de sa cause, &
 „ de seconder le zèle des Espagnols at-
 „ tachés à la Maison de Bavière. ”

Ce que disoit ici le Cardinal touchant
 la Renonciation de *Marie-Thérèse*, étoit
 l'effet d'une étrange prévention. Cette
 Renonciation ne pouvoit être considé-
 rée comme une Loi fondamentale de
 „ l'Espa-

l'Espagne, puisqu'elle n'avoit jamais été approuvée ni reconnue par l'Assemblée des Cortes, & que *Philippe IV.*, soit par un effet de l'amour paternel, soit par d'autres raisons qu'on ne connoît pas, n'y avoit jamais voulu consentir, malgré les vives instances que lui avoit souvent faites *Don Louis de Haro* son premier Ministre, dont le dessein, en concluant la Paix des Pyrenées & le mariage de l'Infante, avoit été d'engager le Roi à assembler les Cortes à ce sujet; & ainsi il étoit impossible, vû ce défaut essentiel, que cette Renonciation eût jamais force de Loi.

Le Cardinal s'emporta si fort à la fin de son discours, que le Comtes'aperçut bien qu'il n'étoit pas encore tems de presser cette affaire; & craignant qu'une réplique ne l'irritât davantage; & ne donnât lieu à ce Prélat d'avoir de lui des soupçons defavantageux, il se contenta de lui répondre qu'il étoit aussi de son sentiment; qu'il n'avoit avancé les propositions qu'il lui avoit faites, que comme un bon Espagnol qui n'a d'autres vûes que de procurer le bonheur de sa Patrie, & de détourner d'elle tous les dangers qui pouvoient la menacer; mais

qu'en qualité de Ministre, il maintiendrait toujours aveuglément tout ce que le Roi jugeroit être fondé sur l'équité & sur la raison. Le Cardinal le remercia de son zèle, l'exhorta à conserver toujours les mêmes sentimens, & lui dit en le quittant, qu'il le feroit ressouvenir en tems & lieu de ses promesses.

Ce fut pour lors que le Marquis de *Harcourt*, conjointement avec le Comte de *Monterrey*, commença à presser vivement Mr. *Urraca*, Chanoine de Tolède & Confident du Cardinal, de travailler à détacher Son Eminence des intérêts de la Maison de Bavière. Le Marquis lui promit au nom du Roi très-Chrétien la première Dignité Ecclésiastique qui vaquerait en Espagne, en cas que le Duc d'Anjou montât sur le Trône des Rois Catholiques ses Ancêtres. Il lui fit entendre qu'il pouvoit être assez heureux pour que l'Archevêché de Tolède, ou bien la charge de l'Inquisiteur-Général, vinssent à vaquer les premières; que le Cardinalat même ne lui échaperoit pas, & qu'outre cela Sa Majesté très-Chrétienne, aussi bien que le Dauphin & le Duc d'Anjou, élèveroient sa famille aux plus hautes Dignitez du Royaume. Mais, soit que
Mr.

Mr. *Urraca* ne comptât pas beaucoup sur les assurances de l'Ambassadeur, soit qu'il crût que le Cardinal ne seroit pas disposé alors à écouter ses avis, il ne voulut point s'engager encore à ce que l'on demandoit de lui, & se contenta de répondre que son état ne lui permettoit pas d'aspirer à un meilleur établissement; qu'il n'y avoit que deux motifs qui pussent l'engager à prendre parti, sa conscience & ce qu'il devoit à sa Patrie; qu'en suivant l'un & l'autre, il avoit reconnu que la cause de la Maison de Bourbon étoit la plus juste, & en même tems la plus avantageuse pour l'Espagne; qu'ainsi c'étoit uniquement par ces deux raisons, & non pas par l'espérance de quelque récompense, qu'il favorisoit ce parti, & qu'il mettroit tout en œuvre pour faire connoître au Cardinal les avantages que ce choix procureroit à l'Espagne, & la justice des prétentions de la Maison de Bourbon.

Je ne fais si Mr. *Urraca* leur tint parole; mais ce qu'il y a de certain, c'est que le Cardinal dès ce jour-là chercha à gagner les Ministres, qu'on appelloit les *Zélez*, & travailla en faveur du Prince Electoral avec tant d'ardeur & d'empressement, que le Comte d'*Oropesa* qui étoit
à la

à la tête du parti Bavarois , craignit qu'à son préjudice ce parti ne reconnût pour Chef le Cardinal; & que bien loin que le Prince de Bavière , lorsqu'il seroit monté sur le Trône , eût la reconnaissance qu'il croyoit dûe à ses longs services, le Cardinal, que ce Prince regarderoit comme son principal appui, ne le supplantât entièrement. Il crut donc qu'il étoit de son intérêt de s'attacher uniquement au parti de l'Amirante & à celui de la Maison d'Autriche.

D'un autre côté le Marquis de *Harcourt* se servoit de l'amitié qui étoit entre lui & la Comtesse *Perlips*, & du crédit que cette Dame & la Marquise son Epouse avoient sur l'esprit de la Reine, pour engager cette Princesse à abandonner entièrement les intérêts de l'Archiduc, & à s'opposer aux desseins qu'avoit le Cardinal de favoriser le Prince Electoral de Bavière. Dans un entretien qu'il eut avec Madame *Perlips*, après lui avoir renouvelé les promesses qu'il lui avoit faites plusieurs fois, tant par rapport aux intérêts de la Reine, que par rapport à ses intérêts particuliers, il ajouta que Sa Majesté très-Chrétienne s'engageroit, au nom de son

Petit-

Petit-Fils, à procurer à elle & à ses descendans une Souveraineté dans les Pays-Bas, de vingt-cinq mille écus de revenu; à donner à son Fils, de même qu'à celui qui épouseroit sa Nièce, des charges très-considérables à la Cour d'Espagne, & à rendre tous les services imaginables; tant à ses parens qu'à ses amis. Madame *Perlips* lui donna de nouvelles assurances de son zèle & des bonnes intentions de la Reine pour les intérêts de la Maison de Bourbon, & lui dit qu'il y avoit lieu d'espérer que les intrigues & les nouveaux engagemens du Cardinal avec le Prince de Bavière, ne réussiroient pas mieux que les grands mouvemens qu'il s'étoit donnés en faveur de l'Archiduc.

A juger suivant les apparences qui pouvoient être trompeuses, la Reine ne paroissoit plus avoir la même affection pour la Maison d'Autriche, sur-tout depuis le départ du Comte de *Harrach*. Le Comte son Fils ne bougeoit presque point de l'antichambre de Sa Majesté. Cette Princesse ne pouvoit pas avec bien-séance lui refuser des audiences publiques. Elle lui en accordoit aussi souvent qu'il le souhaitoit, mais il en obtenoit rarement de particulières; & lorsqu'il
re-

recommandoit à la Reine les intérêts de la Maison d'Autriche, elle lui répondoit qu'elle avoit grand soin d'entretenir le Roi dans ses bonnes intentions pour l'Empereur ; qu'elle n'abandonneroit jamais les intérêts de l'Archiduc son Fils ; mais qu'elle ne pouvoit pas encore exiger du Roi, qu'il déclarât l'Archiduc son Successeur ; que presque tous les Ministres s'y opposoient ; & que le Roi même témoignoit une répugnance extraordinaire à faire cette déclaration, avant que d'être en état de pouvoir la maintenir par la force ; qu'il y étoit encore moins porté depuis que sa santé s'étoit rétablie : Que ce Monarque avoit auprès de sa personne plusieurs Confidens malintentionnez pour la Maison d'Autriche, & qui lui suggéroient sans cesse que s'il se déclaroit en faveur de l'Archiduc, après ce que l'Ambassadeur de France, au nom de son Maître, avoit témoigné à ce sujet, cela causeroit beaucoup de desordre, non seulement dans l'Espagne, mais même dans toute la Chrétienté. La Reine ajoutoit qu'elle jugeoit que ses remontrances seroient fort inutiles dans un tems où le Roi croyoit avoir donné à l'Empereur
les

les preuves les plus fortes de ses bonnes intentions à son égard.

Le Comte de *Harrach* avoit découvert ; même avant le départ de son Père, les intrigues de la Comtesse *Perlips* & ses entretiens secrets avec l'Ambassadeur de France, & il s'appercevoit que toutes ses représentations, aussi-bien que celles de la Comtesse son Epouse, étoient inutiles, & que la Reine ne leur donnoit plus les mêmes marques de bienveillance qu'elle leur avoit accordées dans le tems de leur arrivée à Madrid. Ainsi il se persuada que ce n'étoit, ni par le moyen de cette Princesse, ni par l'entremise d'aucunes de ses Créatures Espagnoles ou Allemandes, qu'il devoit espérer que ses négociations eussent jamais une heureuse issue.

Il prit donc la résolution de cultiver également tous les différens partis, non seulement le Cardinal & les Seigneurs qui lui étoient attachés, mais aussi ceux qui s'étoient déclarés ouvertement pour le Prince Electoral de Bavière ; & cela sans témoigner plus de penchant pour un côté que pour l'autre. Il lia même amitié avec l'Ambassadeur de France, tant pour l'éclairer de plus près,

près, que pour pouvoir découvrir de nouvelles preuves de ses soupçons.

Cette conduite du Comte de *Harrach* lui auroit pu réussir, s'il avoit commencé à la mettre en pratique dès le tems qu'il passa en Espagne en qualité d'Envoyé Extraordinaire de l'Empereur, pour faire au Roi des complimens de condoléance au sujet de la mort de sa Mère, & avant que de s'être si fort déclaré pour le parti des Créatures de la Reine, par l'entremise desquelles cette Princesse lui avoit procuré la Toison-d'Or, & avoit porté le Roi à le demander à l'Empereur pour remplir la place du Comte de *Lobkowitz* son Ambassadeur à Madrid.

Son attachement aux Créatures de la Reine, les graces & les honneurs qu'il avoit reçus de cette Princesse, avoient fait tant de bruit à la Cour, & même à Vienne, qu'il n'y avoit aucun Ministre ni aucune personne de distinction qui les ignorât; ainsi, lorsqu'il quitta le parti de la Reine, & qu'il commença à cultiver les Ministres des autres factions, il perdit beaucoup de son crédit. Les uns ne se soucièrent plus de son amitié; les soupçons des autres augmentèrent, &

tout

tout le monde ensemble, voyant son procédé envers ceux qui avoient été les premiers dans sa confiance, commença à se défier de lui. Quant au Marquis de *Harcourt*, il feignoit d'entretenir avec le Comte une si bonne intelligence, que cela donna occasion à plusieurs bruits qui se répandirent presque dans toutes les Cours de l'Europe, qu'il pouvoit y avoir un Traité d'accommodement entre les deux Maisons d'Autriche & de Bourbon. Mais le Comte ne put retirer aucun fruit de cette prétendue amitié. Le Marquis, soit qu'il eût connu les vûes du Comte, soit qu'il fût prévenu par la Comtesse *Perlips*, se tenoit toujours sur ses gardes, sans lui rien dire dont il pût tirer quelque avantage.

L'activité du Cardinal *Portocarrero*, sa dignité & son mérite personnel lui attirèrent bien-tôt tous les Ministres du parti Bavarois, & la plupart de ceux qui ne s'étoient point encore déterminés. Ce Prélat voyant donc que son parti étoit plus fort que celui de la Reine & de l'Amirante, & ne doutant point que, si l'affaire de la succession se traitoit dans le Conseil, le Prince Electoral n'emportât les suffrages, prit la résolution d'en

parler au Roi. Il ne manqua pas de faire valoir les raisons de *Pépoli*, en faisant connoître à Sa Majesté l'invalidité de la Renonciation de l'Archiduchesse Electrice, puisque non seulement elle y avoit été forcée par le Conseil de l'Empereur son Père, mais encore parce qu'elle l'avoit faite sans la participation du Roi d'Espagne, Chef de la Famille, & Oncle de cette Princesse, & qui étoit le plus intéressé dans cette Renonciation. Il fit aussi entendre à Sa Majesté que le seul moyen de préserver l'Espagne d'un démembrement qui ne pouvoit être qu'injuste, & des malheurs qui la menaçoient, après le décès de Sa Majesté, étoit de faire appeller le Prince Electoral en Espagne, afin qu'il y fût élevé comme l'Héritier présomptif de la Couronne.

Il auroit bien souhaité que le Roi se fût déterminé promptement, & il tâcha de l'y engager par toutes sortes de raisons. Il lui dit, entre autres choses, que sa conscience, le devoir de Roi & de Père de ses Peuples, aussi-bien que l'utilité particulière de la Monarchie, exigeoient cela de lui; mais l'inclination de Sa Majesté la portoit entièrement à favoriser l'Archiduc. Ce Monarque croyoit

croyoit qu'il étoit de son honneur de soutenir les assurances qu'il en avoit tant de fois données à l'Empereur. Ne voulant donc rien décider en faveur du Prince de Bavière , & n'ayant pas assez de fermété pour choisir ouvertement l'Archiduc , il répondit au Cardinal que cette affaire étoit d'une grande conséquence; qu'il étoit important de l'examiner le plus exactement qu'il seroit possible, selon tous les principes de l'honneur & de la conscience , par rapport aux engagements mutuels de l'Espagne & de la Maison d'Autriche; mais qu'il faudroit aussi chercher ce qui pourroit être le plus favorable au bien du Royaume, qu'il étoit obligé de préférer à tout, en qualité de Père de ses Peuples.

Le Cardinal n'en resta pas là. Il employa plusieurs personnes, aux avis desquelles le Roi déféroit beaucoup, à cause de leur modération, de leur intégrité & de leurs autres vertus; mais le Roi persista dans sa résolution, & se délivroit de leurs sollicitations, en disant que, grace à Dieu, il se portoit assez bien, & qu'il espéroit de la bonté de Dieu, qu'il voudroit bien lui accorder le tems & les moyens de déclarer son Suc-

cesseur avec plus de liberté qu'il n'en avoit alors, & de préserver ses Royaumes, & même toute la Chrétienté, des malheurs dont ils étoient menacés, si une mort imprévûe venoit à l'enlever.

Le Marquis de *Harcourt*, ayant découvert cette intrigue, en fit part au Roi très-Chrétien; & ce Prince le plus vigilant de son siècle, pour tâcher de prévenir les suites qu'elle pouvoit avoir, renouvela aux Espagnols les assurances de son amitié & de la bonne-foi qu'il auroit pour l'exécution du Traité de *Ryswick*. On étoit convenu dans ce Traité qu'on assigneroit un lieu pour les Députés qui devoient régler de part & d'autre les limites entre les Pays-Bas Espagnols & ceux qui appartennoient à la France. Ce fut la Ville de *Lille* qui fut choisie pour le lieu des conférences. Chacun de part & d'autre nomma des Députés & des Commissaires. Ceux d'Espagne étoient le Comte de *Tirimont*, qui avoit auparavant été Plénipotentiaire à *Ryswick*, & le Conseiller *Broekhoven*; & ceux de France, Mr. de *Bagnols* Intendant de la Flandre Françoise, & Mrs. *Voisin* & *Favier*. Ces conférences avoient été quel-

quelque tems auparavant interrompues, sous prétexte que les pleins-pouvoirs n'étoient pas dans les formes. Mais le Roi très-Chrétien ordonna à ses Ministres de les renouveler; ce qu'ils firent. Cependant cela fut comme inutile, ces négociations n'avançant presque point.

Pour ce qui regardoit l'Empereur & l'Empire dans l'exécution du Traité de Ryswick, les choses traînoient si fort qu'on desespéroit d'en voir la fin. On se rejettoit mutuellement les uns aux autres la faute & la cause de tous ces délais. Il se pouvoit bien faire que les Impériaux y contribuassent en quelque manière, soit à l'occasion de l'article IV. de ce Traité, qui avoit fait un grand nombre de mécontens, soit à cause de l'érection d'un 9^e. Electorat, qui étoit une source inépuisable de disputes. Mais il est certain que la principale raison de ces délais n'étoit autre chose que l'affaire de la succession d'Espagne. Le Roi Catholique étoit sur le point de finir ses jours. La Cour de France ne croyoit pas qu'il fût de sa prudence ni de son intérêt de se défaire, dans un tems comme celui-là, de tant de places importantes, & de donner ainsi des armes à son Rival. Cette

conjecture me paroît d'autant mieux fondée, qu'on s'appercevoit que, lorsque la santé du Roi d'Espagne commençoit à se rétablir, le Roi très-Chrétien devenoit plus traitable; & qu'au contraire, lorsqu'elle diminuoit, il formoit de nouvelles difficultez. Il avoit rendu dans le mois de Juillet la Ville & les Forts de Fribourg, le Fort de Kehl & Philipsbourg; mais pour la Ville de Brisac, qui selon le Traité de Paix devoit être démolie, sur-tout avec le pont de cette Ville, il trouvoit toujours de nouveaux prétextes pour différer cette exécution.

Le Roi très-Chrétien étoit comme en repos du côté de l'Empire, parce que les contestations des deux partis, Catholique & Protestant, sur le IV. article de la Paix de Ryswick, dont nous avons parlé, & celles de la plupart des Princes au sujet du 9^e. Electorat, avoient tellement bouleversé l'Empire, qu'il lui sembloit qu'il ne devoit point craindre que le Corps Germanique se joignît à son Chef, pour embrasser la querelle dans l'affaire de la succession d'Espagne.

Sa Majesté très-Chrétien ne n'avoit pas lieu non plus d'appréhender beaucoup les deux Puissances Maritimes, qui étoient

étoient celles qui pouvoient apporter le plus d'obstacles à ses desseins. Le Roi d'Angleterre avoit pour lors assez de difficultez à démêler avec son Parlement; & quant aux Etats - Généraux, elle étoit persuadée qu'il étoit de leur intérêt d'entretenir avec elle une bonne intelligence, & que la plupart des Provinces en étoient persuadées comme elle.

En Espagne, le Comte *Ferdinand-Bonaventure de Harrach* avoit laissé le champ libre au Marquis de *Harcourt*. S'il n'avoit pas encore pu venir à bout de faire déclarer la Reine pour la France, il étoit du moins parvenu à rendre cette Princesse suspecte aux Autrichiens; & il se flatoit même que, pour se venger des mauvais offices qu'on lui rendoit à Vienne & ailleurs, elle se détermineroit insensiblement à prendre les intérêts de la Maison de Bourbon.

Dans ces circonstances le Roi très-Chrétien jetta ses vûes du côté del' Italie. Il auroit bien souhaité de pouvoir engager quelque Prince à lui faciliter les moyens d'y entrer en cas de besoin. Comme il connoissoit parfaitement le caractère du Duc de Savoye, il savoit qu'il n'y avoit rien à attendre de son amitié, quoique

la nouvelle alliance de leurs familles semblât être un nouveau lien qui devoit encore l'attacher plus étroitement aux intérêts de la France.

La politique adroite & les divers stratagèmes du Duc avoient toujours fort inquiété ce Monarque. On lui avoit même souvent entendu dire que le Prince d'Orange & le Duc de Savoye étoient les seuls qui lui donnassent de l'ombrage, parce que dans la bonne fortune, aussi-bien que dans la mauvaise, ils avoient l'art l'un & l'autre de trouver d'heureuses ressources. D'ailleurs, on l'avoit averti que le Duc s'étoit rendu dans Luceyo (*) au passage du Cardinal *Grimani*, pour conférer avec ce Prélat qui venoit de Rome, & qui s'en alloit à Vienne; & que le Marquis de *Prié*, son Ambassadeur auprès de l'Empereur, avoit de fréquentes conférences avec le Comte de *Harrach*, qui depuis son retour d'Espagne avoit été fait Grand-Maître de la Maison de l'Empereur & son premier Ministre d'Etat. Ces conférences étoient d'autant plus suspectes au Roi de France, qu'elles se tenoient avec tant de secret, que personne n'en avoit pu pénétrer le sujet.

(*) C'est un Bourg appartenant au Duc de Savoye.

NEGOCIATIONS SECRETTES. 41

Sa Majesté très-Chrétienne crut que la maladie du Duc de Mantouë pourroit être favorable à ses desseins. Ce Prince, reconnoissant des services que sa Maison avoit toujours reçus du Roi de France, étoit aussi soumis à ses volontez que le moindre de ses Sujets, quoiqu'il fût Souverain, & qu'il n'eût rien à craindre de la France, sur-tout depuis qu'elle avoit abandonné Casal, Pignerol & tout le Montferrat.

Le Roi très-Chrétien qui savoit combien il étoit important qu'il le tint toujours uni à ses intérêts, & considérant que les Etats du Duc, & sur-tout la Ville de Mantouë, étoient la principale clef de l'Italie du côté de l'Empire, & que c'étoit un rempart contre les entreprises de la Maison d'Autriche, avoit pour lui autant de ménagement que s'il avoit été un des plus puissans Princes de l'Europe. Il avoit toujours la précaution d'entretenir auprès de ce Duc un Ministre intelligent, capable de lui donner de bons conseils, & propre en même tems à lui tenir compagnie dans ses débauches. Il le fit sonder au sujet de la Ville de Mantouë; mais le Duc qui ne vouloit donner aucun sujet à l'Empereur

ni à l'Empire d'exercer contre lui la puissance du Domaine directe & souverain, ni aux Princes & Etats d'Italie de se plaindre de sa conduite, assura le Ministre du Roi de France, qu'en cas que S.M. très-Chrétienne fût obligée d'entreprendre une nouvelle guerre, non seulement il resteroit toujours attaché au parti de la Maison de Bourbon, mais qu'il donneroit encore à ses troupes l'entrée & même des quartiers d'hiver dans le Montferrat; & qu'alors il seroit permis à Sa Majesté de mettre les fortifications de Casal en état de défense; qu'elle savoit bien qu'il ne devoit pas admettre dans sa Capitale aucune Puissance étrangère, & que c'étoit la même chose pour elle d'avoir Casal fortifié, ou d'avoir Mantouë. Il ajouta que s'il mouroit, il prendroit les mesures nécessaires pour que la dernière ne tombât point entre les mains d'un Ennemi de la France, dont les intérêts lui seroient toujours chers. Il réitéra plusieurs fois la même promesse au Ministre de France, tant par soi-même, que par le Marquis *Beretti Landi*, qui pour lors étoit son Secrétaire & Ministre d'Etat. Cela suffisoit au Roi; il étoit persuadé que le Duc lui tiendrait parole dans l'oc-

l'occasion. Il voulut aussi éprouver le Duc de Savoye & les autres Princes d'Italie pour s'éclaircir sur ce qu'il avoit à espérer d'eux. Les prétentions de l'Empereur sur les Fiefs d'Italie; les mouvemens du Comte de *Martinitz* son Ambassadeur à Rome pour obliger les Princes & Seigneurs Romains à présenter leurs titres, & à renouveler les investitures de leurs Fiefs, tenoient tout l'Italie en alarmes. L'Empereur les menaçoit non seulement d'une exécution militaire, mais il y avoit même lieu de craindre que cela n'entraînât bien-tôt après soi une guerre cruelle.

Ces circonstances donnoient au Roi très-Chrétien un prétexte, si non très-juste, du moins très-plausible, à ses négociations. Il fit demander au Duc de Savoye la Ville & la Citadelle de Verceil pour y mettre ses troupes, en cas que l'Empereur envoyât les siennes en Italie; & il ordonna à son Envoyé à Mantouë de passer dans les Cours de Parme & de Modène, pour faire entendre à ces Princes qu'ils ne devoient point donner entrée dans leurs Etats à aucunes troupes Impériales, & que les siennes étoient toujours prêtes à les

à les défendre en cas qu'ils fussent inquiétés.

Il écrivit aussi aux Cantons une lettre, dans laquelle il leur témoignoit beaucoup de satisfaction de l'attachement qu'ils avoient toujours eu pour ses intérêts. Il les assuroit en même tems de la continuation de son amitié, & de l'envie qu'il avoit de leur en donner de nouvelles marques; & enfin il leur mandoit que le Marquis de *Puiseux* son Ambassadeur, qu'il avoit instruit de ses intentions, les leur expliqueroit plus particulièrement. Ses intentions étoient, qu'à la vérité il vouloit exécuter la réforme qu'il avoit projetée de quelques troupes de leur Nation; mais qu'à l'égard de celles qui resteroient à son service, il en augmenteroit la solde de seize livres par mois pour le tems que la paix dureroit; à condition néanmoins que les anciennes Compagnies seroient recrutées & tenu complètes jusques au nombre de deux cents hommes. Ces conditions furent acceptées avec plaisir de la plupart des Cantons; mais Berne, Zurich & trois autres s'y opposèrent avec vigueur, jusqu'à dire au Marquis que, puisque leurs troupes n'avoient pas d'autres

tres avantages à attendre , ils étoient résolus de les rappeler.

L'Empereur de son côté ne se tenoit pas moins sur ses gardes. Il se donnoit tous les mouvemens nécessaires pour se mettre en état d'appuyer ses prétentions sur l'Espagne. Il avoit de fréquentes conférences avec l'Electeur Palatin son Beau-Frere qui étoit pour lors à Vienne, avec le Cardinal *Grimani* & avec le Comte *Ferdinand de Harrach*. Il envoya des ordres à ses Plénipotentiaires à Carlowitz de faire les derniers efforts, par le moyen des Médiateurs, pour obliger les Turcs à accélérer la signature de la paix. D'un autre côté, il ordonna à ses Commissaires à la Diète de Ratisbonne de mettre tout en usage, non seulement pour éteindre l'animosité qui augmentoit tous les jours entre les Etats Catholiques & Protestans, mais encore pour les réunir, & tâcher de leur ouvrir les yeux sur les artifices de la France.

Les Commissaires Impériaux, conformément aux ordres de l'Empereur, représentèrent aux Ministres des Princes & Etats Protestans: „ Que toutes les
„ assurances que le Roi très-Chrétien
„ leur

„ leur faisoit donner de son attachement
 „ à leur intérêt, de sa ferme résolution
 „ à maintenir & à faire exécuter ponc-
 „ tuellement les Traitez de Munster
 „ & d'Osnabrug, dont il étoit garand,
 „ n'étoient que de vaines illusions dont
 „ il se servoit pour les surprendre & les
 „ entraîner dans le précipice: Qu'ils
 „ en seroient pleinement convaincus,
 „ s'ils vouloient comparer la conduite
 „ de ce Monarque avec les engage-
 „ mens des Traitez qu'il avoit garan-
 „ tis: Que par celui de Munster le Roi
 „ très- Chrétien avoit stipulé que tous
 „ les Princes & Etats de la Confession
 „ d'Augsbourg qui étoient en possession
 „ des Eglises, seroient conservés dans
 „ l'état dont on étoit convenu l'an
 „ 1624., & qu'il seroit libre aux autres
 „ qui voudroient embrasser la même
 „ Confession, d'en pratiquer l'exercice,
 „ tant en public dans les Eglises aux heu-
 „ res arrêtées, qu'en particulier dans
 „ leurs Maisons, ou autres destinées à
 „ cela: Que les Plénipotentiaires de
 „ France y avoient ajouté la confirma-
 „ tion & la ratification du Traité d'Of-
 „ nabrug, comme s'il y avoit été inséré
 „ mot à mot: Que le V. article de ce
 „ Traité

„ Traité dans les paragraphes 3. & 9.
 „ contenoit que, quant aux Biens Ec-
 „ clésiastiques immédiats, soit Arche-
 „ vêchez, Evêchez, Prélatures, Ab-
 „ bayes, Bailliages, Prévôtéz, Com-
 „ manderies, libres fondations séculières
 „ ou autres, avec les revenus, rentes,
 „ & tous autres Biens, de quelque na-
 „ ture qu'ils fussent, situés au dedans
 „ ou au dehors des Villes Catholiques,
 „ ou de celles de la Confession d'Augs-
 „ bourg, soit Monastères, Collèges,
 „ Bailliages, Commanderies, Tem-
 „ ples, Fondations, Ecoles, Hôpi-
 „ taux, & autres Biens Ecclésiastiques
 „ médiats, de même que les revenus &
 „ droits, de quelque nom qu'ils pus-
 „ sent être appellés, dont les Protestans
 „ étoient en possession depuis le pre-
 „ mier jour de l'an 1624., ils les possé-
 „ deroient tous sans en excepter aucun,
 „ tranquillement & sans trouble, jus-
 „ qu'à ce qu'on fût d'accord sur les
 „ contestations qui regardoient la Re-
 „ ligion: Qu'il ne seroit permis à aucun
 „ des Partis d'inquiéter l'autre, &
 „ qu'en cas que l'on pût convenir à
 „ l'amiable des démêlez de Religion,
 „ la présente Convention tiendroit lieu
 „ de

„ de Loi perpétuelle, & la paix dureroit
„ à jamais.

„ Qu'aussi-tôt que le Roi très-Chré-
„ tien s'étoit trouvé maître de Stras-
„ bourg & de l'Alsace, il avoit eu si
„ peu d'égard pour ces engagemens
„ & pour des Traitez si solennels,
„ qu'il avoit dépouillé les Protestans
„ de leurs Temples, & y avoit établi
„ la Religion Romaine.

„ Que depuis il avoit exigé, & pour
„ ainsi dire extorqué dans le Traité de
„ Ryswick l'article suivant, qui est le
„ quatrième, & qui étoit le sujet des
„ disputes: *Seront rendus en particulier à*
Sa Majesté Impériale & à l'Empire, à ses
Etats & Membres, tous les lieux & droits
situés hors de l'Alsace, qui ont été occupés
par Sa Majesté très-Chrétienne durant la
présente guerre, tant par voye de fait, que
par voye d'union ou réunion, ou qui ont été
nommés dans la liste des réunions produite
par les Ambassadeurs de France; & pour
cet effet seront cassés tous les décrets, ar-
rêts & déclarations faits & publiés sur
ce sujet par les Chambres de Metz & de
Besançon & par le Conseil de Brisac; &
toutes choses seront mises dans l'état où elles
étoient avant lesdites prises, unions &
réu-

réunions, sans qu'à l'avenir les Possesseurs de ces lieux soient troublés ou inquiétés,
 LA RELIGION CATHOLIQUE ROMAINE
 NÉANMOINS DEMEURANT DANS LES-
 DITS LIEUX RÉTABLIE DANS L'ÉTAT
 OU ELLE EST A PRÉSENT.

„ Que par cet article le Roi très-
 „ Chrétien, bien loin de maintenir la
 „ garantie des Traitez de Westphalie,
 „ leur avoit donné une atteinte con-
 „ sidérable, ayant eu dessein par-là de
 „ jeter dans l'Empire une pomme
 „ éternelle de discorde.

„ Que, pendant qu'il faisoit parler à
 „ Ratisbonne Mr. de *Chamois*, d'une
 „ manière qui paroissoit si favorable
 „ aux Protestans, le Cardinal de *Bouil-*
 „ *lon* à Rome assuroit le Pape de la
 „ part de Sa Majesté très-Chrétienne,
 „ qu'elle ne se relâcheroit jamais sur la
 „ clause du IV. article de la Paix de
 „ Ryswick; mais qu'au contraire elle
 „ étoit prête à entrer dans de nouveaux
 „ engagemens avec toutes les Puissan-
 „ ces Catholiques, afin de montrer à
 „ Sa Sainteté le zèle qu'elle avoit pour
 „ l'avancement de la Religion Romaine.

„ Que, pour donner l'exemple aux
 „ autres Princes Catholiques, le Roi
 Tome I. D „ de

„ de France avoit envoyé vers le milieu
„ de Janvier de l'année 1699. un Corps
„ de troupes à Montbelliard, pour de-
„ mander au Duc George de Witten-
„ berg, Prince de Montbelliard, une
„ Eglise dans cette Ville pour les Ca-
„ tholiques: Que tout le monde savoit
„ que l'Infanterie y étoit entrée tam-
„ bour battant, mèche allumée, & la
„ Cavalerie, enseignes déployées, l'une
„ & l'autre précédées d'un Subdélé-
„ gué de l'Intendant de Bourgogne:
„ Que Sa Majesté très - Chrétienne lui
„ avoit fait dire qu'en cas de refus ces
„ troupes y seroient logées jusqu'à nou-
„ vel ordre; que le Duc en avoit fait
„ part à la Diète; & que pour avoir
„ répondu qu'il étoit prêt à se confor-
„ mer aux ordres de l'Empereur, qui
„ étoit le seul Prince dont il pût en
„ recevoir, le Subdélégué, offensé de
„ cette réponse & du refus des Maires
„ & Echevins de la Ville, avoit dressé
„ lui-même, avec les Officiers de guer-
„ re, les billets de logement, & avoit
„ mis jusqu'à vingt-quatre Fantassins
„ dans les Maisons des Bourgeois qu'ils
„ avoient cru les plus riches: Que per-
„ sonne n'ignoroit que ceux qui étoient
„ les

NEGOCIATIONS SECRETTES. 51

„ les moins chargés , étoient obligés
 „ de loger & d'entretenir fix Cava-
 „ liers; qu'on avoit enfoncé les portes
 „ de ceux qui avoient refusé de les
 „ loger; & enfin qu'on n'avoit pas
 „ épargné les maisons les plus distin-
 „ guées, pas même celles des premiers
 „ Officiers & Ministres du Prince.
 „ Qu'on n'avoit qu'à lire le protoco-
 „ le du Directoire de Mayence; qu'on
 „ y verroit que plusieurs Ecclesiasti-
 „ ques, soutenus d'une troupe de Gré-
 „ nadiers, s'étoient rendu maîtres du
 „ Collège qui est dans le Fauxbourg de
 „ Montbelliard, dans la Maison même
 „ du Prince; qu'en ayant trouvé les
 „ portes fermées, ils y avoient cassé
 „ toutes les vitres pour y entrer par
 „ les fenêtres; qu'ils en avoient chassé
 „ le Ministre, & ordonné au Maître
 „ qui y tenoit école publique, & qui
 „ étoit aux gages du Prince, d'en sortir
 „ incessamment, & qu'ils y avoient fait
 „ mettre un Corps de garde de trente
 „ hommes; qu'ensuite ils avoient puri-
 „ fié l'Eglise, y avoient dit la Messe,
 „ & y avoient fait tous les exercices de
 „ leur Religion: Que les trois Collèges
 „ des Electeurs, des Princes & des Vil-

„ les, étoient informés qu'on y avoit
 „ forcé les Bourgeois de donner par
 „ jour à chaque Soldat une livre & de-
 „ mie de pain, à raison de seize deniers
 „ la livre, pendant que les Bourgeois
 „ mêmes étoient obligés de la payer
 „ trente-huit, tous les vivres étant
 „ fort chers dans la Ville de Montbel-
 „ liard, où on ne laissoit rien entrer des
 „ Provinces de Bourgogne & d'Alsace,
 „ au milieu desquelles elle est enclavée:
 „ Qu'on y avoit aussi contraint le Ma-
 „ gistrat de faire venir toutes sortes de
 „ fourages, en le menaçant, s'il ne vou-
 „ loit pas le faire, de piller la Ville &
 „ tout son Territoire: Qu'enfin on avoit
 „ fait mettre des chevaux dans les mai-
 „ sons mêmes du Prince, pour le con-
 „ traindre à s'engager par écrit à donner
 „ aux Catholiques une Eglise publique
 „ dans le meilleur endroit de la Ville;
 „ & que toutes ces violences qui se-
 „ roient encore plus cruelles pendant la
 „ guerre, n'étoient faites que sous le
 „ prétexte d'exécuter à la lettre l'arti-
 „ cle IV. de la Paix de Ryswick: Que
 „ par le Mémoire envoyé à la Diète,
 „ on apprenoit que le Subdélégué de
 „ l'Intendant de Bourgogne ne préten-
 „ doit

NEGOCIATIONS SECRETTES. 53

„ doit qu'on lui accordât cette Eglise,
 „ que parce qu'il y avoit eu pendant la
 „ guerre une garnison de deux Compagnies d'Infanterie dans le Château de
 „ Montbelliard, où un Aumônier Catholique faisoit le service pour cette
 „ garnison; qu'on savoit que toutes les
 „ fois que cette garnison avoit changé,
 „ l'Aumônier avoit changé de même;
 „ qu'il n'y avoit rien eu de fixe ni de
 „ stable dans Montbelliard au sujet de
 „ la Religion Catholique depuis la
 „ signature des-dits Traitez: Que cependant, sous prétexte de l'exercice
 „ passager de ces Aumôniers, le Roi
 „ très-Chrétien prétendoit faire en cette
 „ Ville un établissement fixe & perpétuel de la Religion Catholique Romaine, en vertu de cet article IV.
 „ du Traité de Ryswick: Qu'on voyoit
 „ manifestement que ce Prince qui, par
 „ la bouche de Mr. de *Chamois*, assuroit
 „ à tous les Ministres Protestans qu'il
 „ vouloit employer toutes ses forces
 „ pour le maintien des Traitez de Westphalie, étoit le premier à les violer,
 „ & qu'il ne cherchoit uniquement qu'à
 „ mettre la discorde & la desunion dans
 „ l'Empire, afin d'en profiter. ”

Ces remontrances étoient soutenues de plusieurs autres, si fortes & si convaincantes, que les Ministres Protestans commencèrent à se défaire de leur animosité & à fréquenter les Ministres des Princes Catholiques. Les uns & les autres, s'étant apperçus des artifices du Ministre de France & des conséquences dangereuses de leur mesintelligence, prirent la résolution de se réunir plus que jamais, de rendre leur accord public, de déclarer nul tout ce qui avoit été fait de part & d'autre, & de desavouer tous les écrits injurieux qui avoient paru. Tout cela fut exécuté à la satisfaction des Commissaires de l'Empereur, & inséré dans le protocole, de leur consentement.

Le Duc de Bavière n'oublioit rien aussi de son côté, de tout ce qui pouvoit contribuer à faire valoir les prétentions de son Fils. Il ne se contenta pas seulement de mettre les Places qu'il avoit sur les frontières de la France, en meilleur état de défense; mais il fit aussi réparer les fortifications de la Ville de Luxembourg, qui selon les apparences seroit la première exposée aux Impériaux, en cas que l'Empereur voulût tenter quelque chose contre les Pays-Bas. Il tenoit
tou-

toujours dans cette Ville ses meilleures troupes, sans y vouloir laisser entrer celles de l'Electeur Palatin, suivant les ordres du Roi Catholique, comme nous l'avons dit ailleurs. Il avoit engagé l'Electeur de Cologne son Frère à lui donner les siennes, & à le seconder en cas de besoin contre ses ennemis, quels qu'ils fussent. Il entretenoit avec grand soin l'amitié du Roi *Guillaume* & celle des États-Généraux, & il mettoit tout en usage pour rendre en Espagne son parti le plus puissant & le plus heureux. Il savoit déjà que le Cardinal *Portocarrero* s'étoit à moitié déclaré pour lui, & qu'il y avoit lieu d'espérer que le Comte de *Monterrey* suivroit bientôt son exemple; ainsi il se contenta de cacher ses desseins, & de travailler sous main & sans éclat pour les intérêts de son Fils.

Il avoit raison d'en agir de la sorte. Le Roi Catholique ayant été fort touché du discours du Cardinal en faveur de son Petit-Neveu le Prince Electoral de Bavière, & beaucoup plus encore des remontrances de son Confesseur & des autres Ecclésiastiques, Créatures du Cardinal, se souvenant d'ailleurs de la dureté de la Cour de Vienne, au su-

jet des troupes qu'il lui avoit demandées avec tant d'empressement, fit consulter, le plus secrettement qu'il put, quelques Membres des Conseil & Chambre de Castille, qui étoient très-savans dans le Droit commun & municipal de ses Royaumes, & fort au fait des prétentions des deux Maisons d'Autriche & de Bavière; car pour ce qui étoit de celles de la Maison de Bourbon, on ne doutoit pas pour lors qu'elles ne fussent injustes & chimériques. La réponse de ces Hommes éclairés donna occasion au Cardinal d'avoir presque continuellement des conférences particulières avec Sa Majesté Catholique. Ce Prélat lui ayant fait voir le jugement que *Léonard Pépoli* avoit porté sur les droits du Prince Electoral, à qui on ne pouvoit objecter que l'impuissance de maintenir la justice de sa cause, & lui ayant représenté que les premiers Jurisconsultes des Universitez de Salamanque & d'Alcala de Henarès étoient aussi de ce sentiment. là, déterminâ à la fin le Roi à déclarer, par Testament cacheté, le Prince Electoral de Bavière, Successeur légitime & Héritier universel de la Monarchie. Ce Testament portoit en même tems, que la Reine & les Ministres qu'il

qu'il y nommoit, feroient chargés de la Régence pendant la minorité de ce Prince, suivant l'intention du Roi *Philippe IV.* son Père; & que l'Electeur de Bavière auroit, sa vie durant, le Gouvernement des Pays-Bas, en qualité de Vicaire-Général.

Ce Testament, par les soins du Cardinal, fut fait avec un très-grand secret. Le Roi fit donc assembler extraordinairement son Conseil d'Etat, où les Députés du Royaume en Cortes, dont l'Assemblée se tient toujours à Madrid, furent appelés, aussi-bien que tous les autres Présidens des Tribunaux Souverains de la Monarchie qui n'étoient pas Conseillers d'Etat, & s'y rendit en personne. Il leur fit un discours fort touchant. Il leur dit entre autres choses: „

„ Que, quoiqu'il se trouvât, grace à
 „ Dieu, dans une parfaite santé & dans
 „ un âge où il pouvoit encore espérer
 „ une postérité nombreuse, son amour
 „ pour ses Peuples, qu'il regardoit
 „ comme ses enfans, & l'incertitude
 „ des choses humaines, l'obligeoient de
 „ prévenir les malheurs qui menaçoient
 „ toute la Chrétienté, s'il arrivoit que
 „ Dieu, par une mort imprévûe, le reti-
 „ rât de ce monde sans qu'il eût dé-

„ claré son Successeur. Voici, ajouta-t-il
„ en montrant le Testament, ma dernière
„ volonté. Il vous apprendra, après
„ ma mort, quel est le Prince que je
„ vous ai destiné. J'ai cru devoir me
„ servir de cette précaution pour em-
„ pêcher, au moins pendant ma vie,
„ les desordres que ce choix pourroit
„ causer. J'espère de la miséricorde de
„ Dieu, qu'il voudra bien prolonger
„ mes jours jusqu'à ce que j'aie pris
„ les mesures convenables pour mettre
„ mes Royaumes en état de ne point
„ appréhender le ressentiment des au-
„ tres Prétendants à la succession. Je
„ prends sa Divine Majesté à témoin,
„ que je n'ai suivi dans ce choix que
„ le mouvement de ma conscience & les
„ règles de la justice. J'espère de vo-
„ tre zèle pour le bien de mes Peuples,
„ & de votre fidélité envers votre
„ Roi, que vous voudrez bien m'aider
„ de vos conseils, & vous appliquer a-
„ vec soin à pourvoir à la sûreté de
„ mes Provinces. ” Il ordonna ensuite
à tous ceux qui étoient présens, de si-
gner le Testament, & le laissa entre les
mains de son Secrétaire des Dépêches
générales.

Le Marquis de *Harcourt* reçut bien-
tôt

tôt après cette nouvelle. Mr. *Urraca* la lui écrivit, le Comte de *Monterrey* étant pour lors absent de Madrid. Il dépêcha sur le champ un de ses domestiques à Versailles, pour faire part au Roi de cet évènement, d'autant plus inespéré que le Roi Catholique paroissoit pour lors se porter mieux que jamais, & que depuis peu il avoit recommencé à gouverner par lui-même. Il fit partir le lendemain un autre exprès avec un détail plus circonstancié de tout ce qui s'étoit passé; & en attendant que le Roi son Maître lui eût envoyé de nouvelles instructions, il fit courir le bruit qu'il étoit incommodé d'une oppression de poitrine. Ce qui étoit d'autant moins suspect, que tout le monde savoit qu'il en étoit souvent attaqué; & pendant tout ce tems-là, il ne laissa entrer dans sa chambre que ceux qui étoient dans sa confidence.

Quoique le Roi, en déposant son Testament, ne se fût point expliqué sur le choix qu'il avoit fait, toute la Cour ne laissa pourtant pas que de se persuader d'abord qu'il étoit tombé sur le Prince Electoral. Toute la Noblesse & tous les Espagnols en étoient de même convaincus. Ce bruit ne tarda pas à se répandre.

pandre dans toutes les Cours étrangères, & donna lieu à un nombre infini de réflexions sur cet événement.

La surprise de l'Amirante de Castille & de tout son parti fut extrême, parce que le Roi n'avoit pas paru d'abord disposé à faire cette démarche, non pas même dans un tems où le mauvais état de sa santé sembloit le demander. Il étoit sur-tout étonné que Sa Majesté ne lui eût point communiqué cette résolution; & il comprit bien-tôt que la décision du Roi ne devoit pas être favorable à la Maison d'Autriche. Cependant, comme ce Prince n'en avoit point fait part non plus au Comte d'Oropesa, qui avoit été regardé jusqu'alors de toute la Cour comme le Chef du parti Bavaois, l'Amirante ne pouvoit pas juger si Sa Majesté s'étoit déclarée pour la Maison de Bavière. Il est vrai que les entretiens secrets du Roi avec le Cardinal *Portocarrero*, & avec les Créatures de ce Prélat qu'il savoit n'être pas porté pour la Maison de Bourbon, lui firent soupçonner que le Prince Electoral pouvoit bien y avoir bonne part; mais il ne comprenoit pas pourquoi on en avoit fait un secret au Comte d'Oropesa.

Dans

Dans cette incertitude, ce Seigneur appréhendoit quelquefois que la France ne fût le parti favorisé. Il étoit cependant persuadé que le Roi n'avoit jamais été porté pour la Maison de Bourbon, & qu'il avoit toujours soutenu que les Renonciations de sa Tante & de sa Sœur étoient incontestables. Il ne croyoit pas que le bruit qui avoit couru d'un Traité de Partage, eût engagé ce Prince à se déclarer en faveur de la France. Il savoit que la conscience de Sa Majesté étoit si délicate & si scrupuleuse, qu'elle étoit capable de hazarder la perte de sa Couronne, & même celle de sa vie, plutôt que de faire quelque tort aux deux autres Concurrens à la succession, de laquelle il n'y avoit que les descendans des Princesses dont on a parlé ci-dessus, qui dussent être exclus.

Quoique le changement de la plupart des Seigneurs de la Cour, de la Noblesse du second ordre, & de presque tout le Peuple en faveur de la Nation Française, eût de quoi l'étonner, il ne le considéroit que comme un effet des libéralitez & des civilitez du Marquis de *Harcourt*, de la politesse & de la modération de tous ceux de la même Nation, qui étoient à sa suite; mais il ne pou-

pouvoit pas s'imaginer que leur affection allât jusqu'à vouloir être gouvernés par un Prince François, & élevé par *Louis XIV.*, qui, dès le commencement de son règne, sembloit avoir voulu anéantir la Noblesse, détruire l'autorité des Parlemens, le pouvoir des Princes de son Sang, & les libertez des Villes, & accabler ses Sujets par des taxes extraordinaires & des impôts excessifs, pour les mettre par-là hors d'état de pouvoir s'affranchir de son Gouvernement despotique; outre qu'il ne connoissoit aucun Ministre qui eût osé soutenir les prétentions de la France sur la Couronne, le Comte de *Monterrey* ayant toujours si bien déguisé ses sentimens, qu'il n'avoit été regardé jusqu'alors que comme le Chef des Ministres neutres, qui ne prenoient aucun parti, & qui dans les Conseils penchoient, tantôt du côté de l'Archiduc, & tantôt du côté du Prince de Bavière.

Il est vrai qu'il étoit alarmé des longues audiences, le plus souvent particulières, que la Reine donnoit au Marquis de *Harcourt*, & des fréquens entretiens qu'elle avoit avec la Marquise son Epouse. L'aversion de cette Princesse pour le jeune Comte de *Harrach*, & son

son silence à l'égard de l'Archiduc ; le peu d'attention qu'elle avoit toujours eue pour les remontrances faites en faveur du Prince de Bavière, & l'indifférence que ce Ministre commençoit à découvrir en elle pour ses avis, qu'elle avoit auparavant si fort recherchés, lui donnoient quelques soupçons. Tout cela joint à l'amitié & à la liaison qui étoient entre l'Ambassadeur de France & Mad. *Perlips*, & à l'animosité qu'elle avoit depuis quelque tems fait paroître contre la Maison de l'Ambassadeur de l'Empereur, lui fit penser que l'ascendant que cette Dame avoit sur l'esprit de la Reine, & celui de la Reine sur l'esprit du Roi, pouvoient avoir déterminé ce Prince en faveur de la France. Il prit la liberté d'en témoigner quelque chose à la Reine, au Père *Gabriel* & à la Comtesse *Perlips*, sans néanmoins leur faire connoître ses soupçons ; mais la Reine lui répondit avec tant d'aigreur, & les autres avec tant de détours & d'ambiguité, que cela le confirma encore dans ses sentimens.

L'Amirante s'ouvrit entièrement au Cardinal de *Cordoue* & au Comte d'*Aguiar*, qui étoient ceux auprès desquels
il

il avoit le plus de crédit. L'un & l'autre ne pouvoient croire que le Roi eût voulu manquer à ses engagemens & à ses promesses, à l'égard de l'Empereur. Cependant, quand ils considérèrent les précautions du Roi, l'indifférence de la Reine, les mouvemens que l'Ambassadeur de France & la Marquise son Epouse s'étoient donnés en public & en particulier, & enfin l'ambition démesurée de la Comtesse *Perlips*, ils convinrent tous qu'il y avoit quelque changement dans les affaires. Ils résolurent donc de s'appliquer avec tout le soin & la prudence possible à le découvrir, & à en empêcher ensuite l'exécution; & ils jugèrent à propos en même tems de communiquer leurs soupçons au Comte d'*Oropesa*, & de tâcher de l'engager à s'unir étroitement avec eux.

Le Comte d'*Oropesa* entretenoit toujours une bonne intelligence avec l'Amirante, & même ils paroissoient être grands amis; mais, comme l'Amirante favoit que le Comte ne s'étoit engagé dans le parti de la Maison d'Autriche, que pour s'opposer aux mouvemens de la France, sans pour cela abandonner les intérêts du Prince Electoral, qu'il

sou-

soutiendrait toujours, à moins qu'il ne reconnût que ce Prince n'étoit pas le légitime Successeur de la Couronne. Il s'excusa de lui en parler davantage. Le Comte d'*Aguilar* étoit le sujet qui pouvoit le mieux convenir à l'Amirante; par l'adresse admirable qu'il avoit à conduire une affaire épineuse; mais il n'y avoit entre eux aucune liaison. Ils avoient même eu ensemble quelques différends, la dernière fois que le Comte d'*Oropesa* avoit été Président de Castille. C'est pourquoi le Cardinal de *Cordoue*, comptant sur l'ancienne & sincère amitié qu'il avoit toujours entretenue avec ce Ministre, prit sur soi cette commission. Enfin, après bien des conférences, on décida que l'Amirante en parleroit au Roi, en feignant de croire que l'Archiduc étoit le Prince favorisé; que le Comte d'*Aguilar* travailleroit à gagner la confiance de la Comtesse *Perlips*, pour tâcher de savoir si elle n'avoit pas prêté la main aux intrigues de l'Ambassadeur de France, & de découvrir s'il n'y avoit rien dans le Testament du Roi qui pût autoriser leurs soupçons. Le Cardinal ne se chargea pas seulement de gagner le Comte d'*Oropesa*; il promit

mit encore d'observer de plus près le Marquis de *Harcourt*, & de se servir du pouvoir que la qualité de son Commissaire lui avoit donné sur l'esprit de ce Ministre, pour examiner si la Reine s'étoit déclarée en faveur de la France.

Le Roi alloit presque tous les jours prendre le divertissement de la promenade & de la chasse, & souvent dans ces parties il étoit accompagné de la Reine. Un jour qu'il voulut aller voir le Couvent des Capucins, qui est proche du Pardo, Maison Royale de plaisance à une lieuë de Madrid, la Reine se dispensa de suivre ce Prince, sous prétexte qu'elle étoit indisposée. L'Amirante qui étoit Grand-Ecuyer, prit sa place dans le carosse du Roi. L'occasion ne pouvoit pas lui être plus favorable. Le Roi lui demanda ce que Mr. de *Quiros* lui avoit écrit des négociations & des voyages du Comte de *Tallard*. L'Amirante lui répondit qu'il y avoit toujours lieu de craindre qu'il n'y eût quelque nouveau Traité entre la France & les deux Puissances Maritimes, ou pour maintenir le démembrement de la Monarchie, ou pour empêcher unanimement que Sa Majesté ne dé-

déclarât l'Archiduc son Successeur, suivant les mouvemens de son sang, de son inclination, de sa conscience, & les règles de la justice ; quoique pourtant il parût que les Etats-Généraux n'étoient pas trop portés à leur prêter la main dans cette entreprise. Soit que le Roi ne se souciât pas d'en savoir davantage, soit qu'il eût découvert le dessein de l'Amirante, Sa Majesté changea d'abord de discours ; & comme il alloit continuer, elle lui défendit expressément d'en parler davantage. Ainsi l'Amirante fut pris pour dupe.

Quelques Historiens étrangers, & même quelques Sujets de la Maison d'Autriche, ont donné au Public une idée fort défavantageuse de l'esprit & de la capacité du Roi *Charles II.* ; & comme il y a peu de gens qui s'attachent à connoître la vérité, le bruit couroit par toute l'Europe que ce Prince n'avoit ni fermété ni jugement. Il y en a eu même qui ont été assez prévenus contre lui pour douter s'il favoit lire, que dis-je ? s'il favoit même écrire son nom. Il est vrai qu'il n'avoit pas eu une éducation fort relevée, parce qu'on avoit toujours eu égard à la délicatesse de son tempéra-

ment & aux fréquentes indispositions dont il avoit été attaqué dans sa jeunesse; outre que dès l'enfance, il s'étoit vû orphelin & sous la tutèle d'une Mère qui, craignant de le perdre, vouloit qu'on ne l'entretînt que de choses qui pussent le divertir & lui inspirer de la gayeté. On ne lui fit donc point étudier toutes ces matières sérieuses, capables de polir l'esprit d'un jeune Prince, & on l'éleva dans l'ignorance de la plupart des maximes qui peuvent servir à rendre un Gouvernement heureux. Ce jeune Monarque fut la victime des animositez de ceux qui vouloient avoir toute l'autorité dans la Régence. Il se vit enlevé & conduit hors de son Palais, séparé & éloigné de sa Mère, qu'il aimoit avec toute la tendresse possible, & des autres personnes qu'il chérissoit. Il se vit enfin entre les mains d'un Frère, & d'un Frère bâtard, qu'il ne connoissoit presque point, & qui, abusant de son nom & de son pouvoir, avoit relégué sa Mère à Tolède, sans vouloir le ramener dans son Palais avant que cette malheureuse Princesse en fût partie, & qui avoit exilé tous ceux qui étoient le plus aimés de ce jeune Prince. Don

Juan

Juan d'Autriche, voulant conserver toute sa vie la puissance Royale, & n'en laisser que le nom à son Frère, qui étoit pourtant son Maître & son Roi, fit tout son possible pour l'entretenir dans l'ignorance, & pour augmenter en lui l'averfion que tous les enfans ont naturellement pour le travail. Il écarta soigneusement de la Cour tous ceux qui pouvoient donner quelques conseils au Roi, & les personnes que la Reine sa Mère avoit destinées pour son éducation & pour l'instruire dans les sciences nécessaires à un Monarque. Et même après qu'il eut atteint l'âge où on lui destinoit une Epouse, Don *Juan d'Autriche*, par politique & par les conseils de ceux dont la fortune dépendoit absolument de la sienne, lui déroboit encore la connoissance de toutes les affaires, sous le spécieux prétexte de vouloir le délivrer de l'embaras du Gouvernement.

Il est vrai que cette espèce d'indolence du Roi continua après la mort de Don *Juan*, & après son mariage avec *Marie-Louise de Bourbon*, Fille du Duc d'Orléans, Frère unique du Roi très-Chrétien, Princesse la plus accomplie de toute l'Europe, que Don *Juan* avoit conclu

clu avant sa mort, quoiqu'il eût eu envie auparavant de marier le Roi avec l'Archiduchesse *Marie-Antoinette* Fille de l'Empereur *Léopold* & de l'Infante d'Espagne *Marguerite*; Don *Juan* n'ayant rompu ce mariage, que pour se venger d'une parole qu'avoit imprudemment dite le Comte de *Stratman* premier Ministre de l'Empereur *Léopold*. Cependant cette indolence du Roi ne venoit que de son peu de santé, & du chagrin qu'il ressentoit de ne point avoir de Successeur.

Malgré tout cela, il est certain qu'il avoit l'esprit assez vif, & que, si on lui eût donné une bonne & solide éducation, il auroit passé pour un génie supérieur. Ses lumières qui ne partoient que de la simple nature, étoient si grandes, que, si ceux qui avoient l'honneur de l'approcher, n'avoient pas su de quelle manière il avoit été élevé, ils se feroient imaginés qu'on avoit pris beaucoup de soin de l'instruire dans sa jeunesse. Les Ambassadeurs & les Ministres des autres Puissances étoient étonnés, lorsqu'ils comparoient ses réponses avec son éducation & avec le peu de lumières qu'il avoit sur les choses dont

la connoissance est si avantageuse aux Souverains.

La seule chose qu'on put justement lui reprocher, étoit son irrésolution pendant les dernières années de sa vie ; mais, comme nous en avons dit ailleurs la véritable cause, je me contenterai seulement d'ajouter que ses lumières seules lui avoient appris de quelle importance il étoit de dissimuler à propos. Il le fit souvent, sur-tout dans l'affaire de la succession, & particulièrement lorsque pour éluder les desseins de l'Amirante, il changea sur le champ de discours, de peur qu'un mot échapé par hasard ne trahît un secret qu'il prétendoit cacher.

Ni le Cardinal de Cordoue, ni le Comte d'Aguilar, ne purent non plus rien découvrir ; mais ce Prélat, ayant entre-tenu le Comte d'Oropesa touchant leurs soupçons, le pria de s'attacher au parti de l'Archiduc, & d'employer son crédit pour détruire celui de la France. Il lui promit au nom de l'Amirante, du Comte d'Aguilar, & en son propre nom, de lui déférer en tout, & de faire tout ce qu'il jugeroit le plus convenable pour le soutien d'une cause si juste, & dont le bon succès ne pouvoit être que très-

avantageux à leur Patrie. Le Comte lui
 répondit: „ Qu'il le prioit d'être tranquil-
 „ le là-dessus; que la France n'étoit pas
 „ en état d'espérer que le Roi eût quel-
 „ que égard à ses prétentions, & qu'il
 „ ne lui reviendrait rien de la succession,
 „ à moins qu'elle ne l'acquît par son
 „ droit ordinaire, c'est-à-dire, par la
 „ force & la violence: Qu'il avoit cru
 „ jusqu'alors que la résolution du Roi
 „ étoit l'effet des conseils de l'Amiran-
 „ te, & que par conséquent l'Archiduc
 „ avoit été déclaré Successeur; mais
 „ qu'il étoit surpris d'apprendre que ce
 „ Ministre n'y avoit eu aucune part:
 „ Qu'il l'étoit d'autant plus que le Roi
 „ lui avoit aussi caché cette résolution;
 „ ce qui lui avoit fait perdre l'espérance
 „ de pouvoir avancer les affaires du
 „ Prince Electoral: Qu'ainsi, comme il
 „ étoit persuadé que le Roi ne nomme-
 „ roit jamais pour son Successeur un
 „ Prince François, & qu'il n'avoit point
 „ de raisons de douter que Sa Majesté
 „ n'eût fait part de sa décision à l'Ami-
 „ rante de Castille, le plus zélé des Par-
 „ tisans de la Maison d'Autriche, si el-
 „ le avoit été favorable à l'Archiduc, il
 „ commençoit à ajouter foi aux bruits
 „ qui

„ qui couroient, que le Roi avoit ren-
 „ du justice aux droits de son Neveu le
 „ Prince de Bavière: Que ce ne pou-
 „ voit être qu'un coup du Cardinal Ar-
 „ chevêque de Tolède: Que les confé-
 „ rences particulières qu'il avoit eues si
 „ souvent avec le Roi, donnoient lieu
 „ à cette conjecture: Que le Cardinal
 „ avoit plusieurs fois entretenu le Mar-
 „ quis de *Manzera* & les autres Minis-
 „ tres du parti Bavafois, sans jamais lui
 „ en avoir parlé: Qu'il étoit aisé de
 „ voir qu'il n'y avoit que la trop gran-
 „ de liaison qu'on croyoit qu'il avoit
 „ avec l'Amirante & le parti Autrichien,
 „ qui eût pu donner lieu à la défiance
 „ que le Cardinal avoit eue de lui, &
 „ au mystère que ceux de son parti a-
 „ voient affecté de lui faire de ces con-
 „ férences: Que d'ailleurs il y avoit
 „ toute apparence que le Cardinal en
 „ vouloit avoir tout l'honneur, en se
 „ mettant à la tête du parti: Que si l'af-
 „ faire s'étoit ainsi passée, il en avoit
 „ toute la satisfaction imaginable: Que
 „ l'Amirante savoit fort bien qu'il ne
 „ s'étoit jetté dans le parti Autrichien,
 „ que pour s'opposer aux intrigues de
 „ la France, sans s'obliger à être contrai-

„ re aux intérêts du Prince de Bavière :
 „ Qu'il soutiendrait ce qu'il avoit com-
 „ mencé , & qu'il le promettoit non
 „ seulement à l'Amirante, mais à Son
 „ Eminence, au Comte d'*Aguilar* & à
 „ tout le parti.”

Quand on reçut en Hollande les premières nouvelles de la résolution du Roi Catholique , le Roi *Guillaume* n'en étoit pas encore parti pour repasser en Angleterre ; & comme il savoit que la Chambre des Communes s'opiniâtroit de plus en plus à vouloir faire une réforme dans les troupes de terre, il exhorta les Etats-Généraux à entretenir & à augmenter même, s'il leur étoit possible, celles qu'ils avoient sur pied, qui montoient pour lors à quarante-huit mille hommes. Il jugeoit que cette précaution leur seroit très-nécessaire, parce qu'il ne doutoit pas que le Testament du Roi Catholique ne fût la suite & l'effet du Traité de Partage.

Il hâta son départ pour se rendre en Angleterre ; avant que la Chambre des Communes eût pris ses mesures pour faire exécuter la réforme qu'elle avoit projetée. Dès le lendemain de son arrivée, il se rendit en habits de cérémonie

au

au Parlement, pour en faire l'ouverture. Il y retourna trois jours après, & dit aux deux Chambres : „ Qu'il croyoit qu'elles ne s'étoient assemblées que dans „ une ferme résolution de pourvoir à „ tout ce qui étoit nécessaire à la sûreté, à l'honneur & à la prospérité du „ Royaume: Que, comme il savoit que „ le Royaume ne pouvoit, ni se maintenir dans cette sûreté, ni conserver „ le crédit qu'il s'étoit acquis chez les „ Puissances de l'Europe, sans avoir des „ forces suffisantes par mer & par terre, „ il étoit d'avis qu'on les conservât.”

Mais sa harangue & les mesures particulières qu'il prit avec les Membres les plus distingués de la Chambre des Communes, n'eurent pas l'effet qu'il en attendoit. Jamais les Anglois ne s'opposèrent avec tant de vigueur à leur Prince, qu'ils le firent alors. Ils continuèrent leurs débats contre & pour la réforme des troupes, & ils ne voulurent entendre parler de subsides, que lorsque la réforme fut entièrement résolue. Ainsi leurs disputes ne cessèrent que lorsque la Chambre, ayant entendu le rapport du grand Comité, conclut: „ Que les „ troupes de terre seroient réduites à „ dix-

„ dix-neuf mille hommes, favoir sept
 „ mille à la solde d'Angleterre, & dou-
 „ ze mille à celle d'Irlande, & que
 „ toutes les autres au-dessus de ce
 „ nombre, y compris les Officiers avec
 „ & sans commission, seroient incessam-
 „ ment payées & congédiées, & que ce
 „ seroit particulièrement ceux qui ne se-
 „ roient pas Sujets naturels de la Gran-
 „ de-Bretagne, qui seroient cassés.„

Plusieurs Membres trouvèrent cette
 résolution-là très-dure, parce qu'il sem-
 bloit par-là qu'on voulût obliger le Roi
 à faire sortir du Royaume ses Gardes
 Hollandoises, tant à pied qu'à cheval.
 Ils firent leurs remontrances là-dessus
 avec beaucoup de chaleur; mais ce fut
 inutilement, & la Chambre persista
 toujours dans un dessein qu'elle disoit
 être conforme aux privilèges de la Na-
 tion.

Le Roi, justement étonné de ce pro-
 cédé, & de ce que l'opiniâtreté des
 Communes alloit jusques à l'obliger de
 donner son consentement à cet acte,
 se rendit au Parlement. Il fit assembler
 les deux Chambres; & ayant enfin ap-
 prouvé leur résolution, il leur dit :
 „ Qu'il étoit venu passer le Bil qui

„ con-

„ congédioit l'Armée, si-tôt qu'il a-
 „ voit su qu'il étoit prêt: Que, quoi-
 „ que dans la situation où étoient pour
 „ lors les affaires, il parût fort dange-
 „ reux de réformer un si grand nombre
 „ de troupes, & qu'il eût lieu de se
 „ plaindre qu'on n'avoit pas eu assez
 „ d'égard pour lui, en l'obligeant de
 „ se défaire de ces mêmes Gardes qui
 „ les avoient défendus avec lui, & qui
 „ l'avoient toujours accompagné dans
 „ toutes les actions où il s'étoit trouvé
 „ engagé, il aimoit mieux néanmoins
 „ consentir à ce qu'ils demandoient,
 „ parce qu'il étoit persuadé qu'il ne
 „ pouvoit rien y avoir de si funeste à
 „ l'Angleterre, que la division entre
 „ lui & ses Sujets, à laquelle cepen-
 „ dant on ne devoit pas s'attendre, a-
 „ près ce qu'il avoit fait pour leur as-
 „ surer la jouissance de leurs libertez &
 „ de leurs privilèges: Que c'étoit-là la
 „ seule raison qui l'avoit fait résoudre à
 „ passer le Bil en question; mais que
 „ pour s'acquiter non seulement des
 „ devoirs que le Trône exigeoit de
 „ lui, mais aussi pour sa propre justi-
 „ fication, & afin qu'on ne pût pas
 „ s'en prendre à lui s'il en arrivoit quel-
 „ ques

„ ques suites fâcheuses, il étoit obli-
 „ gé de leur dire qu'il croyoit qu'on
 „ laissoit la Nation trop exposée :
 „ Qu'ainsi c'étoit à présent à eux à
 „ mettre le Royaume en état de con-
 „ server la paix que Dieu lui avoit ac-
 „ cordée. ”

Ce discours plein de sagesse & de mo-
 dération fit impression sur l'esprit de
 plusieurs Membres du Parlement. La
 plupart consentirent à laisser au Roi ses
 Gardes, pour éviter le reproche hon-
 teux qu'on auroit pu leur faire d'avoir in-
 jurieusement congédié ceux qui avoient
 combattu avec tant d'ardeur pour con-
 server les libertez, les droits & les privi-
 lèges de la Nation, & qui étoient ac-
 courus si promptement à son secours.
 Mais l'autre partie de la Chambre, quoi-
 qu'inférieure de dix-sept voix, s'étant
 unie à plusieurs Membres qui ne s'é-
 toient pas trouvés à cette Assemblée,
 protesta hautement le lendemain contre
 tout ce que les autres avoient résolu.
 Ainsi le Roi se trouva dans la nécessité
 d'ordonner à ses Gardes de ne plus faire
 aucune fonction, & de se préparer à re-
 passer en Hollande, où il leur promit
 qu'ils trouveroient des effets de la recon-
 nois-

noissance qu'il avoit de leur bravoure & de leur zèle.

L'empressement qu'il fit voir en cette occasion pour maintenir un nombre considerable de troupes réglées en Angleterre, les soins qu'en qualité de Stadhouder il se donna pendant son séjour en Hollande pour mettre ces Provinces en état de pouvoir soutenir une guerre, marquoient visiblement que son intention, en consentant au Traité de Partage, n'avoit été que d'empêcher une guerre prochaine, si la France persistoit dans la résolution où elle étoit de faire valoir les droits du Dauphin, & qu'il pensoit que, puisque les Espagnols, selon toutes les apparences, ne seroient jamais capables de résister, ni aux artifices des Ministres François, ni au nombre prodigieux de troupes & de vaisseaux qui étoient dans leur voisinage & dans leurs ports, il lui étoit nécessaire, aussi-bien qu'aux Etats-Généraux, de se tenir puissamment armés, pour empêcher que la France ne profitât de la foiblesse du Roi Catholique & du desespoir des Espagnols, & ne se rendît maîtresse par la force d'une succession sur laquelle, suivant les Renonciations des deux Reines de
Fran-

France & les autres Actes autentiques, elle ne pouvoit avoir aucun droit légitime.

Ce fut aussi là le sentiment de Mr. *Heinsius* Pensionnaire de Hollande; & je suis persuadé que si *Charles II.* avoit fait, avant le premier Traité de Partage, ce qu'il fit après, c'est-à-dire, qu'il eût déclaré, ou solennellement, ou par son Testament, le Prince qui lui devoit succéder, en exigeant du Roi *Guillaume* & des Etats-Généraux des Provinces-Unies, qu'ils s'engageroient à le soutenir; ni le Roi *Guillaume* ni les Etats-Généraux n'auroient jamais consenti aux propositions faites par la Cour de France au sujet du Partage; mais qu'au contraire ils se seroient opposés de toutes leurs forces aux entreprises qu'elle auroit voulu faire contre l'Espagne. Ainsi ces deux Puissances voyant l'irrésolution du Roi Catholique, la desunion des Ministres Espagnols, & prévoyant les desseins de *Louis XIV.*, crurent qu'il étoit nécessaire de prévenir les suites funestes de la mort du Roi d'Espagne, & l'embrasement dont toute l'Europe étoit menacée, en étouffant de bonne heure le feu qui le devoit produire.

Voi-

Voilà pourquoi le Roi *Guillaume* dit au Comte d'*Ausberg* Envoyé Extraordinaire de l'Empereur en Angleterre, selon la lettre du Comte de *Harrach* datée du 27. Septembre 1697., qu'il n'étoit pas d'avis que la Cour de Vienne traitât de la succession dans un tems où la paix n'étoit pas encore conclue. Ce fut aussi pour cela que le Pensionnaire de Hollande, au nom des Etats-Généraux, dit au Comte de *Straatman*, comme on le voit dans sa lettre du 28. Mars 1698., qu'il étoit à propos que l'Empereur secourût puissamment & au plutôt les Espagnols, de peur que, se voyant abandonnés de la Maison d'Autriche, ils ne se jettassent entre les bras de la France.

Je ne m'arrêterai pas davantage à examiner la conduite du Roi *Guillaume* & des Etats-Généraux au sujet du Partage. Il suffit de dire que toute l'Europe étoit pour lors persuadée que ce n'étoit point assez d'avoir établi la paix, si l'on ne travailloit encore à la rendre solide & durable. On savoit que le Roi Catholique, accablé sous le poids de ses infirmités & de ses rechûtes continuelles, étoit sur le bord du tombeau, & que ses Minis-

tres, par l'animosité qu'ils avoient les uns contre les autres, empêchant qu'on ne prît des mesures convenables pour leur propre conservation, donnoient lieu de craindre une nouvelle guerre, d'autant plus dangereuse que le sujet en seroit important, & que toute l'Europe y seroit intéressée. Ainsi il n'est point étonnant que ces deux Puissances aient voulu prendre les mêmes mesures qu'elles avoient prises, & qui avoient été universellement applaudies de tous les Princes & Puissances de l'Europe, lorsque, pour sauver le Brabant & le reste des Pays-Bas, que la France attaqua après la mort du Roi Catholique *Philippe IV.* & pendant la minorité de son Fils *Charles II.*, elles conclurent la Triple Alliance avec la Suède.

Je ne fais si l'intention des Ministres de la Cour de France étoit conforme à celle du Roi d'Angleterre & des Etats-Généraux, & si elle se croyoit aussi intéressée à la paix que le reste de l'Europe. Ce qui m'en fait douter, c'est qu'on renvoya sur le champ au Marquis de *Harcourt* les deux courriers qu'il avoit dépêchés pour porter la nouvelle du Testament fait en faveur du Prince Elec-

NEGOCIATIONS SECRÉTTES.. 83

Electoral de Bavière, avec ordre de protester contre cette Déclaration de la manière qu'il jugeroit la plus convenable.

Le lendemain de l'arrivée de ces deux courriers, qui étoit le 19. Janvier, le Marquis de *Harcourt* qui, sous prétexte d'une indisposition, s'étoit toujours tenu chez lui pendant leur absence, se rendit à l'audience du Roi Catholique. Il témoigna à Sa Majesté le juste ressentiment de son Maître au sujet de sa Déclaration testamentaire, & lui présenta le Mémoire suivant :

„ SIRE, le Roi mon Maître m'a
„ ordonné de représenter à Votre Ma-
„ jesté, qu'après les protestations qu'elle
„ le m'avoit chargé de lui faire, qu'elle
„ ne donneroit jamais lieu à aucune in-
„ novation, ni à rien qui pût être con-
„ traire aux engagements de la paix,
„ il n'auroit jamais pu croire que Vo-
„ tre Majesté eût fait son Testament en
„ faveur du Prince Electoral de Baviè-
„ re, si cette nouvelle n'étoit confir-
„ mée d'une manière à n'en pas dou-
„ ter.

„ L'entière confiance que le Roi très-
„ Chrétien avoit à la parole de Votre

„ Majesté, lui donnoit lieu de ne point
„ s'attendre à une résolution comme
„ celle-là; mais dans cette circonstance
„ il croiroit manquer à cette amitié
„ dont Votre Majesté dans la conclu-
„ sion de la Paix a reçu tant de mar-
„ ques, à l'envie qu'il a de voir l'Eu-
„ rope en repos, & enfin à l'obligation
„ où il est de maintenir le droit que les
„ Loix & les Coutumes inviolables de
„ la Monarchie donnent à Monseigneur
„ le Dauphin son Fils unique, s'il ne
„ déclaroit à Votre Majesté, comme il
„ le fait à présent par ma bouche, qu'il
„ prendra les mesures nécessaires pour
„ empêcher en même tems que la guer-
„ re ne recommence, & pour s'oppo-
„ ser à l'injustice qu'on prétend lui fai-
„ re.

„ Je dois ajouter à cela, que le Roi
„ mon Maître n'a jamais désiré autre
„ chose que de voir Votre Majesté jouir
„ pendant une longue suite d'années des
„ Etats qu'elle a reçus de Dieu par sa
„ naissance. Vous savez, Sire, que je
„ n'ai fait de la part du Roi mon Maître
„ aucunes instances touchant la succes-
„ sion. Enfin, je laisse à juger si le desin-
„ téressement du Roi très-Chrétien,

„ &

NEGOCIATIONS SECRETTES. 85

„ & le désir qu'il a toujours témoigné
 „ d'entretenir avec Votre Majesté une
 „ parfaite intelligence, méritoient qu'el-
 „ le prît une semblable résolution. Que
 „ Votre Majesté se représente aussi ce
 „ que l'Europe entière pourra lui repro-
 „ cher, si malheureusement les soins du
 „ Roi mon Maître ne peuvent empêcher
 „ que la tranquillité générale ne soit
 „ troublée par un accident imprévu. ”

Ce Mémoire ayant été porté au Con-
 seil d'Etat pour être examiné, & afin
 qu'on y délibérât sur la réponse que l'on
 y devoit faire, mit la division dans l'As-
 semblée, & fit éclater l'animosité des
 Ministres les uns contre les autres. L'A-
 mirante de Castille qui, depuis que le
 Comte de *Monterrey* s'étoit si fort dé-
 claré contre le Régiment Allemand &
 contre le Prince de Darmstad, en avoit
 toujours conservé contre lui un vif res-
 sentiment, se servit de cette occasion
 pour faire valoir le soin qu'il avoit pris
 de mettre les troupes de Catalogne sur
 un pied à ne rien craindre de la France.
 Il ajouta: „ Qu'il avoit eu le malheur de
 „ se voir traversé par quelques-uns mê-
 „ mes de ceux qui paroissent être si
 „ fort alarmés d'un simple Mémoire

„ présenté par l'Ambassadeur du Roi
„ très-Chrétien : Qu'il prioit le Roi
„ & tous ceux qui étoient présens , de
„ considérer si la confusion que pou-
„ voit causer cette crainte affectée , ne
„ méritoit pas mieux le nom de *Cabos* ,
„ que les justes précautions qu'on avoit
„ eues de tenir toujours auprès de Ma-
„ drid un Régiment composé de Sol-
„ dats qui avoient vieillis sous les armes ,
„ & d'Officiers capables d'exercer les
„ premiers emplois de la guerre , & de
„ discipliner de nouvelles troupes ; ce
„ qui l'avoit fait appeller la *Pépinière*
„ *des Officiers* : Que ce qui donnoit oc-
„ casion à la France de vouloir faire la
„ loi à Sa Majesté , & régler les affaires
„ les plus importantes de la Monarchie
„ d'Espagne du vivant du Roi , n'é-
„ toit pas tant la résolution de Sa Ma-
„ jesté au sujet de sa succession , que
„ l'envie que le Roi très-Chrétien avoit
„ de profiter du peu de forces de l'Es-
„ pagne & de la division qu'il savoit
„ fort bien qui étoit dans le Ministère :
„ Que c'étoit-là le véritable & le plus
„ puissant motif du renouvellement de
„ ses prétentions à la Monarchie & de
„ ses menaces : Qu'il prioit Sa Majesté
„ de

„ de réfléchir sur le Mémoire de son
 „ Ambassadeur ; qu'on y voyoit qu'il
 „ n'y avoit pas de milieu pour les Espa-
 „ gnols entre vivre dans l'esclavage, ou
 „ tout hazarder pour se délivrer d'un
 „ joug que la France vouloit lui impo-
 „ ser dans les actions mêmes les plus jus-
 „ tes & les plus volontaires : Que le
 „ péril n'étoit point si grand, ni le
 „ remède si difficile à trouver, pour
 „ que l'on n'eût pas le courage ni la
 „ fermeté de suivre un conseil aussi rai-
 „ sonnable : Que le Roi pouvoit faire
 „ passer en Espagne le Successeur qu'il
 „ avoit déterminé, en le faisant accom-
 „ pagner des troupes qui seroient les
 „ plus à portée : Qu'il falloit que Sa
 „ Majesté ordonnât en même tems à ses
 „ Ministres à Londres, à la Haye &
 „ dans les autres Cours alliées de l'Es-
 „ pagne, de faire connoître l'injuste
 „ procédé de la France à son égard,
 „ en leur donnant copie du Mémoire
 „ de son Ambassadeur : Qu'il n'y avoit
 „ point à douter que ce procédé ne fût
 „ plus que suffisant pour exciter l'An-
 „ gleterre, la Hollande, l'Empire & le
 „ reste de l'Europe, & mêmes les Suis-
 „ ses, à s'unir plus étroitement que ja-

„ mais pour conserver leur liberté &
„ pour mettre un frein à l'ambition de
„ la France, qui ne se contenteroit de
„ la possession de la Monarchie d'Es-
„ pagne, qu'autant de tems qu'il lui
„ en faudroit pour se mettre en état de
„ faire de plus grandes conquêtes.”

Ce sentiment fut approuvé unanimement de tous les Ministres. Mais le Comte d'*Aguilar*, croyant que c'étoit-là la véritable occasion de faire valoir les intérêts de l'Archiduc, ajouta : „ Que
„ ce n'étoit que la modération du Roi,
„ & le mystère qu'il faisoit de sa Déclaration sur son Successeur, qui portoit
„ la Cour de France à tenir une conduite comme celle-là : Que c'étoit
„ un coup de politique de cette Puissance ambitieuse, qui n'alléguoit dans le
„ Mémoire de son Ambassadeur le zèle
„ qu'elle avoit de conserver la paix dans
„ la Chrétienté, que pour avoir le tems
„ de préparer les choses nécessaires à
„ l'exécution de son dessein : Qu'il fal-
„ loit le prévenir, aussi-bien que les
„ maux qui menaçoient les Espagnols,
„ qui seroient les premiers attaqués ;
„ qu'il falloit faire tous ses efforts pour
„ engager la Cour de Vienne à envoyer
„ l'Ar-

„ l'Archiduc en Espagne avec le plus
 „ de forces qu'il seroit possible, & pour
 „ porter tous les Alliez à soutenir les
 „ droits de la Maison d'Autriche: Que,
 „ puisque ce Mémoire étoit si plein de
 „ menaces, & que la France étoit ré-
 „ solue à reprendre les armes pour sou-
 „ tenir ses injustes prétentions, il se-
 „ roit plus avantageux pour l'Espa-
 „ gne d'entreprendre la guerre pen-
 „ dant la vie de Sa Majesté qu'après sa
 „ mort.”

Le Cardinal *Portocarrero* & la plupart
 des Ministres ne tombèrent pas tout-à-
 fait dans le sentiment du Comte d'*Agui-
 lar*, & leur avis fut: „ Qu'il falloit que
 „ le Roi communiquât le Mémoire du
 „ Marquis de *Harcourt* à toutes les Puif-
 „ sances de l'Europe; & qu'en atten-
 „ dant leur résolution & les mesures
 „ qu'elles prendroient pour prévenir
 „ l'orage dont elles étoient menacées,
 „ en cas que la France se rendît maî-
 „ tresse de l'Espagne, Sa Majesté pou-
 „ roit prendre les précautions nécessai-
 „ res pour la préserver du joug, & don-
 „ ner pendant ce tems-là des témoigna-
 „ ges publics de ses bonnes intentions
 „ pour la conservation de la paix; mais

„ qu'il ne falloit rien dire à l'Ambassa-
„ deur de France qui pût lui faire con-
„ noître quel étoit le Successeur nom-
„ mé. ” Ce conseil fut suivi, & le Se-
cretaire des Dépêches générales envoya
pour réponse au Marquis la lettre sui-
vante :

„ MONSIEUR, le Roi, après avoir
„ examiné le Mémoire que Votre Ex-
„ cellence lui présenta le 19. Janvier
„ dernier, m'a ordonné de vous faire sa-
„ voir que, n'ayant point jusqu'ici man-
„ qué à observer les articles de la paix,
„ comme Votre Excellence a pu le re-
„ marquer en d'autres occasions, il vous
„ prie d'être persuadé qu'il persévérera
„ toujours dans les mêmes sentimens,
„ & n'aura jamais d'autre but que de
„ contribuer à la tranquillité de l'Eu-
„ rope, avec autant de zèle que le Roi
„ très-Chrétien : Que Sa Majesté à tout
„ lieu d'être surprise des propositions de
„ Votre Excellence, sur-tout dans un
„ tems où, graces à Dieu, sa santé étant
„ rétablie, elle ne doit être obligée par
„ aucune des raisons qu'on allègue, de
„ prendre des résolutions prématurées,
„ & où on doit espérer qu'elle fera tous
„ ses efforts, comme elle les a toujours
„ faits,

NEGOCIATIONS SECRÉTES. DE

„ faits, pour répondre à l'estime & à l'a-
 „ mitié que S. M. très-Chrétienne lui
 „ témoigne, pour concourir avec elle à
 „ la conservation du repos public, &
 „ pour laisser enfin, dans leur union &
 „ dans leur bonne intelligence, un ex-
 „ emple à la postérité. C'est ce que Sa
 „ Majesté espère que Dieu accordera aux
 „ vœux & aux prières de ses fidèles Su-
 „ jets. Monsieur, je baise les mains à
 „ Votre Excellence, & suis son très-
 „ humble Serviteur, *Don Antoine d'U-*
 „ *billa & Medina.* A Madrid le 3. Fé-
 „ vrier 1699. ”

Le Marquis ne fut point content de
 cette réponse, qu'il trouvoit très-vague
 & très-ambiguë. Il dit au Gentilhom-
 me qui la lui avoit apportée, qu'elle n'é-
 roit point satisfaisante, puisqu'elle ne
 contenoit rien qui répondît à l'attente
 du Roi son Maître; & il ajouta qu'il al-
 loit l'envoyer à S. M. très-Chrétienne.

On rendit publics dans toute l'Espa-
 gne le Mémoire & la Réponse; ce qui
 donna lieu à l'Ambassadeur de l'Empe-
 reur de renouveler ses instances & cel-
 les du Comte de *Harrach* son Père, &
 d'engager plusieurs personnes à repré-
 senter au Roi: „ Qu'il étoit d'une né-
 „ cess-

„ cessité indispensable qu'il déclarât so-
„ lemnellement l'Archiduc pour son
„ Successeur légitime, suivant les rè-
„ gles de la justice & les assurances qu'il
„ en avoit si souvent données de vive
„ voix à son Prédécesseur, & par écrit
„ à l'Empereur son Maître: Que S. M.
„ Impériale enverroit d'abord l'Archiduc
„ en Espagne, & feroit en sorte
„ d'obtenir des deux Puissances Mari-
„ times les transports nécessaires pour
„ le faire escorter de dix ou douze mil-
„ le hommes de ses meilleures troupes:
„ Que le Roi ne pouvoit plus se dis-
„ penser de faire cette Déclaration: Que
„ dans les conjonctures présentes l'irréc-
„ solution étoit ce qu'il y avoit de plus
„ pernicieux pour l'Espagne, & même
„ pour tout l'Europe, puisqu'elle don-
„ noit le tems à la France d'occuper
„ insensiblement les Ports les plus confi-
„ dérables du Royaume, en y envoyant
„ une quantité prodigieuse de vaisseaux,
„ & d'augmenter toutes ses forces, com-
„ me celles qui occupoient les frontiè-
„ res de Navarre & de Catalogne: Que
„ c'étoit par cette seule raison que la
„ France différoit toujours de rendre à
„ l'Empereur l'importante place de
„ Bri-

„ Brisac, & qu'elle suscitoit de plus en
 „ plus de nouvelles divisions entre les
 „ Princes d'Allemagne, pour ôter par-
 „ là à l'Empereur les moyens de faire
 „ valoir la justice de ses droits : Qu'il
 „ étoit tems d'ouvrir les yeux sur le
 „ danger commun : Qu'il falloit dispo-
 „ ser toutes choses pour maintenir la
 „ tranquillité publique, & mettre tout
 „ en œuvre pour augmenter les forces,
 „ tant par mer que par terre, afin qu'on
 „ fût en état de se défendre contre les
 „ injustes entreprises de la France. ”

Il s'adressa à la Reine, & tâcha de la
 porter à faire déclarer le Roi en faveur
 de l'Archiduc. Elle lui répondit à son
 ordinaire, que c'étoit son dessein; mais
 que le Roi étoit toujours dans la même
 incertitude. Il en parla aussi au Cardi-
 nal; mais ce Prélat rejettoit la cause de
 tous les dangers présens sur la Cour de
 Vienne, qui n'avoit jamais voulu en-
 voyer au Roi le secours qu'il lui avoit
 demandé avec tant d'empressement.
 Ainsi il ne savoit quel parti prendre dans
 une Cour pleine de troubles & d'arti-
 fices. Il faut rendre justice au Comte
Louis de Harrach. Il ne négligea rien
 en cette occasion pour traverser les des-

desseins de l'Ambassadeur de France, & pour soutenir le parti de l'Amirante, quoique cependant il semblât le négliger à cause des soupçons que nous avons déjà expliqués; mais il avoit ce malheur qu'on ne faisoit pas, de tous les soins qu'il se donnoit, autant de cas qu'ils en méritoient.

L'Empereur, informé de tout ce qui se passoit dans l'Espagne, prenoit toutes les précautions nécessaires pour s'assurer d'un droit qu'il croyoit incontestable; & comme la paix qui devoit être signée entre lui & les Turcs sur la fin de Janvier, lui laissoit le moyen de pouvoir se servir de ses troupes, il tâchoit d'engager ses Peuples à vouloir bien les entretenir durant la paix. Il fit assembler les Etats de toutes ses Provinces, afin de leur demander les subsides nécessaires pour l'entretien de ces troupes. Il assemblea ceux de la Basse-Autriche, dont le Chancelier de la Cour, suivant la coutume, fit l'ouverture en présence de l'Empereur, par un discours où il fit connoître: „ Que la
„ paix avec la France, quoique conclue,
„ n'étoit pas encore bien établie, puis-
„ que le Roi très-Chrétien tardoit si
„ long-

„ long-tems à restituer à l'Empereur &
 „ à l'Empire quelques places qu'il s'é-
 „ toit engagé de rendre: Qu'il étoit
 „ vrai qu'on étoit sur le point de faire
 „ une trêve avec les Turcs; mais que,
 „ quand même on la concluroit, S. M.
 „ Impériale se trouvoit indispensable-
 „ ment obligée de retenir sur pied la
 „ plupart de ses troupes, & de faire
 „ réparer les fortifications de ses Villes
 „ frontières; la prudence voulant qu'on
 „ se tint sur ses gardes, aussi-bien en
 „ tems de paix qu'en tems de guerre, &
 „ qu'on se mît à l'abri des insultes des
 „ Puissances voisines: Que d'ailleurs S.
 „ M. Impériale alloit s'engager dans
 „ d'autres dépenses excessives & absolu-
 „ ment nécessaires pour le bien de ses
 „ Sujets, & pour maintenir le repos &
 „ la tranquillité publique; & qu'elle es-
 „ péroit du zèle & de la fidélité de ses
 „ Etats, qu'ils voudroient bien lui ac-
 „ corder les subsides nécessaires & pro-
 „ portionnés au nombre de troupes qu'el-
 „ le étoit obligée de conserver." L'Em-
 „ pereur les exhorta aussi en peu de paroles
 „ à délibérer, le plutôt qu'ils pourroient,
 „ sur la proposition qu'on leur venoit de
 „ faire, & à prendre une bonne & prompt-
 „ te résolution. Outre cela, il les assura
 „ de

de son affection & de l'amitié qu'il auroit toujours pour eux.

Le Roi très-Chrétien, comme nous avons dit, retenoit encore Brisac, & refusoit de le rendre, tantôt sous un prétexte, & tantôt sous un autre; mais sachant que le Roi Catholique s'étoit nommé un Successeur, & appréhendant que ce ne fût l'Archiduc, & que le Roi d'Espagne ne se fût servi du nom du Prince Electoral de Bavière, que comme d'un manteau pour engager secrètement les deux Puissances Maritimes à faire exécuter l'article séparé * du Traité de Vienne fait en 1689., il leva le masque, & déclara qu'il ne rendroit point Brisac, à moins que les troupes de l'Empereur ne fortissent de Rhinfeldt; que S. M. Impériale n'annullât l'investiture du 9. Electorat donnée depuis peu au Duc de Hanovre, & qu'elle ne fît faire réparation dans toutes les formes au Marquis de Villars son Envoyé Extraordinaire à Vienne, de l'insulte qui lui avoit été faite.

Pour être au fait de cette dernière circonstance, il faut lire la lettre suivante, qu'on publia à Paris, & qui en donne une explication fort claire.

„ On
* Cet Article assuroit la Monarchie d'Espagne à la Maison d'Autriche, en cas que le Roi vint à mourir sans Enfants.

„ On parle beaucoup ici de l'injure
 „ faite à Mr. le Marquis de *Villars* En-
 „ voyé Extraordinaire du Roi auprès de
 „ S. M. Impériale. Mais avant que de
 „ vous dire comment cela s'est passé,
 „ il faut que vous sachiez que l'Archiduc *Charles* Fils de l'Empereur prétend qu'il ne doit recevoir les Ministres du second ordre, & leur donner audience, qu'assis & couvert, & que ceux-ci soutiennent au contraire que les Archiducs, ayant toujours cédé le pas aux Electeurs qui les reçoivent debout & découverts, ce Prince doit se conformer à l'ancien usage. Mais toutes les remontrances qu'ils ont faites sur ce sujet, ont été inutiles. Comme il y a déjà du tems que cette question a été agitée, & qu'elle n'a point été décidée, les Envoyez ne lui ont point rendu de visite, ni même au Roi des Romains lorsqu'il n'étoit qu'Archiduc. Vous observerez encore que la sale que l'Empereur avoit choisie pour la fête qu'il donnoit, faisoit partie de l'appartement de l'Archiduc, parce qu'il n'y en avoit pas d'assez grande dans celui de S. M. Impériale, & que pour entrer dans

Tome I. G „ cet-

„ cette sale , il falloit passer par l'anti-
„ chambre de l'Archiduc. Le Marquis
„ de *Villars* étoit dans cette anticham-
„ bre avec les Envoyez de Suède &
„ de Hollande , & attendoit , de mê-
„ me que beaucoup d'autres personnes
„ de qualité , que la fête à laquelle ils
„ avoient été invités , commençât ,
„ lorsque le Prince de *Lichtenstein* Gou-
„ verneur de ce Prince vint lui dire qu'il
„ étoit extraordinaire que , n'ayant ja-
„ mais rendu de visite à l'Archiduc ,
„ il vint dans son antichambre. Je ne
„ puis vous mander tout ce que lui ré-
„ pondit Mr. de *Villars* ; mais il lui dit
„ entre autres choses qu'il étoit surpris
„ de ce qu'il ne s'adressoit pas aussi à
„ Mrs. les Envoyez de Suède & de
„ Hollande qui étoient dans le mê-
„ me cas. Le Prince de *Lichtenstein* lui
„ ayant répliqué qu'il lui conseilloit
„ de fortir , & de ne le pas obliger à
„ l'y contraindre : *Je ne crois pas* , lui
„ repartit Mr. de *Villars* , *que vous me*
„ *tinssiez ailleurs un pareil discours ;*
„ *mais , comme vous êtes ici dans un en-*
„ *droit que je dois respecter , je veux*
„ *bien céder & me montrer le plus*
„ *sage.*”

Il sortit ensuite, & dépêcha sur le champ le courrier dont j'ai déjà parlé. Les Allemands racontoient l'affaire d'une autre manière, quoique cependant tous convinssent du fait. Le Marquis de *Villars*, étant retourné chez lui très-mortifié, suspendit toutes les fonctions de son ministère jusqu'au retour de son exprès.

Le Roi très-Chrétien approuva sa conduite, & lui ordonna de demander une satisfaction proportionnée à l'insulte, & de revenir en France si l'Empereur refusoit de la lui donner. Il ne lui donna pas d'ordres plus positifs, parce qu'il y avoit dans ce tems-là des affaires de plus grande importance, & qui demandoient qu'on agît avec politique & avec modération, & non pas par la force & avec éclat. C'étoit la mort de *Ferdinand-Joseph* Prince Electoral de Bavière, qui devoit succéder à la Monarchie d'Espagne, & sur qui l'Europe entière sembloit se reposer de toutes ses craintes, comme sur celui qu'elle croyoit choisi de Dieu pour assurer la tranquillité publique. Ce Prince mourut à Bruxelles le 6. Février entre deux & trois heures du matin, d'une maladie

que les Médecins ne crurent pas d'abord dangereuse, mais qui cependant peu de jours après augmenta si violemment, qu'elle fut cause de sa mort.

Cette nouvelle affligea extrêmement l'Electeur son Père, l'Espagne, l'Angleterre & la Hollande, & généralement tous ceux qui considéroient cet aimable Prince, comme le soutien de la paix, & comme le seul qui fût capable de faire tomber les armes des mains des deux Prétendans des puissantes Maisons d'Autriche & de Bourbon. Cette mort donna occasion au Roi de France de travailler plus que jamais à faire écheoir la succession à un de ses Petits-Fils. S. M. très-Chrétienne comptoit que la Renonciation de l'Archiduchesse *Marie-Antoinette*, n'ayant point été un obstacle pour le Prince défunt, on ne devoit pas faire plus de cas de celle de la Reine son Epouse.

Il appréhendoit néanmoins les suites de ce changement, comme aussi celles du Mémoire que le Marquis de *Harcourt* avoit présenté au Roi Catholique. Il prévoyoit bien que ce Mémoire ne manqueroit pas d'alarmer le Roi d'Angleterre & les Etats-Généraux, puisqu'il sembloit être opposé aux témoignages de sincérité

&

& de bonne-foi qu'il leur avoit donnés, pour les engager à signer le *Traité de Partage*, & que dans leurs soupçons ils se détermineroient à renouveler leur alliance avec la *Maïson d'Autriche*, d'autant plus qu'ils se verroient délivrés, par la mort du *Prince Electoral de Bavière*, des engagemens qu'ils avoient contractés avec lui au sujet du *Partage*. Il envoya néanmoins ses ordres au *Comte de Tallard* & à son *Ambassadeur à la Haye*, & les chargea particulièrement d'être attentifs aux effets que ce *Mémoire* produiroit dans l'esprit du *Roi Guillaume* & des *Etats-Généraux*, & d'avouer tout ce qu'il contenoit, en cas qu'il parvînt à leur connoissance; en disant aux uns & aux autres que ce *Mémoire* présenté par le *Marquis de Harcourt* au *Roi Catholique* selon les ordres du *Roi très-Chrétien*, n'étoit qu'une suite du *Traité de Partage*, puisqu'il n'y protestoit contre la dernière volonté de *S. M. Catholique* qu'entant qu'elle pouvoit être contraire au-dit *Traité*. Cela étoit assez bien expliqué dans la fin du *Mémoire*, où le *Marquis* disoit expressément que le *Roi son Maître* prendroit les mesures nécessaires pour empêcher que la

G 3

guer-

guerre ne recommençât, & pour s'opposer à l'injustice qu'on prétendoit lui faire; paroles qui marquoient sans aucune ambiguité, à ce que la Cour de France prétendoit, que c'étoit par les engagements pris avec les deux Puissances Maritimes qu'elle entendoit venir à bout de ses desseins, qui n'étoient autre chose que de conserver le repos & la paix dans toute la Chrétienté, & de procurer au Dauphin son Fils quelques Etats qui pussent le dédommager en partie des droits & des prétentions qu'il avoit sur la succession entière de la Monarchie d'Espagne.

Le Roi très-Chrétien appréhendoit que ces raisons-là ne fussent pas si bien reçues en Espagne. Comme il connoissoit les Espagnols, & qu'il savoit qu'ils ont l'esprit très-fin & naturellement défiant, il ne savoit quel moyen trouver pour leur persuader que l'esprit du Traité de Partage n'étoit pas contraire aux offres que son Ambassadeur leur avoit faites, de conserver la Monarchie dans son entier, & même de l'élever au plus haut degré de puissance, en unissant ses forces à celles d'Espagne pour réunir à la Monarchie les Etats & les Provinces qui

en avoient été démembrées depuis le règne de *Philippe II.*

Mais pour sortir de cet embarras avec honneur, & ne point s'exposer à leurs plaintes, il ordonna au Marquis de *Harcourt* de faire entendre au Cardinal & aux autres Ministres opposés au parti de la Maison d'Autriche: „ Qu'on ne pou-
 „ voit, sans une injustice criante, pri-
 „ ver le Dauphin & ses héritiers du
 „ droit légitime que leur sang & leur
 „ naissance leur donnoient sur tous les
 „ Royaumes d'Espagne: Que la Renon-
 „ ciation de la feue Reine de France,
 „ *Marie-Thérèse* d'Autriche, n'étoit pas
 „ un plus puissant obstacle à la Maison
 „ de Bourbon, que celle de l'Archidu-
 „ chesse *Marie-Antoinette* ne l'avoit été
 „ à son Fils unique le Prince Electo-
 „ ral de Bavière.” Il le chargea en mê-
 me tems de faire connoître aux Ministres
 Espagnols l'aveuglement de *Philippe III.*
 & de *Philippe IV.* son Fils & son Suc-
 cesseur, au sujet des Renonciations
 d'*Anne* Fille du premier, & de *Marie-*
Thérèse Fille du second, où elles a-
 voient été tellement lésées, que cela
 seul suffisoit pour les annuller; outre
 que la Décrétale de *Boniface VIII.* par-

loit uniquement de l'équivalent que le Père donnoit à sa Fille, de ses propres biens & de ceux qui par les Loix des Royaumes & des Provinces lui étoient échus, & dont lui seul étoit le maître. Il lui ordonna encore de remontrer que la dot de l'Infante *Marie-Thérèse* Reine de France, Mère du Dauphin, n'avoit pas été payée; ce qui faisoit que le contrat devoit être considéré comme nul. Et enfin il lui recommanda de ne rien épargner dans une affaire qui devoit être le fondement de la fortune de sa Maison.

Le Marquis s'acquita de ces ordres très-fidèlement. Il eut un long entretien avec le Comte de *Monterrey* dans une maison de plaisance du Roi, qu'on nomme *la Zarzuela*; mais, lorsqu'il lui eut parlé des raisons qu'on pouvoit alléguer pour annuler les Renonciations, le Comte lui dit : „ Que ce n'é-
„ toit pas là le moyen de faire réussir le
„ grand dessein auquel on travailloit :
„ Que Mr. de *Manzano* & plusieurs au-
„ tres Espagnols avoient apporté plus
„ de raisons qu'il n'en falloit, pour prou-
„ ver la valeur de ces Renonciations ;
„ & que ces raisons avoient convaincu

„ la

„ la plus grande partie de l'Europe, &
 „ sur-tout la Nation Espagnole, soit par
 „ l'aversion que les Espagnols ont pour
 „ la domination d'un Prince François,
 „ soit parce qu'ils croient que cela se-
 „ roit contraire à leurs Loix.

„ Nous avons besoin, Monsieur, lui
 „ dit-il, de raisons plus solides & plus
 „ persuasives que celles dont vous ve-
 „ nez de me faire part. Il n'y a que
 „ l'intérêt de la Nation qui puisse nous
 „ faire consentir à un choix qui répu-
 „ gne à notre inclination. Je vous par-
 „ le en Espagnol. Il n'y a que la force
 „ qui puisse faire valoir les justes pré-
 „ tentions du Roi très-Chrétien. Il faut
 „ donc s'en servir pour pouvoir parve-
 „ nir à notre but. Il est vrai que cette
 „ entreprise sera fort à charge à un Etat
 „ toujours obligé de fournir à des dépen-
 „ ses excessives & nécessaires pour l'en-
 „ tretien des troupes, & qu'elle attirera
 „ à la France de nouveaux & de puis-
 „ sans ennemis, qui, jaloux de sa gloire,
 „ ou prenant trop d'ombrage de sa puis-
 „ sance, mettront tout en usage pour
 „ empêcher qu'un Prince de la Maison
 „ de Bourbon ne monte sur ce Trône,
 „ & pour se délivrer de la crainte qu'ils

„ auroient que ces deux Nations, unies
„ ensemble & gouvernées par des Mo-
„ narques du même sang, ne voulus-
„ sent usurper les Etats de leurs Voisins.
„ Mais ces deux inconvéniens ne sont
„ pas assez considérables pour distraire
„ S. M. très-Chrétienne du soin de
„ défendre ses droits. On trouve aisé-
„ ment les moyens de faire goûter
„ aux Peuples la nécessité d'une guerre,
„ de leur rendre supportables les nou-
„ veaux impôts, & de les faire consen-
„ tir à accorder avec plaisir, ou du moins
„ avec peu de répugnance, les choses
„ nécessaires pour la soutenir avec vi-
„ gueur. Quant aux ennemis qui pou-
„ roient s'opposer à ses justes prétentions,
„ le Roi de France les a si souvent dé-
„ faits, qu'ils ne sont pas aujourd'hui en
„ état de pouvoir contrebalancer ses des-
„ seins. Il ajouta que ce Proverbe Es-
„ pagnol étoit très-certain: JAMAS CON-
„ LIGA * NO SE CAZO GRAN PAJARO:
„ *Jamais avec la glu on n'a pris un grand*
„ *oiseau, ou, les Alliances ne produisent*
„ *jamais de grands effets.* Qu'il étoit d'a-
„ vis

* Le mot Espagnol *Liga* est équivoque: il signifie également *Alliance* & *glu* dont on se sert pour prendre des oiseaux.

„ vis de faire une nouvelle tentative sur
 „ l'esprit du Cardinal, que la mort im-
 „ prévue du Prince Electoral de Baviè-
 „ re avoit extrêmement alarmé, & qui
 „ étoit également irrité, & contre les
 „ deux Puissances Maritimes de ce qu'el-
 „ les avoient donné les mains au Traité
 „ de Partage, & contre la Cour de
 „ Vienne qu'il accusoit de tout ce qui
 „ s'étoit passé en Espagne depuis l'an
 „ 1690. Qu'il croyoit qu'il n'étoit pas
 „ à propos que le Roi très-Chrétien en-
 „ treprît une nouvelle guerre contre
 „ l'Espagne pour empêcher le Roi
 „ Catholique de se choisir un Succes-
 „ seur ennemi de la Maison de Bourbon,
 „ puisque quelques remontrances suffi-
 „ soient pour détourner S. M. Catho-
 „ lique de cette résolution, sur-tout
 „ lorsqu'on lui mettroit sous les yeux le
 „ danger auquel elle s'exposeroit, &
 „ les menaces du Roi de France; mais
 „ qu'il falloit que le Roi de France en-
 „ voyât, sous divers prétextes, plu-
 „ sieurs vaisseaux de guerre dans les
 „ Ports d'Espagne, & qu'il tînt sur
 „ les frontières de Navarre & de Cata-
 „ logne de grosses garnisons qui pus-
 „ sent en peu de jours former une Ar-
 „ mée;

„ mée; qu'il se rendroit par-là redou-
 „ table à l'Espagne, qui étoit pour lors
 „ dépourvûe de toutes choses, & qu'en
 „ même tems S. M. très-Chrétienne
 „ pourroit, par le moyen de ses Minis-
 „ tres, empêcher les Puissances de l'Em-
 „ pire, l'Angleterre, la Hollande &
 „ l'Italie, de s'intéresser dans la que-
 „ relle de la Maison d'Autriche.”

Il fut question ensuite de la façon
 dont il faudroit s'y prendre, pour agir
 & pour préparer toutes choses à Madrid.
 Le Comte s'excusa d'abord de lui don-
 ner là-dessus aucun avis, & dit qu'il s'en
 rapporteroit à la prudence du Marquis,
 la sienne étant trop bornée pour des
 affaires d'une si grande importance. Mais
 le Marquis ayant réitéré ses instances,
 le Comte répondit: „ Qu'il étoit d'une
 „ nécessité indispensable de cultiver &
 „ d'entretenir l'estime du Peuple & de la
 „ Noblesse du second ordre; que l'un &
 „ l'autre s'étoient déjà presque défaits
 „ de leurs préventions contre le nom
 „ *François*; qu'ils étoient charmés des
 „ avantages que plusieurs Particuliers
 „ avoient retirés de ses libéralitez, pen-
 „ dant que d'un autre côté ils blâmoient
 „ hautement la conduite des Allemands
 „ qui

„ qui étoient à Madrid ; qu'ils haïssent
 „ la Reine , l'Amirante & les autres
 „ Ministres qui étoient de son parti :
 „ Qu'il falloit se servir de ces heureuses
 „ circonstances pour augmenter leur
 „ haine & leur animosité contre le par-
 „ ti Autrichien , & leur mettre au con-
 „ traire devant les yeux la civilité , la li-
 „ béralité & la bienveillance dont il
 „ leur avoit donné tant de marques de-
 „ puis son arrivée en Espagne : Qu'il
 „ étoit aussi fort à propos d'insinuer à la
 „ Reine , qu'il falloit qu'elle continuât
 „ d'éviter les entretiens secrets du Com-
 „ te de *Harrach* & de son Epouse , &
 „ qu'elle lui donnât à entendre par le
 „ moyen de Mad. *Perlips* & du Père
 „ *Gabriel* , que cette conduite prudente
 „ feroit bien-tôt cesser l'aversion du
 „ Peuple pour les Allemands : Qu'on
 „ devoit toujours rendre de fréquentes
 „ visites à la Comtesse *Perlips* , flater son
 „ ambition , & travailler sous main à
 „ faire en-sorte qu'elle pût obtenir pour
 „ les Allemands les graces qu'elle de-
 „ manderoit ; ce qui ne manqueroit pas
 „ de les rendre encore plus odieux : Que
 „ cela seroit très-utile pour parve-
 „ nir à leur dessein , parce que le Peu-
 „ ple

„ ple qui la haïssoit extrêmement, ne
„ manqueroit pas de s'emporter encore
„ davantage contre elle, contre toute
„ sa famille, ses amis, & même contre
„ sa Nation; sur-tout lorsqu'il seroit
„ persuadé que la Reine & tous les au-
„ tres Ministres qui étoient à la tête
„ des Affaires, plioient servilement sous
„ l'humeur ambitieuse de cette femme:
„ Qu'il y avoit lieu d'espérer qu'il se fe-
„ roit quelque changement dans le Mi-
„ nistère, & qu'on l'éloigneroit de la
„ Cour: Qu'on pouvoit compter que le
„ Cardinal feroit tous ses efforts pour
„ que l'un & l'autre arrivassent, à cause
„ du peu de satisfaction que le premier
„ lui avoit donné, & de la haine
„ qu'il conservoit pour les Allemands
„ que la Reine avoit à sa suite: Qu'il
„ falloit aussi cultiver plus que jamais
„ Mr. *Urraca*, & profiter de son zèle
„ pour le bien de la Patrie, & de la gran-
„ de confiance que le Cardinal avoit en
„ lui: Que ce Prélat, qui l'estimoit ex-
„ traordinairement pour son défintéres-
„ sement & son intégrité, suivroit aveu-
„ glément ses conseils; qu'on avoit
„ déjà vû le pouvoir qu'il avoit sur l'es-
„ prit du Cardinal, lorsqu'il lui avoit
„ fait

NEGOCIATIONS SECRETTES. III

„ fait abandonner le parti de la Reine
 „ & de l'Archiduc pour s'attacher à
 „ celui du Prince de Bavière; & qu'en-
 „ fin on devoit mettre tout en usage
 „ pour gagner ceux qui avoient quel-
 „ que accès auprès de ce Prélat, que sa
 „ crédulité & sa timidité rendoient sus-
 „ ceptible de toutes les impressions
 „ qu'on vouloit lui donner.”

Le Marquis fut extrêmement satisfait
 de ce discours. Il remercia le Comte, &
 tomba ensuite sur le chapitre de l'Ami-
 rante, du Comte d'*Oropesa*, & des autres
 Ministres du parti Autrichien, & enfin
 sur les moyens qu'il falloit employer
 pour gagner entièrement Mr. *Urrata* &
 tous les autres Confidens du Cardinal.
 Sur quoi le Comte répondit : „ Que pour
 „ les premiers, il ne s'en soucioit pas
 „ beaucoup, parce qu'ils avoient déjà
 „ commencé à se défier de la Reine, &
 „ que Sa Majesté, qui, par la tendresse
 „ que le Roi avoit pour elle, avoit tou-
 „ jours fait panacher la balance de leur
 „ côté, ne pouvoit voir sans un extrê-
 „ me chagrin, qu'ils voulussent censu-
 „ rer ses actions & les régler à leur fan-
 „ taisie : Que ç'avoit été-là le principal
 „ motif qui l'avoit portée à favoriser
 „ les

„ les François, quoique cependant il
 „ crût que son inclination pour l'Ar-
 „ chiduc n'étoit pas entièrement éteinte;
 „ qu'elle l'aimoit avec une tendresse de
 „ Mère, non seulement par inclination
 „ naturelle, & parce qu'il étoit son pa-
 „ rent, mais encore parce qu'elle voyoit
 „ bien que c'étoit le moyen de se con-
 „ server l'estime & l'amour du Roi:
 „ Qu'il falloit s'attacher à lui rendre les
 „ services qui pouvoient lui être les plus
 „ agréables, comme de favoriser les
 „ prétentions de ses Créatures Alleman-
 „ des; que celles-ci flatées par leur
 „ ambition, feroient tant que, si elle ne
 „ changeoit pas tout-à-fait d'inclina-
 „ tion, du moins son zèle pour les Au-
 „ trichiens se rallentiroit beaucoup:
 „ Que pour ce qui regardoit Mr. *Urra-*
 „ *ca* & les autres Confidens du Cardinal,
 „ il étoit d'avis qu'on prît d'autres me-
 „ sures; qu'on ne pouvoit gagner Mr.
 „ *Urraca*, dont le desintéressement &
 „ l'intégrité étoient à toute épreuve,
 „ qu'en lui faisant entendre que c'étoit
 „ le bien de l'Espagne; qu'on auroit
 „ de la peine à le lui persuader; mais
 „ que les seules raisons qui pourroient
 „ faire effet sur son esprit, étoient
 „ les

„ les dangers dont elle étoit menacée :
 „ Qu'il vouloit bien se charger de lui
 „ représenter combien de malheurs ac-
 „ cableroient l'Espagne, si le Roi ne
 „ nommoit pas pour son Successeur un
 „ Petit-Fils de la Maison de Bourbon ;
 „ que le Roi de France n'abandonne-
 „ roit pas ainsi les droits du Sang & d'u-
 „ ne Branche aînée ; qu'on ne devoit
 „ pas s'attendre qu'il respectât les Re-
 „ nonciations de sa Mère & de son E-
 „ pouse, d'autant plus qu'il avoit déjà
 „ assez fait voir après la mort de *Philip-
 „ pe IV.*, que ces Renonciations n'é-
 „ toient pas capables de l'empêcher de
 „ poursuivre ses prétentions ; que ç'a-
 „ voit été un grand bonheur pour la
 „ France que *Philippe IV.* n'eût pas vou-
 „ lu suivre l'avis du Marquis *del Carpio*,
 „ qui lui conseilloit d'assembler les Cor-
 „ tes ou Etats du Royaume pour renou-
 „ veller la Loi d'Exclusion, après le
 „ mariage de l'Infante *Marie-Thérèse* sa
 „ Fille avec S. M. très-Chrétienne ; que
 „ cette seule réflexion suffisoit pour obli-
 „ ger Mr. *Urraca*, & par conséquent le
 „ Cardinal, à porter le Roi à faire son
 „ Testament en faveur de la Maison de
 „ Bourbon : Que pour ce qui étoit des

„ autres Créatures du Cardinal d'un
 „ rang inférieur, mille ou deux mille
 „ pistoles, des promesses & des paroles
 „ engageantes suffisoient pour les ga-
 „ gner: Que le plus grand obstacle qu'il
 „ trouvoit, étoit l'étroite amitié qui re-
 „ gnoit entre l'Amirante de Castille & le
 „ Comte d'*Aguilar* ou *Frigiliana*: Que
 „ celui-ci, dont l'esprit étoit très-étendu
 „ & très-entreprenant, soutenoit l'autre
 „ auprès du Roi; qu'il falloit absolu-
 „ ment les diviser; qu'il avoit déjà fait
 „ jouer bien des ressorts pour y parvenir;
 „ mais que le Comte étoit si entêté du
 „ point-d'honneur qu'il se faisoit de ne
 „ point sacrifier un ancien ami à un nou-
 „ veau, qu'il ne lui avoit pas été possible
 „ de réussir: Qu'il n'y avoit que Don
 „ François de Moles, Régent du Conseil
 „ Souverain d'Italie, qui fût en état de
 „ rompre ces liens, parce que l'Amiran-
 „ te & le Comte avoient conçu pour
 „ lui une si grande estime, qu'ils étoient
 „ capables d'embrasser aveuglément tout
 „ ce qu'il leur conseilleroit, quand même
 „ ils connoïtroient que ces avis leur
 „ feroient extrêmement préjudiciables:
 „ Que Mr. de Moles avoit un esprit su-
 „ blime; qu'il s'étoit comporté avec
 „ hon-

„ honneur dans tous les emplois dont on
 „ l'avoit chargé , & particulièrement
 „ dans celui de Chancelier de Milan,
 „ qu'il avoit exercé avec une autorité ab-
 „ solue pendant le Gouvernement de
 „ l'Amirante: Que, quoiqu'il fût conf-
 „ tant qu'il ne reconnoissoit d'autres
 „ Dieux que l'ambition & la gloire, il
 „ affectoit néanmoins une intégrité in-
 „ violable; mais qu'il ne savoit pas si bien
 „ se déguiser là-dessus, que ceux qui
 „ étoient autour de lui, ne s'apperçus-
 „ sent du penchant qu'il avoit à suivre
 „ toujours le parti du Vainqueur: Que
 „ s'il étoit une fois nommé Ambassadeur
 „ auprès du Roi très-Chrétien, & que Sa
 „ Majesté fomentât tant soit peu ses es-
 „ pérances, il seroit capable d'engager
 „ l'Amirante, & même les esprits les plus
 „ révoltés, à défendre avec chaleur les
 „ droits des deux Infantes d'Espagne,
 „ successivement Reines de France:
 „ Qu'ainsi Son Excellence ne pourroit
 „ pas mieux faire que d'exhorter le Roi
 „ très-Chrétien à presser le Roi d'Espa-
 „ gne d'envoyer Mr. *Moles* résider dans
 „ la Cour de France, jusqu'à ce que l'af-
 „ faire des limites fût terminée: Que
 „ cela produiroit deux bons effets; que

„ l'Amirante qui avoit toujours aimé
 „ Mr. *Moles*, & qui l'avoit toujours con-
 „ sidéré comme un bon Père, seroit ra-
 „ vi de voir que son seul mérite l'eût fait
 „ connoître de S. M. très-Chrétienne; &
 „ que Mr. *Moles* qui se verroit deman-
 „ der par un Roi si grand & si puissant,
 „ se flateroit aisément de pouvoir un jour
 „ élever son nom & son ambition au
 „ plus haut degré de gloire : Que de
 „ peur de trouver dans la suite quelque
 „ obstacle de la part du Comte d'*Agui-*
 „ *lar*, il remueroit certainement tout
 „ pour l'éloigner de l'Amirante & mê-
 „ me de la Cour; & que, sous l'espé-
 „ rance de parvenir aux premières char-
 „ ges de la Monarchie par la protection
 „ du Roi de France, il seroit capable de
 „ sacrifier son ami & les intérêts de la
 „ Maison d'Autriche à ceux de la Mai-
 „ son de Bourbon : Qu'il y avoit encore
 „ un motif qui devoit faire mettre tout
 „ en usage pour le gagner, savoir l'esti-
 „ me que le Roi & la Reine avoient con-
 „ çue pour ce Ministre, comme cela
 „ avoit paru en plusieurs occasions, où
 „ ils avoient déferé à ses avis; que par
 „ ce moyen, s'il étoit une fois d'accord
 „ avec ceux qui soutenoient la nullité des

„ Re:

NEGOCIATIONS SECRETTES. 117

„ Renonciations des deux Reines de
 „ France, il fauroit si bien appuyer ses
 „ raisons, que le Roi se trouveroit fort
 „ embarrassé dans le choix d'un Succes-
 „ seur.”

Le Marquis de *Harcourt* trouva à cela quelque difficulté. Ce n'étoit pas qu'il crût que le Roi son Maître refuseroit de faire ce pas en faveur de Mr. *Moles* ; mais il pensoit qu'il étoit nécessaire que ce Ministre se déclarât auparavant, & s'engageât à soutenir les intérêts du Roi très-Chrétien. Mais le Comte lui représenta qu'il valoit mieux risquer quelque chose, que de s'exposer en voulant prendre trop de précautions à découvrir ce qu'il y avoit de plus important dans cette entreprise. Le Marquis céda à la fin, & promit d'en faire la proposition au Roi son Maître. Il auroit bien voulu que le Comte se fût chargé d'attirer dans leur parti le Comte de la *Corzana* *Don Diego Hurtado de Mendoza*. Ce Seigneur étoit pour lors à Madrid. Sa probité, sa civilité, ses belles manières, & plus encore sa bravoure & son expérience dans l'Art Militaire lui avoient attiré l'estime de tout le monde. Le courage qu'il avoit fait paroître dans la défense de

Barcelone, avoit formé entre lui & l'A-
 mirante une amitié si étroite, que celui-
 ci, persuadé de la sincérité & du desin-
 téressement du Comte, lui confioit tout
 ce qu'il avoit sur le cœur, sans excepter
 même ses plus secrets soupçons; ce qui
 faisoit que le Cardinal *Portocarrero* les
 appelloit souvent *Oreste* & *Pilade*. Mais
 le Comte de *Monterrey* ne voulut point
 prendre cela sur lui, & ne jugea pas mê-
 me à propos qu'on en fit aucune ouver-
 ture au Comte de la *Corzana*, „ parce-
 „ que, disoit-il, ce seroit perdre son tems;
 „ que ce Seigneur, dès sa plus tendre
 „ enfance, avoit toujours haï les Fran-
 „ çois, & s'étoit toujours imaginé que
 „ cette aversion-là devoit être insépara-
 „ ble d'un bon Espagnol.”

Cet entretien fini, ils se séparèrent,
 après être convenus du lieu de leurs
 rendez-vous secrets, & des moyens
 qu'il falloit employer pour conserver
 dans leurs intérêts le Duc de *Médina Si-*
donia & le Comte de *Santistevan*, qui
 paroissoient, depuis la mort du Prince
 Electoral de Bavière, être plus portés
 que personne en faveur d'un Petit-Fils
 de France. Ainsi finit cette longue en-
 trevûe, que le Duc de *Moles* nom-
 moit

moit souvent *la Journée de la Zarzuela*.

Lorsqu'ils furent arrivés à Madrid, le Comte eut plusieurs conférences avec quelques Seigneurs de ses parens & de ses amis, avec le Duc de *Médina Sidonia*, le Comte de *Santistevan*, & quelques Ministres qui, quoiqu'auparavant du parti Bavarois, témoignoient déjà assez d'inclination pour celui de la France. En ce tems-là l'Ambassadeur d'Espagne à Vienne demandoit plus vivement que jamais qu'on envoyât un autre Ministre en sa place. Il sollicitoit pour en venir à bout tous ses amis, & particulièrement le Duc d'*Albe*, qui communiqua au Duc de *Médina Sidonia*, qu'il savoit être fort de ses amis, & qui avoit beaucoup d'estime pour lui, quelques lettres de ce Prélat, parmi lesquelles ayant trouvé la suivante, le Duc de *Medina* qui crut qu'elle pouvoit être de quelque poids pour détourner quantité d'Espagnols du parti Autrichien, la lui demanda. Il en fit faire ensuite plusieurs copies, qu'il distribua avec beaucoup d'adresse. Voici ce qu'elle contenoit :

„ Votre Excellence apprendra quels
 „ sont les sentimens du Roi des Romains
 „ à notre égard. Mgr. le Nonce a eu
 „ la bonté de m'en faire part. L'amitié

„ de ce Prélat avec Mr. *Rumel* me fa-
 „ cilite la connoissance de plusieurs
 „ choses que j'ignorerois , graces à
 „ Mrs. les Ministres, & particulière-
 „ ment au grand *Kinsky*, qui se cache
 „ de moi comme du diable. C'est
 „ l'effet des relations du Comte de *Har-*
 „ *rach*, qui a envoyé ici , à ce qu'on
 „ dit , des copies des lettres que j'écrivis
 „ à Votre Excellence dans les mois
 „ d'Août ou de Septembre de l'année
 „ dernière, & dont je ne fais par-où il
 „ a pu avoir connoissance. Je ne m'en
 „ embarasse pas beaucoup. Je n'ai d'au-
 „ tre soin que de servir fidèlement mon
 „ Roi & ma Patrie; & d'ailleurs mon
 „ inclination & mon caractère ne me
 „ permettent pas de m'abaisser à faire
 „ la cour à des personnes qui ne mé-
 „ ritent pas les emplois & les dignitez
 „ que la trop grande facilité d'un aussi
 „ bon Empereur leur a accordés.

„ Pour le Roi des Romains, il est
 „ d'un très-bon naturel. Il a assez de
 „ connoissance dans les Affaires. Ses
 „ sentimens sont solides, & son juge-
 „ ment est au-dessus de son âge. En-
 „ fin il a de très-belles qualitez; mais
 „ ses débordemens & ses favoris qui l'ac-
 „ compagnent dans ses débauches , don-
 „ nent

„ nent lieu de craindre que son règne
 „ ne ressemble pas aux précédens, &
 „ encore moins à celui d'à présent.
 „ Il est certain que les Ministres ne se-
 „ ront sous lui, ni si absolus, ni si puis-
 „ sants. Il leur tient tête en toutes les
 „ occasions, quoiqu'il voie bien que
 „ l'Empereur ne laissera pas de suivre
 „ leurs avis. Je ne doute pas que le
 „ vieux Comte de *Harrach*, qu'on at-
 „ tend ici de jour en jour, ne se flate
 „ d'avoir entièrement les bonnes grâces
 „ du Roi des Romains, par le moyen de
 „ son Neveu le Comte *Sigefride de Lam-*
 „ *berg*, qui a à présent tout l'empire
 „ possible sur l'esprit de ce Prince; ce
 „ qui chagrine extrêmement les Princes
 „ de *Salm*, de *Dietrichstein*, & plusieurs
 „ autres Seigneurs qui ont aspiré depuis
 „ si long-tems aux bonnes grâces de Sa
 „ Majesté, & qui ont mis en œuvre les
 „ ressorts les plus indignes & les plus
 „ pernicieux à la jeunesse pour flater ses
 „ passions. On assure que ce nouveau
 „ Favori poussera bien loin sa fortune,
 „ parce qu'il ne témoigne jamais d'au-
 „ tre attachement qu'à la seule personne
 „ de son Maître. Il l'accompagnera
 „ d'autant plus fidèlement dans la dé-
 „ bauche, qu'il passe déjà pour y être

H f

„ un

„ un grand maître. Le Prince de *Salm*
 „ en est assez mortifié; mais il faudra
 „ qu'il aille se consoler avec l'Impéra-
 „ trice, qui voudroit bien voir son Fils
 „ suivre les instructions & les conseils des
 „ Jésuites, sur-tout ceux de son Direc-
 „ teur le Père *Muller*. Mr. *Rumel* se
 „ maintient toujours à la Cour, aussi-
 „ bien que dans la faveur du Prince son
 „ Elève, malgré les Jésuites, qui font
 „ tous leurs efforts pour l'en chasser.
 „ Comme il connoît mieux que person-
 „ ne le fort & le foible du Roi, il s'est
 „ lié très-étroitement avec le Comte de
 „ *Lamberg*; & si jamais le Musicien
 „ *Ballarini* entre dans leur union, ils
 „ formeront un Triumvirat qui les ren-
 „ dra seuls arbitres de la volonté de Sa
 „ Majesté, & le canal de toutes les gra-
 „ ces & de toutes les affaires de son rè-
 „ gne, malgré les obstacles qu'on pou-
 „ roit leur opposer.

„ L'Archiduc *Charles* son Frère fait
 „ de grands progrès dans la piété & dans
 „ l'étude. Il ne lui manque qu'un Gou-
 „ verneur; le Prince *Antoine de Lich-*
 „ *tenstein* qui en fait la fonction, ayant
 „ plus d'inclination à souffler & à cher-
 „ cher la Pierre Philosophale & les se-
 „ crets admirables du *Mallorquin Lullé*,
 „ qu'à

„ qu'à toute autre chose. Cependant il
 „ faut lui rendre cette justice, qu'il
 „ s'applique sérieusement à l'éducation
 „ de ce jeune Prince. Il faut avouer
 „ aussi qu'il est très-heureux d'avoir
 „ trouvé un si bon naturel. Ce Prin-
 „ ce met toute son application à lui
 „ plaire & à profiter de ses leçons, aussi-
 „ bien que de celles de Mr. *Lavigne* son
 „ Précepteur. Celui-ci est un Ecclésiast-
 „ tique d'une vertu exemplaire. Il a
 „ beaucoup de capacité & de lecture,
 „ & est extrêmement attaché à l'étude
 „ des Belles-Lettres; mais il est tout-
 „ à-fait dévoué aux Jésuites. J'espère
 „ que, si ce Prince passe bien-tôt en
 „ Espagne, il parviendra aisément à la
 „ connoissance des Affaires; car il a une
 „ pénétration admirable; mais il faudra
 „ qu'il se dépouille absolument des pré-
 „ juges que lui a inspirés son Gouver-
 „ neur contre *les Mangeurs de lard*,
 „ qui est le nom dont il a coutume de
 „ nous honorer.

„ Je laisse à juger à Votre Excellence
 „ la misérable situation où je me trouve.
 „ Je ne fréquente aucun Ministre, par-
 „ ce que je connois leurs mauvaises in-
 „ tentions à mon égard. Je vais fort
 „ rarement à la Cour, où je ne trouve
 „ que

„ que des mortifications; ainsi je suis o-
 „ bligé de rester chez moi, où j'ai tout
 „ le tems de me souvenir de ces vers que
 „ ce Poète Satirique m'appliqua avec
 „ tant de raison :

*Un buen Fraile es un buen Fraile ;
 Mas si Embajada le dan,
 Martyr del Diablo le haran.*

C'est-à-dire : *Un bon Moine est un bon
 Moine ; mais si on l'envoie en Ambassade ,
 on le rend Martyr du Diable.* J'avoue
 „ franchement que cette Cour est pour
 „ moi un Enfer. Je n'en espère de ré-
 „ demption que par le moyen de Votre
 „ Excellence. La Reine a eu la bonté
 „ de me faire avertir que le Comte de
 „ *Harrach* avoit continué ses instances ,
 „ même jusqu'à sa dernière audience de
 „ congé, pour me retirer d'ici ; mais que
 „ le Roi n'y avoit pas voulu consentir.
 „ Je la prie de vouloir s'y employer avec
 „ sa générosité ordinaire & avec la bien-
 „ veillance dont toute l'Espagne fait
 „ qu'elle m'a honoré si souvent. Je sou-
 „ haite que Dieu assiste toujours Votre
 „ Excellence &c. ”

Cette lettre-ci est assez conforme à
 celle dont le Comte *Ferdinand-Bonaventure de Harrach* parloit à l'Empereur
 dans

dans ses dépêches du 26. Août 1697.
 en ces termes: „ Je ne saurois pénétrer
 „ la cause d'un procédé si extraordinai-
 „ re, si ce n'est une lettre que l'Ambas-
 „ sassadeur du Roi Catholique auprès de
 „ V. M. Impériale écrivit au Duc d'*Al-*
 „ *be* le 13. du mois passé. Elle est répan-
 „ due dans toute la Cour, qui en est très-
 „ scandalisée. Elle me mortifie extrême-
 „ ment, aussi-bien que tous les fideles
 „ Serviteurs de votre Auguste Maison,
 „ parce qu'elle ne contient qu'une criti-
 „ que fort envénimée contre le Roi des
 „ Romains, contre l'Archiduc, & con-
 „ tre tous les Ministres de la Cour de
 „ V. M. Impériale, tant en général
 „ qu'en particulier.” Mais il est aisé de
 remarquer que la lettre dont se plaignoit
 le Comte de *Harrach*, n'étoit point celle
 qui est rapportée ci-dessus; car l'Ambas-
 sadeur y marque qu'on attendoit à Vien-
 ne le Comte de jour en jour; & celle
 dont le Comte fait mention, a été écri-
 te dès le commencement de sa négocia-
 tion à Madrid. On y voit cependant
 que l'Ambassadeur conserva toujours son
 animosité contre le Ministère Allemand,
 quoiqu'il fût porté pour la Maison
 d'Autriche. Ce qu'il y a de certain,
 c'est que cette dernière lettre produi-
 sit

fit tout l'effet qu'en avoit attendu le Duc de *Medina Sidonia* ; car tous ceux qui en eurent connoissance, commencèrent à appréhender les suites d'un Gouvernement Allemand, & les malheurs dont l'Espagne étoit menacée, si le Roi nommoit l'Archiduc pour son Successeur, & que la France voulût soutenir ses prétentions par la voye des armes.

D'un autre côté, le Comte de *Monterrey* augmentoit la crainte des Espagnols qui n'avoient jusqu'alors pris aucun parti ; & comme la déclaration que le Roi avoit faite en faveur du Duc de Bavière, étoit connue de tout le monde, il s'en servoit adroitement pour faire voir l'invalidité des Renonciations des deux Reines de France : „ Parce „ que , disoit-il , le Roi qui étoit le „ suprême Législateur & le Dépositaire „ des Loix de l'Espagne, n'avoit eu „ aucun égard à celle de l'Archiduchesse *Marie-Antoinette* d'Autriche, „ & avoit déclaré que la succession devoit appartenir au Prince Electoral de Bavière, comme au plus proche „ Parent & à l'Héritier légitime. Cette „ déclaration, disoit-il encore, a décidé „ absolument le sort de notre Patrie ; car , si le Roi se déclare pour „ un

„ un des enfans descendans de notre
 „ Infante *Marie-Thérèse*, c'est un acte
 „ d'équité conforme à celui qu'il a fait
 „ à l'égard du Prince de Bavière. Cela
 „ nous procurera tous les avantages que
 „ nous pouvons souhaiter, puisque nous
 „ jouirons pour lors d'une paix éternel-
 „ le avec la France ; que nous pou-
 „ rons rentrer à coup sûr dans la posses-
 „ sion de tant de Provinces qu'elle a
 „ conquises sur nous, & que nous se-
 „ rons en état de nous rendre maîtres
 „ de celles dont nous nous voyons pri-
 „ vés depuis le règne de *Charles V.* Mais,
 „ si malheureusement le Roi persiste à
 „ vouloir préférer l'Archiduc, & que
 „ le Roi très-Chrétien s'y oppose, de
 „ quels malheurs ne serons-nous pas ac-
 „ cablés ? Nos frontières se trouveront
 „ dégarnies de tout secours, nos places
 „ presque toutes démantelées, les ma-
 „ gasins dépourvus de provisions, nos
 „ Ports occupés par la multitude des
 „ vaisseaux François qui y sont présen-
 „ tement, les Provinces dépeuplées,
 „ les Peuples sans argent, les Ministres
 „ qui sont l'ame du Gouvernement,
 „ sans union, & envénimés les uns con-
 „ tre les autres, le Successeur éloigné,
 „ les

„ les secours que nous pourrions attendre
 „ de la Cour de Vienne, tardifs, trop
 „ foibles pour nous défendre, & même
 „ insupportables aux Peuples; nos an-
 „ ciens Alliez, c'est-à-dire l'Angleter-
 „ re & la Hollande, refroidis & las de
 „ nous assister; & tout cela enfin dans
 „ un tems où le Roi très-Chrétien
 „ exercera contre nous tout ce que ses
 „ Généraux ont mis en œuvre dans le
 „ Palatinat, pour nous ôter par ce
 „ moyen toute espérance de pouvoir
 „ jamais nous remettre, & à nos Alliez
 „ le tems de nous préserver de ces maux.”
 Des discours semblables, prononcés par
 un homme que sa vertu, sa capacité &
 sa longue expérience avoient fait par-
 venir au suprême degré de crédit en Es-
 pagne, ne pouvoient qu'alarmer ceux
 qui les entendoient. Plusieurs personnes
 commencèrent alors à s'attacher au
 parti de la France, les unes par crain-
 te, & d'autres par l'espérance de jouir
 encore une fois des douceurs d'une lon-
 gue paix.

Cependant ces mêmes discours animè-
 rent plus que jamais ceux du parti Au-
 trichien. Comme, par la mort du Prince
 Electoral de Bavière, le Comte d'Oro-

pesa

pesa s'y étoit jetté tout de bon , aussi-bien que le Marquis de *Manzera* , & la plupart des Ministres & Seigneurs qui avoient été portés pour ce Prince, l'Amirante de Castille voulut faire un dernier effort pour voir s'il ne pouroit pas tirer du Roi une déclaration positive en faveur de l'Archiduc. Il eut divers entretiens avec le Comte. Ils examinèrent à fonds la conduite que la Reine avoit tenue jusqu'alors. Ils rappellèrent même ce qui s'étoit passé avant le départ du Comte *Ferdinand-Bonaventure de Harrach* , & convinrent ensuite qu'il falloit agir, s'il étoit possible, sans donner à cette Princesse aucune connoissance de quoi que ce fût, de crainte que *Mad. Perlips* qui s'étoit presque publiquement déclarée amie de la Maison de l'Ambassadeur de France, ne l'empêchât de les seconder avec la même affection. Ils conclurent aussi qu'il falloit songer aux moyens d'attirer le Cardinal *Portocarrero* , parce qu'il avoit beaucoup de pouvoir sur l'esprit du Roi , & que ce Prince ne feroit rien sans son conseil & sans sa participation.

L'Amirante avoit souvent tenté cette réunion ; mais toujours inutilement. Le

Cardinal qui étoit fort entêté, & qui ne changeoit pas facilement, sur-tout lorsqu'il s'imaginoit qu'on ne recherchoit son amitié que pour en abuser, avoit toujours répondu à ceux qui lui en avoient parlé, qu'il ne vouloit se mêler de rien; que sa Maison & son Diocèse l'occupoient assez, sans qu'il s'embarassât encore de nouvelles affaires; & il ne voulut jamais donner de réponse plus juste ni plus positive. C'est pourquoi le Comte d'*Oropesa* se chargea de cette commission. Il lui représenta l'état présent de la Monarchie, les malheurs qui la menaçoient si le Roi venoit à mourir sans déclarer son Successeur; & il fit tout ce qu'il put pour lui faire entendre qu'il n'y avoit d'autre remède que de faire passer l'Archiduc en Espagne, de se mettre en état de défense, & de renouveler les anciennes alliances avec les deux Puissances Maritimes, qui embrasseroient avec ardeur cette occasion, dans l'espérance de se délivrer des craintes que la France leur avoit données depuis la conclusion du Traité de Partage. Mais toutes ces remontrances furent inutiles. Le Cardinal, après être convenu que toutes ces raisons étoient so-

lides,

lides , lui dit : „ Qu'on pouvoit repré-
 „ senter au Roi la situation des affaires
 „ & la nécessité qu'il y avoit qu'il nom-
 „ mât un Successeur ; que si un jour
 „ l'on proposoit cette affaire dans le
 „ Conseil, & qu'on lui demandât son
 „ avis en particulier, il feroit connoître
 „ au Roi, aux Ministres, à l'Espagne,
 „ & même à toute l'Europe, que ce
 „ n'étoit pas sa faute si les choses étoient
 „ parvenues à cette extrémité.”

Le Comte de *Monterrey* ne réussit pas
 mieux, lorsqu'il voulut faire déclarer le
 Cardinal en faveur de la France, & l'en-
 gager à se défaire de l'animosité qu'il a-
 voit contre elle, & à céder à la néces-
 sité pour préserver l'Espagne d'une rui-
 ne infaillible. Ce Prélat lui répondit
 presque de même qu'au Comte d'*Oro-
 pesa*, & ajouta seulement : „ Qu'il n'y
 „ avoit que Dieu qui pût régler la desti-
 „ née des Royaumes & des Empires ;
 „ que le Roi se portoit mieux que ja-
 „ mais ; que ce seroit une espèce de
 „ cruauté de vouloir ainsi hors de fai-
 „ son l'obliger à faire cette déclaration ;
 „ que cela ne serviroit qu'à altérer son
 „ repos, sa santé, & à le plonger dans
 „ de plus grands embarras.” Ainsi, en

éludant les raisons des deux partis par ces réponses vagues & ambiguës, il se rendit redoutable à l'un & à l'autre, & fit connoître en même tems à toute la Cour, que son crédit seul contrebalançoit celui de tous les autres Ministres ensemble.

La Reine auroit bien pu dans cette occasion faire valoir les intérêts de la Maison d'Autriche, le Roi ne s'étant déclaré pour le Prince de Bavière, qu'afin de se délivrer des scrupules que le Cardinal avoit fait naître dans sa conscience, qui étoit fort délicate; mais elle ne se voulut mêler de rien; soit qu'elle fût déjà lasse de presser le Roi sur cet article, soit qu'elle craignît d'irriter davantage les Ministres opposés; ou enfin soit qu'elle en fût détournée par Mad. *Perlips*. Quelques personnes ont avancé qu'elle avoit tout-à-fait changé de sentiment, & que c'étoit les insinuations de la Marquise de *Harcourt*, & les instances du Père *Gabriel* & de Mad. *Perlips*, qui l'avoient engagée à cela. Mais la Reine soutint toujours les intérêts de l'Archiduc, qu'elle traita même de Fils jusqu'à la mort du Roi; outre que S. M. Catholique n'auroit pas souffert qu'elle eût

par.

parlé pour d'autres que pour ceux de sa Maison.

Pendant que tout cela se passoit en Espagne, la Cour de France ne négligoit rien pour se faire à Madrid un parti supérieur à tous les autres, & pour y attirer plusieurs Puissances de l'Europe, ou du moins pour les engager à ne se point intéresser en faveur de l'Archiduc. Le Roi très-Chrétien, avant que de rien entreprendre, envoya ordre au Marquis de *Harcourt* de repasser en France, afin d'apprendre par lui-même le détail de ses négociations, l'état où étoit l'affaire, & enfin s'il y avoit lieu d'espérer que par les voyes de douceur la chose pût réussir. Il avoit déjà rappelé Mr. de *Bonrepos*, qui avoit été son Ambassadeur à la Haye, tant pour savoir de lui l'effet que le Mémoire présenté par le Marquis de *Harcourt* au Roi Catholique contre le Testament, y avoit produit, que pour concerter avec lui de quelle manière on pourroit mettre obstacle aux engagements des Etats-Généraux des Provinces-Unies avec la Maison d'Autriche. Sur ces entrefaites il renvoya le Comte de *Tallard* au Roi *Guillaume* avec de nouvelles instructions, pour

ménager l'esprit de ce Prince, & pour engager Milord *Portland* & les autres Ministres Anglois qui avoient eu quelque part au Traité de Partage, à employer leur zèle afin d'éviter les suites d'une guerre qui arriveroit infailliblement, si le Roi d'Espagne nommoit l'Archiduc pour son Successeur. Il ordonnoit aussi à ce Ministre de représenter que S. M. Catholique avoit assez fait voir par sa déclaration en faveur du Prince Electoral de Bavière, qu'elle desapprouvoit ces sortes de Renonciations, comme contraires aux Droits de la nature & du sang. Il envoya les mêmes ordres au Marquis de *Bonac*, qui étoit chargé des Affaires de France à la Haye pendant l'absence de Mr. de *Bonrepos* son Oncle. Et enfin il faisoit connoître sous main, à Rome & dans diverses Cours de l'Empire & d'Italie, l'injustice qu'on lui feroit, si l'on frustroit de la succession d'Espagne ses enfans, qui ne devoient pas être plus exclus de cet héritage que le Prince de Bavière, qu'on en avoit considéré comme Successeur légitime, quoiqu'il y eût des raisons aussi fortes contre lui que contre le Dauphin.

Mais

Mais la principale étude du Roi très-Chrétien fut pour lors de chercher à gagner de plus en plus l'estime des Espagnols par quelque coup d'éclat. Il n'ignoroit pas que cette Nation qui avoit toujours fait profession d'un grand zèle pour la Religion, avoit extrêmement loué tout ce qu'il avoit fait faire contre l'Edit qu'*Henri IV.* son Ayeul avoit rendu en faveur des Réformez de France dans la Ville de Nantes. Il savoit aussi qu'on avoit fait en Espagne des réjouissances publiques sur cet événement, & qu'on y avoit donné des éloges extraordinaires à la première révocation de cet Edit. Il n'ignoroit pas non plus qu'une des principales raisons, pour lesquelles les Espagnols avoient été ravis de voir la succession tomber dans la Maison Electorale de Bavière, étoit qu'elle ne souffroit d'autre Religion dans ses Etats que la Catholique Romaine. Ainsi il fit publier par tout son Royaume une nouvelle Déclaration, par laquelle il ordonnoit l'exécution de l'Edit qui révoquoit celui de Nantes, & qui pourvoyoit à l'instruction de ceux & des enfans de ceux qui avoient embrassé la Doctrine de l'Eglise Catholique Romaine, & à la con-

fervation de leurs biens , s'ils satisfaisoient aux devoirs de cette Religion. Il avoit déjà signé cette Déclaration dès la fin de l'année 1698., & elle avoit été publiée à Paris, après avoir été enrégistrée au Parlement de cette Ville. Mais après la mort du Prince Electoral, on en fit passer plusieurs copies en Espagne, où elles produisirent l'effet que le Roi en espéroit ; car tous les Ecclésiastiques, particulièrement ceux qui avoient si souvent ressenti les effets de la libéralité du Marquis de *Harcourt*, & tous les gens de la maison du Nonce à Madrid, relevoient par-tout le zèle du Roi très-Chrétien. Ils disoient que ce Prince négligeoit les avantages considérables qu'il retiroit de ses Sujets Réformez, pour ne songer qu'à la gloire de Dieu & de la Religion. Les François de leur côté contribuoient beaucoup à ces discours. Ils publioient que c'étoit l'exemple des Espagnols qui portoit S. M. très-Chrétienne à sacrifier son repos, ses intérêts, & mêmes ses Etats, à l'avancement de la Foi Catholique Romaine, & à l'extirpation des Doctrines contraires aux sentimens de cette Eglise.

Quoique cette Déclaration ait été rendu

du publique dans plusieurs endroits de l'Europe, j'espère que ceux qui liront ces Mémoires, ne seront pas fâchés que j'y aie mis un abrégé des 15. articles qui y sont contenus. „ Dans le I. il „ ordonnoit que l'Edit du mois d'Octobre de l'année 1685., qui révoquoit „ ceux par lesquels les Rois ses Prédécesseurs, & nommément le Roi *Henri IV.* de glorieuse mémoire, avoient „ été obligés, à cause des desordres „ arrivés sous leurs règnes, de tolérer la „ Religion prétendue réformée, fût „ entièrement exécuté; & il défendoit derechef à tous ses Sujets de „ faire aucune assemblée, ni aucun exercice de la-dite Religion prétendue réformée, d'avoir directement „ ni indirectement aucun commerce „ avec les Ministres qui avoient quitté le Royaume, & de recevoir d'eux „ aucune lettre, enjoignant à tous les „ Procureurs-Généraux & à tous autres Officiers Royaux d'y tenir la „ main. Dans le II. il exhortoit tous „ les Prélats à faire leur résidence dans „ leurs Diocèses, à travailler infatigablement au salut de leurs troupeaux, „ & à apporter tous les soins possibles

I 5

„ pour

pour les instruire, & particulièrement
ceux qui s'étoient réunis à la Religion
Catholique, Apostolique & Romaine.
Il leur recommandoit dans l'article
III. de faire tous leurs efforts pour
que les Ecclésiastiques & les Curez
qui sous leur autorité ont le soin des
Ames, s'appliquassent avec ardeur à
leur apprendre les Mistères de la
Religion & les règles de la Morale.
Il leur enjoignoit encore dans l'arti-
cle IV. d'envoyer des Ecclésiastiques
pour instruire le Peuple par-tout, &
pendant le tems qu'ils le jugeroient à
propos, lorsqu'ils ne trouveroient pas
les Curez capables de le faire avec
succès; & il ajoutoit qu'il vouloit
bien pourvoir du fonds de ses Finan-
ces à la subsistance de ces Ecclésiasti-
ques, sur les attestations que ces Pré-
lats lui donneroient que cela seroit
nécessaire. Dans l'article V. il or-
donnoit à ses Sujets, & sur-tout à
ceux qui étoient les plus considérables,
comme Hauts Justiciers, & à ceux
qui s'étoient nouvellement réunis à
l'Eglise, d'assister régulièrement au
Service Divin, de s'y tenir avec un
profond respect, d'adorer à genoux
le

„ le très - Saint Sacrement de l'Autel ,
 „ & enfin d'observer les Commande-
 „ mens de l'Eglise, les jeûnes, l'absti-
 „ nence de viande aux jours marqués,
 „ la sanctification des Dimanches & des
 „ Fêtes par la cessation de tout travail,
 „ & d'avoir soin que leurs enfans & do-
 „ mestiques en fissent de même. Le
 „ VI. regardoit l'honneur & le respect
 „ envers la Religion, au dedans & au
 „ dehors des Eglises, & envers tous les
 „ Ecclésiastiques, & la soumission qu'on
 „ devoit avoir à leurs avis, tant au su-
 „ jet de la Religion, que de leur di-
 „ rection spirituelle, sous peine de pu-
 „ nition exemplaire contre ceux qui
 „ n'obéiroient pas. Dans le VII. il or-
 „ donnoit à tous ses Sujets d'observer
 „ dans leurs mariages les solemnitez
 „ prescrites par le Droit Canon, par le
 „ Concile de Trente & par les Ordon-
 „ nances du Royaume; & il se résér-
 „ voit de pourvoir aux contestations à
 „ l'égard des effets civils, depuis le
 „ 1. Novembre 1685. Il leur ordon-
 „ noit dans l'article VIII. de faire ba-
 „ ptiser leurs enfans dans les Paroisses où
 „ ils demeureroient, dans l'espace de
 „ 24. heures après leur naissance, à
 „ moins

„ moins que les Archevêques ou Evê-
„ ques Diocésains ne leur permissent de
„ différer les cérémonies du Batême.
„ Pour cet effet il ordonnoit aux Sages-
„ Femmes & aux autres personnes qui
„ assisteroient les femmes dans leur tra-
„ vail, d'avertir les Curez & autres
„ Officiers d'y tenir la main, & de pu-
„ nir ceux qui y contreviendroient, par
„ des amendes, & même par des peines
„ plus sévères si le besoin le demandoit.
„ Dans le IX. il ordonnoit qu'on éta-
„ bliroit des Maîtres & Maîtresses dans
„ toutes les Paroisses, pour apprendre
„ aux enfans, & particulièrement à
„ ceux des nouveaux Convertis, le Ca-
„ théchisme & les prières, pour les con-
„ duire tous les jours à la Messe, pour
„ leur donner les instructions nécessai-
„ res, & pour avoir soin qu'ils assistassent
„ au Service Divin les Dimanches &
„ Fêtes de commandement; comme aus-
„ si pour leur apprendre à lire & à écri-
„ re; & que dans les lieux où il n'y au-
„ roit point de fonds, on pourroit lever
„ sur les habitans les deniers qui man-
„ queroient pour la subsistance des-dits
„ Maîtres & Maîtresses, en donnant à
„ ceux-là 150. francs par an, & 100.
„ à cel.

NEGOCIATIONS SECRETTES. 141

„ à celles - ci. Par l'article X. il enjoin-
 „ gnoit à tous les Pères, Mères, Tu-
 „ teurs & autres personnes chargées
 „ de l'éducation des enfans, & nommé-
 „ ment de ceux dont les parens avoient
 „ fait profession de la Religion préten-
 „ due réformée, de les envoyer aux-
 „ dites Ecoles & Catéchismes jusqu'à
 „ l'âge de 14. ans, à moins qu'ils ne
 „ pussent être instruits chez eux par des
 „ Précepteurs savans dans la Religion &
 „ dans la Morale, ou qu'on ne les en-
 „ voyât aux Colléges. Il recomman-
 „ doit aux Curez de veiller sur la con-
 „ duite même de ceux qui n'iroient pas
 „ aux Ecoles, & aux Evêques & autres
 „ Prélats de s'en informer avec soin.
 „ C'est pourquoi il vouloit que les Pères
 „ ou autres chargés du soin des enfans,
 „ & particulièrement les personnes les
 „ plus distinguées par leur naissance &
 „ par leurs emplois, représentassent ceux
 „ qu'ils auroient chez eux; lorsque les-
 „ dits Prélats l'ordonneroient dans le
 „ cours de leurs visites, pour rendre
 „ compte de la manière dont ils les au-
 „ roient fait instruire; & il chargeoit
 „ les Juges, Procureurs de Sa Majesté
 „ & Seigneurs Hauts Justiciers de faire
 „ tou-

„ toutes sortes de diligences, perquifi-
 „ tions & procédures, pour l'exécu-
 „ tion de cet article, & de punir ceux
 „ qui n'y satisferoient pas, ou qui au-
 „ roient la témérité d'y contrevenir,
 „ par des amendes, ou par de plus gran-
 „ des peines si le cas l'exigeoit. C'est
 „ pourquoi dans l'article XI. il recom-
 „ mandoit aux parens, lorsqu'ils nom-
 „ meroient des Tuteurs ou autres per-
 „ sonnes pour avoir soin de l'éducation
 „ de leurs enfans, de choisir d'honnê-
 „ tes-gens attentifs à observer les pré-
 „ ceptes de l'Eglise. De crainte que
 „ les nouveaux Convertis ne satisfissent
 „ point dans leurs maladies aux devoirs
 „ de la Religion, il ordonnoit par l'Ar-
 „ ticle XII. aux Médecins, ou, à leur
 „ défaut, aux Apotiquaires & Chirur-
 „ giens, si-tôt qu'ils jugeroient que les
 „ maladies pouroient avoir des suites
 „ dangereuses, d'en donner avis aux Cu-
 „ rez, à moins que les malades ne les
 „ eussent fait avertir eux-mêmes, afin
 „ que ces Ecclésiastiques pussent leur
 „ donner les consolations spirituelles
 „ dont ils auroient besoin, & leur con-
 „ férer les Sacremens lorsqu'ils les trou-
 „ veroient en état de les recevoir. Et
 „ il

„ il enjoignoit aux parens, serviteurs &
 „ autres personnes chargées du soin des
 „ malades, de faire un honnête accueil
 „ aux-dits Curez, & de les recevoir a-
 „ vec toute la bienséance dûe à leur ca-
 „ ractère. C'est pourquoi il vouloit que
 „ ceux des-dits Médecins, Apotiquaires
 „ & Chirurgiens qui négligeroient d'ob-
 „ server ces ordres, fussent condamnés
 „ à des amendes, & même interdits en
 „ cas de récidive, selon la grandeur de
 „ la faute. Dans l'article XIII. il con-
 „ firmoit les Ordonnances des Rois ses
 „ Prédécesseurs, & les coutumes qui
 „ vouloient qu'on ne reçût personne
 „ dans les charges de Judicature, dans
 „ les Cours & Justices, & dans celles des
 „ Seigneurs Hauts Justiciers, même
 „ dans celles des Hôtels de Ville éri-
 „ gées en titre d'office, dans celles de
 „ Greffiers, Notaires, Procureurs &
 „ Huissiers, sans qu'on eût une attes-
 „ tation du Curé de la Paroisse où l'on
 „ demeureroit, ou du Vicaire, au sujet
 „ des vies & mœurs, & de l'exercice
 „ qu'on auroit fait de la Religion Ca-
 „ tholique, Apostolique & Romaine.
 „ Dans le XIV. ils défendoit qu'on ac-
 „ cordât depuis cette Déclaration dans
 „ les Universitez de son Royaume au-

„ cunes

„ cunes Licences à ceux qui auroient
 „ étudié en Droit ou en Médecine,
 „ que lorsque les personnes qui ont
 „ coutume de donner ces Dégrez, se
 „ feroient fait représenter les attesta-
 „ tions des Curez. Et enfin dans l'ar-
 „ ticle XV. & dernier, il déclaroit que
 „ telle étoit sa volonté & son bon plai-
 „ sir, que tous ses Sujets nouveaux
 „ Convertis jouissent paisiblement de
 „ leurs biens, & exerçassent leurs com-
 „ merces, ainsi que tous les autres; à
 „ condition néanmoins qu'ils se feroient
 „ instruire & confirmer dans la Reli-
 „ gion Catholique, Apostolique & Ro-
 „ maine; qu'ils y maintiendroient & y
 „ feroient instruire leurs enfans, qu'ils
 „ observeroient exactement les Edits &
 „ Déclarations rendus à ce sujet; &
 „ qu'enfin ils se comporteroient en
 „ tout comme de bons & de fidèles Su-
 „ jets. ”

Cette Déclaration eut à Rome les
 mêmes applaudissemens qu'à Madrid.
 On la regarda comme le chef-d'œuvre du
 Prince le plus zélé qu'il y eût pour la
 Religion, d'autant plus qu'elle parut à
 Rome dans le tems que le Roi très-Chré-
 tien faisoit, par le moyen du Cardinal
 de *Bouillon*, de nouvelles instances à Sa

Sain-

Sainteté pour qu'elle déterminât positivement ce qu'on devoit penser en France de la Doctrine répandue dans les Ouvrages de M^{re}. *François de Salignac de la Mothe-Fenelon* Archevêque de Cambrai, qui avoit été Précepteur des Ducs de Bourgogne, d'Anjou & de Berry, enfans de France, quoique ces instances fussent, suivant les avis de plusieurs Prélats du Royaume, contraires aux concordats, privilèges & constitutions du Clergé de l'Eglise Gallicane. C'étoit *Innocent XII.*, Napolitain, de l'illustre Famille des *Pignatelli*, qui occupoit pour lors le St. Siège. Il n'étoit point du tout porté pour la France; mais il étoit si vivement piqué des procédures du Comte de *Martinitz* Ambassadeur de l'Empereur à Rome, au sujet des Fiefs d'Italie, qu'il commençoit à craindre de fâcheuses conséquences pour la Sicile & pour le Royaume de Naples, si un Prince de la Maison d'Autriche, élevé dans la Cour de Vienne, montoit un jour sur le Trône d'Espagne. Par ces raisons il désiroit de procurer cet héritage, ou du moins il souhaitoit qu'il tombât à un Petit-Fils de *Louis XIV.*, à cause du zèle qu'il témoignoit pour la Religion,

& de son respect pour le St. Siège. Ce nouveau penchant que Sa Sainteté fit paroître en faveur de la Maison de Bourbon, fit un tort considérable à celle d'Autriche en Espagne; car ce fut-là ce qui acheva de vaincre l'opiniâtreté du Cardinal *Portocarrero*, comme nous le verrons dans la suite. Cette mesintelligence des deux Cours de Rome & de Vienne ayant été cause des démêlez qui durèrent même après la mort du Roi Catholique, & ayant procuré à la France l'appui de la première, (ce qui ne lui servit pas peu à soutenir ses prétentions en Espagne) il ne sera pas hors de propos que j'en touche ici quelque chose.

Il y avoit long-tems que la Diète de Ratisbonne & le Collège des Electeurs pressoient vivement les Empereurs de songer à rétablir les droits de l'Empire sur les Fiefs d'Italie. Ils avoient renouvelé leur prétention dans le tems du couronnement de *Léopold 1.* de ce nom Roi des Romains. Le peu de satisfaction que le Prince *Antoine de Lichtenstein* Ambassadeur de l'Empereur à Rome avoit eu touchant les subsides contre les Turcs, & la prière qu'il avoit faite à Sa Sainteté de tâcher de rétablir la paix en-

entre les Princes alliés & la France, firent croire aux Ministres de Vienne que le Pape ne songeoit qu'à élever cette Puissance au préjudice de la Maison d'Autriche. On rappella le Prince *Antoine* à Vienne pour lui donner le soin de l'éducation de l'Archiduc *Charles*; & l'Empereur, croyant qu'il étoit tems de faire connoître à la Cour de Rome son ressentiment, & de satisfaire aux demandes de l'Empire, prit la résolution d'y envoyer un Ministre d'une intégrité & d'une fermeté à toute épreuve, qui fût capable d'exécuter les ordres qu'on lui donneroit, & de les faire réussir. Après diverses délibérations on choisit le Comte *George-Adam de Martinitz*, Seigneur très-puissant du Royaume de Bohême, comme étant celui qui convenoit le mieux à cet emploi, & on le chargea de toutes les instructions nécessaires. Il s'acquitta parfaitement bien de cette commission.

Dès le premier jour qu'il fut arrivé à Rome, il s'étudia à trouver les moyens de mortifier le Cardinal *Spada*, que la Cour de Vienne croyoit être l'auteur de l'indifférence que le Pape témoignoit pour l'Empereur. Il commença par de-

mander que, le jour de son entrée solennelle, le Pape envoyât au-devant de lui pour le recevoir un des carosses du Palais. Le Pape s'en excusa, disant que cela ne s'étoit jamais pratiqué que lorsqu'il y avoit un Cardinal Patron, ou bien un premier Ministre dans la Cour de Sa Sainteté, & qu'elle en étoit pour lors privée. Mais l'Ambassadeur fit dire à Sa Sainteté que le Cardinal *Spada*, quoiqu'il ne fût en apparence que Secrétaire d'Etat, ne laissoit pas d'être regardé comme une personne de la première distinction; & qu'ainsi il ne feroit point d'entrée si le carosse de ce Prélat ne venoit au-devant de lui. Il alléga divers exemples de cette cérémonie; de-sorte que le Pape qui craignoit les suites de ce démêlé, ordonna au Cardinal de satisfaire ce Ministre; & le Cardinal envoya le Comte *Saracinelli* son Camerlingue dans son propre carosse au-devant de lui. Cet Ambassadeur eut ensuite avec les Cardinaux, au sujet du rang, quelques différends dont il se tira encore avec honneur. On s'appercevoit déjà à la Cour que ces sortes de satisfactions ne suffiroient pas pour le conten-ter; on commençoit à regretter le Prin-
ce

ce de *Lichtenstein*. Le Pape aussi-bien que le Cardinal se donnoient toutes sortes de mouvemens pour éviter d'avoir aucunes contestations avec le Comte, parce qu'ils connoissoient que, quand il avoit une fois résolu une chose, il n'en démordoit pas aisément. Il y avoit quelque tems que les Ministres des Têtes Couronnées disputoient le pas au Gouverneur de Rome dans les fonctions publiques. Le Pape & le Cardinal étoient bien persuadés que l'Ambassadeur attendoit le jour de la Fête-Dieu pour empêcher que le Gouverneur n'eût le pas dans la Procession sur lui ni sur les autres Ministres des Puissances; c'est pourquoi ils lui promirent que le Gouverneur ne s'y trouveroit pas. C'étoit, ce semble, une satisfaction suffisante. Mais l'Ambassadeur ne se contenta pas de cela. Il prétendit marcher au même rang que les Cardinaux Diacres. Ceux-ci s'y étant opposés, & l'Ambassadeur ayant persisté dans sa résolution, la Procession fut arrêtée pendant quelques heures; ce qui incommoda beaucoup le Pape, & donna aux assistans plusieurs occasions de murmurer. Le Pape en fut vivement piqué. Il écrivit sur ce sujet à l'Empereur

une lettre, dans laquelle il se plaignoit des nouvelles prétentions de son Ambassadeur, & prioit S. M. Impériale de le rappeler, ou d'employer son autorité pour qu'il agît dorénavant avec plus de modération & de respect pour le St. Siège. L'Ambassadeur de son côté publia aussi un Manifeste pour justifier sa conduite, & appuya ses prétentions de plusieurs raisons qui furent fort applaudies des Romains affectionnés à la Maison d'Autriche, & de tous les Ambassadeurs & Ministres des Couronnes. Comme il étoit persuadé que c'étoit le Cardinal *Spada* qui étoit l'auteur de la lettre de Sa Sainteté, il le négligea entièrement, & ne voulut plus lui parler, ni même le saluer. La conduite du Comte de *Martinitz* chagrinoit extrêmement le Pape; aussi recommandoit-il sans cesse à son Nonce à Vienne de solliciter l'Empereur pour qu'il envoyât à Rome un autre Ministre, ou qu'il mît ordre au procédé de celui-ci. Mais quelle fut sa surprise lorsqu'il vit que ce Prince, bien loin de lui donner cette satisfaction, approuvoit la conduite de son Ambassadeur! L'Empereur fit plus; il écrivit à Sa Sainteté qu'il désiroit qu'elle mît fin
pour

pour toujours à toutes ces disputes, & qu'elle réglât les choses de manière qu'il n'en arrivât plus à l'avenir. Le Pape consulta là-dessus les trois Chefs d'Ordres & les Cardinaux les plus distingués; & voyant qu'ils étoient tous fort embarrassés sur le parti qu'il y avoit à prendre, il promit aux Cardinaux *Colloredo* & *Mellini*, qu'il y travailleroit, & qu'il étoit prêt de nommer pour cet effet quelques Médiateurs. Jusqu'ici il ne sembloit pas que cette contestation pût avoir de suites plus fâcheuses; mais on s'aperçut bien-tôt que les démêlez entre les deux Cours alloient devenir plus grands que jamais.

Au commencement du mois de Juin de l'année 1697. le Comte de *Martinitz* fit afficher à la porte de son Palais, & en plusieurs endroits de Rome, un Edit signé de l'Empereur, & daté de Vienne du 9. Avril de la même année, qui portoit en substance: „ Que com-
 „ me *Jesus-Christ* avoit ordonné de ren-
 „ dre à Dieu ce qui appartenoit à Dieu,
 „ & à *César* ce qui appartenoit à *César*,
 „ S. M. Impériale croyoit que son de-
 „ voir exigeoit qu'il eût soin, non seu-
 „ lement de maintenir tous ses droits,

„ prérogatives & prééminences, & ceux
„ du St. Empire Romain, mais auffi de
„ rentrer dans la poffeffion de tous ceux
„ qui en avoient été détachés, foit par
„ la nonchalance, foit par la complai-
„ fance pernicieufe de quelques-uns de
„ fes Prédéceffeurs: Que par cette rai-
„ fon, comme plufieurs Particuliers
„ poffédoient des Fiefs Impériaux, des
„ dignitez & des privilèges, la plupart
„ ufurpés, fans lui avoir prêté le ferment
„ de fidélité & l'hommage dû à leur
„ Seigneur Souverain, l'Empereur a-
„ voit réfolu de donner fes lettres de
„ confirmation à tous ceux qui en pof-
„ fédoient légitimement, & d'en dé-
„ pouiller les autres qui n'avoient point
„ de titre légitime: Qu'en conféquen-
„ ce de cette réfolution, il ordonnoit à
„ tous les Vaffaux & Feudataires du St.
„ Empire Romain de produire dans l'ef-
„ pace de trois mois, à compter du
„ jour de la publication du préfent E-
„ dit, leurs titres au Conseil Aulique
„ Impérial, ou devant le Comte *Maxi-*
„ *milien Breyner* Commiffaire-Géné-
„ ral, ou bien encore devant le Comte
„ *George-Adam Martinitz* fon Ambaf-
„ fateur à Rome; qu'enfuite on leur
„ don-

NEGOCIATIONS SECRETTES. 153

„ donneroit de nouvelles investitures &
 „ lettres de confirmation: Que S. M.
 „ Impériale menaçoit tous ceux qui n'o-
 „ béroient pas, d'être traités comme
 „ Sujets rebelles & ennemis de l'Empi-
 „ re, & entièrement dépouillés de leurs
 „ Fiefs & de leurs Biens, & promet-
 „ toit aux Dénonciateurs la moitié ou le
 „ tiers des dénonciations.”

Comment dépeindre l'alarme des Ro-
 mains & la surprise du Pape & de tous
 les Ministres & Prélats de sa Cour à la
 première nouvelle de cet Edit? On a-
 voit tenu la chose si secrète à Vienne
 que le Nonce qui y résidoit, n'avoit pu
 le savoir, ni le faire savoir à Sa Sainteté.
 Mais la chose étant exécutée, il fallut
 tâcher d'y trouver quelque remède, &
 d'aller au devant d'une entreprise si con-
 traire aux intérêts du St. Siège. Le St.
 Père fit tenir aussi-tôt une Congrégation
 d'Etat, où se trouvèrent les Cardinaux
Acciajoli, Marefcotti, Cassanata, Spada,
Durazzo, Panciatici, Coloreda, Caval-
lerini, Albano, Ottoboni, Noris & Tana-
ra. Le résultat de l'Assemblée fut un
 Décret qui sortit sous le nom de Mr.
Paluzzo Evêque de Palestrine, nommé
 Cardinal *Altieri*, Camerlingue de la Ste.

Eglise. L'Edit de l'Empereur y fut inséré mot à mot. „ Le Camerlingue, en „ vertu d'un Bref spécial que Sa Sainteté avoit signé de sa propre main, afin que ce Décret fût enrégistré *ad perpetuam memoriam* dans les livres de la „ Chambre Apostolique, le déclaroit „ abusif & de nulle valeur, tant parce „ qu'il avoit été affiché sans une permission expresse du Pape, que parce „ qu'il ne tendoit qu'à troubler la juridiction du St. Siège Apostolique & de son Chef le Souverain Pontife. „ Ce Décret portoit ensuite que, quoi „ qu'il y eût tout sujet de croire que „ l'Empereur ni ses Ministres n'eussent pas voulu comprendre les Fiefs enclavés dans les Terres de l'Eglise, „ qui par conséquent ne pouvoient relever d'aucun autre Prince, on défendoit absolument aux Feudataires de „ produire, en conséquence du-dit Edit „ Impérial, aucuns titres, concessions ou investitures, sous peine d'être traités comme rebelles & criminels „ de Lèze-Majesté, & de subir toutes les „ peines portées par les Bulles contre „ les Usurpateurs des biens & droits „ de la juridiction du St. Siège Apostolique.

„ toli-

NEGOCIATIONS SECRETTES. 155

„ tolique, sans que l'ignorance, l'er-
 „ reur ou tout autre prétexte pût leur
 „ servir d'excuse, & sans qu'aucunes
 „ personnes des Contrevenans, de quel-
 „ que rang & condition qu'elles fussent,
 „ en pussent être exceptées. Il étoit da-
 „ té de Rome du 17. Juin 1697., signé
 „ P. Card. *Altieri* Camerlingue, &
 „ paraphé *Innocent Meola* Commissai-
 „ re-Général. ”

Le Pape envoya ensuite des lettres
 circulaires à tous les Princes Catholi-
 ques pour leur représenter l'injustice
 qu'on lui faisoit, & les engager à s'y
 opposer & à défendre les droits incontes-
 tables de l'Etat Ecclesiastique. En at-
 tendant l'effet de ses exhortations, il char-
 gea son Nonce à Vienne de s'en plain-
 dre, & de se retirer, si après un certain
 tems on ne lui donnoit pas une réponse
 positive & satisfaisante. Mais ce Minis-
 tre ne put pour lors tirer autre chose de
 l'Empereur, sinon: „ Qu'il n'avoit ja-
 „ mais eu intention de porter aucun
 „ préjudice aux droits du St. Siège,
 „ mais seulement de recouvrer & con-
 „ server ceux du St. Empire Romain,
 „ comme il y étoit engagé, tant par le
 „ serment qu'il avoit fait le jour de son
 „ cou-

„ couronnement, que par celui de sa
„ Capitulation & par le devoir de sa
„ Dignité; que pour cet effet il étoit
„ prêt de remettre la connoissance & la
„ décision de toute l'affaire à la Diète
„ de l'Empire assemblée à Ratisbonne.”

Cette réponse embarrassa beaucoup la Cour de Rome, qui vit que l'Empereur approuvoit la conduite du Comte de *Martinitz*, & qu'il ne témoignoît aucune envie de se désister de ses prétentions. Elle commença par travailler à former une Alliance défensive entre tous les Princes & Etats d'Italie. Elle augmenta les garnisons des places de l'Etat Ecclésiastique, & fit faire des levées de troupes pour être en état de maintenir l'Edit du Cardinal *Altieri*, & se garantir de toute surprise. Le besoin cependant que la Cour de Vienne avoit des subsides de celle de Rome pour pouvoir continuer la guerre contre les Turcs, les avis certains que l'Empereur reçut que les Ministres du Pape tâchoient d'exciter les Puissances Catholiques à défendre les intérêts du St. Siège, sur-tout à Madrid, où plusieurs Ecclésiastiques déjà tout-à-fait dévoués à la France, condamnoient hautement l'entreprise de la

la Cour de Vienne, comme un attentat & une violence manifeste qu'on faisoit aux droits du Souverain Pontife & à l'immunité de l'Eglise, enfin l'intérêt que S. M. Impériale avoit d'engager Sa Sainteté à reconnoître l'Electeur de Saxe en qualité de Roi de Pologne, & à maintenir cette élection contre les intrigues des Partisans du Prince de *Conti*, ralentirent en quelque façon les procédures du Comte de *Martinitz*. Le Pape qui de son côté vouloit entretenir la paix & l'union avec la Cour de Vienne, & témoigner pour elle une véritable complaisance, lui fit une remise de cent mille écus, qui devoient être employés à la guerre contre les Turcs. Il tint ensuite une Congrégation d'Etat, composée des Neveux de ses Prédécesseurs & de ceux qui avoient été employés dans les Nonciatures, & plusieurs autres Assemblées, où il déclara Mr. *Paulucci* pour son Nonce Extraordinaire auprès du nouveau Roi de Pologne. Sa Sainteté le chargea de deux Brefs; l'un pour ce Prince, & l'autre pour le Cardinal *Radziensky* Primat du Royaume, par lesquels elle les exhortoit l'un & l'autre à vivre ensemble dans une parfaite intelligence.

gence. Le titre du Bref pour le Roi de Pologne étoit : *Innocent* Pape XII. de ce nom, à *Auguste* Roi de Pologne, notre cher Fils en *Jesus-Christ*; & il étoit daté du 18. Janvier 1698.

Ces deux affaires ayant été terminées de la sorte à la satisfaction de la Cour de Vienne, le Comte de *Martinitz* retourna à Rome, d'où ils'étoit absenté pendant deux mois pour venir faire un tour à Vienne, & reprit avec ardeur l'affaire des Fiefs. Il commença par envoyer au Prince *D. Augustin Chigi* un commandement exprès de renouveler l'investiture de ceux dont il jouissoit, & qui relevoient de l'Empire, & lui déclara que, s'il n'exécutoit point cet ordre avant le terme de deux mois, à compter du jour qu'il l'auroit reçu, ils seroient tous dévolus à la Chambre Impériale. Ce nouveau procédé alarma plus le Pape & ses Ministres que ce Prince. Celui-ci se contenta de répondre qu'il étoit né sujet du St. Siège, & par conséquent obligé de se soumettre aux ordres de Sa Sainteté. Mais le Pape fit tenir d'abord diverses Congrégations, dans lesquelles intervinrent, avec les trois Cardinaux du Palais & les Chefs d'Ordres, les

les principaux Ministres qui avoient été employés dans les Nonciatures. L'affaire fut discutée avec beaucoup de chaleur & même d'animosité. Le Pape ayant déclaré qu'il mettroit tout en œuvre pour la soutenir, & que, s'il ne lui étoit pas possible de la terminer à l'amiable, il passeroit plutôt aux dernières extrémités, & se serviroit du pouvoir temporel & spirituel qu'il avoit reçu de Dieu; le résultat de ces Congrégations fut semblable à celui des premières, c'est-à-dire, qu'on défendit au Prince *Chigi* & aux autres Feudataires d'obéir aux ordres de l'Empereur, & de rien faire que sur une permission expresse de Sa Sainteté & signée de sa main. Cette déclaration étoit datée du 15. Juillet 1698. Le lendemain le St. Père refusa de donner audience au Comte de *Martinitz*, & fit appeller le Cardinal de *Bouillon*, avec lequel il eut un entretien de près de trois heures. Ce Prélat l'exhorta à maintenir les droits du St. Siège, même par la force des armes, & lui offrit pour cela, au nom du Roi son Maître, toutes les troupes qui lui seroient nécessaires. Le Pape fut fort satisfait de cette proposition, & l'accepta. Le Cardinal dépêcha aussi-tôt plusieurs courriers à Verfail-
les

les pour en donner avis au Roi très-Chrétien, & pour lui représenter les suites avantageuses que ce différend entre les Cours de Rome & de Vienne pouvoit produire à l'égard des prétentions de la Maison de Bourbon sur la Monarchie d'Espagne. Il arriva encore une autre affaire qui acheva d'irriter le Pape contre le Comte, & qui confirma Sa Sainteté dans la résolution de ne le plus voir, & de ne pas même permettre qu'aucun des Cardinaux eût commerce avec lui. C'est que l'Ambassadeur fit enfermer dans son Palais & mettre dans un cachot, les fers aux pieds & aux mains, un homme qu'il accusoit d'avoir empoisonné la Nourrice de son Fils, quoique ni l'un ni l'autre n'en fussent point morts. Cette action sembloit empiéter sur l'autorité du Pape. Sa Sainteté fit défendre au Comte de ne plus aller au Palais, & de ne plus assister aux fonctions publiques des Chapelles, jusqu'à ce que l'Empereur lui eût donné à ce sujet une entière satisfaction. Elle envoya outre cela des ordres très-pressans à son Nonce à Vienne de solliciter le rappel du Comte, qu'il disoit être l'auteur de tous les démêlez qui regnoient entre les deux Cours. Le Comte qui
n'i-

n'ignoroit rien de tout ce qui se passoit, & qui étoit fort persuadé que l'Empereur approuveroit sa conduite sur l'affaire des Fiefs, ne se mettoit pas beaucoup en peine de tous ces mouvemens ; mais il appréhendoit cependant qu'il n'approuvât pas de même ce qu'il avoit fait au sujet de ce prétendu empoisonnement. C'est pourquoi il publia une Déclaration, par laquelle il fit connoître qu'il consentoit à rendre le prisonnier au Sénateur de Rome, & non au Gouverneur, pourvû que le Pape lui donnât aussi-tôt audience. Mais Sa Sainteté ne voulut point entendre à cette proposition, & refusa même de recevoir de l'Ambassadeur les complimens qu'on lui faisoit ordinairement le jour de Noël.

Les choses étoient à Rome en cette situation, lorsque le Prince Electoral de Bavière mourut. La mesintelligence des Ministres en Espagne, l'inclination des Espagnols pour les François, & leur animosité contre la Reine & les Allemands de sa suite, aussi-bien que les fréquentes indispositions du Roi Catholique, les relations de Mr. *Archinto* Nonce en Espagne, les prétentions de la Maison

d'Autriche, son procédé contre l'autorité du St. Siège, & celui du Comté de *Martinitz*, donnèrent lieu aux Cardinaux François de Nation ou d'inclination, & à ceux qui étoient opposés aux intérêts & à l'aggrandissement de l'Empereur, de faire connoître au Pape les dangers que l'Etat Ecclesiastique courroit, si l'Empire se réunissoit une fois à la Monarchie d'Espagne. Ils firent aussi voir à Sa Sainteté le risque où seroient exposés les droits du St. Siège sur Naples & sur la Sicile, si un Prince de la Maison d'Autriche étoit nommé Successeur. Ils relevoient le zèle de *Louis XIV.*, son attachement à Sa Sainteté, le peu de cas qu'on devoit faire des Renonciations des deux Infantes d'Espagne, successivement Reines de France, sur-tout depuis que le Roi Catholique avoit déclaré le Prince Electoral de Bavière pour son Successeur, sans avoir égard à celle de l'Archiduchesse Electrice sa Mère. Ils lui exposèrent enfin les malheurs dont la Chrétienté étoit menacée, si S. M. très-Chrétienne vouloit soutenir les prétentions de ses enfans. Ces raisons étoient assez fortes pour convaincre le Pape, qui se trouvoit dans un âge fort

fort avancé, & à qui l'animosité qu'il avoit contre la Cour de Vienne, avoit donné de nouvelles raisons d'appréhender l'aggrandissement de la Maison d'Autriche. Ainsi il commença à songer aux moyens de favoriser celle de Bourbon, qu'il jugeoit être moins dangereuse pour les intérêts de la Cour de Rome, & qu'il croyoit devoir être mieux reçue par les Puissances de l'Europe, en qui la crainte que l'Espagne ne se trouvât réunie avec l'Empire ou avec la France sous un même Prince, étoit égale.

Il y avoit encore une autre raison capable de détourner le Pape du parti de l'Empereur, & de l'intéresser en faveur d'un Petit-Fils de France. C'étoit l'amitié & les alliances du premier avec les Puissances Protestantes, & particulièrement avec *Guillaume III.* Roi de la Grande-Bretagne; au lieu que *Louis XIV.* avoit dessein de faire remonter le Roi *Jacques* sur le Trône de ses Ancêtres, & par conséquent de rétablir la Religion Catholique en Angleterre. Tout cela lui faisoit écouter avec plaisir ceux qui tâchoient de le porter à favoriser la France, & même à déclarer nuls tous les engagemens qui pouvoient y appor-

ter quelque obstacle. Il en parloit souvent aux Cardinaux *Spada* & de *Bouillon*. L'un & l'autre faisoient espérer à Sa Sainteté un heureux succès auprès du Roi Catholique, lorsqu'elle voudroit employer son autorité pour l'obliger à reconnoître l'invalidité des Renonciations de sa Tante & de sa Sœur, & les droits légitimes de leurs descendans sur sa succession; & pour lui faire comprendre que cette entreprise ne pouvoit avoir que des suites très-avantageuses, ils lui représentoient que la France qui se verroit délivrée des puissantes diversions que l'Espagne pouvoit lui susciter en Italie, dans les Pays-Bas & sur ses frontières, seroit pour lors en état de remettre le Roi *Jaques* sur le Trône d'Angleterre.

Le Roi très-Chrétien en fut averti, aussi-bien que le Roi *Jaques*. Celui-là qui voyoit avec plaisir cette nouvelle occasion d'exécuter ses projets, ne voulut point la perdre, & engagea le Roi *Jaques* à envoyer à Rome le Duc de *Berwick* pour donner un plus grand branle à cette affaire. Le Roi de France qui commençoit à travailler à un second Traité de Partage avec les deux Puissances Maritimes, ne voulut point paroître

y avoir de part, & fit en-sorte que le Roi Jacques sembla aussi n'y prendre aucun intérêt. Ils firent donc de concert partir le Duc, avec ordre de feindre que ce n'étoit que la curiosité & la dévotion qui lui faisoient entreprendre ce voyage. Ainsi à son arrivée à Rome, il prit le parti de n'y paroître qu'*incognito*. Cela ne l'empêchoit pas d'avoir de fréquentes audiences du Pape, du Cardinal *Spada* & des autres Prélats de la Cour; ce qui fit penser à plusieurs personnes qu'il ménageoit des affaires de la dernière conséquence, d'autant plus qu'il n'entroit en conférence qu'avec le Pape, les Cardinaux, les Prélats partisans de la France, & avec ceux qui avoient quelque part aux Affaires étrangères.

Ces belles apparences du côté de la Cour de Rome ne contentèrent pas le Roi très-Chrétien, quoique par les nouvelles qu'il recevoit de ses Ministres résidans à Londres & à la Haye, il eût tout lieu d'espérer que les deux Puissances Maritimes donneroient volontiers les mains à la conclusion d'un second Traité de Partage, plus avantageux à sa Maison que le premier. La véritable & l'unique intention de ce Monarque étoit de

se rendre maître de la succession entière d'Espagne. C'est pourquoi il s'appliqua aux moyens de faire valoir de plus en plus ses intérêts à Madrid, & de susciter à la Cour de Vienne de nouveaux embarras pour la distraire des soins qu'elle pourroit se donner pour maintenir ses droits sur cette riche & puissante succession.

Sa Majesté très-Chrétienne avoit tout lieu d'être fort satisfaite de la conduite du Marquis de *Harcourt* son Ambassadeur à Madrid. On n'avoit pas besoin d'aiguillon pour échauffer le zèle de ce Ministre, & le porter à s'employer avec ardeur aux négociations dont il étoit chargé, & dans lesquelles il ne laissoit échaper aucune occasion qui lui pût être utile. Cependant elle ne laissa pas de lui ordonner de nouveau d'engager S. M. Catholique à se déclarer positivement sur le choix de son Successeur. Les Comtes de *Monterrey* & de *Santistevan* & le Duc de *Medina Sidonia* n'étoient point du tout de cet avis-là, parce qu'ils croyoient que cela reveilleroit le parti Autrichien, qui sembloit se reposer sur les promesses que le Roi avoit faites à l'Empereur. Le Marquis se contenta donc pour lors de faire représenter simple-

plement au Roi Catholique: „ Que la
 „ mort du Prince Electoral de Bavière
 „ avoit fait prendre une nouvelle face
 „ aux Affaires de l'Europe, & avoit
 „ changé tout le sistême & les mesures
 „ qu'on avoit prises pour jouir long-
 „ tems des douceurs de la paix & d'une
 „ commune tranquillité: Que le Roi
 „ très-Chrétien, qui ne désiroit rien d'a-
 „ vantage que de concourir au repos de
 „ la Chrétienté, avoit jugé à propos de
 „ lui faire savoir qu'il étoit résolu d'en-
 „ tretenir toujours une parfaite union a-
 „ vec S. M. Catholique: Qu'il espéroit
 „ qu'elle voudroit bien y répondre de
 „ son côté, & mettre tout en usage pour
 „ contribuer à la conservation de la paix;
 „ & qu'il prioit le Seigneur de lui accor-
 „ der une longue vie & la satisfaction
 „ de se choisir un Héritier digne de suc-
 „ céder au Trône de ses Ancêtres.” Le
 Roi Catholique fit remercier S. M. très-
 Chrétienne en termes fort obligeans, &
 la pria d'être persuadée que, pour l'avan-
 tage & la satisfaction mutuelle des deux
 Couronnes, il employeroit aussi tous les
 moyens nécessaires pour entretenir l'ami-
 tié & la bonne intelligence entre les deux
 Nations.

Cette démarche du Comte & la réponse du Roi, quoique l'une & l'autre très-vagues, produisirent des effets tout différens. Celle-ci ne donna aucun sujet de crainte au Marquis, qui connoissoit déjà le foible du Roi, & qui étoit fort en repos du côté de la Reine, par les assurances que la Comtesse *Perlips* & la Marquise son Epouse lui donnoient de son refroidissement pour les Autrichiens. Celle-là au contraire donna une mortelle alarme à l'Amirante, au Comte d'*Oropesa* & aux autres Ministres du parti de la Maison d'Autriche. Ils en parlèrent au Roi, & lui représentèrent, avec les couleurs les plus vives & les raisons les plus fortes, la nécessité qu'il y avoit que Sa Majesté se déterminât. Ils firent jouer tous les ressorts imaginables pour entraîner le Cardinal *Portocarrero*. L'Amirante fit ressouvenir la Reine des promesses qu'on avoit faites à la Cour de Vienne, & la pria de vouloir embrasser ses intérêts avec la même ardeur qu'elle avoit témoignée auparavant. Mais leurs efforts furent inutiles.

Le Roi qui se défioit de tous ses Ministres, qui appréhendoit d'allumer une nouvelle guerre par une Déclaration hors
de

NEGOCIATIONS SECRETTES. 169

de saison, qui craignoit en même tems les engagemens des deux Puissances Maritimes avec la France, & qui n'attendoit pas de la Cour de Vienne des secours assez puissans pour soutenir le choix qu'il feroit, s'il suivoit son penchant, affecta sur cette affaire un silence si mystérieux & si réservé, qu'il fut impossible à aucun de ses Ministres de pénétrer de quel côté son inclination pouvoit le porter.

A l'égard du Cardinal, il refusa tous les partis & tous les avantages qu'on lui proposa, & dit à ceux qui lui en parloient: „ Que, graces à Dieu, le Roi „ se portoit bien; que pour lui il étoit „ trop bon Espagnol pour conseiller à „ Sa Majesté de faire une Déclaration „ qui, de quelque nature qu'elle fût, „ ne pouvoit être, dans les circonstances présentes, que très-dangereuse à „ la Patrie &c. ” Pour se dérober aux instances qu'on auroit pu encore lui faire, il alla à Tolède, & laissa auprès du Roi des Créatures qui l'informoient de ce qui se passoit dans le Cabinet de ce Prince.

La Reine s'excusa avec l'Amirante sur son peu de crédit & sur la résolution qu'elle avoit prise de ne se plus mê-

ler d'aucune affaire qui pût regarder la
 succession, sur-tout depuis qu'elle avoit
 été suspecte à la Cour de Vienne, &
 que les deux Comtes de *Harrach*, Père
 & Fils, avoient voulu insinuer qu'elle
 étoit engagée avec la France. Cette ré-
 ponsé ne satisfit point du tout l'Amiran-
 te, & il ne put s'empêcher de lui ré-
 partir avec émotion: „ Qu'il voyoit bien
 „ que Sa Majesté étoit entièrement pré-
 „ venue par les suggestions de la Com-
 „ tesse *Perlips*; qu'elle avoit beau vou-
 „ loir se dispenser de contribuer à la Dé-
 „ claration du Roi en faveur de l'Archi-
 „ duc, qui étoit la seule chose qui pût
 „ préserver l'Espagne & toute l'E-
 „ rope de leur ruine, sous prétexte
 „ qu'elle avoit peu de pouvoir sur
 „ l'esprit du Roi; que toute la Cour
 „ étoit persuadée du contraire, & que
 „ les graces qu'on accordoit tous les
 „ jours aux recommandations de la
 „ Comtesse, étoient autant de preuves
 „ convaincantes que le Roi ne se lais-
 „ soit conduire par d'autre volonté que
 „ par la sienne. ” La Reine se sentit
 vivement piquée de cette replique. El-
 le reprocha à l'Amirante son ingrati-
 tude envers elle & envers la Comtesse *Per-*
lips,

lips, après qu'elles s'étoient attiré la haine de tout le Royaume pour le maintenir dans les bonnes graces du Roi & à la tête des Affaires.

Le Marquis de *Harcourt* en fut averti le même jour, & le fit savoir sur le champ aux Seigneurs de son parti, & par leur moyen au Cardinal, qui, pour profiter de cette mesintelligence, s'appliqua à trouver quelque voye pour éloigner l'Amirante & le Comte d'*Oropesa*, non seulement de la direction des Affaires, mais de la Cour même, s'il étoit possible. Ce n'étoit pas là une chose fort aisée, parce que le Roi affectionnoit ces deux Ministres, & que la Reine s'étoit déjà une autre fois reconciliée avec l'Amirante, & cela par l'entremise de la Comtesse *Perlips*. Ceci paroîtra sans doute fort étrange à ceux qui liront ces Mémoires, & qui n'auront jamais entendu parler du caractère de cette Dame. Elle avoit un esprit des plus subtils, & une pénétration très-vive. Ces deux qualitez l'auroient assurément élevée à un degré de gloire peu ordinaire à son sexe, si son ambition & sa vanité, qui étoient ses passions dominantes, ne l'avoient plusieurs fois aveuglée dans
le

le choix des moyens qu'elle vouloit employer pour parvenir à ses desseins.

Elle commençoit à la vérité à être fort jalouse de l'ascendant de l'Amirante sur l'esprit de la Reine. Elle avoit déjà remarqué que les remontrances de ce Ministre étoient bien reçues de cette Princesse. Ces motifs lui fournissoient assez de raisons pour le haïr & pour tâcher de l'écarter des Affaires, & même de la Cour. Ce n'étoit point pour elle une chose impossible ; elle n'avoit qu'à donner à la Reine des impressions défavantageuses sur ce Seigneur ; & cela lui étoit d'autant moins difficile, qu'elle voyoit son crédit plus affermi que jamais par le Marquis de *Harcourt*, qui, selon le conseil du Comte de *Monterrey*, mettoit sous main tout en usage pour soutenir les prétentions de cette Dame. Elle savoit encore que l'Amirante la rendoit responsable du peu de succès des négociations des deux Comtes de *Harrach* ; qu'il la soupçonnoit d'être Pensionnaire de la France, & l'accusoit enfin de détourner la Reine d'appuyer avec la même chaleur les intérêts de la Maison d'Autriche. Mais, comme elle n'ignoroit pas en même tems qu'elle étoit en horreur au

Car-

NEGOCIATIONS SECRETTES. 173

Cardinal , au Comté de *Monterrey* , & presque à tous les Ministres , elle aimoit mieux se conserver l'Amirante en le reconciliant avec la Reine. Elle étoit assurée que la Reine l'en estimeroit davantage , & que ce Ministre connoîtroit par-là qu'elle étoit l'unique fondement du crédit qu'il avoit à la Cour.

Mais toutes ces réflexions de la Comtesse *Perlips* , & ce prétendu raccommodement de la Reine & de l'Amirante , ne purent empêcher le grand changement qui survint tout-à-coup dans le Ministère & dans tous les esprits , par un événement peu digne de remarque , mais dont les ennemis de l'Amirante se servirent fort adroitement pour l'éloigner.

La disette de vivres , & sur-tout de pain qui étoit pour lors à Madrid , commençoit à faire murmurer le Peuple contre le Gouvernement. On ne savoit pourquoi , la moisson ayant été extrêmement abondante , le prix du pain , au lieu de diminuer , étoit tellement augmenté que les gens du commun ne pouvoient pas en acheter. Il courut un bruit que le Comte d'*Oropesa* , qui étoit , comme nous avons déjà dit , Président

fidant de Castille, avoit fait passer quantité de grains dans le Portugal, qui en avoit extrêmement besoin; & que c'étoit de là que provenoit la disette dont on se ressentoit dans la Castille, sur-tout à Madrid.

Le 28. Avril la Populace, ayant trouvé le pain extraordinairement cher sur le marché ou *Plaza Mayor*, commença à s'attrouper pour faire violence aux Boulangers qui apportotent du pain de Vallecás & de Covegnas. Elle les insulta d'abord, & se mit ensuite à piller tout leur pain. Le *Corregidor* ou Juge de Police y accourut sur le champ avec quantité de ses Officiers; mais le nombre de cette Populace étoit devenu trop grand. Comme elle a coutume de recevoir sans réflexion les mauvaises impressions qu'on veut lui donner, elle se persuada aisément que c'étoit le *Corregidor* qui étoit cause de la disette; & lorsqu'il voulut appaiser le tumulte, on lui jeta de la boue & des pierres; & cette Canaille auroit poussé sa fureur plus loin contre cet Officier, s'il n'eût pas pris le parti de se retirer.

Sa retraite encouragea le Peuple, quoiqu'il manquât de toutes sortes d'armes,

NEGOCIATIONS SECRETTES. 175

mes, parce qu'il se voyoit soutenu par plusieurs domestiques de certains Ministres, & entre autres par quelques-uns de chez l'Ambassadeur de France. Cette Populace eut l'insolence d'aller devant le Palais, de se présenter dans la grande place, en poussant des cris effroyables, & de demander au Roi justice contre le *Corregidor* & contre plusieurs Ministres qu'elle disoit être auteurs de la misère publique.

On ne peut pas concevoir l'alarme que ce desordre causa dans la Cour. On y ferma toutes les portes; on fit mettre les Gardes Espagnoles & Allemandes sous les armes; on ne savoit quel parti prendre pour appaiser ces Mutins. La Reine & la Comtesse *Perlips* eurent envie d'abord d'employer la force; mais la Comtesse, voyant que le nombre des Mutins augmentoit considérablement, & que plusieurs étoient armés, & craignant les suites de ce tumulte, pria des Dames de la Cour de leur jeter par les fenêtres quelques pièces d'argent, & de leur promettre qu'on donneroit les ordres nécessaires pour leur satisfaction & leur soulagement. Pendant ce tems-là le Cardinal de *Cordoue*, le Marquis de *Leganez*,

ganez, le Comte de *Benavente* & plusieurs Seigneurs accoururent au Palais par la porte de derrière nommée *de la Priora*, parce que le Peuple tenoit assiégées les principales portes. Le Roi, attendri des plaintes qu'il entendoit, consultoit avec eux quels étoient les remèdes les plus prompts dont on pouvoit se servir pour appaiser ce tumulte; mais la chose traînant en longueur, la Reine, par le conseil de Mad. *Perlips*, se montra aux Mutins, & leur fit dire:

„ Qu'on alloit prendre les mesures nécessaires pour les contenter; qu'ils n'a-

„ voient qu'à s'en aller chez eux; que,

„ dès que le Roi seroit éveillé, il don-

„ nerait ses soins pour les soulager le

„ plus promptement qu'il seroit possible.” Comme cela n'appaisa point le desordre, on leur dit qu'ils devoient se modérer, parce que le Roi dormoit encore. Mais un d'entre eux se mit à crier de toute sa force: *Il n'y a que trop longtemps qu'il dort; il est tems qu'à la fin il s'éveille.* Une réponse aussi insolente donna de nouvelles alarmes. Le Marquis de *Leganez* voulut sortir du Palais pour leur aller parler, persuadé que le Peuple qui l'aimoit particulièrement, l'écouterait

volontiers. Le Cardinal de *Cordoue* vouloit aussi le suivre ; mais le Roi & les autres Seigneurs furent d'avis qu'on ouvrît une des portes, & que le Comte de *Benavente* Grand-Chambellan leur allât demander de la part du Roi ce qu'ils prétendoient.

Cette résolution fut suivie. Le Comte leur parla avec assez de fermeté, mais cependant avec beaucoup de modération ; ce qui les charma. Ils le prièrent de représenter au Roi leur misère, l'avarice du *Corregidor* & de ses Officiers, & de tâcher d'obtenir de Sa Majesté qu'elle donnât cette charge à *Don Francisco Ronquillo*. Le Comte étant rentré dans le Palais, le Roi touché des plaintes du Peuple, voulut sur le champ lui donner cette satisfaction. Il envoya chercher Mr. *Ronquillo* ; & lorsqu'il fut arrivé, Sa Majesté lui conféra l'emploi de *Corregidor*, & lui ordonna de prendre les mesures nécessaires pour obliger la Population à se retirer chez elle, & pour rétablir l'abondance dans la Ville. Sa Majesté envoya un moment après le Comte de *Benavente* dire aux Mutins : „ Qu'on leur „ avoit accordé ce qu'ils demandoient ; „ que Mr. *Ronquillo* étoit nommé *Corre-*
Tome I. M „ *gidor* ;

„ gidor ; qu'il alloit sortir (ce qu'il fit en
 „ même tems monté sur un cheval de
 „ l'Ecurie du Roi ;) qu'une autrefois
 „ ils devoient éviter de tomber dans u-
 „ ne pareille faute, puisque, pour trou-
 „ ver du remède à leurs nécessitez, c'é-
 „ toit au Comte d'Oropesa Président
 „ de Castille qu'ils devoient s'adres-
 „ ser.”

Au lieu de suivre ce conseil au sujet du Comte d'Oropesa, ils s'imaginèrent sur cet avis que ce Ministre étoit la cause de leur misère ; & comme ils étoient déjà prévenus qu'il avoit conseillé de faire sortir presque tous les bleds de Castille pour remettre l'abondance dans le Portugal, ils coururent chez lui tous furieux, faisant un bruit épouvantable, & criant : *Allons tuer ce Traître à son Roi & à sa Patrie.* Quoique le nouveau Corregidor fît tous les efforts imaginables pour les appaiser, jusqu'à vouloir les engager à venir avec lui dans le lieu où étoient les magasins de farine de la Ville & à Villeneuve *, où il alloit donner les ordres nécessaires pour faire venir au plutôt du pain au marché, ils

fer-

* C'est un endroit près de la porte d'Alcala, où il y a plusieurs Boulangers.

fermèrent l'oreille à ses remontrances ,
& leurs emportemens continuèrent.

Le Comte d'*Oropesa* , heureusement pour lui , avoit reçu un billet de l'Amirante , dans lequel il lui marquoit : „ Qu'il prévoyoit que cet orage les menaçoit l'un & l'autre ; qu'il étoit à propos qu'il cherchât à mettre & sa personne & sa famille en sûreté , avant qu'un Peuple furieux lui en ôtât les moyens. ” Le Comte avoit fait venir sur le champ dans son Hôtel plusieurs Officiers de distinction & quantité de Soldats qui , se doutant de ce qui alloit arriver , étoient accourus lui offrir leurs services en cas de besoin.

A peine eut-on fermé les portes de l'Hôtel que tout le Peuple y arriva. Plusieurs d'entre eux apportèrent du bois & de la paille ; & se voyant soutenus par d'autres qui étoient armez de fusils & de pistolets , ils vouloient mettre le feu aux portes. Le Duc de *Montalto* & plusieurs Seigneurs , quoiqu'ils ne fussent point amis du Comte , s'y transportèrent aussi , pour voir si leur présence & le respect qu'on leur devoit , ne pourroient pas mettre un frein à la fureur de cette Populace ; mais tout étoit inu-

tile. Elle vouloit d'abord forcer les grilles des fenêtres, & elle attachâ de la paille aux portes pour les brûler, & pour s'ouvrir par-là l'entrée de cette maison qu'ils vouloient piller.

Ceux qui étoient dans l'Hôtel, voyant qu'ils alloient être forcés, se mirent en état de défense, tant pour se garantir eux-mêmes, que pour donner le tems à d'autres de pouvoir percer une muraille qui donnoit chez l'Inquisiteur-Général, & par laquelle le Comte, son Epouse & ses enfans pouvoient s'échaper. Ils firent leur décharge, plus pour intimider ces Mutins, que dans le dessein de leur faire aucun mal. Mais ayant tué un homme qui s'étoit trouvé-là par hazard, ceux-ci méprisèrent le péril, & entreprirent de le venger. Déjà le feu commençoit à faire son effet, & les portes étoient presque brûlées, lorsque le Cardinal de *Cordoue*, accompagné d'un grand nombre d'Ecclésiastiques, & suivi du nouveau *Corregidor*, apporta le St. Sacrement, qu'il venoit de prendre dans le Couvent de *Santo Domingo el Real*, & se mit au milieu de la Populace pour arrêter les suites de ces desordres. Le respect dû au St. Sacrement, les exhor-

hortations du Cardinal & des Ecclésiastiques, & les vives remontrances de Mr. *Ronquillo*, appaisèrent enfin leur fureur. Mais avant qu'ils se séparassent, le nouveau *Corregidor* leur mit leur crime devant les yeux, & les engagea à faire une députation de quelques-uns d'entre eux pour demander pardon au Roi de leur emportement. Il fit si bien qu'ils retournèrent dans leurs maisons, après que dix-huit des principaux eurent été choisis pour l'accompagner & faire leurs excuses au nom de tous à Sa Majesté, en rejetant leur attentat sur leur besoin & leur misère.

Mr. *Ronquillo* envoya d'abord un de ses gens pour en donner avis au Comte de *Benavente*, & par son moyen au Roi, qui délibéroit encore avec ses Ministres sur les moyens dont on se pouvoit servir pour prévenir ces malheurs, qui étoient un acheminement à une révolte générale. Le Roi se mit à une des fenêtres, & le nouveau *Corregidor*, portant la parole, dit à ce Prince, qu'il lui demandoit pardon pour tout le Peuple, qui envoyoit ses députés à Sa Majesté pour lui témoigner son repentir, sa fidélité & sa soumission, & pour demander grace.

Le Roi touché de la misère publique, le lui accorda.

Le même jour le Marquis de *Harcourt* & la Marquise son Epouse envoyèrent, par le moyen de plusieurs Ecclesiastiques, quantité d'argent à plusieurs familles qui avoient besoin de secours, & qui souffroient d'autant plus que la honte les empêchoit d'en demander. Ces Ecclesiastiques, charmés d'une si grande libéralité, & d'ailleurs portés pour le Marquis, en faisoient des éloges extraordinaires, & augmentoient par-là l'estime de tout le Peuple pour un Bienfaiteur si généreux. Le Comte de *Monterrey* & plusieurs autres Seigneurs de la première distinction firent la même chose; mais, quoiqu'il y en eût parmi eux plusieurs qui étoient fort attachés au parti Autrichien, les ennemis de la Reine, de l'Amirante & de la Comtesse *Perlips*, furent les seuls à qui l'honneur en resta.

Le Comte d'*Oropesa* qui, comme nous avons déjà dit, s'étoit sauvé avec sa famille chez l'Inquisiteur-Général par une brèche qu'il avoit fait faire à une muraille mitoyenne, prévoyant sur les rapports que lui firent le même jour quelques-

ques-uns de ses domestiques & de ses Officiers, les suites pernicieuses que ces brouilleries-là pouvoient causer, en donna avis à la Reine & à l'Amirante, afin que l'un & l'autre prissent les mesures nécessaires pour la sûreté du parti. Ce fut alors que la Reine leva le masque, fit connoître que malgré les soins qu'elle avoit employés à cacher l'inclination qu'elle avoit pour l'Archiduc, elle y étoit plus attachée que jamais. Elle assura à l'Amirante qu'elle l'appuyeroit de tout son crédit, & qu'elle lui conserveroit l'estime du Roi, aussi-bien que le rang & les emplois qu'il avoit eus. Elle envoya aussi une de ses Créatures les plus affidées au Comte d'*Oropesa*, pour lui dire de même de compter sur ses bonnes grâces, & qu'elle ne l'abandonneroit jamais. Elle remercia le Cardinal de *Cordoue* des soins qu'il avoit pris d'appaiser le tumulte, & des libéralitez qu'il avoit faites pour soulager les Pauvres; & elle fit la même chose à l'égard des autres Seigneurs du parti qui avoient suivi l'exemple du Cardinal.

Dès ce jour-là on remarqua en elle quelque indifférence pour la Comtesse *Perlips*, pour sa Nièce & pour les au-

tres Allemands qui étoient à la Cour ; car , après avoir long-tems écouté la Comtesse, qui se plaignoit hautement de plusieurs Seigneurs qui n'avoient pas voulu se présenter d'abord pour châtier cette Populace rébelle, & qui ajoutoit qu'avec six Heyduques elle auroit eu assez de courage pour la réduire , si on l'avoit laissé faire , la Reine lui répondit : „ Qu'elle n'avoit aucun sujet de
„ maltraiter ces pauvres gens affamés,
„ puisqu'ils l'avoient assez ménagée
„ pour ne point l'accuser de tous ces
„ désordres. ” Une repartie si peu attendue mortifia extrêmement Mad. *Perlips* , qui n'étoit pas accoutumée à entendre de la Reine de semblables réponses. Elle lui repliqua : „ Qu'on ne
„ pouvoit pas sans injustice lui repro-
„ cher qu'elle fût cause d'aucun désor-
„ dre ; qu'il y avoit déjà long-tems
„ qu'elle commençoit à s'appercevoir
„ que Sa Majesté écoutoit l'Ambassa-
„ deur de l'Empereur, & d'autres per-
„ sonnes qui lui en vouloient, & qui ne
„ cherchoient qu'à rendre suspects son
„ zèle & sa fidélité, malgré les preuves
„ convaincantes qu'elle en pouvoit don-
„ ner ; mais que , pour épargner à
„ Sa

NEGOCIATIONS SECRETTES. 185

„ Sa Majesté les chagrins qu'on lui don-
 „ noit, elle la prioit instamment de lui
 „ permettre de se retirer, ou en Alle-
 „ magne, ou dans les Pays-Bas.” La
 Reine parut extrêmement piquée de cet-
 te réponse ; mais l'amitié qu'elle avoit
 toujours eue pour la Comtesse, la radou-
 cit un peu, & elle se contenta de lui
 dire : „ Que le tems viendrait qu'elle
 „ lui donneroit la satisfaction de se re-
 „ tirer, puisqu'elle le désiroit ; qu'en
 „ attendant elle vouloit absolument
 „ qu'elle vécût en bonne intelligence
 „ avec l'Amirante, le Comte de *Har-*
 „ *rach* & son Epouse, sans se mêler des
 „ affaires d'autrui ; que son penchant à
 „ favoriser tout le monde étoit ce qui
 „ donnoit occasion aux bruits qui cou-
 „ roient que les Allemands étoient maî-
 „ tres de la volonté du Roi & de son
 „ Gouvernement.” La Reine sortit en-
 suite pour aller parler au Roi, & laissa
 la Comtesse dans une surprise & une con-
 fusion extrêmes.

Le Roi de son côté étoit aussi dans
 un grand embarras ; car n'ayant jamais vû
 dans ses Etats aucun soulèvement popu-
 laire, il ne savoit quel nom donner à
 celui qui venoit d'arriver. La Reine

tâcha de lui remettre l'esprit en repos ; & elle y réussit. Mais, lorsqu'elle commença à vouloir excuser la conduite des Ministres, elle fut étonnée au dernier point d'apprendre du Roi qu'il avoit expédié des ordres positifs au Cardinal *Portocarrero* de quitter Tolède & de revenir sur le champ à Madrid, où il avoit besoin de ses conseils.

La Reine, voyant que la chose étoit trop avancée pour pouvoir alléguer un motif raisonnable qui pût faire révoquer de pareils ordres, fit tomber adroitement la conversation sur la nécessité indispensable qu'il y avoit de faire passer l'Archiduc en Espagne. Elle dit au Roi :

„ Que, lorsque les Peuples verroient au
„ milieu d'eux l'Héritier présomptif de
„ la Couronne, ils se maintiendroient tou-
„ jours dans la soumission & le respect ;
„ qu'il étoit d'autant plus nécessaire
„ d'exécuter cette résolution, qu'elle
„ remettroit absolument l'union & la
„ concorde dans le Ministère, & qu'elle
„ le procureroit à Sa Majesté le repos
„ dont elle avoit besoin pour conserver
„ sa santé, & dont elle étoit privée par
„ l'animosité des Ministres : Qu'elle
„ prioit le Roi de permettre qu'elle lui

„ mît

„ mît devant les yeux les assurances qu'il
 „ avoit données là-dessus au Comte *Fer-*
 „ *dinand-Bonaventure de Harrach*, sur
 „ lesquelles l'Empereur comptoit si fort
 „ qu'il n'avoit fait depuis aucune ins-
 „ tance sur ce sujet. ” Le Roi l'as-
 „ sura : „ Que , quoique sa santé ne dût
 „ pas le presser à faire cette démar-
 „ che, il étoit cependant résolu de pren-
 „ dre au plutôt toutes les mesures pour
 „ s'acquitter des promesses qu'il avoit
 „ faites à l'Empereur, & de ce qu'il de-
 „ voit à ses Sujets. ”

Le Cardinal *Portocarrero* partit de To-
 lède dès qu'il eut reçu les ordres du
 Roi , & arriva le lendemain à Madrid.
 Sa Majesté lui témoigna une bienveillan-
 ce extraordinaire. Elle eut avec lui un
 fort long entretien qui intrigua bien des
 gens , quoiqu'ils ne pussent pourtant
 point en deviner le sujet. Ce qu'il y a
 de certain, c'est qu'après que le Roi lui
 eut appris ce qui s'étoit passé le jour du
 tumulte, il lui fit confidence du dessein
 où il étoit de nommer de manière ou
 d'autre un Successeur pour éviter de si
 fâcheux accidens. Quoique le Cardinal
 se fût derechef engagé pour la Mai-
 son d'Autriche, il s'expliqua avec tou-

te la liberté que le Roi lui avoit permise. Il lui dit donc : „ Que cette
„ Déclaration ne pouvant être qu'en fa-
„ veur de l'Archiduc, elle seroit infail-
„ liblement très-dangereuse pour l'Es-
„ pagne, & très-funeste à la Chrétien-
„ té, dans des circonstances où le Roi de
„ France avoit si bien déclaré ses in-
„ tentions par son Ministre, & encore
„ plus par le Traité qu'il avoit conclu
„ avec les deux Puissances Maritimes:
„ Que si Sa Majesté, suivant son incli-
„ nation naturelle, les règles de la Jus-
„ tice & la Loi d'Exclusion, prétendoit
„ qu'on maintînt les Renonciations des
„ deux Reines de France, il seroit à crain-
„ dre que le Roi très-Chrétien, qui depuis
„ l'an 1666. avoit cherché les moyens
„ de les rendre nulles, ou par écrit, ou
„ par les armes, ne se servît des forces
„ qu'il tenoit toutes prêtes sur les frontiè-
„ res pour envahir l'Espagne; ce qui lui
„ seroit d'autant plus facile que toutes
„ les Puissances dont on pouvoit atten-
„ dre du secours, étoient fort éloignées
„ & entièrement dépourvûes de trou-
„ pes: Que d'un autre côté, si Sa Ma-
„ jesté vouloit approuver les préten-
„ tions du Roi très-Chrétien, elle don-
„ ne-

„ neroit atteinte à toutes les Loix & à
 „ tous les Traitez, autorisés tant par le
 „ Royaume que par les Droits de la Na-
 „ ture & des Gens; & qu'enfin si, pour
 „ éviter les malheurs qui menaçoient é-
 „ videmment ses Peuples, elle consen-
 „ toit à aliéner quelque partie de la Mo-
 „ narchie pour contenter les Concurrens
 „ à la succession, ce seroit non seule-
 „ ment faire une injustice au Successeur
 „ légitime, mais encore s'opposer au
 „ bien général de toute l'Espagne:
 „ Qu'ainsi donc, puisque dans ces con-
 „ jonctures il étoit si difficile de se dé-
 „ terminer, il croyoit qu'il étoit à pro-
 „ pos que Sa Majesté fît en secret con-
 „ sultar les Universitez de ses Royaumes
 „ & le Pape, qui étant né Sujet du Trô-
 „ ne d'Espagne, ne lui donneroit que
 „ les avis les plus justes & les plus favo-
 „ rables à la Monarchie: Que sa santé,
 „ graces à Dieu, étant tout-à-fait réta-
 „ blie, c'étoit une véritable raison de
 „ ne rien hazarder, puisqu'elle avoit
 „ tout le tems de pourvoir à la sureté du
 „ Royaume, de solliciter de nouvelles
 „ alliances, & de se mettre en état de
 „ n'avoir rien à craindre dans le tems
 „ qu'el-

„ qu'elle voudroit déclarer solennelle-
„ ment son Successeur. ”

Le Roi fut très-satisfait de ce conseil. Il dit au Cardinal qu'il n'avoit qu'à se retirer chez lui , & que quelques jours après il lui feroit part de sa dernière résolution.

Le Cardinal s'appliqua d'abord à gagner le Peuple de Madrid par de grosses sommes d'argent , que, comme un bon Père & un bon Pasteur , il lui fit distribuer pour remédier à la disette du pain ; & ses soins ayant été secondés par plusieurs Particuliers , on vit renaître l'abondance & la tranquillité.

On commença néanmoins à faire courir plusieurs satires fort sanglantes contre l'Amirante, le Comte d'*Oropesa* & tous ceux du parti de la Reine & des Allemands. La chose alla si loin qu'elle devint même injurieuse au Roi. Le Comte d'*Oropesa* crut qu'il étoit de son honneur de prévenir l'orage. Il savoit que Sa Majesté s'étoit rendue aux conseils du Cardinal ; que celui-ci se laissoit absolument conduire par Mr. *Urraca*, par le Père *Froylan* Confesseur du Roi , & par le Père *Moreta* Franciscain,

cain, qui étoient tous ses ennemis & tous entièrement dévoués à l'Ambassadeur de France. Ainsi craignant qu'au premier jour on ne lui fît l'affront de l'éloigner de la Cour, & de le priver de son emploi de Président de Castille, il résolut de l'abandonner & de s'éloigner de lui-même. Il s'adressa donc au Roi, & le pria de vouloir bien lui accorder la seule grace qu'il lui demandoit, en considération de son zèle & de ses services, qui étoit de lui permettre de se retirer dans une de ses Terres pour y finir ses jours, & pour empêcher que sa présence à la Cour ne fournît encore occasion à des Insolens d'outrager Sa Majesté par des fatires aussi indignes que celles qui avoient déjà couru.

Le Roi fut extrêmement surpris de la proposition du Comte, & lui refusa d'abord une permission qu'il croyoit contraire à ses propres intérêts. Sa Majesté lui dit même plusieurs bonnes raisons pour le détourner de ce dessein, & l'assura de ses bonnes grâces. Elle ajouta qu'elle ne prêteroit jamais l'oreille à ceux qui voudroient rendre son procédé suspect. Le Comte cependant insista si fort que Sa Majesté lui promit d'y songer

ger sérieusement, & de lui déclarer le lendemain sa volonté.

La Reine fut très-alarmée lorsque le Roi lui eut appris cette nouvelle. Elle prévoyoit que l'absence du Comte affoibliroit extraordinairement le parti. C'est pourquoi elle fit tous ses efforts pour détourner un coup aussi fatal que celui-là. Mais sa crainte, quoique très-grande, n'étoit rien en comparaison de celle de l'Amirante; car, dès qu'il en fut averti, il courut chez le Comte, & lui parla en ces termes: „ Je ne
 „ croyois pas, mon Cousin, que vo-
 „ tre repos & votre propre satisfaction
 „ vous pussent être plus chers que le
 „ bien de votre Patrie, qui vous regar-
 „ de aujourd'hui comme un de ses plus
 „ zélés Défenseurs. Vous voulez néan-
 „ moins l'abandonner dans les circonf-
 „ tances les plus dangereuses. Vous sa-
 „ vez aussi-bien que moi les intrigues
 „ de la France, pour obliger le Roi à
 „ ne point déclarer son Successeur, ou
 „ à le choisir dans la Famille du Roi
 „ très-Chrétien. Vous voyez que ce
 „ parti, auquel on n'avoit pas fait jus-
 „ qu'à présent la moindre attention,
 „ parce que personne ne s'étoit jamais
 „ ima-

„ imaginé qu'on pût douter de la vali-
 „ dité des Renonciations, des Contrats
 „ & des Loix, dont nous nous sommes
 „ servis, lorsque nos Infantes se sont ma-
 „ riées en France, s'est rendu très-re-
 „ doutable par l'irrésolution du Roi,
 „ l'adresse du Marquis de *Harcourt* & du
 „ Comte de *Monterrey*, par l'ignorance
 „ du Cardinal, & enfin par notre mes-
 „ intelligence. Je vous laisse à penser
 „ ce qui arrivera, si vous persistez dans
 „ votre résolution. Vous savez le peu
 „ de crédit que l'Ambassadeur de l'Em-
 „ pereur a parmi nous, & l'estime gé-
 „ nérale que celui de France s'est acqui-
 „ se. Vous n'ignorez pas le pouvoir du
 „ Cardinal, son attachement au Comte
 „ de *Monterrey*, les intrigues de celui-
 „ ci avec *Medina-Sidonia*, *Santisfevan*,
 „ *Uville* & autres. Il n'y a que vous,
 „ le Comte d'*Aguilar* & moi, qui, dé-
 „ voués au service de la Patrie, puis-
 „ sions la conserver à son Prince légitime.
 „ Si vous partez, soyez persuadé
 „ qu'on m'éloignera bien-tôt de la Cour.
 „ Je comprends bien que le crédit de la
 „ Reine est fort diminué. Elle m'a sou-
 „ vent dit qu'elle vouloit vivre en re-
 „ pos, & ne se plus mêler de l'affaire de
 „ Tome I. N „ la

„ la succession ; c'est sans doute pour
 „ ne pas effuyer davantage les repro-
 „ ches du Roi & la médifance de fes en-
 „ nemis. Ainfi nous refterons en proie
 „ à nos adverfaires ; & en leur laiffant
 „ le champ libre, nous leur laifferons
 „ en même tems la liberté de travail-
 „ ler fans obftacle pour les intérêts d'un
 „ Prince François, de la domination
 „ duquel on ne peut attendre que la rui-
 „ ne & l'efclavage de la Patrie. Vous
 „ connoiffez auffi-bien que moi le ca-
 „ ractère du Roi. Ce Prince eft bon,
 „ à la vérité ; mais il n'a pas affez de
 „ fermété. Il eft au defefpoir de ce que
 „ vous êtes dans le defsein de vous reti-
 „ rer. Il a de la peine à consentir à
 „ une chofe qu'il ne vous accordera qu'à
 „ regret ; & lorsqu'il vous verra parti,
 „ il trouvera d'abord les moyens de vous
 „ oublier tout-à-fait. Ainfi je vous con-
 „ jure de facrifier votre repos au bien
 „ de votre Patrie & à la fatisfaction de
 „ vos amis, & de ne point abandonner
 „ la Cour dans des conjonctures où vo-
 „ tre préfence nous eft à tous fi nécef-
 „ faire. ”

Malgré toutes ces remontrances, le
 Comte demeura ferme dans fa réfolu-
 tion,

tion, & continua à presser tellement le Roi, & de bouche & par écrit, que Sa Majesté lui permit de se retirer; & elle lui donna, lorsqu'il prit congé d'elle, tous les témoignages d'une estime & d'une bienveillance extraordinaire. Il est certain cependant que le Roi n'auroit pas consenti à son départ, si le Cardinal *Portocarrero*, à qui Sa Majesté en donna connoissance, & qui étoit ennemi caché du Comte, plus par la jalousie qu'il avoit de l'amitié & de l'union qui étoit entre lui & l'Amirante, qu'à cause de la faveur & des bonnes grâces du Roi, n'y eût beaucoup contribué. Il fit entendre à Sa Majesté qu'elle ne pouvoit pas refuser au Comte cette grace qu'il lui demandoit avec tant d'empressement, surtout dans un tems où le Peuple témoignoit de la haine & de l'animosité contre ce Ministre. Il dit encore au Roi plusieurs autres raisons qui le persuadèrent & qui l'engagèrent à permettre au Comte de se retirer.

Ce fut-là le plus grand coup de politique que le Cardinal pût faire, pour avoir à la Cour un pouvoir absolu sans que personne pût lui donner aucun ombrage, & pour gouverner toutes choses,

ses, dans le tems même qu'il feignoit s'être déchargé de toutes les affaires.

Comme la charge de Président de Castille, qui est la première du Royaume, se trouvoit vacante par le départ du Comte, il proposa au Roi Don *Manuel Arias*, comme la personne la plus capable de la remplir. Sa Majesté qui connoissoit déjà son mérite, le choisit avec plaisir pour cet emploi, & dit au Cardinal qu'elle y consentoit d'autant plus volontiers, qu'elle espéroit que ce Seigneur mettroit tous ses soins à réformer les abus & à procurer le bien & le soulagement de ses Sujets.

Don *Manuel Arias* étoit un simple Gentilhomme de Fuentela Penna, Village de Castille la Vieille à quelques lieues de Salamanque. Il avoit été reçu Chevalier de Malthe; & après avoir servi plusieurs années la Religion sur les Galères & dans différens emplois, il passa en Espagne en qualité de Résident de Malthe à Madrid. Il avoit une très-grande capacité, un jugement solide, une vertu à toute épreuve; il étoit bien-faisant, libéral, pieux; en un mot c'étoit un modèle parfait d'un honnête-homme. Il voyoit assez souvent le Car-
di-

dinal, & il avoit pour lui tous les égards que son caractère & sa personne pouvoient exiger, sans néanmoins avoir jamais mis en usage ces indignes soumissions dont les esprits ambitieux se servent ordinairement pour acquérir les bonnes grâces des Ministres. Il étoit fort content de sa condition, & ne songeoit guères aux emplois & aux dignitez ; ce qu'il témoigna en cette occasion. Le Roi l'ayant fait venir pour lui apprendre lui-même le choix qu'il avoit fait de sa personne, il remercia Sa Majesté, & lui fit de si grandes instances pour qu'elle le dispensât d'accepter cette charge, que le Roi qui le jugeoit très-digne de la remplir, fut obligé de se servir de son autorité, & lui faire entendre qu'il vouloit qu'on lui obéît.

Cette promotion imprévûe ne pouvoit être que très-chagrinante pour le parti de la Reine ; aussi en témoigna-t-elle son mécontentement ; mais la chose étoit sans remède. L'Amirante qui savoit que le nouveau Président de Castille étoit absolument dévoué au Cardinal, voulut suivre l'exemple du Comte d'*Oropesa*, & demander la permission de se retirer de la Cour. Il pria la Reine de vou-

loir appuyer sa demande auprès du Roi; mais cette Princesse qui prévoyoit que cela causeroit la ruine du parti Autrichien, n'y voulut pas consentir; & elle chargea le Duc de *Moles* de porter l'Amirante à changer de résolution, & de lui donner les conseils les plus convenables pour détourner les pièges que le Cardinal & le nouveau Président pourroient tendre au parti.

Mais ces soins de la Reine & l'entremise du Duc de *Moles* ne furent pas nécessaires. Don *Manuel Arias*, le même jour qu'il prit possession de son emploi, rappella au Conseil l'attentat arrivé le 28. Avril, les satires indignes qui paroissent tous les jours contre le Gouvernement, & le besoin indispensable d'y remédier pour en empêcher les suites. Il ajouta qu'il croyoit qu'il étoit nécessaire que le Conseil fît des remontrances au Roi pour le prier d'éloigner de sa Cour & de sa personne tous ceux qui depuis long-tems étoient devenus l'objet de la haine publique. Le Conseil y consentit, & au commencement du mois de Juin il envoya à Sa Majesté une remontrance en termes si vifs & si forts contre l'Amirante, contre la Comtesse *Perlips*, &

con-

contre tous ceux en général qui abusoient du crédit de la Reine & des bonnes grâces de ce Monarque, que Sa Majesté qui commençoit déjà à avoir beaucoup de déférence pour les avis du nouveau Président, commanda à Don *Antoine de Ubilla* Secrétaire des Dépêches générales, d'envoyer un ordre à l'Amirante de se retirer de la Cour, de sortir de Madrid avant deux fois 24. heures, & d'attendre de nouveaux ordres à 30. lieues de là. Quant à la Comtesse *Perlips*, le Roi ne prit pour lors aucune résolution, parce qu'il ne vouloit pas augmenter le chagrin de la Reine, & qu'il étoit d'ailleurs persuadé que cette Dame demanderoit elle-même à se retirer, dès qu'elle se verroit privée de l'appui de l'Amirante & du Comte d'*Oropesa*.

Aussi-tôt que l'Amirante eut appris cette nouvelle, il employa le tems que Sa Majesté lui laissoit, à l'avantage du parti. Il eut un long entretien avec le Cardinal de *Cordoue*, le Comte d'*Aguilar* & le Duc de *Pareti*. Comme celui-ci a toujours été plus connu sous le nom de Duc de *Moles*, nous le nommerons ainsi dans la suite de ces Mémoires. Il en eut après cela un autre particulier avec ce

Duc, dans lequel il lui parla en ces termes: „ Sa Majesté est résolue de vous
 „ nommer Ambassadeur Extraordinaire
 „ à Vienne pour y agir sur-tout dans
 „ l'affaire de la succession, & elle veut
 „ rappeler l'Evêque de *Lerida*. Je suis
 „ très-ravi que le Roi ait fait un pareil
 „ choix; mais je crains que vous ne
 „ trouviez beaucoup de difficultez dans
 „ votre négociation, par l'indolence que
 „ les Ministres de l'Empereur ont depuis si long-tems témoignée à ce sujet, quoique cette affaire soit pour eux d'une grande importance, puisqu'elle est le principal fondement de l'élévation ou de la ruine de la Maison d'Autriche. Il faut que vous vous adressiez immédiatement à l'Empereur. Quoique le Roi m'ait, suivant les apparences, disgracié, il eut cependant la bonté dans une longue conversation que nous eûmes hier au soir ensemble, de m'assurer de la continuation de sa bienveillance. Il m'a confié ce que je viens de vous dire. L'affaire sera tenue très-secrete; & elle se passera même sans la participation du Conseil d'Etat. Sa Majesté a résolu, pour dissimuler plus aisément avec tous

„ ses Ministres, & même avec la Rei-
 „ ne, d'affecter un profond silence. El-
 „ le m'a donné ordre de vous communi-
 „ quer ses intentions, qui sont première-
 „ ment que, lorsque vous serez arrivé à
 „ Vienne, vous fassiez tout votre pos-
 „ sible pour entretenir une amitié &
 „ une liaison étroite avec le Comte de
 „ *Harrach*, le Père, qui possède les
 „ bonnes grâces de l'Empereur, & peut
 „ par-là vous faciliter la réussite de vos
 „ négociations. Il s'agit d'engager l'Em-
 „ pereur à envoyer sans aucun délai l'Ar-
 „ chiduc son Fils en Espagne, accom-
 „ pagné du plus grand nombre de vieil-
 „ les troupes qu'il sera possible de ra-
 „ masser. Lorsque le Roi sera assuré
 „ que S. M. Impériale voudra donner
 „ les mains à cette entreprise, il le dé-
 „ clarera solennellement pour le légiti-
 „ me Héritier de toute la Monarchie,
 „ & enverra immédiatement après ordre
 „ à l'Electeur de Bavière, au Prince de
 „ *Vaudemont*, au Duc de *Médina Celi*,
 „ & à tous les autres Gouverneurs des
 „ Etats que l'Espagne possède en Ita-
 „ lie, d'obéir absolument aux ordres
 „ de la Cour de Vienne. Vous devez
 „ représenter à l'Empereur que cet ex-

„ pédie est le seul qui puisse préserver
 „ l'Europe des malheurs qui la mena-
 „ cent; & qu'il est d'autant plus néces-
 „ faire de se déterminer promptement,
 „ que la France, qui s'est si ouverte-
 „ ment déclarée par son Traité avec les
 „ deux Puissances Maritimes, poussera
 „ encore davantage ses prétentions après
 „ la mort du Prince Electoral de Baviè-
 „ re. Pour ce qui est du transport de
 „ l'Archiduc & des troupes, le Roi doit
 „ charger le Marquis de *Canales* & Don
 „ *François-Bernard de Quiros*, ses Mi-
 „ nistres à Londres & à la Haye, de faire
 „ tous leurs efforts auprès de ces deux
 „ Puissances pour en obtenir les vaisseaux
 „ nécessaires à cela. Si les Ministres de
 „ l'Empereur font de leur côté les mê-
 „ mes instances, il y a tout lieu d'es-
 „ pérer que l'affaire aura un heureux suc-
 „ cès, sur-tout depuis que ces deux Puif-
 „ sances ont connu clairement, par le
 „ Mémoire que le Marquis de *Harcourt*
 „ a présenté au Roi pour soutenir les
 „ intérêts de son Maître, le peu de
 „ fonds qu'il y a à faire sur les promes-
 „ ses & sur les engagements du Roi très-
 „ Chrétien. Quand vous serez à Vienne,
 „ vous devez vous adresser pour les Af-
 „ fai-

„ faires générales & pour celles qui ne
 „ regardent en aucune manière la suc-
 „ cession, au Secrétaire des Dépêches ;
 „ mais pour les autres, vous devez en
 „ envoyer le résultat au Roi en droiture
 „ par le moyen du Cardinal de *Cordoue*
 „ ou du Comte d'*Aguilar*, ou de la per-
 „ sonne que Sa Majesté vous nommera.
 „ Pour ce qui me regarde en particulier,
 „ vous savez que les deux Comtes de
 „ *Harrach* ne sont point de mes amis ;
 „ qu'ils m'ont voulu faire passer dans l'es-
 „ prit de l'Empereur pour un homme
 „ opposé à ses intérêts, & qu'ils ont
 „ voulu rendre suspects mon zèle & mon
 „ attachement pour les droits légitimes
 „ de la Maison Impériale. Je ne m'en
 „ soucie pas, à la vérité, beaucoup. Ma
 „ disgrâce présente, l'animosité des
 „ autres partis contre moi, sont des
 „ preuves certaines que je suis, comme
 „ j'ai toujours été, un des plus fidèles
 „ Serviteurs de S. M. Impériale, & que
 „ ce sont les deux Comtes de *Harrach*
 „ qui ont entretenu les mauvaises im-
 „ pressions qu'on leur a données sur mon
 „ compte, & les faux rapports qu'on
 „ leur a faits de ma conduite. Je ne
 „ souhaite rien davantage que de voir
 „ une

„ une fois l'Archiduc déclaré Roi d'Es-
„ pagne. Je ne me mettrai plus pour lors
„ en peine de rien ; je ne me soucierai
„ pas même de me présenter à la Cour,
„ & il y a déjà long-tems que j'ai réso-
„ lu de passer le reste de mes jours en
„ repos à Medina de Rioseco, ou dans
„ quelque autre Ville, & de laisser aux
„ autres Ministres le soin & la gloire de
„ contribuer au bonheur des Espagnols,
„ en mettant l'Archiduc sur le Trône
„ d'Espagne.”

L'Amirante ne se contenta pas d'a-
voir fait connoître de bouche ses senti-
mens au Duc de *Moles* ; il les lui laissa
par écrit , avec des protestations très-
fortes & très-sincères de l'amitié qu'il
avoit toujours eue pour lui.

Le même jour il dépêcha un de ses
gens au Prince de *Hesse-Darmstadt* à Bar-
celone avec la lettre suivante :

*Mon cher Prince, je vais quitter Madrid,
& c'est demain que j'en dois partir. Je l'a-
bandonnerois avec un extrême chagrin, puis-
que selon toutes les apparences je suis dis-
gracié, si je n'avois pas la satisfaction de
savoir qu'on regarde mon éloignement com-
me un malheur, & qu'il ne provient que de
mon zèle pour les intérêts de notre Archi-
duc,*

duc, de mon amour pour la Patrie & de ma fidélité pour le Roi mon Maître. Je dois m'arrêter quelques jours à Aranjuez pour régler mes affaires domestiques. J'espère que ceux qui ont forcé le Roi à prendre cette résolution, voudront bien me permettre d'y rester pour m'y reposer & pour pouvoir y attendre le retour du courrier que je vous envoie. Mon départ ne doit point vous alarmer. Le Roi est extrêmement satisfait de vos soins & de votre affection pour son service & pour le bien des Peuples auxquels vous commandez. Hier au soir, après que Mr. Ubilla m'eut envoyé le billet par lequel Sa Majesté m'ordonnoit de quitter Madrid dans l'espace de deux fois 24 heures, le Roi me fit venir dans son Cabinet. Il me dit avec les plus grandes marques de tendresse, qu'il étoit au désespoir d'avoir été forcé à donner un ordre qui me devoit causer beaucoup de chagrin; qu'il ne savoit pas comment il pourroit vivre sans le Comte d'Oropesa & sans moi; qu'il falloit cependant céder pour quelque tems à cette dure nécessité; que pour vous, vous lui seriez toujours cher; que vous pouviez être sûr de son estime; que vous lui étiez absolument nécessaire pour; que malgré tout ce qu'on pourroit lui suggérer contre

tre

tre votre conduite, il vous conserveroit toujours dans votre Gouvernement; qu'il trouvoit cela absolument nécessaire, tant pour le bien de la Monarchie, que pour assurer cette succession à l'Archiduc. Vous voyez par ces expressions quels sont pour vous ses sentimens. Il a eu encore la bonté de m'apprendre la résolution où il est de rappeler de Vienne ce bon-homme d'Evêque, qui, quoique porté pour la Maison d'Autriche, nous a attiré tant d'ennemis sur les bras, & d'envoyer en sa place le Duc de Moles, avec des instructions secretes pour presser le départ de l'Archiduc & des troupes. Don Manuel Arias nouveau Président de Castille est digne de cet emploi; mais il est entièrement dévoué au Cardinal, & ne se gouverne que par les avis de son Frère le Capucin. Il est très-bon Espagnol; mais je ne voudrois pas répondre de son attachement pour notre Prince l'Archiduc. Je ne sais pas non plus si la Reine & le Comte de Harrach, sans le Comte d'Oropesa & sans moi, pouront ménager son esprit & l'engager dans la bonne cause. La seule chose que je prévois, c'est qu'il ne sera jamais ami de la Perlips ni de ses adhérens: il a toujours témoigné de la haine contre eux; & il est Créature du Cardinal. J'ai fait connoître là-dessus mes
sen-

sentimens à la Reine; je ne sais ce qu'elle fera. Quel dommage qu'une Princesse si pleine de vertus & d'une si grande pénétration se trouve ensorcelée par cette Canaille! Vous vous êtes toujours plaint & toujours injustement de notre Saint Tribunal de l'Inquisition; mais je m'étonne à présent de ce qu'il ne se sert point de son pouvoir & de son autorité pour l'examiner, l'interroger & apprendre d'elle, ou par la douceur ou par la force, si elle ne s'est point servie de quelques charmes (qui sont, à ce qu'on dit, très-familiers dans les Pays du Nord,) pour se rendre maîtresse absolue de la volonté de la Reine.

Mais venons au fait. Je pars d'ici, mon cher Prince; vous restez à Barcelone, vous savez l'état de notre Cour & de nos affaires. Mr. de Quiros m'écrit que les Ministres de la Cour de France font jouer toutes sortes de ressorts pour engager les deux Puissances Maritimes à consentir au démembrement de ces Royaumes. L'Evêque de Lerida m'écrit la même chose; & il ajoute que tous ces mouvemens n'alarment point la Cour de Vienne, qui espère que l'Italie deviendra son partage. Mrs. Monterrey, Medina-Sidonia, Santistevan & d'autres Seigneurs encore cherchent à l'éviter, quoi-
que

que cela soit préjudiciable à notre Prince. La Reine n'a plus sur l'esprit du Roi le même pouvoir qu'elle avoit auparavant. Tâchez au nom de Dieu de détourner l'orage qui nous menace ; rendez votre parti le plus fort qu'il vous sera possible ; faites de nécessité vertu ; ménagez l'esprit des Catalans ; quoiqu'ils soient d'une humeur hautaine, il n'y a point de si fidèles amis qu'eux, lorsqu'ils prennent une fois de l'inclination pour quelqu'un. C'est par cette Province que notre Ennemi le plus dangereux doit se présenter, en cas que le Roi (comme il me le promet) se déclare solennellement pour le parti de la Justice. Vous y trouverez autant de Soldats que d'Habitans. Vous devez déjà savoir jusqu'où va leur animosité contre la France.

Le Comte d'Aguilar vous estime infiniment ; il reste ici à la tête du parti. On ne peut guères compter que sur lui ; car vous savez que le Cardinal de Cordoue, par son humeur & son peu d'activité, n'est pas capable de grand-chose. J'ai prié Mr. le Duc de Moles de vous voir en allant à Vienne, quoique je sois persuadé qu'il ira s'embarquer à Barcelone. Si vous le voyez, donnez-lui les avis qui vous sembleront les plus nécessaires, & instruisez-le de tout ce que
vous

vous jugerez de plus propre pour faire réussir ses négociations.

La Reine est depuis quelques jours un peu indisposée; je m'imagine que c'est un effet des alarmes que Mad. Perlips lui donna le 28. Avril, jour du soulèvement du Peuple de Madrid; ainsi croyez que c'est le chagrin plutôt que toute autre chose. Adieu, mon cher Prince, conservez quelque estime pour une personne qui vous aime infiniment, & qui vous souhaite toutes sortes de prospérités. A Madrid ce 4. Juin 1699.

Quoique l'Amirante se fût attendu à partir le lendemain de Madrid, il y resta cependant encore quelques jours. Il les employa en conférences avec les Seigneurs du parti. Ils lui rendirent tous des visites sur son départ. Plusieurs l'accompagnèrent jusqu'à une certaine distance de la Ville; & il arriva à Aranjuez accompagné du Comte d'*Altamira*, du Duc de *Moles*, du Comte de la *Corzana* & de quelques autres Seigneurs, qui voulurent lui témoigner par-là que le changement de sa fortune n'avoit rien diminué de leur attachement pour sa personne.

Avant son départ, la Reine lui avoit conseillé de s'arrêter à Aranjuez, Maison

Royale de plaifance, pour qu'elle eût le tems de folliciter fon retour. Cette Princeffe s'y étoit fi bien prife, & les autres Seigneurs du parti avoient fi bien travaillé, que le Roi qui étoit véritablement fort chagrin d'avoir confenti à l'éloignement de ce Miniftre, étoit fur le point de le rappeler, lorsque le Cardinal *Portocarrero* & *Don Manuel Arias* lui représentèrent : „ Que fon féjour à Aran-
 „ juez étoit une efèce de defobéiffance
 „ & de manque de refpect aux ordres
 „ de Sa Majesté, & que, pour éviter les
 „ fuites que pouvoit avoir un exemple
 „ qui donnoit atteinte à fon autorité, il
 „ étoit de la dernière importance d'en-
 „ voyer à l'Amirante un fecond ordre
 „ de s'éloigner & de paffer dans quel-
 „ que Ville de l'Andaloufie, éloignée
 „ de 30. lieues de Madrid, comme
 „ le premier le portoit.” Le Roi qui n'avoit pas affez de fermété pour ne fuivre d'autres mouvemens que ceux de fon inclination, & qui fe laiffoit infenfiblement fléchir par les confeils du Cardinal & du Préfident, fit favoir à l'Amirante qu'il prétendoit qu'il obéît, & qu'il continuât fon voyage vers l'Andaloufie.

Le

Le Marquis de *Harcourt* manda au Roi très-Chrétien la disgrâce de ces deux Seigneurs. Il écrivit en même tems à ce Prince : „ Que cela ne pouvoit être que „ très-avantageux pour ses prétentions ; „ mais qu'il jugeoit qu'il étoit à propos „ que Sa Majesté augmentât la crainte „ des Espagnols, & donnât plus de poids „ à ses négociations, en les intimidant „ par de nouveaux préparatifs : Que Mr. „ de *Quiros* avoit découvert les intrigues „ de la France à Londres & à la Haye, „ & en avoit informé le Cardinal *Porta-* „ *carrero*, qui étoit de ses intimes amis : „ Que ce Prélat en étoit fort alarmé, „ & que ses alarmes pouvoient être favo- „ rables, si S. M. très-Chrétienne se „ donnoit la peine de les fomenter. ”

La Cour de France fut charmée de cette nouvelle. Il y avoit déjà du tems qu'elle mettoit tout en œuvre pour augmenter le nombre de ses Alliés, pour susciter à l'Empereur de nouveaux ennemis, pour empêcher que le Corps Germanique n'entrât dans sa querelle, pour éloigner du Ministère d'Espagne tous ceux qui y avoient du crédit, & qui lui pouvoient donner quelque ombrage, & pour tenir en bride ceux d'entre les

Espagnols qui ne s'étoient pas encore déclarés en sa faveur. S. M. très-Chrétienne ayant appris par Mr. de *Chamois*, son Résident à Ratisbonne, les démêlez des Catholiques avec le Corps Evangélique, & les plaintes de celui-ci contre la déclaration qu'elle avoit faite au sujet des places & pays compris dans la clause du IV. article du Traité de Ryswick, lui enjoignit d'assurer de sa part les Ministres & Envoyez Protestans :

„ Que, s'ils avoient trouvé dans sa première lettre quelques expressions qui leur avoient semblé desobligeantes, comme le mot de *Sette*, ce n'avoit été que par mégarde qu'on les y avoit insérées; qu'elle n'avoit aucune aversion pour ceux de la Confession d'Augsbourg, ni même pour ceux de la Religion prétendue réformée; & que si dans sa lettre on trouvoit ces deux mots, ils y avoient été simplement mis pour distinguer les deux Religions Protestantes l'une de l'autre; que Sa Majesté consentoit qu'on fît une nouvelle impression de la première liste des places & pays compris sous la clause de l'article en question; qu'on en ôtât ces expressions de *Sette*, de *Cal-*

„ *vinisme*; & qu'on mît en leur place
 „ celles qui leur plairoient : Qu'à l'é-
 „ gard des revenus Ecclésiastiques cités
 „ dans la même liste, elle avoit voulu
 „ seulement faire remarquer comment
 „ ils avoient été administrés pendant la
 „ guerre, & les changemens qu'on y
 „ avoit faits depuis la conclusion de la
 „ paix; que bien loin de demander que
 „ ces changemens fussent exécutés, el-
 „ le consentoit que toutes les Affaires
 „ Ecclésiastiques fussent rétablies dans
 „ le même état où elles étoient pendant
 „ la guerre, dans l'étendue des Pays
 „ qu'elle avoit rendus à l'Empire en
 „ vertu du Traité de Ryswick; & que
 „ tous les Protestans fussent maintenus
 „ dans le libre exercice de leur Religion
 „ par-tout où ils avoient eu cette liber-
 „ té: Qu'elle espéroit qu'on inférerait
 „ de cette déclaration, que son principal
 „ soin avoit toujours été de procurer le
 „ bien, le repos & la tranquillité de
 „ l'Empire, & d'établir une union fin-
 „ cère entre les divers Etats dont il étoit
 „ composé.”

Quant au conseil que lui donnoit le
 Marquis de *Harcourt*, d'augmenter la
 crainte des Espagnols, le Roi très-Chré-

tien ne fit point de nouveaux préparatifs. Il se contenta de maintenir ses troupes dans le même état qu'auparavant, & de ne point faire la réforme qu'il avoit projetée. Cependant les Places frontières des Pays-Bas commençoient à regorger de monde, de même que celles de Catalogne & de Navarre; & les Ports de France, tant dans l'Océan que dans la Méditerranée, étoient couverts de Vaisseaux & de Galères, prêts à servir dans les expéditions auxquelles on voudroit les destiner. S. M. très-Chrétienne envoya des ordres précis à ses Commissaires aux Conférences de Lille, de ne point se presser de les terminer, mais de tâcher au contraire de faire naître chaque jour de nouvelles difficultez; & elle fit partir plusieurs Ingénieurs pour réparer & augmenter les fortifications des Places frontières. En un mot on travailloit aux appareils de la guerre avec autant de chaleur que si elle eût encore duré, ou qu'on eût eu dessein de la renouveler.

Comme les avis que le Roi de France recevoit de Bruxelles, de Madrid & de la Haye, lui faisoient appréhender que Mr. de *Quiros* ne fût celui qui pût apporter plus d'obstacles à ses desseins, par le cré-

crédit que ce Ministre s'étoit acquis à Madrid, & par le cas que tous les Ministres de Hollande & d'Angleterre faisoient de son mérite, ce Prince chargea le Marquis de *Harcourt* de travailler à l'attirer dans le parti de la France, ou bien à le faire rappeler à Madrid, en lui procurant quelque dignité considérable. Le Marquis reçut cet ordre dans le même tems que le Secrétaire de Mr. de *Quiros* arriva à Madrid. Quoiqu'il feignît de n'y être venu que pour prier le Cardinal *Portocarrero* d'engager le Roi à envoyer un successeur à Mr. de *Quiros*, le Marquis de *Harcourt*, après avoir eu un long entretien avec le Comte de *Monterrey* & avec d'autres Seigneurs du parti, découvrit aisément que ce voyage-là renfermoit quelque mystère. Il n'étoit pas difficile de s'en appercevoir; les fréquentes conférences qu'on tenoit, faisoient assez voir que ce n'étoit pas la prétendue demande de Mr. de *Quiros*, mais des affaires bien plus importantes qui en étoient le sujet. Il ne se trompa point; car il n'y avoit que les négociations de la France, à Bruxelles, à la Haye & à Londres, qui eussent porté ce Ministre qui les avoit pénétrées, à envoyer son Secrétaire à Madrid, sous

prétexte de solliciter le payement de ses appointemens & la permission de passer en Espagne.

Le Marquis de *Harcourt*, soit qu'il voulût attirer Mr. de *Quiros* dans son parti, à cause de l'amitié qu'il savoit que le Cardinal *Portocarrero* avoit pour ce Ministre, soit qu'il appréhendât son séjour dans les Pays-Bas, conjura le Comte de *Monterrey* de vouloir employer son crédit pour engager le Roi à récompenser le mérite de Mr. de *Quiros*, & à lui donner quelque emploi digne de son zèle & de ses services. Le Comte en parla au Cardinal, & le Cardinal en parla au Roi; mais il n'en obtint rien. Sa Majesté ne voulut point consentir à le rappeler, parce qu'il lui étoit, disoit-elle, plus nécessaire que jamais dans les Pays-Bas. Le Cardinal dit même en plein Conseil, que la conduite de Mr. de *Quiros* ayant toujours été sans reproche, on devoit exhorter le Roi à honorer par quelque récompense le zèle infatigable avec lequel ce Ministre s'étoit employé au service de Sa Majesté & au bien de la Patrie. Le Roi se contenta de répondre : „ Qu'il „ n'ignoroit pas tout ce que le Conseil „ lui représentoit, & qu'il savoit bien „ que Don *François Bernard de Quiros* „ s'é-

„ s'étoit toujours bien acquité de son
 „ devoir, & qu'il avoit toujours parfait-
 „ tement répondu à la grande confian-
 „ ce qu'on avoit eue pour lui en toutes
 „ occasions.” Ainsi le Marquis de *Harcourt* qui le même jour en fut averti par un billet du Comte de *Monterrey*, se désista de ses poursuites; & comme il étoit sur le point de quitter Madrid pour retourner en France, il prit congé du Roi, & envoya devant lui la Marquise son Epouse, qui partit avec toute la satisfaction possible, ayant été comblée d'honneur & de présens par la Reine & par plusieurs Dames de la Cour.

Le Comte d'*Aguilar* qui, selon la lettre de l'Amirante au Prince de *Darmstadt*, restoit à la tête du parti Autrichien, se voyant soutenu de la Reine, pressa vivement le Roi de se déterminer sur le choix de son Successeur. Le Cardinal *Portocarrero* le souhaitoit aussi; mais, comme il craignoit les suites, il étoit toujours dans le même sentiment, savoir, qu'il étoit hors de saison & même fort dangereux pour l'Espagne que Sa Majesté fît sa déclaration avant que d'avoir pris les précautions nécessaires pour la faire valoir. Le Comte de *Monterrey*, qui voyoit que le Duc de *Medina Sidonia*,

„ *nia*, le Comte de *Santistevan* & quel-
 „ ques autres Seigneurs de la Cour avoient
 „ embrassé son parti, soutenoit avec cha-
 „ leur : „ Qu'il falloit absolument laisser la
 „ chose indéterminée, parce que, quel-
 „ que choix que le Roi fît, il entraîne-
 „ roit nécessairement une guerre plus
 „ funeste que toutes les précédentes:
 „ Que le meilleur parti étoit de n'en
 „ prendre aucun, parce qu'en ce cas les
 „ Maisons d'Autriche & de Bourbon au-
 „ roient toutes sortes d'égards pour Sa
 „ Majesté, afin qu'elle ne se déclarât
 „ point en faveur de l'une au préjudice
 „ de l'autre: Qu'il n'y avoit rien de plus
 „ à craindre qu'un nouveau Traité de
 „ Partage, quoique Mr. de *Quiros* ne
 „ crût pas que les Etats-Généraux don-
 „ nassent les mains aux sollicitations des
 „ Ministres de France à Londres & à la
 „ Haye, parce que le Roi très-Chrétien
 „ se flatoit qu'après la mort du Prince
 „ Electoral son droit étoit plus légitime
 „ que celui de la Maison d'Autriche:
 „ Qu'il soutenoit que les Renonciations
 „ qu'on lui opposoit, n'étoient pas d'une
 „ autre nature que celle que l'Electeur
 „ de Bavière & l'Electrice son Epouse
 „ avoient faite dans le tems de leur ma-
 „ riage; & qu'ainsi il prétendoit que cel-
 „ „ les

„ les de la Reine *Anne* sa Mère & de
 „ *Marie-Thérèse* son Epouse, toutes deux
 „ Infantes d'Espagne, pouvoient avoir
 „ le même sort, lorsque le Roi Catholi-
 „ que voudroit faire un Testament en fa-
 „ veur d'un des enfans du Dauphin de
 „ France. ”

Le Roi se trouvoit dans un terrible
 embarras. Il étoit tous les jours obsédé
 par diverses personnes qui le pressoient de
 se déterminer sur un point si délicat &
 d'une si grande conséquence. Le Cardinal
 de *Tolède* qui craignoit l'activité du Com-
 te d'*Aguilar*, la douceur insinuante du
 Cardinal de *Cordoue*, & encore plus les
 instances de la Reine, pour laquelle le
 Roi avoit tous les égards imaginables,
 s'adressa à Mr. *Archinto* Nonce du Pape à
 Madrid, qui étoit Milanois & bon Sujet
 du Roi, sans préjudice de son caractère.
 Il lui dit naturellement : „ Qu'il croyoit
 „ qu'il étoit nécessaire que Sa Sainteté
 „ fit savoir son sentiment sur l'affaire de
 „ la succession, puisque cette affaire de-
 „ voit intéresser toute la Chrétienté ;
 „ qu'il avoit souvent prié le Roi de con-
 „ sultier le Pape là-dessus, & que Sa
 „ Majesté lui avoit fait espérer qu'elle
 „ lui demanderoit son avis ; mais que les
 „ mouvemens des deux partis étoient
 „ trop

„ trop violens pour croire que le Roi
 „ pût tenir ferme : Que c'étoit-là la rai-
 „ son pour laquelle il le venoit prier de
 „ demander au Roi une audience secret-
 „ te, pour représenter à Sa Majesté les
 „ inconvéniens d'une déclaration trop
 „ précipitée, & le fruit qu'on pouvoit
 „ retirer si on attendoit l'oracle du St.
 „ Siège sur les droits & les prétentions
 „ des deux Concurrens à cette succes-
 „ sion." Le Nonce consentit à ce que le
 Cardinal exigeoit de lui, & promit à Son
 Eminence qu'il demanderoit dès le mê-
 me jour une audience au Roi, & qu'il
 feroit tout son possible pour lui donner
 les impressions qu'elle souhaitoit.

Pour exécuter cette entreprise, il se
 servit d'une occasion qui ne pouvoit pas
 être plus favorable. Les Ecoffois avoient
 envoyé une Colonie dans la Province de
 Darien, & y avoient commis plusieurs
 hostilités contre les Espagnols. Ceux-ci
 trouvèrent à la fin le moyen de s'y for-
 tifier si bien, qu'ils obligèrent les Ecof-
 fois de l'abandonner. On avoit cru dans
 le commencement que le Roi *Guillaume*
 & les Anglois vouloient prêter la main
 aux Ecoffois; & le Pape qui appréhen-
 doit qu'ils ne s'établissent dans ces Pro-
 vinces, parce que cela étoit contraire au
 bien

bien de la Religion, avoit permis au Roi de lever un million de ducats sur les Biens Ecclesiastiques de ses Royaumes. Le Nonce donc, profitant de cette occasion pour tenir parole au Cardinal, se rendit à l'audience de Sa Majesté. Elle lui témoigna sa reconnoissance au sujet de l'indult que Sa Sainteté lui avoit accordé. Elle parla ensuite des nouvelles mandées par le Marquis de *Canales*, & dit que le Roi *Guillaume* l'avoit fait assurer par Mr. *Stanhope* son Envoyé Extraordinaire à Madrid, que ni lui ni le Royaume d'Angleterre ne s'intéresseroient en aucune manière dans les entreprises des Ecoissois, & qu'ils en avoient même publiquement déclaré l'injustice.

„ Mais, Sire, lui repartit le Nonce,
 „ comment Votre Majesté peut-elle a-
 „ jouter foi aux promesses des Anglois
 „ & des Hollandois? Vous n'avez point
 „ oublié tout ce que vous avez fait pour
 „ la défense & la liberté de ces deux Na-
 „ tions. Si vous ne vous étiez pas intéres-
 „ sé avec tant d'ardeur pour les Hollan-
 „ dois, & si vous n'aviez pas engagé
 „ l'Empereur & plusieurs autres Princes
 „ à embrasser leur querelle, la Hollande
 „ seroit à présent une Province de la
 „ France, le Roi *Guillaume*, un petit
 „ Prin-

„ Prince d'Orange, & qui fait, Sire,
 „ dans quel état seroient à présent réduits
 „ les Anglois? Et cependant ce Roi
 „ *Guillaume*, ces Anglois, ces Hollan-
 „ dois ont prétendu partager vos Royau-
 „ mes, vos Provinces, & veulent vous
 „ imposer des loix contraires à celles de
 „ vos Etats, sous prétexte du bien pu-
 „ blic de l'Europe. Mais j'espère, avec
 „ tous les bons Catholiques, que les
 „ projets de ces deux Puissances s'en
 „ iront en fumée, que Dieu conservera
 „ votre santé, & que vous aurez le plai-
 „ sir de voir le mauvais succès de toutes
 „ les dépenses & de toutes les négocia-
 „ tions des Princes qui veulent vous
 „ obliger à disposer d'une succession
 „ dont vous êtes seul en droit d'ordon-
 „ ner. Mais, Sire, je croirois manquer
 „ au devoir de ma Charge, & à ce que
 „ je dois à Votre Majesté, comme son
 „ Sujet, si je ne profitois de la liberté
 „ que vous m'avez accordée pour vous
 „ faire connoître que cette affaire est de-
 „ venue fort délicate & même fort pé-
 „ rilleuse, parce qu'il est absolument
 „ nécessaire, dans les circonstances pré-
 „ sentes, que vous vous déterminiez sur
 „ un Successeur, & que ce choix, quel
 „ qu'il soit, ne peut être que très-dan-

„ gc-

„ gereux. Vous ne pouvez pas, Sire,
 „ prendre un plus salutaire parti que ce-
 „ lui de vous adresser au Pape, qui, en
 „ qualité de Père commun, que sa sou-
 „ veraine Dignité lui donne, & de Su-
 „ jet de Votre Majesté par sa naissance,
 „ emploiera certainement toutes ses lu-
 „ mières pour démêler quel est le légiti-
 „ me Successeur, & interposera son au-
 „ torité pour le faire agréer de tous ceux
 „ qui y pourront être intéressés.” Le
 Roi remercia le Nonce de ses attentions;
 mais il ne lui donna aucune réponse, &
 ce Prélat ne put savoir à quoi aboutiroit
 la démarche qu’il venoit de faire. L’ex-
 périence que Sa Majesté avoit acquise de-
 puis la perte de Barcelone, lui avoit appris
 à diffimuler; & il y réussissoit à merveil-
 le. Il craignoit tout le monde, & se dé-
 fioit de tous ceux qui l’approchoient;
 mais par malheur son éducation ayant été
 négligée, tant à cause des indispositions
 qu’il avoit eues pendant son enfance, que
 des démêlez des Régens, de la disgrâce
 de sa Mère, & de l’ambition de Don
Juan d’Autriche son Frère bâtard, il n’a-
 voit pas assez de résolution pour se déter-
 miner de soi-même, ni pour prendre le
 parti qu’il connoissoit le plus juste. Il
 avoit toujours dans la bouche cette maxi-
 me

me favorite de *Philippe II.*: *Moi & le tems contre deux*; mais il n'avoit pas une si grande pénétration que *Philippe*, & il laissoit passer le tems sans se servir des momens qui pouvoient être favorables à l'exécution de ses desseins.

D'un autre côté, l'Empereur qui savoit par les lettres de son Ambassadeur en Espagne, le mauvais succès de ses négociations, & qui voyoit avec chagrin les mouvemens que la France se donnoit vers la Catalogne & la Navarre, ses sollicitations à Londres, à la Haye & à Ratisbonne, & son attention à ne rien négliger de ce qui pouvoit favoriser ses prétentions sur la succession du Roi Catholique, s'étudioit à trouver les moyens d'anéantir les droits du Roi très-Chrétien, & d'affermir les siens. Il résolut de s'assurer de la Suède, & y envoya un Ministre de distinction pour engager le Roi & le Royaume à renouveler avec lui un Traité d'Alliance offensive & défensive. Il étoit déjà sûr de l'amitié des Danois & de celle du Roi de Pologne. Ainsi comptant sur les secours de ses voisins, il tâcha d'intéresser le Corps Germanique à sa propre conservation, & de lui faire connoître que toutes les expressions, les belles promesses & les assurances

ces que le Roi très-Chrétien lui donnoit par l'entremise de Mr. de *Chamois* son Ministre à la Diète, n'étoient que des ruses dont il se servoit pour les amuser, & pour leur ôter les moyens de travailler à la sûreté commune, & pour avoir tout le loisir, pendant ce tems-là, de faire valoir ses intérêts en Espagne, en Angleterre & en Hollande. Pour cet effet il chargea l'Evêque de *Passau*, Comte de *Lamberg*, & Beau-Frère du Comte de *Harrach*, le Père, de se servir de toute sa capacité pour tâcher de réunir les deux partis, Catholique & Protestant, afin qu'étant unis ils pussent ensuite être en état de pourvoir à la liberté de l'Europe & au salut particulier de l'Empire.

Il envoya ordre au Comte d'*Aversperg* son Envoyé Extraordinaire auprès du Roi d'Angleterre, de représenter à ce Prince les dangers qui menaçoient l'Europe, & de lui faire comprendre : „ Que
 „ la complaisance qu'il avoit eue pour la
 „ France, en donnant les mains au Trai-
 „ té de Partage, en étoit la seule cause :
 „ Qu'il étoit d'une très-grande impor-
 „ tance à la Grande-Bretagne de ne point
 „ souffrir que la Maison de Bourbon de-
 „ vînt plus puissante ; qu'elle l'étoit dé-

„ ja assez pour devoir lui donner de
 „ l'ombrage : Que s'il contribuoit à
 „ augmenter la puissance exorbitante de
 „ la France, & qu'elle vînt à posséder
 „ les Provinces qui lui étoient destinées
 „ par le Traité de Partage, ou qu'on les
 „ lui ajugeât par quelque nouveau Trai-
 „ té, en les séparant de la Monarchie
 „ d'Espagne, il y avoit tout lieu de crain-
 „ dre que l'Angleterre & les Provinces-
 „ Unies ne fussent les premières en proie
 „ à son ambition démesurée : Que S. M.
 „ Britannique, par cette raison & par les
 „ exemples des Rois ses Prédécesseurs,
 „ devoit s'opposer à l'aggrandissement
 „ de la France, & empêcher qu'elle n'é-
 „ tendît davantage son Domaine, afin de
 „ maintenir l'équilibre dans l'Europe, &
 „ d'éviter les malheurs qui pouvoient
 „ tomber sur les Etats-Généraux, l'Em-
 „ pire, les Pays-Bas & sur tous ses Al-
 „ liez & Amis; & qu'enfin on devoit
 „ sérieusement songer que, si on joi-
 „ gnoit à la France de nouveaux Etats,
 „ il seroit impossible de pourvoir à la su-
 „ reté de la Grande-Bretagne en parti-
 „ culier : Que le grand projet de la Mo-
 „ narchie universelle étoit alors venu
 „ au point d'être achevé, ou d'être dé-
 „ truit ;

„ truit: Que ce qui s'étoit passé à Ma-
 „ drid depuis le Traité de Partage, les
 „ menaces du Roi très-Chrétien en cas
 „ que S. M. Catholique disposât de sa
 „ succession en faveur d'un autre que d'un
 „ Prince de la Maison de Bourbon, fai-
 „ soient assez voir que la France cher-
 „ choit à s'affermir par l'appui des deux
 „ Puissances Maritimes, & sur-tout de
 „ celle de la Grande-Bretagne: Qu'elle
 „ les assuroit par de belles promesses,
 „ qu'elle conserveroit éternellement la
 „ paix avec elles; mais que ce n'étoit
 „ que pour les amuser & pour empêcher
 „ l'Espagne, qui depuis très-long-tems
 „ étoit fort affoiblie, & qui n'avoit point
 „ de successeur, d'appeller l'Héritier lé-
 „ gitime, & cela par la crainte d'un se-
 „ cond Partage, qui lui enleveroit les
 „ plus beaux fleurons de sa Couronne.”

L'Empereur ordonna la même chose
 à tous ses Ministres à la Haye & dans
 les Cours de l'Empire & de l'Italie. Il
 envoya le Comte *Charles de Wallenstein*
 en Portugal pour engager cette Cou-
 ronne à soutenir ses droits en Espagne;
 & enfin, bien loin de faire de réforme
 dans ses troupes, il donna ordre qu'on
 les conservât, & qu'on trouvât les moyens

230 M E M O I R E S E T
de les entretenir sans surcharger ses Sujets.

Pendant que l'Empereur & le Roi très-Chrétien travailloient avec cette activité à se faire des Alliez qui pussent soutenir leurs prétentions, leurs Partisans à Madrid se donnoient aussi tous les soins possibles pour les faire valoir. Il y avoit pour lors trois partis. La Reine étoit à la tête de celui de la Maison d'Autriche, qui étoit composé du Cardinal de *Gordoue*, du Marquis de *Manzera*, du Duc de *Montalto*, du Connétable de Castille, du Marquis de *Villafranca*, du Comte d'*Aguilar*, & de quelques autres Seigneurs. Celui de la France étoit composé du Comte de *Monterrey*, du Comte de *Santistevan* & du Duc de *Medina Sidonia*; mais parce qu'ils jugeoient qu'il étoit à propos de cacher encore leurs intentions, ils s'étoient unis à celui du Cardinal *Portocarreros*, & du reste des Ministres qui soutenoient qu'on ne devoit point déclarer le Successeur qu'une extrême nécessité ne l'exigeât.

Il sembloit que le parti de la Reine dût être affoibli par l'éloignement de l'Amirante de Castille & du Comte d'*Oropesa*; mais, contre l'attente de tout le monde

monde, il devint après leur départ le plus puissant de tous, par les ressorts divers que la Reine fit jouer, & par l'inclination du Roi à favoriser un Prince de sa Maison, & la persuasion où il étoit que les Renonciations de sa Tante & de sa Sœur Reines de France excluoient à jamais leurs descendans de la succession d'Espagne. La Reine travailloit nuit & jour pour les intérêts de l'Archiduc. Elle fa-voit que le Roi avoit beaucoup de penchant pour lui, & qu'elle étoit autorisée par les Loix du Royaume, par l'activité extraordinaire du Comte d'*Aguilar*, & par les manières insinuanes du Cardinal de *Cordoue*, qui en apparences étoit le Chef du parti, quoique le Comte d'*Aguilar* le fût réellement.

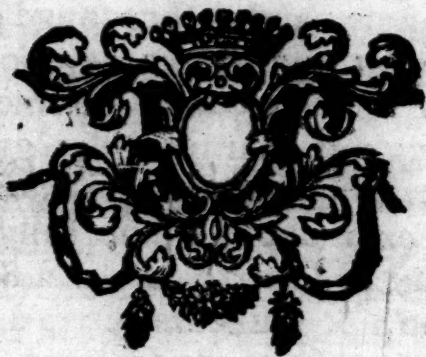
Ce Prélat mourut quelque tems après le départ de l'Amirante & du Comte d'*Oropesa*. On croyoit que son décès y auroit apporté bien du changement; mais, comme nous venons de le dire, il n'en étoit pas le Chef. Il est vrai que cela ne laissa pas de lui faire beaucoup de tort, parce qu'il y avoit plusieurs Seigneurs qui, en qualité d'amis du Cardinal, témoignoiient beaucoup d'attachement au parti, & qui, sans néanmoins en chan-

ger, se refroidirent considérablement. Cet illustre Cardinal mourut dans la 46. année de sa vie, & dans la deuxième de son Cardinalat. Il étoit le troisième Fils du Marquis de *Priego*; il s'appelloit *Alonso d'Aguilar* & de *Cordoue*. Le Roi, la Reine & toute la Cour en furent très-affligés, & sur-tout les Pauvres, dont il étoit le Père & le Protecteur.

Louis Comte de *Harrach* Ambassadeur de l'Empereur, pour lequel la Reine avoit toujours beaucoup d'indifférence, voyant l'exil de l'Amirante & du Comte d'*Oropesa*, & en dernier lieu la mort du Cardinal de *Cordoue*, renouvela ses instances pour obtenir son rappel de l'Empereur. Il en écrivit à son Père, qui venoit d'être revêtu des Charges de Grand-Maître-d'Hôtel de l'Empereur & de son Premier Ministre pour les Conférences. Celui-ci obtint la grace que son Fils demandoit, à condition cependant qu'il attendroit à Madrid l'arrivée de celui, qu'on enverroit en sa place. Il faut avouer qu'aucun Ministre ne s'est jamais trouvé dans des circonstances aussi fâcheuses. Il étoit obligé de suivre ses instructions, & de rester attaché à un parti qui s'étoit attiré, soit par sa faute, soit innocem-

cemment, la haine & l'aversion des Espagnols. Il falloit qu'il se fixât, & cela dans une Cour pleine d'irrésolution; & il avoit enfin le chagrin de s'appercevoir que tous les Seigneurs des différens partis n'avoient pour lui aucune considération, pendant que l'Ambassadeur de France étoit bien venu par-tout, & s'étoit acquis l'estime & les louanges de presque tout le Peuple. Outre ces raisons il y en avoit encore d'autres plus pressantes qui l'obligeoient à demander son congé; c'étoit qu'il voyoit augmenter de momens en momens les craintes & les inquiétudes des Espagnols, au sujet des grands armemens des François, qui équipotent à Toulon avec une extrême diligence 24. Vaisseaux de Guerre de 50. à 80. pièces de canon, & plusieurs autres à Marseille, avec quantité de Galères, dont les Officiers avoient ordre de ne se point absenter & d'être prêts à partir au premier ordre. On savoit aussi que la Cour de France avoit envoyé divers exprès dans tous ses Ports; qu'elle avoit congédié quantité d'Officiers de terre & de mer à cause de leur négligence, & qu'elle avoit ordonné très-expressément à tous

les Capitaines de Cavalerie & d'Infanterie, de mettre en état leurs Compagnies pour le Printems, sous peine d'être cassés; & ce qui alarmoit encore davantage, étoit la quantité extraordinaire de munitions dont on remplissoit les magasins du Roussillon & des frontières de la Navarre.





MÉMOIRES E T NÉGOCIATIONS S E C R E T T E S

*Dans diverses Cours de l'Europe,
depuis la Paix de Ryswick.*

LIVRE SECOND.

Ces armemens de la France 1699.
Et ce alarmoient extrêmement le
Roi de Portugal. Ce Prince
étoit d'ailleurs dans un grand
embarras, parce que le Président *Rouillé*
se donnoit toutes sortes de mouvemens
pour l'engager à prendre parti, en cas
que le Roi d'Espagne disposât de sa suc-
cession. S. M. Portugaise venoit de faire
une perte considérable par la mort de

1699. *Marie-Sophie* de Neubourg son Epouse, Sœur de l'Impératrice & de la Reine d'Espagne. Cependant elle ne pouvoit se résoudre à embrasser les intérêts de l'Archiduc son Neveu contre les prétentions de la France, ni à se déclarer pour la France contre l'Archiduc. Ce Monarque craignoit le voisinage d'un Prince de la Maison de Bourbon, que la puissance prodigieuse où elle étoit montée, rendoit redoutable à toute l'Europe. Il prévoyoit que, si un Petit-Fils de *Louis XIV.* mettoit une fois le pied dans l'Espagne, par quelque moyen que ce fût, il pourroit faire valoir les anciennes prétentions du Royaume de Castille sur la Couronne de Portugal. Il savoit que, si la France avoit soutenu *Don Jean* son Père pour l'affranchir de la domination des Castillans, ce n'avoit été que pour susciter des ennemis aux Espagnols, afin de divertir leurs forces & d'être en état d'avancer plus aisément les conquêtes qu'elle faisoit dans les Pays-Bas. Il n'ignoroit pas non plus que plusieurs Ecrivains François avoient soutenu, même après la Paix conclue avec l'Espagne, que le Roi Catholique étoit toujours en droit de faire revivre
ses

ses prétentions sur le Royaume de Portugal : 1699. Premièrement, parce que les Rois de Castille en avoient donné l'investiture à *Henri*, comme la dot d'une Fille naturelle d'*Alfonse VI.* En second lieu, par le droit de succession ; & enfin par la donation que Don *Henri* le Cardinal, dernier Roi de la première race de Portugal, en fit à *Philippe II.* Roi d'Espagne. D'un autre côté S. M. Portugaise ne trouvoit pas un moindre inconvénient à se déclarer pour l'Archiduc ; car en prenant ce parti, elle se seroit attirée la France sur les bras, sans être en repos du côté des deux Puissances Maritimes, qui, après la mort du Prince Electoral de Bavière, pouvoient renouveler leurs anciens engagemens avec la Maison d'Autriche, ou pour s'opposer à l'aggrandissement de la puissance du Roi très-Chrétien, ou pour conserver l'équilibre dans l'Europe.

Le Roi de Portugal étoit souvent en conférence avec le Marquis d'*Alegrète* son premier Ministre, qui étoit très-digne de cet emploi & de la confiance de ce Prince, par ses grandes lumières, par sa capacité, par la fidélité inviolable qu'il témoigna toujours pour son

Maî-

1699.

Maître, avant & après qu'il fut monté sur le Trône, par le zèle qu'il avoit pour la Patrie, & enfin par une intégrité à toute épreuve, qui lui faisoit sacrifier à son devoir l'inclination naturelle qu'il avoit pour la Maison d'Autriche. Le résultat de leur entretien étoit toujours qu'il falloit tâcher de gagner du tems, & ne point prendre de parti qu'on ne se trouvât dans des conjonctures où on pût le faire d'une manière avantageuse pour le Portugal.

J'ai dit que le Marquis sacrifioit son inclination pour la Maison d'Autriche au devoir de Ministre, parce qu'il avoit fait le mariage du Roi Don *Pierre* son Maître avec la Princesse de *Neubourg*, Sœur de l'Impératrice & de la Reine d'Espagne. Ce digne Ministre inspira le même zèle pour sa Patrie à ses deux enfans, *Ferdinand Tellez de Sylva*, aujourd'hui Marquis d'*Alegrète*, & *Jean Gomez de Sylva*, Comte de *Taroucca*. Le premier a eu le même bonheur que son Père, en concluant à Vienne le mariage du Roi Don *Jean V.* avec une Archiduchesse, qu'il eut l'honneur de conduire en Portugal. Le second, après avoir été Mestre-de-Camp-Général des

trou-

troupes de Portugal, a été envoyé en 1699. en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire & de premier Plénipotentiaire au Congrès d'Utrecht, où en toutes manières il s'acquitt & procura à sa Patrie une si grande gloire. Il resta Ambassadeur Extraordinaire auprès des Etats-Généraux, & il vint d'être nommé premier Plénipotentiaire au futur Congrès de Cambrai. Nous aurons occasion dans la suite de parler plus au long de cette illustre Maison.

On ne pouvoit point désapprouver une pareille conduite; sur-tout après les diverses révolutions qui furent pour lors suscitées dans l'Europe, par les intrigues des Ministres de la France, & par les alarmes continuelles que *Louis XIV.* donnoit à ses Voisins les plus redoutables. Ce qui arriva aux Espagnols, en est une preuve certaine.

Lorsque le Marquis de *Harcourt* présenta au Roi d'Espagne son Mémoire sur la résolution que ce Monarque avoit prise en faveur du Prince Electoral de Bavière, S. M. Catholique, à l'instigation de l'Amirante & de la plupart de ses Ministres, avoit chargé le Marquis de *Canales* & Mr. de *Quiros* ses Ambassadeurs à Londres & à la Haye, & tous ceux qui

1699. qui résidoient de sa part dans les Cours étrangères, de représenter aux Puissances le danger que couroit la liberté de l'Europe, si elles donnoient les mains aux prétentions de la France, en consentant à quelque Traité de Partage. Ces ordres furent réitérés après la mort du Prince Electoral.

Le Marquis de *Canales* les reçut pendant le séjour du Roi *Guillaume* en Hollande. Il crut que c'étoit une conjoncture favorable pour faire réussir une pareille négociation. Il s'adressa donc à toute la Nation Angloise, & cela d'autant plus volontiers qu'il favoit que le Roi d'Angleterre avoit conclu le Traité de Partage, sans la consulter en aucune manière, & qu'en cela ce Prince n'avoit suivi que les conseils des Comtes de *Portland* & d'*Oxford* & des Milords *Sommers* & *Hallifax*. Il présenta un Mémoire aux Régens que S. M. Britannique avoit laissés à Londres, pour y gouverner pendant son absence, sous le titre de représentation aux Régens, Ministres, Lords & à toute la Nation Angloise: „ Il relate „ voit dans ce Mémoire les services que „ l'Espagne avoit rendus à l'Angleterre, „ sur-tout pendant le règne de S. M.

„ Ca

„ Catholique, le zèle de ce Royaume à 1699.
 „ soutenir & à défendre les droits, les
 „ privilèges & les Loix de la Grande-
 „ Bretagne, sa bonne-foi dans l'exécu-
 „ tion des Traitez, les avantages que
 „ l'Espagne avoit accordés aux Anglois
 „ pour le commerce, la chaleur avec la-
 „ quelle elle s'étoit intéressée pour leur
 „ liberté, les secours extraordinaires
 „ qu'elle avoit prêtés au Roi *Guillaume*,
 „ & enfin la diligence avec laquelle elle
 „ s'étoit engagée dans tous les démê-
 „ lez que les Anglois avoient eus avec
 „ leurs Ennemis. Il se plaignoit ensui-
 „ te au nom de son Maître de ce que
 „ S. M. Britannique, à l'instigation de
 „ quelques personnes, avoit entrepris
 „ de vouloir régler une succession dont
 „ le Roi Catholique étoit seul en droit
 „ de disposer, en divisant les Etats de
 „ l'Espagne sous prétexte du bien com-
 „ mun de l'Europe. Il représentoit
 „ qu'un pareil Traité ne pouvoit donner
 „ qu'une atteinte considérable à la liber-
 „ té commune, & particulièrement à
 „ celle de l'Angleterre, parce que, si ce
 „ Traité s'exécutoit, la France devenue
 „ plus puissante par la possession des
 „ grands Etats qu'on lui ajugeoit, seroit
 „ en

1699. „ en état d'inquiéter ses Voisins; ce qui
 „ lui feroit d'autant plus aisé, que l'Es-
 „ pagne ne pouroit plus lui donner au-
 „ cun ombrage, comme elle pouroit le
 „ faire, si tous ses Etats demeuroient u-
 „ nis. Enfin le Marquis appuyoit vive-
 „ ment sur le tort considérable que ce
 „ Traité feroit à l'Angleterre, aux
 „ Etats-Généraux & à tous les Alliez de
 „ ces deux Puissances, & sur les suites
 „ funestes qu'il entraîneroit, à ce qu'il
 „ disoit, infailliblement après lui, s'il
 „ étoit exécuté, ou si on le renouvelloit
 „ par quelque autre Traité, après la
 „ mort du Prince Electoral de Bavière.”

Cette représentation excita quelques débats parmi les Régens, & fit murmurer même les autres Anglois qui en eurent connoissance. Les Régens se trouvoient fort embarrassés, & ils ne savoient quelle réponse faire au Marquis; ainsi après plusieurs délibérations, on convint qu'il falloit l'envoyer en Hollande au Roi, afin qu'il pût lui-même se déterminer là-dessus.

La résolution de S. M. Britannique fut prompte & violente. Mr. de *Vernon* Secrétaire d'Etat, ayant reçu les ordres de ce Prince, se rendit chez l'Ambassa-
 deur,

deur, & lui déclara que les Régens, a- 1699.
 près avoir examiné son Mémoire, l'a-
 voient envoyé à Sa Majesté; que l'ayant
 examiné elle-même, & se trouvant of-
 fensée des expressions peu respectueuses &
 même séditieuses qu'il contenoit, elle
 avoit pris la résolution de lui ordonner
 de sortir du Royaume dans l'espace de
 18. jours, à compter du 10. Octobre;
 qui étoit celui de cette insinuation, &
 de ne pas sortir de sa maison jusqu'au jour
 de son départ. Le Marquis promit de se
 conformer à cet ordre. Cependant la
 plupart des Ministres & plusieurs person-
 nes de distinction murmurèrent contre
 Milord *Portland*, qu'ils regardoient com-
 me l'auteur de cette entreprise, & en mê-
 me tems contre tous les Etrangers qui é-
 toient au service du Roi *Guillaume*. Le
 Marquis dépêcha sur le champ un Gen-
 tilhomme pour donner avis au Roi son
 Maître d'un évènement si considérable.
 Il partit 10. jours après la déclaration
 du Secrétaire d'Etat, & se retira dans
 les Pays-Bas pour y attendre les ordres
 de la Cour de Madrid.

Pour Mr. de *Quiros*, il eut un meil-
 leur sort. Les États-Généraux ayant
 appris que ce Ministre avoit reçu les mê-

1699.

mes ordres que le Marquis de *Canales*, le firent prier, par quelques-uns de ses amis, de ne leur présenter aucun Mémoire touchant les affaires de la succession. Ils prirent cette précaution pour n'être point obligés, par l'autorité ou par les conseils du Roi d'Angleterre, qui étoit Stadhouder, de faire à ce Ministre quelque traitement qui fût contraire à l'estime & à l'amitié qu'ils avoient pour sa personne. Mais Mr. de *Quiros* leur ayant fait connoître que ce seroit manquer à son devoir, s'il n'exécutoit pas les ordres de son Maître, on trouva un expédient, qui fut que ce Ministre présenteroit son Mémoire à Leurs Hautes Puissances; mais qu'elles attendroient pour l'accepter une occasion plus favorable.

Les nouvelles du mauvais succès que les négociations des Ministres d'Espagne avoient eu dans cette affaire, étant arrivées à Madrid, le Conseil d'Etat s'assembla plusieurs fois pour délibérer sur les mesures qu'il étoit à propos de prendre dans des circonstances si fâcheuses & si inespérées. Comme les lettres de Mr. de *Quiros* étoient une apologie des Etats-Généraux, on résolut de ne se
don-

donner aucuns mouvemens de ce côté-^{1699.}
là; mais l'affaire du Marquis de *Canales*
étant d'une autre nature, on conseilla
au Roi d'user de représailles, & de tâ-
cher d'engager la Cour de Vienne à sui-
vre cet exemple. Cette proposition fut
poussée vivement par le Cardinal *Porto-*
carrero, qui, à cause de l'estime qu'il
avoit pour le Marquis de *Canales*, se
trouvoit en particulier offensé par l'af-
front qu'on avoit fait à ce Ministre.
Comme le Traité de Partage avoit déjà
fort aigri Son Eminence contre le Roi
Guillaume & contre les Etats-Généraux,
elle s'emporta si vivement, que le Com-
te de *Monterrey* commença à se flater
que le désir de la vengeance pouroit en-
fin entraîner ce Prélat dans le parti du
Roi très-Chrétien.

Le Roi Catholique approuva la réso-
lution de son Conseil; mais pendant
qu'on délibéroit sur la manière dont on
pouvoit la déclarer à Mr. *Stanhope* En-
voyé Extraordinaire d'Angleterre à Ma-
drid, ce Ministre qui avoit été le pre-
mier informé de ce qui s'étoit passé à
Londres au sujet du Marquis de *Canales*,
& qui avoit en même tems reçu ordre
du Roi de la Grande-Bretagne de se re-

1699.

tirer de Madrid, en fit part au Secretaire des Dépêches générales, & prévint de cette manière les ordres de la Cour. Mr. *Stanhope* le fit prier de lui expédier, le plutôt qu'il lui seroit possible, les passeports qui lui seroient nécessaires pour son voyage. Cette précaution n'empêcha pourtant pas que trois jours après, l'Introduit des Ambassadeurs ne l'allât trouver pour lui signifier l'ordre que S. M. Catholique lui donnoit de sortir du Royaume dans l'espace de 18. jours, qui étoit le même terme qu'on avoit donné au Marquis de *Canales* à Londres. Ce Ministre répondit que le Roi son Maître lui avoit déjà ordonné de repasser en Angleterre; qu'il seroit déjà parti, si on lui avoit donné les passeports qu'il demandoit depuis trois jours, & qu'il n'y avoit que ce retardement qui l'eût arrêté. On les lui envoya donc; & il partit de Madrid avec le plaisir de s'y voir regretté de toute la Noblesse & du Peuple, dont il s'étoit acquis l'amitié pendant son séjour en cette Ville. Il laissa auparavant ses instructions à Don *François Schonemberg* Envoyé des Etats-Généraux, & qui étoit fort estimé de la Reine, & le chargea de veiller aux intérêts

rêts de l'Angleterre, suivant l'ordre qu'il 1699.
en avoit reçu de S. M. Britannique.

Ce fut alors que le Comte de *Monterrey* mit tout en œuvre pour attirer le Cardinal *Portocarrero* dans son parti. Il engagea le Marquis de *Harcourt* à suspendre de quelques semaines son départ pour la France, afin qu'il pût voir par lui-même le succès des mouvemens qu'il se donnoit. Il pria aussi le Duc de *Medina Sidonia* & le Comte de *Santistevan* de travailler à porter les Marquis de *Manzera* & de *Villefranche*, & Don *Manuel Arias*, nouveau Président de Castille, à embrasser les intérêts des descendans légitimes de *Philippe IV.* Il s'adressa surtout à Mr. *Urraca*, qu'il trouva dans les meilleures dispositions du monde. Il apprit de lui que le Cardinal, depuis une lettre qu'il avoit reçue de Bruxelles du Marquis de *Canales*, étoit assez disposé à entrer dans quelque parti que ce fût, pourvu qu'il pût dépouiller les Anglois des avantages qu'on leur avoit accordés en Espagne par le Traité qu'ils avoient conclu à Londres avec le feu Connétable de Castille. Mr. *Urraca* lui dit cependant qu'il étoit d'une nécessité indispensable de ne rien dire à Son Eminence

1699. en faveur de la France, parce que, malgré son animosité contre la Reine & son parti, & la haine qu'il avoit pour Mad. *Perlips* & pour les autres Allemands qui étoient à la Cour, elle étoit encore résolue à soutenir la cause de l'Archiduc, qui lui paroissoit être la plus juste.

La Cour étoit pour lors à l'Escorial, Maison fameuse que *Philippe II.* avoit fait construire à 7. lieues de Madrid pour être le Mausolée des Rois d'Espagne. Pendant ce tems-là le Comte de *Monterrey* avoit toute la liberté de conférer avec le Cardinal; mais il ne réussissoit pourtant pas mieux. Ce Prélat, quoiqu'il fût fort irrité contre les deux Puissances Maritimes, lui soutenoit toujours qu'il falloit suivre les dernières volontez de *Philippe III.* & de *Philippe IV.* qui ajugeoient la succession aux Autrichiens suivant la Loi d'Exclusion, qui devoit être considérée comme une Loi fondamentale de l'Etat. Il exhortoit le Comte de *Monterrey* à se défaire de l'inclination qu'il avoit pour les Petits-Fils de *Marie-Thérèse* Infante d'Espagne, tant parce qu'en vertu de ces Renonciations faites avant & après son mariage, ils en étoient exclus à jamais, que
pour

pour éviter le danger que l'Espagne 1699.
courroit infailliblement de devenir un

jour une Province de la France. Le
Comte lui répondit : „ Que , s'il té-
„ moignoit quelque attachement pour
„ les Petits-Fils de *Louis XIV.* , ce n'é-
„ toit que parce que diverses personnes,
„ très-savantes dans le Droit commun
„ & particulier de l'Espagne , soute-
„ noient que, si ces sortes de Renon-
„ ciations étoient en apparence quelque
„ chose , elles n'étoient rien dans le
„ fond ; que les Rois, les Princes & les
„ Etats jouissoient toujours des droits
„ des Mineurs. Il ajouta qu'il crai-
„ gnoit que les deux Puissances Mariti-
„ mes, qui avoient consenti au premier
„ Traité de Partage, ne consentissent
„ aussi à en faire un second ; ce qui a-
„ meneroit certainement après soi la
„ ruine de l'Espagne : Qu'il étoit né Es-
„ pagnol, & que les intérêts de la Na-
„ tion lui devoient être plus chers que
„ ceux des Maisons d'Autriche & de
„ Bourbon : Qu'il prioit très-humble-
„ ment Son Eminence de faire réflexion
„ que les Loix n'avoient été établies que
„ pour servir de fondement au bien &
„ au repos des Peuples : Que la Loi

1699.

„ d'Exclusion de tous les descendans de
 „ la Maison de Bourbon n'avoit été sti-
 „ pulée que pour empêcher que les deux
 „ Couronnes d'Espagne & de France,
 „ qui étoient déjà si puissantes chacune
 „ en particulier, ne devinssent à l'ave-
 „ nir un même Royaume : Qu'il étoit
 „ aisé de voir par cette Loi, aussi-bien
 „ que par les Contrats de mariage, que
 „ le bien de l'Espagne avoit toujours
 „ été le motif essentiel de ces arrange-
 „ mens ; qu'ainsi, dès que l'exécution
 „ de cette Loi & de ces Contrats en-
 „ traînoit après soi la ruine de la Monar-
 „ chie, ils ne devoient point subsister,
 „ puisque non seulement ce n'étoit point
 „ aller au but de la Loi, mais qu'au
 „ contraire on causeroit la ruine de l'Es-
 „ pagne, qui étoit justement ce qu'on
 „ avoit voulu éviter : Qu'outre ces con-
 „ sidérations, qui ne regardoient que
 „ le bien de l'Etat, il le prioit d'exami-
 „ ner si une Renonciation faite par une
 „ Fille mineure au profit de son Tuteur
 „ & de ses autres enfans d'un second lit,
 „ pouvoit être fondée sur les Loix divi-
 „ nes & humaines, quand même la Re-
 „ nonciation auroit été autorisée par le
 „ Mari: Que, si Son Eminence ne
 „ trou-

„ trouvoit point de justice dans ces sor- 1699.
 „ tes de Renonciations, elle n'en devoit
 „ point trouver dans les Renonciations
 „ de l'Infante *Marie-Thérèse*, puisqu'el-
 „ les étoient de cette nature: Qu'il n'i-
 „ gnoroit pas que les Renonciations de
 „ l'Infante *Anne-Maurice*, qui avoit é-
 „ pousé *Louis XIII.*, étoient regardées
 „ comme des Loix fondamentales de
 „ l'Espagne; mais que la chose étoit
 „ bien différente: Que l'Infante *Anne*
 „ ne pouvoit pas espérer d'hériter de la
 „ Couronne, puisqu'elle avoit devant
 „ elle quatre Frères tous vivans, &
 „ qu'on ne lui avoit fixé aucun appana-
 „ ge; qu'au contraire l'Infante *Marie-*
 „ *Thérèse* jouissoit déjà de la succession
 „ d'*Isabelle* de Bourbon sa Mère, &
 „ du Prince *Don Baltasar* son Frère:
 „ Que, si *Anne* d'Autriche avoit renon-
 „ cé, c'étoit sur un prétexte fort plau-
 „ sible, & qui ne se trouvoit point dans
 „ le mariage de *Marie-Thérèse*: Que,
 „ comme il se faisoit un double mariage
 „ entre l'Espagne & la France, il étoit
 „ juste de stipuler qu'*Anne* d'Autriche
 „ seroit excluse de la succession d'Espa-
 „ gne, puisqu'*Isabelle* de Bourbon é-
 „ toit excluse de celle de France: Qu'il

Q r

„ étoit

1699.

„ étoit aisé de voir que la Loi d'Exclu-
 „ sion n'autorisoit que la Renonciation
 „ d'*Anne* Reine de France, Infante d'Es-
 „ pagne, puisque cela étoit contraire
 „ aux Loix fondamentales de l'Etat :
 „ Que cette disposition opposée aux
 „ Loix fondamentales de l'Etat, ne pou-
 „ voit avoir d'autorité, & ne pouvoit
 „ être légitime que dans la seule circons-
 „ tance de l'égalité nécessaire à ces deux
 „ mariages, qui devoit être réciproque
 „ dans leurs effets politiques; ce qui n'a-
 „ voit aucun rapport au cas présent.”

Le Cardinal fut frappé du discours du Comte de *Monterrey*. Cependant il persista toujours dans l'attachement qu'il avoit pour l'Archiduc. Mais après le départ du Comte, Mr. *Urraca* ménagea son esprit avec tant d'adresse, que ce Prélat se détermina à engager le Roi à tâcher de tirer du Pape la décision d'une affaire si embarrassante; ce qui étoit le seul moyen d'éviter les reproches que les suites pouvoient en attirer à Sa Majesté.

Pendant ces négociations le Cardinal essuya plusieurs mortifications. La Reine qui possédoit alors toute seule l'esprit du Roi, se faisoit de nouvelles Créatures qui témoignoit beaucoup d'at-

d'attachement pour la Maison d'Autriche, & en même tems une grande aversion pour l'indolence & les irrésolutions de ce Prélat.

La Charge de Grand Inquisiteur étoit resté vacante par la mort de Don *Jean Thomas de Reccaberti*, de l'Ordre de St. Dominique, & Archevêque de Valence. Le Cardinal faisoit jouer toutes sortes de ressorts pour faire tomber ces deux Dignitez à des personnes qui fussent dévouées à ses intérêts, & entièrement opposées au parti de la Reine; mais cette Princesse qui voyoit son parti fort affoibli depuis le départ de l'Amirante & du Comte d'*Oropesa*, cherchoit de son côté à le rétablir. Elle se donnoit de grands mouvemens pour les procurer à des gens qui lui eussent donné des preuves infaillibles de leur attachement. Ses intrigues réussirent, & elle ménagea si bien l'esprit du Roi, que ce Prince conféra la Charge d'Inquisiteur - Général à Don *Baltasar de Mendoza*, Evêque de Ségovie, & la Dignité d'Archevêque de Valence à Don *Antoine Folch & Cardone*, de l'Ordre de St. François. La Reine qui connoissoit le mérite de ce Religieux, & l'attachement qu'il avoit

1699.

voit pour la Maison d'Autriche, lui fit avoir du Pape la dispense dont il avoit besoin, pour pouvoir être revêtu de cet Archevêché. La Reine enfin, voulant en apparence sacrifier ses inclinations au bien des Espagnols, & prouver en même tems l'attachement qu'elle avoit pour la Maison d'Autriche, avoit résolu, avant le voyage de l'Escorial, de renvoyer la Comtesse *Perlips* en Allemagne; mais pour faire voir à cette Dame que, si elle l'éloignoit, ce n'étoit que parce qu'elle y étoit contrainte, cette Princesse lui fit avoir une pension considérable dans les Pays-Bas. Leurs Majestez conservèrent encore à la Comtesse & aux siens tous les avantages & toutes les graces qu'elles leur avoient accordées.

Le Cardinal qui ignoroit la résolution qu'on avoit prise d'éloigner cette Dame, étoit extrêmement mortifié des caresses & des faveurs extraordinaires dont on la combloit. Il étoit aussi très-piqué de la disposition qu'on avoit faite, sans sa participation, de deux grandes Dignitez Ecclésiastiques. Ce Prélat craignoit que le crédit de la Reine ne prévalût enfin entièrement sur le sien, & qu'elle ne fît rappeler & rétablir l'Amirante & le

Comte

Comte d'*Oropesa*; ce qui ne pouvoit ar- 1699.
 river que par la ruine entière de son pro-
 pre parti. Pour éviter des suites qui lui
 devoient être si fâcheuses, il continua
 ses conférences avec le Comte de *Mon-*
terrey. Mais quelques jours après le re-
 tour de la Cour à Madrid, le Roi en-
 voya ordre à ce Comte, par le Secre-
 taire des Dépêches générales, de sortir
 de Madrid dans l'espace de deux fois
 24. heures, & de s'en éloigner de 30.
 lieues. Ce coup si peu attendu alarma
 fort le Cardinal, le Duc de *Medina Si-*
donia, le Comte de *Santistevan*, & les
 autres amis du Comte de *Monterrey*. La
 Cour en fut aussi fort surprise; & cela
 donna lieu à bien des raisonnemens sur
 ce qui pouvoit être cause de sa disgrá-
 ce. Je n'entre point ici dans le détail
 de ces différentes conjectures. Le vé-
 ritable sujet du malheur du Comte de
Monterrey, étoit que la Reine avoit ap-
 pris du Marquis d'*Ugena* Neveu du Car-
 dinal, que ce Prélat étoit souvent en
 conférence avec lui, & que le Comte
 faisoit jouer toutes sortes de ressorts pour
 engager Son Eminence à faire déclarer
 le Duc d'*Anjou*, où le Duc de *Berry*,
 Héritier légitime de l'Espagne, afin
 d'em-

1699. — d'empêcher qu'on ne fît un nouveau
 — Traité de Partage. Le Marquis d'*Ugena*
 s'étoit porté à faire cette démarche, par-
 ce qu'il avoit été piqué de voir que le
 Cardinal son Oncle témoignoit au Com-
 te de *Palma*, qui étoit auffi son Ne-
 veu, plus de confiance & d'amitié qu'à
 lui.

Ce qui avoit encore porté la Reine à
 faire éloigner le Comte de *Monterrey* de
 la Cour, c'étoit qu'elle favoit bien qu'il
 avoit été le principal auteur de la dis-
 grace de l'Amirante & du Comte d'*O-*
ropefa. Comme elle étoit persuadée que
 le Roi ne pensoit pour lors qu'à l'Archid-
 duc, elle lui fit part de toutes les intri-
 gues de ce Comte, & lui représenta a-
 vec beaucoup d'esprit & de vivacité les
 suites dangereuses qu'elles pouroient a-
 voir. Le Roi qui n'avoit jamais aimé
 le Comte, n'eut pas de peine à se résou-
 dre à son exil.

Le Cardinal eut encore une autre mor-
 tification. Il s'étoit flaté sur les avis
 que lui donnoit le Confesseur du Roi,
 que la Comtesse *Perlips* étoit disgraciée;
 qu'elle n'exerceroit plus la charge de
 Dame d'honneur de la Reine, & que
 même elle ne paroîtroit plus à la Cour.
 Ce-

Cependant, dès le premier jour que 1699. le Roi fut arrivé à Madrid, il la vit reparoître à la Cour & dans cette place, & même avec plus d'éclat qu'auparavant, par les preuves extraordinaires que le Roi & la Reine donnoient à cette Dame de leur bienveillance.

Si ces évènements chagrinoient le Cardinal, la Reine & son parti n'étoient pas à l'abri de toutes mortifications; car le Roi, à l'instigation du Cardinal, nomma le Duc de *Medina Sidonia*, Conseiller d'Etat & Grand Majordome ou Maître du Palais, & le Comte de *Santistevan*, aussi Conseiller d'Etat & Grand Majordome ou Maître de la Maison de la Reine. Elle espéroit néanmoins d'attirer ces deux Seigneurs dans son parti, par le moyen du Comte d'*Aguilar* & de l'Inquisiteur - Général, qui étoient de leurs intimes amis; & cela lui paroissoit d'autant plus aisé, que le Comte de *Monterrey* étoit en exil, & que ces deux Seigneurs n'entretenoient pas une trop bonne intelligence avec le Cardinal.

Le Roi qui tâchoit, par ce mélange alternatif de graces & de disgraces, de

1699.

détruire la jalousie des partis, voyoit avec chagrin que tous ses soins étoient inutiles. Il auroit bien voulu voir l'Archiduc en Espagne; mais il prétendoit en même tems que ce fût sans que ni lui ni ses Etats courussent aucun danger. Les engagements de l'Angleterre & des Etats-Généraux avec la France donnoient à S. M. Catholique de terribles alarmes. Elle savoit assez qu'elle n'étoit pas en état de pouvoir soutenir par les armes la déclaration qu'elle auroit faite en faveur de la Maison d'Autriche, si la France se déterminoit à appuyer ses prétentions par la force. Ce Prince étoit extrêmement mortifié de voir le mauvais succès des instances qu'il faisoit à la Cour de Vienne, pour faire passer l'Archiduc & les troupes de l'Empereur en Espagne, quoique les circonstances où l'on se trouvoit, fussent plus favorables pour cela qu'elles ne le pouroient être pendant la guerre. Il apprenoit tous les jours le peu de considération qu'on avoit pour son Ambassadeur auprès de S. M. Impériale par les lettres mêmes de ce Ministre. Enfin S. M. Catholique craignoit les suites fâcheuses que pouvoit avoir la desunion qui regnoit parmi ses Ministres,

si

si elle ne consultoit dans l'affaire de la succession que son inclination & le bien de ses Peuples. Mais ce qui l'inquiétoit sur-tout, c'étoit l'artifice dont la France se servoit pour intéresser les deux Puissances Maritimes dans sa querelle; & ce Prince prévoyoit bien que cette Cour se donneroit les mêmes mouvemens pour y engager les Princes d'Italie & d'Allemagne. Dans cet embarras il s'appliqua cependant à tâcher d'éluder par la feinte ce qu'il ne pouvoit pas éviter par la force.

La première résolution que Sa Majesté prit, fut d'envoyer à Vienne un Ministre entièrement dévoué aux intérêts de l'Archiduc. Pour cet effet elle fit donner ordre à l'Evêque de *Lérida* son Ambassadeur en cette Cour de repasser en Espagne. Elle enjoignit au Conseil d'Etat de nommer trois personnes pour remplir cette place, afin qu'elle pût en choisir une suivant ses vues, & qui eût les qualitez nécessaires pour être agréable à l'Empereur & à ses Ministres. Ce Monarque ne donna cet ordre que pour se conformer à l'usage, & il avoit déjà intérieurement choisi le Ministre qu'il vouloit envoyer à Vienne.

1699.

Il ordonna au Duc d'*Uzeda*, qu'il avoit nommé pour aller en Ambassade à Rome, de s'y rendre incessamment, afin d'éclairer de plus près les mouvemens que les François se donnoient pour engager le Pape dans leur querelle, & afin de pouvoir plus facilement ménager ses intérêts, s'il arrivoit qu'on fût obligé d'assembler le Conclave.

Sa Majesté recommanda à Mr. de *Quiros* de continuer, avec son zèle ordinaire, à entretenir une bonne intelligence avec les Etats-Généraux, & de leur remettre sous les yeux les périls où Leurs Hautes Puissances seroient exposées, si l'Espagne se trouvoit divisée par un Traité de Partage. Elle le chargea aussi de les exhorter à ne consentir à aucun Traité qui pût tendre à un pareil but. Comme ce Prince savoit que le Roi *Guillaume* estimoit beaucoup ce Ministre, il lui ordonna encore de voir si par lui-même ou par l'entremise des Etats-Généraux on pouvoit raccommoder l'affaire du Marquis de *Canales*. S. M. Catholique ne cherchoit à procurer l'entrée de l'Angleterre à ses Ministres, que pour y en envoyer un qui pût porter le Roi & la Nation à reprendre les anciens engage-

mens

mens qu'ils avoient eus avec la Maison 1699.
d'Autriche.

Le Roi Catholique fit recommander expressément à l'Electeur de Bavière, aux Princes de Hesse, de Darmstadt & de Vaudemont, de mettre en état de défense les Etats dont ils étoient Gouverneurs; de réparer & d'augmenter les fortifications, & de remplir les magasins des Places frontières, sur-tout de celles qui pouvoient être les premières exposées aux insultes de ses ennemis. S. M. Catholique ordonna particulièrement au Prince de Vaudemont, d'entretenir l'amitié des Suisses, en leur accordant toutes leurs prétentions, & cela pour les intéresser à défendre l'Etat de Milan en cas qu'il fût attaqué. Enfin, ce Prince résolut de faire partir la Comtesse *Perlips* & sa famille. Il espéroit par là réunir les esprits de ses Ministres, quoique ce départ ne pût pas être regardé comme un exil.

L'Empereur de son côté étoit alarmé des négociations secrettes du Comte de *Tallard* à Londres. Il savoit bien que c'étoit ce Ministre qui avoit négocié le Traité de Partage en 1698. Ainsi au milieu des réjouissances qu'on faisoit

1699.

à Vienne sur la naissance d'une Archiduchesse Fille du Roi des Romains, il faisoit jouer différens ressorts pour s'assurer la succession entière de la Monarchie d'Espagne, & pour traverser, s'il étoit possible, les mouvemens de la Cour de France à Londres. Ce Monarque ordonna au Comte de *Martinitz* de sortir de Rome, & de revenir au plutôt à Vienne, afin d'ôter par là le prétexte que les François pouvoient prendre d'aigrir Sa Sainteté. Il donna ordre au Comte *Léopold de Lamberg*, qu'il avoit nommé depuis le mois d'Août pour relever le Comte de *Martinitz*, de partir incessamment de Vienne, & de se rendre en diligence à Rome. Ce fut le nouveau Cardinal *Santa Croce* qui étoit auprès de lui en qualité de Nonce, qui lui fit prendre ce parti. L'Empereur envoya le Comte de *Stratman* en Suède, & le Comte de *Wels* en Danemarck, tant pour renouveler les Alliances qu'il avoit contractées avec ces deux Cours, que pour tâcher de les engager à lui fournir des troupes, en cas de besoin. Enfin, il envoya le Comte de *Berka* en Ambassade à Venise, pour s'assurer de cette République, & pour
la

la porter à l'aider à se rendre maître 1699.
de l'Etat de Milan, si le Roi d'Es-
pagne mouroit sans avoir disposé de sa
succession.

Comme l'Empereur savoit que la Reine d'Espagne & son parti, aussi-bien que les Ministres de la Cour de Madrid, n'avoient pas pour le Comte *Louis de Harrach* son Ambassadeur l'égard que ce Ministre méritoit, il consentit enfin à lui accorder la grace qu'il lui demandoit depuis long-tems de pouvoir retourner en Allemagne. Mais S. M. Impériale différa à lui envoyer ses ordres sur ce sujet, jusqu'à ce que l'Evêque de *Lérida* Ambassadeur du Roi Catholique fût sorti des Terres de l'Empire.

Quoique l'Empereur eût jusqu'alors pressé si vivement l'évacuation du vieux Brisac, & l'entière excution du Triarté de Ryswick, il rallentit ses poursuites de ce côté-là, dans l'espérance que, si le Roi d'Espagne venoit à mourir avant que la France l'eût exécuté, les Princes & Etats de l'Empire qui étoient déjà fort alarmés des délais de la France à cette occasion, seroient obligés d'embrasser sa querelle, de peur de

1700. — tomber un jour sous le joug du Roi très-Chrétien.

S. M. Impériale étoit souvent en conférence avec plusieurs de ses Ministres, & sur tout avec les Comtes *Ferdinand-Bon-aventure de Harrach* & de *Mansfeldt*, pour retrouver le moyen de porter les Espagnols à se défaire de l'aversion qu'ils témoignoit depuis quelque tems pour les Allemands. Elle délibéroit encore avec eux tous sur les mesures qu'il falloit prendre pour tenir sur pied toutes ses troupes, au moins jusqu'à ce que la France eût réformé les siennes.

L'Empereur fit assembler les Etats de toutes ses Provinces, & y envoya des Commissaires pour leur déclarer en son nom : „ Que, quoique tous les Etats de „ l'Europe, & sur-tout ceux de l'Em- „ pire, fussent en paix, Sa Majesté tra- „ vailloit avec toute l'ardeur possible à „ la rendre durable, afin de témoigner „ à ses Sujets la tendresse qu'elle avoit „ pour eux : Qu'elle ne se donnoit tous „ ces mouvemens, que pour n'être plus „ obligée de leur demander de nouveaux „ subsides, & pour les décharger de „ ceux qu'ils lui avoient accordés avec „ tant de zèle & de fidélité contre l'En- „ ne-

„ nemi commun de la Chrétienté, & 1700.
 „ contre une Puissance qui ne cherchoit
 „ qu'à assujettir tous ses voisins ; mais
 „ que la conjoncture des affaires pré-
 „ sentes, & la nécessité indispensable
 „ où elle se trouvoit de se mettre en
 „ garde contre tous les dangers qui
 „ sembloient la menacer, l'obligeoient
 „ d'entretenir une armée nombreuse &
 „ capable de résister aux odieuses en-
 „ treprises de ses Ennemis : Qu'elle
 „ avoit besoin de sommes considéra-
 „ bles pour réparer & augmenter les
 „ fortifications de ses Places, pour les
 „ munir des provisions nécessaires de
 „ guerre & de bouche, pour envoyer
 „ plusieurs Ministres dans les Cours
 „ étrangères, & enfin pour fournir à
 „ plusieurs dépenses qu'elle ne pouvoit
 „ se dispenser de faire : Qu'ainsi Sa Ma-
 „ jesté se trouvoit dans l'obligation de
 „ leur demander encore un subside ex-
 „ traordinaire ; & qu'elle espéroit que
 „ ses fidèles Sujets le lui accorderoient
 „ d'autant plus facilement, qu'elle n'a-
 „ voit jamais épargné ses Domaines,
 „ lorsqu'il s'étoit agi de pourvoir à leur
 „ sûreté & à la conservation de leurs
 „ privilèges. ”

1700.

Le Comte *Buccélini* fit le même discours aux Etats d'Autriche en présence de l'Empereur, qui confirma lui-même ce que ce Ministre avoit dit. S. M. Impériale les exhorta à y songer sérieusement, & à être persuadés que, lorsque le danger qui menaçoit sa Maison, seroit passé, ils trouveroient en lui tous les sentimens d'un véritable Père & d'un Prince qui se souviendrait toujours de leur zèle & de leur fidélité.

Toutes les Provinces accordèrent à l'Empereur les sommes qu'il leur avoit demandées. Cependant ce Prince, craignant que le grand nombre de troupes qu'il avoit sur pied, ne fût trop à charge à ses Peuples, qu'il souhaitoit de soulager, afin qu'ils pussent être en état d'entrer dans une nouvelle guerre, si ce malheur arrivoit, fit exécuter la réforme qu'il avoit projetée; mais elle ne monta qu'à 15000. hommes, & il retint même les Officiers, en leur assignant une demi-payé.

Après avoir pris toutes ces mesures pour mettre ses armées sur un bon pied, ce Monarque tourna toute son attention du côté des affaires politiques. Dès qu'il eut appris par l'Evêque de *Lérida* Am-

Ambassadeur d'Espagne, que ce Minis- 1700.
tre avoit enfin obtenu du Roi son Maî-
tre la permission qu'il lui demandoit de-
puis long-tems de repasser en Espagne,
il travailla, conjointement avec la Rei-
ne, à faire nommer le Marquis de *Léga-*
nez Ambassadeur Extraordinaire auprès
de lui. Il ne doutoit pas que ce Seigneur
ne fît tous ses efforts pour rétablir l'har-
monie entre les deux Cours, & pour
effacer toutes les mauvaises impressions
que l'Evêque de *Lérída* avoit données
à la Cour de Madrid des Ministres Im-
périaux. Mais la raison qui portoit le
plus l'Empereur à solliciter en faveur
du Marquis, & qui étoit, à la vérité,
cachée sous ce premier prétexte, étoit
le zèle qu'on avoit toujours remarqué
en ce Seigneur pour la Maison d'Au-
triche; la connoissance qu'il avoit des
forces de l'Etat de Milan, dont il avoit
été Gouverneur pendant plusieurs an-
nées; l'amitié que les troupes, les Gou-
verneurs & les Commandans de cet
Etat lui marquoient; & enfin l'attache-
ment que la Noblesse & le Peuple a-
voient pour lui.

Comme la Cour de Vienne n'avoit
jamais cru que les Espagnols pussent con-

1700.

sentir à être gouvernés par un Prince François, l'Empereur n'étoit pas fort inquiet au sujet de l'Espagne. Il étoit d'ailleurs persuadé que les deux Puissances Maritimes mettroient tout en œuvre pour empêcher que le Trône d'Espagne n'échût à un Prince de la Maison de Bourbon. S. M. Impériale étoit donc uniquement appliquée à s'assurer des Etats d'Italie. C'est pourquoi elle desiroit avec ardeur d'avoir à sa Cour le Marquis de *Léganez* pour s'en servir en cas de besoin, & elle comptoit que sa présence lui seroit plus avantageuse qu'un grand nombre de troupes.

L'Empereur fit outre cela prier la Reine de vouloir bien sacrifier l'inclination qu'elle avoit pour la Comtesse *Perlips* & pour la famille de cette Dame au bien commun de toute la Chrétienté, & en particulier à celui de l'Espagne & de la Maison d'Autriche. Il lui fit dire en même tems que ce n'étoit point par aversion pour la Comtesse qu'il faisoit faire à cette Princesse une pareille demande, & que, si cette Dame repassoit en Allemagne, & qu'elle voulût s'établir dans ses Pays héréditaires, il lui donneroit des preuves, à
elle

elle & à toute sa famille, de la recon-1700.
noissance qu'il avoit des services qu'elle
avoit rendus à la Maison d'Autriche,
& des mouvemens qu'elle s'étoit donnés
pour avancer les négociations du Comte
Ferdinand de Harrach.

Les représentations de l'Empereur
eurent d'autant plus aisément leur effet,
que Leurs Majestez Catholiques avoient
déjà pris leur parti. Dès que la Reine
fut revenue de l'Escorial, elle commen-
ça à disposer l'esprit de Mad. *Perlips* à
quitter l'Espagne, & à emmener avec
elle toute sa famille. Elle l'assura: „ Que
„ ce qui l'obligeoit à prendre une réso-
„ lution qui lui caufoit à elle-même un
„ chagrin infini, n'étoit autre chose que
„ la tendresse qu'elle avoit pour elle :
„ Que, comme elle avoit vu que sa
„ protection & l'amitié que le Roi avoit
„ toujours témoignée à l'Amirante de
„ Castille & au Comte d'*Oropesa*, n'a-
„ voient pas été capables d'empêcher
„ leurs disgraces, elle avoit lieu d'appré-
„ hender que Mad. *Perlips* & tous les
„ siens ne fussent un jour exposés à la
„ haine du Cardinal; ce qui seroit pour
„ elle une mortification extrême: Qu'il
„ étoit aisé de voir que depuis quelque
„ tems

1700.

„ tems le Cardinal avoit pris un ascen-
 „ dant extraordinaire sur l'esprit du Roi ;
 „ que toutes les graces que ce Prince
 „ avoit faites à l'occasion de la nouvel-
 „ le année, en étoient autant de preu-
 „ ves, puisqu'elles n'avoient toutes été
 „ accordées qu'aux amis & aux partisans
 „ de ce Prélat : Qu'ainsi il étoit tems
 „ qu'elle songeât à faire une honnête re-
 „ traite ; mais que pour la consoler,
 „ elle accompagneroit cette retraite de
 „ tant de bienfaits, qu'elle n'auroit point
 „ sujet de regretter la Cour de Madrid ;
 „ qu'elle l'avertiroit elle-même quand
 „ l'occasion seroit la plus favorable pour
 „ son départ.”

„ Tout étoit si bien préparé pour le dé-
 „ part de la Comtesse *Perlips*, que cette
 „ Dame n'en fit point un mystère à ceux
 „ qui étoient dans sa confidence, & ils
 „ s'attendoient tous à le voir publier in-
 „ cessamment ; mais plusieurs courriers dé-
 „ pêchés par Mr. de *Quiros* le firent retar-
 „ der de quelques mois.

„ Mr. de *Quiros*, s'étant apperçu des
 „ mouvemens que le Comte de *Tallard* se
 „ donnoit à la Haye avant le départ du
 „ Roi *Guillaume* pour l'Angleterre, dé-
 „ couvrit, par le moyen de quelques
 „ Mem-

Membres de l'Etat, qu'il y avoit un ^{1700.} Traité de Partage sur le tapis. Il ne

doutoit pas que ce Ministre ne continuât les mêmes sollicitations lorsqu'il seroit à Londres, & il mit tout en œuvre pour en empêcher la réussite. Il déclara :

„ Que l'intention du Roi très-Chrétien
 „ n'étoit que de les amuser par ces sortes de Traitez, afin qu'on ne songeât
 „ pas à se mettre en état de s'opposer à
 „ ses entreprises; que l'expérience qu'on
 „ avoit faite tant de fois de la mauvaise
 „ foi du Roi de France, devoit ouvrir
 „ les yeux à tout le monde: Que cette
 „ Cour n'étoit pas disposée à se contenter d'une partie de la Monarchie d'Espagne; qu'elle avoit assez fait connoître dans le tems de la Paix de Munster, qu'elle avoit dessein de l'occuper toute entière: Que c'étoit dans
 „ cette vuë que le Roi très-Chrétien avoit consenti aux Renonciations de son
 „ Epouse; qu'il s'en étoit expliqué assez clairement depuis la mort de *Philippe IV.*; que c'étoit pour cette raison qu'il avoit cédé le Duché de Luxembourg aux Espagnols, & qu'il leur
 „ avoit accordé tout ce qu'ils lui avoient
 „ demandé au Congrès de Ryswick :
 „ Que

1700.

„ Que, pour être persuadés qu'il n'ob-
 „ serveroit pas les Traitez que les deux
 „ Puissances Maritimes pouroient con-
 „ clure avec lui au sujet de la succession
 „ d'Espagne, on n'avoit qu'à se rappeler
 „ ce qu'il avoit fait après la conclusion du
 „ premier; que personne n'ignoroit qu'il
 „ n'avoit eu d'autres vues que de jeter
 „ la défiance & le desespoir dans l'esprit
 „ des Espagnols; que le Mémoire pré-
 „ senté par le Marquis de *Harcourt*, qui
 „ savoit ce qui s'étoit conclu à la Haye
 „ dans le mois d'Octobre de l'année
 „ 1698., étoit entre les mains de tout
 „ le monde. Que chacun savoit que la
 „ France y avoit favorisé les préten-
 „ tions du feu Prince Electoral de Ba-
 „ vière, touchée, à ce que Mr. de *Tal-*
 „ *lard* disoit, par un mouvement de
 „ justice; & que c'étoit pour cela que
 „ S. M. très-Chrétienne avoit voulu se
 „ désister des prétentions du Dauphin
 „ son Fils, à condition qu'on lui don-
 „ nât quelque partie d'une succession à
 „ laquelle, suivant le sentiment de tous
 „ les Jurisconsultes, il avoit le plus de
 „ droit; mais qu'on pouvoit facilement
 „ découvrir qu'en voulant assurer la
 „ principale partie de la succession d'Es-
 „ pagne

„ pague au Prince Electoral, malgré 1700.
 „ les Renonciations de l'Electeur de Ba-
 „ vière son Père, & de sa Mère l'E-
 „ lectrice *Marie Antoinette* d'Autriche,
 „ le Roi très-Chrétien se flatoit que le
 „ consentement des deux Puissances
 „ Maritimes pouroit lui être favorable,
 „ en cas que le Prince Electoral mourût
 „ sans enfans, & que cela lui facilite-
 „ roit les moyens de se rendre maître de
 „ la Monarchie d'Espagne, puisque les
 „ Renonciations de l'Infante *Marie-Thé-
 „ rèse* d'Autriche, son Epouse, étoient
 „ de la même nature que celles de l'E-
 „ lectrice de Bavière; les unes & les
 „ autres n'ayant pas été reçues par les
 „ Cortes en forme de Loi, comme on
 „ l'avoit fait à l'égard des Renonciations
 „ de l'Infante *Anne* sa Mère, pour en
 „ faire une Loi fondamentale de l'Etat."

Mr. de *Quiros* ne manqua pas d'ins-
 truire les Ministres de l'Empereur, à
 Londres & à la Haye, de tout ce que
 faisoit le Comte de *Tallard*, & de les
 prier de se donner tous les mouvemens
 nécessaires pour empêcher ses négocia-
 tions de réussir. Mais ayant vu que
 tous ses soins étoient inutiles, & que
 le Comte de *Tallard* avoit si bien con-
 duit

1700. duit ses intrigues, qu'il avoit engagé le Comte de *Portland* & les autres Ministres, Confidens du Roi *Guillaume*, à écouter ses propositions, il le fit savoir au Roi son Maître, & il pressa le Cardinal de faire déclarer publiquement l'Archiduc pour Successeur légitime de la Monarchie. Il croyoit que par ce moyen on obligeroit les deux Puissances Maritimes à n'entrer dans aucun Traité de Partage avec la France.

Mais ce Ministre ne réussit pas mieux à Madrid qu'à Londres. La mesintelligence des Ministres faisoit que le Roi ne pouvoit se déterminer sur les mesures qu'il étoit nécessaires qu'il prît. Quelque activité qu'eût le Ministre de l'Empereur à Londres, il ne pouvoit traverser l'union du Comte de *Tallard* & des Ministres du Roi *Guillaume*, qui avoient consenti au premier Traité de Partage. Ainsi on en conclut un second le 25. Mars 1700. à la Haye, où Mrs. de *Tallard* & de *Portland* s'étoient rendus.

Ce second Traité étoit conforme au premier, à la réserve des articles suivans :

„ IV. Ainsi, pour la conservation du
 „ repos, & afin d'éviter une nouvelle
 „ guerre dans l'Europe, en accommo-
 „ dant

„ dant tous les différends qui pourroient 1700.
 „ survenir au sujet de la succession d'Es-
 „ pagne, il a été résolu & arrêté que, si
 „ le cas arrivoit, le Roi très-Chrétien,
 „ tant en son nom qu'en celui de Mgr.
 „ le Dauphin & de ses enfans mâles ou
 „ femelles, héritiers ou successeurs nés &
 „ à naître, comme aussi Monseigneur le
 „ Dauphin pour soi-même & ses en-
 „ fans mâles ou femelles, héritiers ou
 „ successeurs nés ou à naître, se tien-
 „ dront satisfaits comme ils se tiennent
 „ satisfaits par le présent, que Monsei-
 „ gneur le Dauphin ait pour son parta-
 „ ge & pour l'extinction entière de tou-
 „ tes ses prétentions sur la succession
 „ d'Espagne, pour en jouir lui, ses hé-
 „ ritiers, descendans mâles ou femelles,
 „ nés ou à naître, à perpétuité, sans pou-
 „ voir jamais être troublés, sous quelque
 „ prétexte que ce soit, par droit ou par
 „ prétention, directement ou indirecte-
 „ ment, même par cession, appel,
 „ révolte ou autre voie que ce puisse
 „ être, de la part de l'Empereur, du
 „ Roi des Romains, du Sérénissime Ar-
 „ chiduc *Charles* son second Fils, des
 „ Archiduchesses & de ses autres en-
 „ fans mâles ou femelles, descendans
 „ Tome I. S „ &

1700.

„ & héritiers nés & à naître, les Royau-
 „ mes de Naples & de Sicile, en la
 „ manière que les Espagnols les possè-
 „ dent présentement, toutes les Places
 „ dépendantes de la Monarchie d'Espa-
 „ gne, situées sur la Côte de Toscane
 „ & Isles adjacentes, comprises sous le
 „ nom de Santo-Stephano, Porto-Her-
 „ cole, Orbitello, Telamone, Porto-
 „ Longone, Piombino, en la manière
 „ aussi que les Espagnols les possèdent
 „ à présent, la Ville & le Marquisat de
 „ Final, de la manière pareillement
 „ que les Espagnols les possèdent, la
 „ Province de Guipuscoa, nommément
 „ les Villes de Fontarabie & de St.
 „ Sébastien, situées dans cette Province,
 „ & spécialement le Port du Passage, &
 „ ce qui y est compris, avec cette res-
 „ triction seulement que, s'il y a quel-
 „ ques lieux dépendans de la-dite Pro-
 „ vince qui se trouvaient situés au-de-
 „ là des Pyrénées & autres montagnes de
 „ Navarre, d'Alava, ou de Biscaye,
 „ du côté de l'Espagne, ils resteront à
 „ l'Espagne, & que s'il y a pareille-
 „ ment quelques lieux dépendans des
 „ Provinces soumises à l'Espagne qui
 „ soient en-deçà des Pyrénées ou autres
 „ mon-

„ montagnes de Navarre, d'Alava, ou 1700.
 „ de Biscaye, dans la Province de Gui-
 „ puscoa, ils resteront à la France, &
 „ que les trajets des-dites montagnes, &
 „ les-dites montagnes qui se trouveront
 „ entre les Provinces de Guipuscoa, de
 „ Navarre, d'Alava & de Biscaye, se-
 „ ront partagés entre la France & l'Es-
 „ pagne, en-forte qu'il restera autant
 „ des-dites montagnes & trajets à la
 „ France de son côté, qu'il en restera
 „ à l'Espagne du sien: Le tout avec ses
 „ fortifications, munitions de guerre &
 „ de bouche, poudre, boulets, ca-
 „ nons, galères & chiourmes, qui se
 „ trouveront appartenir au Roi d'Espa-
 „ gne, lors de son décès sans enfans,
 „ & être attachés aux Royaumes, Pla-
 „ ces, Isles & Provinces qui doivent
 „ composer le partage de Monseigneur
 „ le Dauphin; bien entendu que les
 „ galères, chiourmes & autres effets
 „ appartenant au Roi d'Espagne par
 „ le Royaume d'Espagne & autres Etats
 „ qui tombent dans le partage du Sérén-
 „ nissime Archiduc, lui resteront; cel-
 „ les qui appartiennent au Royaume
 „ de Naples & de Sicile devant revenir
 „ à Monseigneur le Dauphin, com-
 „ me

1700. „ me il est dit ci-dessus. Deplus, les
 „ Etats de Monseigneur le Duc de
 „ Lorraine, à savoir les Duchez de
 „ Lorraine & de Bar, ainsi que le
 „ Duc *Charles IV.* de ce nom les pos-
 „ sédoit, & tels qu'ils ont été rendus
 „ par le Traité de Ryswick, seront
 „ cédés & transportés à Mgr. le Dau-
 „ phin, à ses enfans & héritiers & suc-
 „ cesséurs mâles, nés & à naître, en
 „ toute propriété, à la place du Duché
 „ de Milan, qui sera cédé & transpor-
 „ té en échange au-dit Duc de Lorrai-
 „ ne, à ses enfans mâles & femelles, &
 „ héritiers nés & à naître, en toute pro-
 „ priété, lequel ne refusera pas un parti
 „ aussi avantageux; bien entendu que le
 „ Comté de *Bitche* appartiendra à Mr.
 „ le Prince de Vaudemont, qui rentrera
 „ dans la possession des Terres dont il
 „ a joui ci-devant, & qui lui ont été
 „ ou dû être rendues en exécution du
 „ Traité de Ryswick; moyennant les-
 „ quels Royaumes, Isles, Provinces,
 „ & Places, le-dit Roi très-Chrétien,
 „ tant en son nom qu'en celui de Mgr.
 „ le Dauphin & de ses enfans mâles ou
 „ femelles, héritiers nés & à naître, le-
 „ quel a aussi donné son plein-pouvoir
 „ pour

„ pour cet effet au Sr. Comte de *Tal-* 1700.
 „ *lard* & au Sr. Comte de *Briord*, promet- — —
 „ tent & s'engagent de renoncer lors de
 „ l'ouverture de la-dite succession d'Es-
 „ pagne, comme en ce cas ils renoncent
 „ dès à présent à tous droits & pré-
 „ tentions sur la-dite Couronne d'Espa-
 „ gne & sur tous les autres Royaumes,
 „ Isles, Etats, qui en dépendent pré-
 „ sentement, à l'exception de ce qui
 „ est stipulé ci-dessus pour son partage;
 „ & de tout cela ils feront expédier des
 „ Actes solennels dans la plus forte &
 „ la meilleure forme que faire se pour-
 „ ra, qui seront délivrés, au tems de
 „ l'échéance de la ratification de ce pré-
 „ sent Traité, au Roi de la Grande-
 „ Bretagne & aux Etats-Généraux.
 „ V. Toutes les Villes, Places &
 „ Ports situés dans les Royaumes &
 „ Provinces qui doivent composer le
 „ Partage de Monseigneur le Dauphin,
 „ seront conservés sans pouvoir être dé-
 „ molis.
 „ VI. La-dite Couronne d'Espagne &
 „ les autres Royaumes, Isles, Etats,
 „ Pays & Places que le Roi Catholique
 „ possède présentement, tant au dedans
 „ qu'au dehors de l'Europe, seront don-

1700.

„ nés & assignés au Sérénissime Archi-
 „ duc *Charles*, second Fils de l'Empe-
 „ reur, à l'exception de ce qui a été é-
 „ noncé dans l'Article IV., & qui com-
 „ pose le Partage de Mgr. le Dauphin,
 „ & du Duché de Milan, en conformi-
 „ té du-dit Article IV., en toute pro-
 „ priété & possession pleniére, en par-
 „ tage & avec extinction de toutes ses
 „ prétentions sur la-dite succession d'Es-
 „ pagne, pour en jouir lui & ses héri-
 „ tiers nés & à naître, à perpétuité,
 „ sans pouvoir jamais être troublés,
 „ sous quelque prétexte que ce soit, de
 „ droit & prétention, directement ou
 „ indirectement, même par cession,
 „ appel, révolte ou autre voie, de la
 „ part du Roi très-Chrétien, de mon-
 „ dit Seigneur le Dauphin, ou de ses
 „ enfans mâles & femelles, ses héritiers,
 „ successeurs nés ou à naître, moyen-
 „ nant laquelle Couronne d'Espagne, &
 „ autres Royaumes, Isles & Etats, Pays
 „ & Places qui en dépendent, l'Em-
 „ pereur, tant en son propre nom, qu'en
 „ celui du Roi des Romains, du Séré-
 „ nissime Archiduc *Charles* son second
 „ Fils, des Archiduchesses ses Filles,
 „ ses enfans, leurs enfans mâles ou fé-
 „ mel-

„ melles, leurs héritiers, descendans ou 1700.
 „ successeurs nés ou à naître, comme ———
 „ aussi le Roi des Romains, pour lui,
 „ & le Sérénissime Archiduc *Charles*,
 „ dès qu'il sera majeur, pour lui-même,
 „ leurs enfans, héritiers. & successeurs
 „ mâles ou femelles nés & à naître, se
 „ tiendront satisfaits, que le Sérénissi-
 „ me Archiduc *Charles* ait, en extinc-
 „ tion de toutes leurs prétentions sur la
 „ succession d'Espagne, la-dite cession
 „ faite ci-dessus. Le-dit Empereur, tant
 „ en son nom, qu'en celui du Roi des
 „ Romains, & du Sérénissime Archi-
 „ duc *Charles* son second Fils, des Ar-
 „ chiduchesses ses Filles, ses enfans mâ-
 „ les ou femelles, & ses héritiers & suc-
 „ cesseurs, comme aussi le Roi des Ro-
 „ mains en son propre nom, renonce-
 „ ront, lorsqu'ils entreront en ce pré-
 „ sent Traité, & qu'ils le ratifieront,
 „ & l'Archiduc *Charles*, dès qu'il sera
 „ majeur, à tous autres droits & pré-
 „ tentions sur les Royaumes, Isles, Etats,
 „ Pays & Places qui composent le Par-
 „ tage & les portions assignées ci-dessus
 „ à Mgr. le Dauphin, & à celui qui
 „ aura le Duché de Milan en échange
 „ de ce qui sera donné à mon-dit Sei-

1700.

„ gneur le Dauphin ; & que de tout
 „ cela ils feront expédier des Actes so-
 „ lemnels dans la plus forte & la meil-
 „ leur forme que faire ce pourra, sa-
 „ voir l'Empereur & le Roi des Ro-
 „ mains, quand ils ratifieront le présent
 „ Traité, & le Sérénissime Archiduc,
 „ dès qu'il sera majeur, lesquels seront
 „ délivrés à S. M. Britannique & aux
 „ Etats-Généraux.

„ VII. Immédiatement après l'échan-
 „ ge des ratifications de ce présent Trai-
 „ té, il sera communiqué à l'Empe-
 „ reur, lequel sera invité d'y entrer ; mais
 „ si trois mois après, à compter du jour
 „ de la-dite communication & de la-
 „ dite invitation, ou le jour que Sa-di-
 „ te M. Catholique viendra à mourir,
 „ en cas que ce fût avant le-dit terme
 „ de trois mois, S. M. Impériale ou le
 „ Roi des Romains refusoit d'y entrer
 „ & de convenir du Partage assigné au
 „ Sérénissime Archiduc, les deux Sei-
 „ gneurs Rois & les Seigneurs Etats-Gé-
 „ néraux conviendront d'un Prince, au-
 „ quel le-dit Partage sera donné, & en
 „ cas que, nonobstant la présente Con-
 „ vention, le-dit Sérénissime Archiduc
 „ voulût prendre possession de la portion
 „ qui

„ qui lui sera échue, avant qu'il eût ac- 1700.
 „ cepté le présent Traité, ou de celle
 „ qui seroit assignée à Mgr. le Dauphin,
 „ ou à celui qui aura le Duché de Mi-
 „ lan en échange, comme il est dit ci-
 „ dessus, les-dits Seigneurs Rois & les-
 „ dits Seigneurs Etats - Généraux, en
 „ vertu de cette Convention, l'empê-
 „ cheront de toutes leurs forces.

„ VIII. Le Sérénissime Archiduc ne
 „ pourra passer en Espagne, ni dans le
 „ Duché de Milan, du vivant de S. M.
 „ Catholique, que d'un commun con-
 „ sentement, & point autrement.

„ IX. Si le Sérénissime Archiduc
 „ vient à mourir sans enfans, soit avant
 „ ou après la mort du Roi Catholique,
 „ le Partage qui lui est assigné ci-dessus
 „ par l'Article VI. de ce Traité, passe-
 „ ra à tel enfant de l'Empereur mâle ou
 „ femelle que S. M. Impériale trouve-
 „ ra bon de désigner, hors le Roi des
 „ Romains; & en cas que S. M. Im-
 „ périale vînt à décéder sans avoir fait
 „ la-dite désignation, elle pourra être
 „ faite par le Roi des Romains; mais le
 „ tout à condition que le-dit Partage ne
 „ pourra jamais être réuni ni demeurer
 „ à la personne qui sera Empereur ou

1700. „ Roi des Romains , ou qui sera deve-
 „ nu l'un & l'autre, soit par succession,
 „ testament, contrat de mariage, do-
 „ nation, échange, cession, appel, ré-
 „ volte ou autre voie, & de même le
 „ Partage du Sérénissime Archiduc ne
 „ pourra jamais revenir, ni demeurer à
 „ la personne qui sera Roi de France ou
 „ Dauphin, ou qui sera devenu l'un &
 „ l'autre, soit par succession, testament,
 „ contrat de mariage, donation, échan-
 „ ge, appel, révolte, ou quelque autre
 „ voie que ce soit....

„ XIV. Si quelque Prince, quel
 „ qu'il soit, s'oppose à la prise de pos-
 „ session des Partages réglés ci-dessus,
 „ les-dits Seigneurs Rois & les Etats-Gé-
 „ néraux seront obligés de se donner mu-
 „ tuellement toutes sortes de secours,
 „ pour s'opposer à une pareille entrepri-
 „ se, & l'on conviendra, d'abord après
 „ la signature du présent Traité, de ce
 „ que chacun doit fournir de son côté,
 „ tant par mer que par terre.”

Pendant qu'on travailloit à la Haye à
 conclure cet important Traité, on se
 donnoit en Espagne toutes sortes de
 mouvemens pour le rendre inutile. La
 Cour d'Espagne voyoit avec un extrême

me chagrin, que l'Angleterre & la Hollande, qui depuis plus de 50. ans n'avoient rien épargné pour arrêter les conquêtes de la France, & pour défendre l'Espagne, consentissent à démembrer les Etats de cette Monarchie, pour en donner au Dauphin une part si considérable. Mais l'Espagne étoit dénuée de toutes les choses nécessaires à la guerre, & le Roi Catholique prévoyoit que, malgré les Renonciations & toutes les mesures qu'on pouroit prendre, il étoit comme impossible d'empêcher la réunion entière de tous ses Domaines à la Couronne de France, nonobstant tout ce qui avoit été stipulé dans le premier Traité de Partage pour la prévenir. Ainsi S. M. Catholique ne savoit à quoi se résoudre, & en attendant que Mr. de Quiros envoyât le second Traité, on cherchoit tous les moyens les plus propres & les plus prompts pour se mettre en état de défense. Tous les Espagnols étoient résolus à périr plutôt que se voir obligés de subir le joug qu'on vouloit leur imposer. Ils travailloient avec toute l'ardeur possible à intéresser l'Empire & toutes les autres Puissances de l'Europe dans leur querelle;

&c

1700. — & enfin il sembloit que le péril commun avoit éteint l'animosité que les Ministres avoient en particulier les uns contre les autres.

La Reine, voulant aussi de son côté contribuer à cette union, pressa le départ de la Comtesse *Perlips* pour l'Allemagne. Elle espéroit que, lorsque cette Dame seroit partie de Madrid, il lui seroit plus aisé d'attirer le Cardinal *Portocarrero* dans son parti, & de faire rappeler l'Amirante & le Comte d'*Oropesa*. La Comtesse *Perlips* étant donc absolument résolue à quitter l'Espagne, la Reine en fit avertir le Roi, & l'engagea en même tems à la combler de nouvelles graces. Le Roi effectivement lui fit plusieurs présens, lui renouvella les assurances qu'il lui avoit déjà données de son affection, lui promit d'avoir des soins de Père pour Mlle. *Krant* sa Nièce, & lui dit qu'outre la dot qu'il lui donneroit, il feroit Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or celui qui la prendroit en mariage. Il confirma son Fils, qu'on nommoit le Comte *Perlips*, dans la possession des revenus de la dignité d'Archi-Mandrite * de Sicile & des autres

em-

* Chef & Supérieur des Abbés.

emplois dont il étoit revêtu. Enfin, 1790. on ne négligea rien pour dorer la pilule à cette Dame, & pour la renvoyer très-contente. Elle prit congé les larmes aux yeux du Roi & de la Reine, qui ne put la voir partir sans un très-grand regret, & sans lui donner toutes sortes de preuves de son amitié. Elle partit de Madrid avec son Fils, sa Nièce & ses domestiques. Elle étoit escortée par un détachement des Gardes du Roi, qui devoit l'accompagner jusques sur les Frontières de la France, pour empêcher que les Peuples, qui étoient fort animés contre elle, ne lui fissent quelque insulte. La Reine lui fit présent d'un beau carosse & de 6. mules de son écurie, pour passer les montagnes. Sa suite n'étoit pas nombreuse; car plusieurs de ses Domestiques avoient pris la route de Bilbao avec ses bagages, pour les faire transporter par mer dans quelque Port des Pays-Bas. Le Roi lui avoit promis qu'il donneroit les ordres nécessaires à l'Electeur de Bavière, pour lui faire toucher les pensions qu'il lui avoit accordées. Ainsi cette Dame, qui avoit joué pendant long-tems un rôle si éclatant à la Cour, se vit obligée de laisser
le

1700.

le champ libre à ses ennemis. Mais son départ ne fit pas l'effet qu'on en avoit attendu : l'union ne fut point rétablie parmi les Ministres ; & on ne vit point renaître l'amitié que les Espagnols avoient autrefois pour les Allemands.

Les ennemis de l'Amirante mirent alors tout en œuvre pour le perdre entièrement. Ils craignoient toujours que ce Seigneur ne rentrât dans les bonnes grâces du Roi.

Cette crainte étoit d'autant mieux fondée, qu'ils favoient que le Duc d'*Aguilar* & le Duc de *Moles*, soutenus de la Reine, travailloient sans cesse à son retour, aussi-bien qu'à celui du Comte d'*Oropesa*, & que, malgré les mouvemens que le Cardinal *Portocarrero* s'étoit donnés pour procurer au Duc de *Pastrane* la charge de Grand-Ecuyer qu'avoit l'Amirante, le Roi s'en étoit toujours défendu, en lui disant que, quoiqu'il eût eu des raisons d'exiler l'Amirante, il n'étoit pas assez mécontent de lui pour le dépouiller de son emploi, & pour le punir si sévèrement. Cependant ils continuoient à lui dresser des embûches pour l'entraîner dans le précipice. Ils animèrent contre lui le Comte de *Cifuentes*,
qui,

qui , ayant appris l'éloignement de l'A- 1700.
 mirante , chercha par toutes sortes de
 voies à tirer raison de lui sur leurs anciens
 démêlez. Ce Seigneur appella l'Amiran-
 te en duel , & lui donna rendez-vous
 dans les Alpujarras , montagnes proche
 de la Ville de Grénade ; mais les Seigneurs
 de la Chancellerie de Grénade ayant été
 avertis de cet appel , envoyèrent sur le
 lieu quelques-uns de leurs gens , qui se
 saisirent de l'Amirante , & le conduisirent
 à St. Lucar. Ils détachèrent une autre
 troupe pour arrêter le Comte & le Mar-
 quis de *Trouillos* qui s'y étoit aussi ren-
 du pour lui servir de second ; mais ces
 Seigneurs , ayant été informés de cette
 résolution & du départ des Officiers de
 la Chancellerie , s'éloignèrent en diligen-
 ce , & leur échapèrent. L'affaire en de-
 meura là.

Le Roi fut bien-tôt instruit de tout
 cela par la Chancellerie , & par une let-
 tre que l'Amirante avoit écrite au Duc
 de *Moles*. La Reine en parut fort alar-
 mée ; cependant , comme elle s'imagi-
 na que c'étoit là la meilleure occasion
 qui pût se présenter pour remettre l'A-
 mirante dans les bonnes grâces du Roi ,
 elle mit tout en œuvre pour y réussir.
 Mais ce Prince , qui craignoit que s'il
 per-

1700.

permettoit à l'Amirante de revenir à la Cour, le Cardinal & les autres Seigneurs qui s'intéressoient pour le Comte de *Monterrey*, ne le pressassent de lui accorder son rappel, refusa tout à la Reine, en lui disant que si l'Amirante étoit éloigné de sa personne, il ne l'étoit pas de son souvenir.

La faveur naissante du Duc de *Moles* donna de grandes espérances à la Reine & au Comte d'*Aguilar*. Comme c'étoit l'Amirante qui étoit l'auteur de sa fortune, & qui l'avoit recommandé au Roi & à la Reine avant son départ de Madrid, ils espéroient que ce Ministre s'emploieroit avec chaleur pour l'Amirante. La Reine lui témoigna l'intérêt qu'elle prenoit au retour de l'Amirante, & le Comte d'*Aguilar* le pria de faire tous ses efforts, afin que le Roi rendît justice à l'Amirante, en lui permettant de revenir à la Cour, tant pour reconnoître son mérite & son innocence, que pour le mettre à l'abri des poursuites du Comte de *Cifuentes*. D'un autre côté le Cardinal, voyant le plaisir que le Roi prenoit à s'entretenir en particulier avec le Duc, & ayant appris par le Père *Froylan*, Confesseur de Sa Majesté, & par ses autres Créatures, que, lorsque le Duc se

se faisoit annoncer, le Roi congédioit tous ceux qui étoient présens pour rester seul avec lui, travailloit avec le Président de Castille & ses autres amis à l'engager dans leur parti. Le Duc donna à tous de grandes espérances, feignant de ne vouloir s'attacher à aucun parti; mais dans le fonds il vouloit en former un plus fort que les autres, sinon par le nombre, du moins par la qualité de ceux qui le composeroient.

Don *François de Moles* étoit originaire du Royaume de Galice. Ses ancêtres, ayant passé dans le Royaume de Naples, s'y établirent & y tinrent le rang de bons, mais de simples Gentilshommes. Il s'appliqua dès sa jeunesse à l'étude des Belles-Lettres & de la Jurisprudence, & il réussit parfaitement bien dans l'une & dans l'autre de ces deux Sciences. Il marquoit une prudence consommée dans un âge qui ne sembloit être propre que pour la débauche. Il avoit une pénétration très-vive, & une connoissance parfaite des affaires du monde. Le Roi, ayant reconnu en lui ces grandes qualités, l'employa d'abord dans des Charges de Judicature, & il les exerçoit à la satisfaction de tout le monde. Sa Ma-

1700. jecté ayant ensuite donné le gouvernement de l'Etat de Milan au Comte de *Melgar*, que nous appellons dans cet Ouvrage Amirante de Castille, elle conféra au Duc de *Moles* la Charge de Grand-Chancelier de cet Etat, avec celle d'Inspecteur-général de toutes ses troupes en Italie. On peut dire, sans le trop flater, qu'il fut cause que les Peuples du Milanois regretèrent le départ de leur Gouverneur, & qu'ils se crurent si heureux sous son administration, que, pour en laisser le souvenir à leurs descendans, ils firent dresser dans la place du Dôme le buste du Comte de *Melgar*, avec une inscription dans laquelle on avoit aussi mis les éloges de Mr. de *Moles*.

Ses services & l'estime particulière que le Comte de *Melgar* avoit pour Mr. de *Moles*, lui procurèrent divers emplois, lorsque celui-là fut devenu Amirante. Ce fut même par son entremise que Mr. de *Moles* eut l'Ambassade de Venise, après laquelle il revint à Madrid, pour y exercer la Charge de Régent du Conseil Suprême d'Italie. Dans ce poste il ménagea l'amitié de l'Amirante, sans négliger celle du Cardinal *Portocarrero* & de tous les autres Ministres. Il se condui-

duisit avec tant d'adresse que, quoique 1700.
 la Reine & l'Amirante en fussent avertis,
 ils n'en eurent aucun ombrage. Ils é-
 toient persuadés qu'avec tant de capaci-
 té, il pouroit être un jour d'un grand
 poids dans leur parti. La Reine lui
 procura la confiance du Roi, & Mr. de
Moles en peu de tems la posséda entière-
 ment; ce qui fit que le Comte de *Mon-*
terrey mit tout en œuvre, comme nous
 l'avons déjà dit, pour porter le Marquis
 de *Harcourt* à solliciter le Roi très-Chré-
 tien de le faire demander pour venir rési-
 der à Paris en qualité d'Ambassadeur
 d'Espagne. Le Comte ne doutoit pas
 qu'il ne s'engageât avec plaisir à appuyer
 de tout son pouvoir les intérêts d'un Pe-
 tit-Fils de France. Je ne fais si l'Ami-
 rante entroit dans tous les mystères de Mr.
 de *Moles*; mais il est certain que ce Sei-
 gneur, avant son éloignement de la
 Cour, disposa la Reine & tous ceux du
 parti à regarder Mr. de *Moles*, com-
 me la personne la plus capable de redres-
 ser les affaires, toutes les fois qu'on vou-
 droit l'y employer. Il le proposa mê-
 me au Roi pour l'envoyer à Vienne,
 afin de mettre la dernière main à l'affai-
 re de la succession.

1700.

Lorsque l'Amirante fut sorti de Madrid, le Duc de *Moles* s'appliqua à faire connoître à tout le monde, que la disgrâce de ce Seigneur n'avoit rien changé dans l'estime & dans la reconnoissance qu'il avoit pour lui. Il soutenoit avec ardeur le crédit & la gloire de ce Bienfaiteur. Le Roi en fut charmé, & la Reine en particulier, voulant lui témoigner que ses soins lui étoient fort agréables, lui donnoit à tous momens des assurances & des preuves de sa protection, & lui confioit même ses plus secrets chagrins.

Le Duc de *Moles*, qui étoit un fin Politique, craignant que la faveur de la Reine ne le rendît odieux, ou du moins suspect au Cardinal, travailloit avec la même ardeur à lui montrer que rien n'étoit capable de lui faire oublier le zèle qu'il devoit avoir pour le service de son Prince, & pour le bien des Peuples. Il s'attacha en particulier à Don *Manuel Arias*, Président de Castille; & il le fit savoir à la Reine, en lui faisant entendre qu'il cherchoit à l'attirer dans le parti de l'Archiduc. Il n'eut pas de peine à se faire aimer de ce Ministre. Un air de probité & de zèle, des discours sé-

sérieux & des manières obligeantes, 1700.
quoique flatueuses, mais que sa grande ca-
pacité lui faisoit déguiser à merveille,
tout cela joint à leur ancienne connois-
sance, lui procura l'estime du Président,
& lui fit même gagner en partie la con-
fiance du Cardinal.

Il n'y avoit que l'attachement qu'il
paroissoit avoir pour l'Amirante, qui
l'empêchât de posséder entièrement la
confiance de ce Prélat; mais il se com-
porta à cet égard avec tant d'adresse,
qu'il fit entendre au Cardinal, que ce
n'étoit que par un motif d'honneur &
par reconnoissance qu'il estimoit &
qu'il défendoit l'Amirante, & non pas
par un esprit de parti. Le Cardinal se
persuada que, s'il engageoit Mr. de *Mo-*
les dans ses intérêts, il les soutiendrait
avec le même zèle qu'il avoit pour ceux
de l'Amirante. Ainsi il lui accorda son
amitié, & commença dès-lors à lui
donner plus de part dans sa confi-
dence.

Mr. le Duc de *Moles* eut l'adresse de
se rendre ainsi agréable aux deux partis
opposés, en affectant d'avoir quelque
attachement pour l'Amirante. Mais cet
attachement n'étoit qu'en paroles. Car,

1700. lorsque la Reine vouloit l'engager à parler au Roi pour faire rappeler ce Seigneur, il faisoit si bien qu'il éludoit les sollicitations de cette Princesse, & qu'il lui faisoit accroire que, dans les circonstances présentes, de pareilles démarches seroient contraires aux intérêts de l'Amirante. De même, lorsque le Cardinal vouloit l'intéresser pour le Comte de *Monterrey*, il lui disoit d'un air chagrin :

„ Que personne ne connoissoit mieux
 „ que lui le mérite du Comte de *Mon-*
 „ *terrey*, & les services qu'il avoit ren-
 „ dus; qu'il étoit touché de sa disgrâce
 „ plus qu'aucun autre; que, si cela é-
 „ toit dans son pouvoir, il seroit à la
 „ tête des affaires; mais que son atta-
 „ chement pour l'Amirante ne lui per-
 „ mettoit pas, dans le tems que ce Sei-
 „ gneur étoit disgracié, de prendre les
 „ intérêts du Comte: Que d'ailleurs,
 „ lorsqu'il se rappelloit les desordres ar-
 „ rivés pendant le Ministère de l'Ami-
 „ rante, il craignoit que, si l'on tra-
 „ vailloit à faire revenir le Comte à
 „ Madrid, le parti contraire ne travail-
 „ lât aussi à faire rappeler l'Amirante &
 „ le Comte d'*Oropesa*; ce qui pouroit
 „ leur attirer à tous des chagrins & des
 „ mal-

„ malheurs aussi grands, ou peut-être 1700.
 „ plus grands que ceux qu'ils avoient
 „ déjà essuyés.” De cette manière le
 Duc de *Moles* se rendoit nécessaire aux
 deux partis, & profitoit de l'éloigne-
 ment des Seigneurs disgraciés pour par-
 venir à ses fins, qui étoient d'avoir seul
 & sans concurrent la confiance de son
 Prince.

Sur ces entrefaites la santé du Roi
 commença à s'altérer; ce qui donna de
 nouvelles alarmes. Mais elles cessèrent
 bien-tôt. Les Médecins découvrirent que
 cette maladie n'étoit point une rechûte,
 & que ce n'étoit qu'un simple rhume.
 Sa Majesté en fut quitte pour garder le
 lit, & pour ne point sortir de sa cham-
 bre pendant quelques jours. Le Roi,
 étant persuadé, par ce qui étoit arrivé
 l'année précédente dans son séjour à
 l'Escurial, que l'air de ce lieu-là lui é-
 toit plus favorable que celui de Madrid,
 fit tout préparer pour pouvoir s'y rendre
 vers la semaine sainte. Il partit effec-
 tivement dès que la saison put le permet-
 tre; mais avant cela il ordonna au Con-
 seil d'Etat de lui proposer un Sujet di-
 gne d'être envoyé en Ambassade à

1700. Vienne, à la place de l'Evêque de *Lérída*, qu'il en avoit rappelé.

Il y eut de grands débats dans le Conseil sur cette affaire. L'embarras n'étoit pas de trouver une personne qui pût remplir cet emploi; mais chaque parti voulut y en envoyer une qui fût dévouée à ses intérêts, afin d'être assuré qu'il ne se traiteroit rien à Vienne qui lui fût contraire. Comme l'un & l'autre se fioient aux belles paroles du Duc de *Moles*, l'un & l'autre le proposèrent au Roi, comme le Sujet le plus digne de ce poste & le plus capable de répondre à la confiance que Sa Majesté lui témoigneroit. Ce coup fut un effet de la politique du Comte d'*Aguilar*, qui prenoit déjà quelque ombrage du crédit de Mr. de *Moles* & de toutes ses démarches. Ce fut lui qui le proposa le premier au Conseil, en exaltant sa capacité; & il s'en fit en même tems un mérite auprès de la Reine & auprès de Mr. de *Moles*. Le Roi, ayant reçu avec plaisir la proposition de son Conseil, le nomma son Ambassadeur extraordinaire, & le lui fit savoir par un billet de Don *Antoine de Ubilla* Secrétaire des

des Dépêches générales. Sa Majesté 1700.

lui ordonna en même tems de se tenir prêt à partir, & de se rendre à l'Escorial pour y recevoir ses instructions.

Le Duc de *Moles*, qui avoit toujours trouvé le Père *Froylan*, Confesseur du Roi, & Créature du Cardinal *Portocarrero*, contraire à ses desseins, employoit finement & sans bruit toutes sortes de pratiques pour le faire éloigner de la Cour. Ce Seigneur excitoit sous main les parens & amis d'un grand nombre de personnes disgraciées sous différens prétextes; mais à la vérité uniquement parce qu'elles n'avoient pas eu le bonheur de plaire au Cardinal ni à ce Religieux. Le Duc de *Medina Sidonia* entre autres, qui étoit Grand-Maître du Palais, n'épargna rien pour venger les mauvais offices rendus au Père *Henri de Guzman* son Frère, Religieux Dominicain, aussi-bien que le Confesseur. Le Duc de *Moles* avoit encore fait informer indirectement la Reine de toutes les intrigues du Confesseur contre l'Amirante, contre la Comtesse *Perlips*, & contre les Allemands de sa suite; & sous prétexte de zèle pour la gloire & le service de Leurs Majestez, ce Seigneur leur rapporta lui-

1700. même les bruits que ce Religieux affectoit de faire courir : *Que le Roi étoit enforcé ; qu'ayant employé inutilement pour la délivrance de Sa Majesté tous les moyens que la piété & son devoir lui avoient pu inspirer , il faisoit venir exprès de Vienne un Capucin de Sainteté en réputation pour exorciser le Roi.* Le Duc de Moles par ce récit fait avec adresse rendit la conduite du Confesseur si odieuse, il le fit passer pour un homme si suspect, & pour un esprit si dangereux, que le Roi qui d'ailleurs en recevoit des plaintes de toutes parts, le jugea absolument indigne de sa confiance.

La disgrâce du Père *Froylan* arriva immédiatement avant le départ de la Cour pour l'Escorial. Le Cardinal *Portocarrero* ressentit une affliction d'autant plus sensible de la chute de sa Créature, qu'il s'y attendoit moins. Toute la Cour en fut aussi dans l'étonnement. Chacun raisonna sur un événement si imprévu suivant ses vues & ses lumières.

L'éloignement du Confesseur, de l'*Amirante*, du Comte de *Monterrey*, de la Comtesse *Perlips*, & de sa famille, sembloit avoir ramené le calme dans le Ministère. La Reine commençoit à témoi-
gner

gner plus de confiance au Comte de 1700.
Harrach. La plus grande partie de la
 Cour savoit bien que ce Ministre n'a-
 voit point trempé dans les intrigues de
 la Comtesse, & dans les artifices odieux
 dont elle & tous les siens s'étoient ser-
 vis pour amasser des richesses, en met-
 tant à prix toutes les dignitez & tous les
 emplois. On n'ignoroit pas même qu'il
 avoit toujours hautement blâmé sa con-
 duite. Ainsi tous les Grands paroissoient
 disposés à se défaire des préjugés qui
 leur avoient fermé les yeux sur les gran-
 des qualitez & sur le desintéressement
 de ce Seigneur. Le Comte de *Harrach*
 se servit de cette occasion pour leur fai-
 re connoître les dangers où ils étoient à
 la veille de précipiter l'Espagne par leur
 lenteur & leur animosité. Il leur fit en-
 tendre : „ Qu'il n'y avoit d'autre remède
 „ de que celui de l'activité & de l'union ;
 „ qu'il falloit au plutôt faire passer en
 „ Espagne l'Héritier légitime, afin que,
 „ quelque révolution qui pût arriver,
 „ il fût en état de s'opposer aux entre-
 „ prises de ses ennemis : Que l'Empereur
 „ étoit prêt à leur fournir toutes
 „ ses forces & celles de tous ses Alliez,
 „ pour lui conserver toute la Monar-
 „ chie

1700.

„ chie d'Espagne , malgré les mouve-
 „ mens que s'étoient donnés les François
 „ pour la diviser : Qu'il n'étoit pas vrai-
 „ semblable que les deux Puissances Ma-
 „ ritimes consentissent à l'aggrandisse-
 „ ment de la puissance de la France ;
 „ que les soins que le Roi d'Angleter-
 „ re avoit pris pour obliger le Parle-
 „ ment à tenir sur pied un nombre con-
 „ sidérable de troupes , tant par mer
 „ que par terre , & la bonne disposition
 „ de l'état de guerre des Etats - Géné-
 „ raux , en étoient autant de preuves ;
 „ que s'ils avoient donné la main au Trai-
 „ té de Partage , ce n'avoit été que
 „ pour éloigner une guerre nouvelle &
 „ prochaine , & pour donner à leurs
 „ Peuples le loisir de se remettre des
 „ subsides prodigieux qu'ils avoient été
 „ contraints de fournir dans les guerres
 „ précédentes.”

Le Comte accompagnoit ses raisonne-
 mens d'une affabilité extraordinaire. Il
 sembloit avoir oublié le peu de considé-
 ration qu'on avoit eue pour les remon-
 trances de son Père & pour les siennes.
 Cette modération charmoit tout le mon-
 de , & il n'y eut personne qui ne lui
 promît de faire réussir l'affaire de la suc-
 cess.

cession, pourvu qu'il portât la Cour à 1700.
 déclarer sa dernière résolution. Ce Mi-
 nistre, voyant les choses si bien dispo-
 sées, & comptant sur le Cardinal & sur
 la plupart des Grands, dépêcha en dili-
 gence une personne affidée à Vienne,
 pour donner avis à cette Cour de l'heu-
 reux état où se trouvoient les affaires,
 & pour prier l'Empereur de lui envoyer
 ses dernières instructions le plutôt qu'il
 seroit possible. Mais, quoique le Comte
 son Père fût pour lors premier Ministre
 de l'Empereur, & qu'il le sollicitât vi-
 vement pour obtenir ce qu'il deman-
 doit, on ne le satisfit point là-dessus;
 & je ne sais quelle fut la cause d'une in-
 dolence & d'une lenteur qui entraînèrent
 après elle tous les changemens qui ar-
 rivèrent depuis dans l'Espagne, com-
 me nous le verrons dans la suite.

Le Comte de *Harrach*, s'étant rendu
 à l'Escurial avec la Cour, informa la
 Reine des dispositions favorables des
 Ministres. Cette Princesse, qui voyoit
 que le Roi étoit sérieusement disposé
 à faire venir l'Archiduc en Espagne,
 & qui craignoit les suites des négocia-
 tions du Comte de *Tallard* en Angleter-
 re & en Hollande, pressoit de son côté
 son

1700. son Epoux de faire partir incessamment pour Vienne le Duc de *Moles*. Le Roi s'étoit, à la vérité, retiré de Madrid, dans l'intention de ne se plus mêler d'aucune affaire, & de ne songer qu'au rétablissement de sa santé. Cependant, comme il s'aperçut que le tems de prendre une dernière résolution étoit arrivé, il fit appeller le Duc de *Moles*, qui se rendit d'abord à l'Escurial. Le même jour ce Duc fut long-tems en conférence avec le Roi. Ces entretiens qui se faisoient en particulier, durèrent plusieurs jours. Sa Majesté lui expliqua à fonds tous ses sentimens. Elle lui rappella les mouvemens qu'elle s'étoit donnés pour assurer la succession d'Espagne à l'Archiduc; les engagements, soit de bouche, soit par écrit, qu'elle avoit contractés avec l'Empereur; les efforts qu'elle avoit faits, avant & après la conclusion de la Paix de Ryswick, pour faire passer ce Prince en Espagne; & enfin le peu de satisfaction qu'elle avoit eue des Ministres de Vienne; car c'étoit toujours des Ministres que le Roi se plaignoit, & il ne pouvoit s'imaginer que S. M. Impériale n'eût pas consenti avec plaisir à voir une succession si considérable assurée à

sa

la Maison. S. M. Catholique lui ordonna de partir incessamment. Elle ajouta: 1700.

„ Qu'on lui enverroit au premier jour un
 „ courrier avec ses instructions & avec
 „ ses lettres de créance; qu'elle lui don-
 „ nerait une lettre, par laquelle elle mar-
 „ queroit à S. M. Impériale la confian-
 „ ce qu'elle avoit pour lui; ce qui, lui
 „ dit S. M. Catholique, pourroit lui ser-
 „ vir jusqu'à ce que le courrier, chargé
 „ de ses instructions, les lui eût remises:
 „ Qu'il devoit avant tout représenter à
 „ l'Empereur l'état où sa santé se trou-
 „ voit; que, quoique graces à Dieu el-
 „ le fût rétablie, il y avoit tout lieu de
 „ craindre que ce ne fût pas pour long-
 „ tems: Que le plus grand chagrin
 „ qu'il avoit, étoit la crainte qu'il res-
 „ sentoit des malheurs qui menaçoient
 „ toute l'Europe, s'il mourait avant
 „ que d'avoir déclaré son Successeur,
 „ ou si, après l'avoir déclaré, ce Suc-
 „ cesseur ne se trouvoit pas en Espagne
 „ pour encourager les Peuples par sa
 „ présence: Que c'étoit la raison qui
 „ l'obligeoit à demander pour la derniè-
 „ re fois qu'on lui envoyât l'Archiduc:
 „ Que, quoique les engagemens de la
 „ France & des deux Puissances Mari-
 „ times

1700.

„ times semblaient en quelque manière
 „ être un obstacle à ce dessein , il n'y
 „ avoit cependant point d'autre parti à
 „ prendre ; que l'Archiduc pouvoit pas-
 „ ser aisément en Espagne , en se ren-
 „ dant à Gènes , & en s'embarquant
 „ *incognito* sur les Galères de Turfis , qui
 „ seroient chargées de tous les ordres
 „ nécessaires pour son transport ; qu'en
 „ ce cas on trouveroit sans peine les
 „ moyens de mettre la Catalogne & la
 „ Navarre à l'abri des invasions de la
 „ France ; que pour les Provinces des
 „ Pays-Bas , il y avoit apparence que les
 „ deux Puissances Maritimes s'intéresse-
 „ roient vivement pour les défendre ,
 „ par la crainte qu'elles auroient qu'une
 „ pareille conquête ne fournît au Roi
 „ très-Chrétien les moyens d'attaquer
 „ les Etats-Généraux : Quel l'Empereur
 „ devoit tourner son attention du côté
 „ de l'Italie ; qu'il étoit d'une nécessité
 „ indispensable qu'il y pensât de bon-
 „ ne heure , en envoyant dans l'Etat de
 „ Milan un corps de troupes d'environ
 „ 15000. hommes ; que ce renfort suf-
 „ firoit , avec les troupes qu'il y avoit
 „ alors , pour le mettre à couvert
 „ de toutes les entreprises qu'on pou-
 roit

„ roit tenter de ce côté-là: Qu'il fal- 1700.
 „ loit aussi absolument faire connoître
 „ au Duc de Savoie, combien il étoit
 „ important pour lui d'unir ses intérêts
 „ à ceux de la Maison d'Autriche, afin
 „ de se garantir des malheurs qui pou-
 „ roient l'accabler, si les François se
 „ rendoient maîtres du Duché de Mi-
 „ lan; que les intérêts de ce Prince,
 „ auxquels il avoit toujours été si sensi-
 „ ble, & sa politique adroite, faisoient
 „ espérer qu'il y consentiroit, & qu'il
 „ ne s'embarrasseroit guères des nouvel-
 „ les alliances contractées avec la Fran-
 „ ce: Qu'il enverroit après son départ
 „ ses ordres au Viceroy de Naples, au
 „ Prince de *Vaudemont* & à tous les Gou-
 „ verneurs des Etats qu'il possédoit en
 „ Italie, pour qu'ils exécutassent fidè-
 „ lement tout ce qu'il exigeroit d'eux,
 „ comme si c'étoit un ordre qui vînt
 „ immédiatement de la Cour. ” Enfin
 „ le Roi lui donna un billet écrit de sa main,
 „ dans lequel il le reconnoissoit pour son
 „ Conseiller d'Etat, afin qu'il pût pren-
 „ dre sur le champ, & sans être obligé
 „ d'attendre les ordres de la Cour, toutes
 „ les résolutions qu'il croiroit les plus con-
 „ venables. Quant à ses dépêches, il

1700. lui ordonna d'envoyer, par la voie ordinaire, c'est-à-dire par les Secretaires d'Etat, toutes celles qui pouvoient être communiquées aux Ministres. S. M. Catholique lui dit que, pour les autres qui dépendoient de l'instruction secrète qu'elle lui donnoit alors, il falloit qu'il les lui envoyât en droiture, par la voie du Baron *Berthier* Ministre de l'Electeur de Bavière à Madrid. Le Roi lui recommanda de se servir de toutes ses lumières pour réussir dans une négociation qui étoit d'une si grande importance, & de tâcher de répondre au cas qu'il faisoit de sa personne, en le préférant à tous ses Sujets dans une affaire de cette conséquence. Telle fut cette instruction secrète. Elle étoit datée du 28. Avril 1700., écrite de la main du Duc de *Moles*, & signée par le Roi, qui y ajouta en propres termes: *Estos son los ordenes que os doy: Ce sont les ordres que je vous donne.*

Le Duc *de Moles* partit immédiatement après cette entrevue, & son départ fut su de très-peu de personnes. Le Roi ordonna d'abord à *Don Antoine de Ubilla* de dresser les instructions de ce Duc sur l'avis du Conseil, & de les lui en-

envoyer au plutôt à Vienne avec les autres dépêches. Ces démarches furent pendant plusieurs jours le sujet des conversations de Madrid, & ne servirent qu'à faire connoître davantage l'estime que le Roi avoit pour le Duc. Cet Ambassadeur prit néanmoins congé de quelques Ministres du parti, & sur-tout du Comte de *Harrach*, quoique le Duc ne se souciât pas beaucoup de lui.

Le Roi, se croyant délivré des embarras du Gouvernement, commençoit à ne s'appliquer qu'à délasser son esprit. Il se portoit parfaitement bien, & il sembloit même acquérir tous les jours de nouvelles forces; ce qui donnoit beaucoup de joie à tous ceux qui l'approchoient. S. M. Catholique passoit tout son tems à la promenade & à la chasse, tantôt à pied, & tantôt à cheval.

La conversation du Père *Nicolas de la Torré*, Provincial des Dominiquains, & son nouveau Confesseur, l'entretenoit aussi quelquefois agréablement. C'étoit un Religieux distingué par son érudition, par ses vertus & par une éloquence qui enchantoit tous ceux qui l'écoutoient. Ce fut par le moyen du Comte d'*Aguilar* que la Reine le connut, &

1700. ce fut lui qui le proposa au Roi , comme une personne extraordinaire, & qui étoit très-digne de cet illustre emploi. Sa Majesté, dès qu'elle l'eut connu particulièrement, en fut extrêmement satisfaite.

Les Médecins, qui voyoient avec un plaisir mêlé d'étonnement, l'heureux retour de la santé du Roi, lui proposèrent d'aller faire un tour à Aranjuez, Maison Royale, pour y rester quelques jours, afin d'y jouir de la bonté de l'air qui y règne. Le Roi partit sur le champ pour s'y rendre, & fit une partie du voyage à cheval avec plus de vigueur qu'on ne l'avoit osé espérer.

Le Marquis de *Harcourt*, quoiqu'il eût déjà reçu son audience de congé, & qu'il eût présenté au Roi Mr. de *Blecourt* qui devoit lui succéder, se rendit aussi à Aranjuez, tant pour voir par lui-même, si ce qu'on disoit du rétablissement de la santé du Roi, étoit vrai, que pour savoir comment le second Traité de Partage y seroit reçu; car il ne doutoit pas qu'on n'en apprît bien-tôt la nouvelle. Le Comte de *Harrach* y vint de même faire un tour, pour déclarer à la Reine, qu'il se dispoisoit à quitter incessamment

ment l'Espagne , ayant enfin obtenu de 1700.
 l'Empereur la permission de retourner à —
 Vienne. Leurs Majestez lui firent un ac-
 cueil très-gracieux , & lui donnèrent
 autant de marques qu'il pouvoit souhai-
 ter , de leur estime & de leur bienveil-
 lance. On ne parloit que de divertisse-
 mens & de festins , lorsqu'un Gentil-
 homme du Marquis de *Castel dos Rios*
 Ambassadeur d'Espagne en France, arriva
 avec une copie du second Traité de Par-
 tage. Cette nouvelle troubla tous les
 plaisirs de la Cour , & les alarmes qu'on
 y eut qu'elle n'altérât considérablement
 la santé du Roi , succédèrent à toutes
 ces fêtes. Tous les Ministres Espagnols,
 & sur-tout le Cardinal *Portocarrero*, en
 furent effrayés. Ce Prélat & le Prési-
 dent de Castille renouvelèrent leurs
 plaintes contre les deux Puissances Mari-
 times. Ils disoient : „ Qu'il falloit abso-
 „ lument que les Anglois & les Hollan-
 „ dois eussent perdu l'esprit, pour avoir
 „ consenti à un Traité si dangereux pour
 „ leur propre sureté, & par lequel on
 „ donnoit tant de Provinces & tant de
 „ Places à la France, lorsque sa puissan-
 „ ce étoit parvenue au plus haut degré,
 „ & lorsqu'on ne pouvoit plus douter

1700. „ de l'envie qu'elle avoit d'achever le
 „ fameux projet qu'elle avoit formé de-
 „ puis long-tems, d'affurer la Monar-
 „ chie universelle à la Maison de Bour-
 „ bon, après le Mémoire présenté par
 „ le Marquis de *Harcourt*, & après le
 „ premier Traité de Partage.”

Son Eminence vouloit se rendre à A-
 ranjuez, pour savoir par elle-même les
 intentions du Roi, pour engager Sa Ma-
 jesté à ne pas souffrir qu'un autre que
 Dieu pût jamais disposer de sa succession,
 & pour lui représenter qu'il seroit aisé de
 trouver les moyens de s'opposer aux en-
 treprises de la France.

Cette nouvelle fut aussi un coup de
 foudre pour le Comte de *Harrach*. Il
 parla avec vigueur au Roi, à la Reine,
 & à tous les Ministres, pour les encou-
 rager, & pour les porter à s'opposer de
 toutes leurs forces à un Traité si inju-
 rieux à l'Espagne, & contraire à tou-
 tes les règles de la justice. Mr. de *Scho-
 nenberg* Envoyé des Etats-Généraux à
 Madrid, & qui depuis le départ de Mr.
Stanhope y faisoit les affaires du Roi d'An-
 gleterre, ne savoit que dire là-dessus.
 Il étoit très-mortifié d'entendre les
 plaintes que plusieurs Seigneurs lui fai-
 soient

soient de ses Maîtres. Il haussait les 1700.
 épaules, & se contentoit de dire : „ Je
 „ fais bien que le Traité a été conclu :
 „ je fais aussi que Leurs Hautes Puissan-
 „ ces sont toujours dans les dispositions
 „ favorables pour l'Espagne, où el-
 „ les ont été depuis la Paix de Munf-
 „ ter. Je n'ignore pas non plus les
 „ efforts que les Anglois ont faits pour
 „ empêcher l'aggrandissement de la
 „ France, sur-tout pendant le règne du
 „ Roi *Guillaume*. Mais qui est-ce qui
 „ peut savoir les raisons qui les ont obli-
 „ gés de conclure un Traité qui sem-
 „ ble être si contraire à leurs anciennes
 „ maximes ? ” Il disoit de même à ceux
 qui entroient le plus dans sa confidence :
 „ Je ne fais non plus que vous ce que je
 „ dois penser de ce Traité. J'en suis aus-
 „ si surpris que vous-mêmes ; mais qui
 „ fait si tout ceci ne renferme point quel-
 „ que mystère ? Nous avons un Grand
 „ Pensionnaire, qui est l'homme du mon-
 „ de le plus éclairé, & en même tems
 „ le plus zélé pour l'intérêt de l'Etat.
 „ Jamais personne ne s'est plus opposé
 „ que lui à l'aggrandissement de la Fran-
 „ ce. Les autres Membres de l'Etat
 „ sont dans les mêmes sentimens, &

1700.

„ possèdent les mêmes qualitez. Quant
 „ au Roi *Guillaume*, je suis sûr qu'il ne
 „ s'est point défait de son ancienne ma-
 „ xime, qui est qu'on ne devoit point
 „ craindre la Puissance de la Maison
 „ d'Autriche, tant que la France se-
 „ roit en état de la contrebalancer;
 „ mais que, si cette Maison devenoit su-
 „ périeure à la France, il seroit aussi
 „ bon François qu'il avoit toujours été
 „ bon Espagnol.”

Ce second Traité de Partage alarma
 autant les autres Cours de l'Europe,
 qu'il avoit alarmé celle d'Espagne. La
 Cour de France étoit chargée de le
 communiquer aux Puissances, & de se
 donner tous les mouvemens nécessaires
 pour les engager à y donner les mains.
 Le Roi très-Chrétien envoya là-dessus
 ses ordres à Vienne au Marquis de *Vil-
 lars*, à Ratisbonne à Mr. de *Chamois*, &
 à tous les autres Ministres qu'il avoit
 dans les Cours étrangères. Mais il eut
 le chagrin de voir qu'aucun Prince, hors
 le Duc de Lorraine, n'y voulut consen-
 tir. S. M. très-Chrétienne apprit par le
 Marquis de *Villars*, que l'Empereur,
 bien loin de donner une réponse satisfai-
 sante sur ses pressantes sollicitations d'en-
 trer

trer dans ce Traité, faisoit toutes sortes 1700.
 de préparatifs pour en empêcher l'exécution; qu'il avoit révoqué les ordres donnés pour la réforme des troupes; que même il en avoit expédié pour faire de nouvelles levées; qu'il envoyoit plusieurs Ministres dans les Cours de l'Empire pour se plaindre du Traité en question; qu'il tenoit incessamment des conférences avec ses Ministres & avec les Généraux; qu'on attendoit avec impatience à Vienne le Duc de *Moles*, pour apprendre de lui quelles étoient les véritables intentions du Roi son Maître, & pour savoir quelles mesures la Cour d'Espagne avoit prises, & s'il falloit que S. M. Impériale agît de concert avec elle, ou si elle seroit réduite à agir indépendamment de l'Espagne.

Mr. de *Chamois* ne se contenta pas de faire part de ce Traité à la Diète de *Ratisbonne*; il releva la modération du Roi son Maître, qui sacrifioit avec plaisir au bien de la Chrétienté les justes prétentions qu'il avoit sur toute la Monarchie d'Espagne, en se contentant d'une si modique portion. Il leur dit :
 „ Que cette conduite faisoit assez con-
 „ noître l'envie sincère que le Roi a-

1700.

„ voit de conserver le repos public, &
 „ d'entretenir une bonne intelligence a-
 „ vec l'Empire; que S. M. très-Chré-
 „ tienne avoit toujours eu devant les
 „ yeux, & particulièrement dans cette
 „ occasion, les dangers & les malheurs
 „ d'une nouvelle guerre; qu'elle appli-
 „ quoit uniquement tous ses soins à la
 „ prévenir; que c'étoit dans cette vue que
 „ ce Monarque avoit permis à Mgr. le
 „ Dauphin de se contenter du Partage
 „ qu'on lui avoit destiné, au lieu de la
 „ succession entière des Royaumes d'Es-
 „ pagne, sur lesquels il avoit un droit
 „ si légitime: Qu'outre ces raisons qui
 „ prouvoient assez sensiblement le désir
 „ ardent qu'il avoit de maintenir le re-
 „ pos commun de l'Europe, il y en a-
 „ voit une autre particulière, qui re-
 „ gardoit la majesté de l'Empire & la
 „ liberté des Membres qui composoient
 „ cet Illustre Corps; savoir, qu'on
 „ étoit convenu qu'en cas que le Sérén-
 „ issime Archiduc vînt à mourir sans en-
 „ fans, & que l'Empereur mourût aus-
 „ si sans ajuger l'Espagne & les Indes à
 „ quelqu'un de ses enfans, mâle ou fé-
 „ melle, le Roi des Romains pouroit le
 „ faire, & cela à condition que ce Par-
 „ tage

„ tage ne pouroit jamais, par quelque 1700.
 „ voie que ce fût, être réuni, ni de-
 „ meurer au Prince qui seroit Empereur
 „ ou Roi des Romains, ou qui seroit
 „ devenu l'un ou l'autre: Que le Roi
 „ très-Chrétien lui avoit ordonné de leur
 „ expliquer ses véritables sentimens;
 „ mais qu'en même tems il étoit obli-
 „ gé de leur déclarer que, si la Maison
 „ d'Autriche, qui étoit devenue depuis
 „ deux siècles la Maîtresse souveraine de
 „ l'Empire, ne donnoit pas les mains à
 „ ce Partage dans l'espace de trois mois,
 „ en contribuant avec L. M. très-Chré-
 „ tienne & Britannique & les Etats-Gé-
 „ néraux au maintien du repos public,
 „ ces deux Monarques & Leurs Hautes
 „ Puissances prendroient ensemble, en
 „ vertu de ce Traité, toutes les mesu-
 „ res nécessaires pour procurer à un au-
 „ tre Prince l'Espagne & les Indes, qui
 „ étoient la portion destinée au second
 „ Fils de l'Empereur." Ce Prince étoit
 le Duc de Savoie.

Le Marquis de *Puisieux* Ambassadeur
 de France en Suisse délivra une copie
 du Traité en question à l'Assemblée, qui
 se tenoit à Bade. Il ne se contenta pas
 de cela; il engagea Mr. de *Hervart*
 En-

1700.

Envoyé d'Angleterre à l'appuyer. Ce Ministre le fit avec plaisir; & dès qu'il eut appris que le Marquis avoit présenté aux Cantons la copie du Traité, il prononça dans cette Assemblée un discours très-pathétique pour les porter à l'approuver. Ce discours a paru si beau à ceux qui l'ont entendu, que jecrois que mes Lecteurs ne seront pas fâchés d'en voir ici une copie.

MAGNIFIQUES SEIGNEURS,

„ Je crois que vous connoissez assez
 „ l'estime & la bienveillance que le Roi
 „ mon Maître a pour les Illustres Can-
 „ tons, & qu'il ne seroit pas nécessaire
 „ que je vous en donnasse de nouvelles
 „ assurances. Je ne saurois cependant
 „ m'en dispenser, puisque j'ai ordre de
 „ le faire, en vous communiquant les
 „ Traités conclus depuis peu entre le
 „ Roi mon Maître, le Roi très-Chré-
 „ tien & les Etats-Généraux des Provin-
 „ ces-Unies, pour régler la succession
 „ de la Monarchie d'Espagne, en cas
 „ que le Roi qui la possède, meure sans
 „ enfans. La haute opinion, MAGNIFI-
 „ QUES SEIGNEURS, que S. M. Britan-
 „ ni-

„ nique a de votre sagesse & de votre zèle- 1700.
 „ le pour le bien commun de la Chrétien-
 „ tienté, ne lui permet pas de douter
 „ que vous n'appreniez avec joie la con-
 „ clusion de ce Traité, qui confirme
 „ celui de Ryswick, dans lequel, par
 „ les soins de ce Monarque, le Corps
 „ Helvétique & ses Alliez ont été com-
 „ pris; mais le Roi mon Maître s'attend
 „ aussi que vous voudrez bien vous join-
 „ dre aux autres Puissances pour garantir
 „ ce Traité, puisque son principal but
 „ est d'affermir la tranquillité de l'Eu-
 „ rope, dont vos Etats font une partie
 „ assez considérable. Ces motifs sur les-
 „ quels je passe légèrement, mais dont
 „ vous comprendrez sans peine toute la
 „ force, vous feront prendre sans doute
 „ sur un sujet si important des résolu-
 „ tions conformes au désir du Roi mon
 „ Maître, à vos véritables intérêts, &
 „ à l'attente de tout le monde. &c. ”

Le discours du Marquis de *Puisieux*,
 étoit conçu à peu près dans les mêmes
 termes; mais il s'étendoit beaucoup sur
 leurs anciennes alliances & sur les soins
 que la France avoit toujours pris pour
 leurs libertez, contre tous les attentats
 de la Maison d'Autriche. Cependant,
 quoi-

1700.

quoique par ces deux discours on voulût leur faire croire que leur intérêt étoit de se rendre garans du Traité de Partage, ils ne prirent là-dessus aucune résolution. L'Assemblée se contenta de remercier ces deux Ministres avec beaucoup de politesse. Elle s'excusa fort civilement de rendre une réponse décisive sur le fonds de cette affaire, avant que chacun des Députés eût eu le tems d'en donner avis à ses Maîtres, & de recevoir leurs ordres à ce sujet.

Pour les Vénitiens, qui étoient alors en état de faire la loi, & de préserver l'Italie de tous les malheurs de la guerre, ils résolurent d'attendre l'évènement de cette affaire importante, sans prendre aucun parti, malgré les instances du Ministre de France & du Comte de *Berka* Ambassadeur de l'Empereur. Mais ils prirent toutes les précautions nécessaires pour être en garde contre tout ce qui pouroit arriver à l'occasion de cette querelle. Les Membres de cette République donnèrent leurs ordres pour faire transporter une grande quantité de canons & de munitions dans leurs Places frontières du côté du Milanois, de Ponteva & de Dolce. On envoya aus-
si

si des ordres exprès pour en faire répa- 1700.
 rer & augmenter les fortifications. C'et-
 te République prenoit encore d'autres
 mesures pour être en état de se défendre
 & d'agir selon les circonstances où elle
 se trouveroit.

Les négociations des Ministres de
 France & des deux Puissances Maritimes
 eurent le même sort à Gènes. Après
 plusieurs représentations qu'ils firent
 pour obliger cette République à se char-
 ger de la garantie de ce Traité, le Sénat
 se contenta de leur répondre: „ Qu'on
 „ ne pouvoit prendre aucune résolution
 „ sur une affaire de cette importance,
 „ sans une mûre délibération; que les
 „ principaux Membres de la Républi-
 „ que avoient de grands engagemens a-
 „ vec l'Espagne; que c'étoit-là, les plus
 „ fortes raisons qui les empêchoient de
 „ donner les mains à un Traité, qui
 „ d'ailleurs pouvoit leur être très-préju-
 „ diciable, & dont les suites n'étoient
 „ pas aisées à prévenir.”

Le Duc de Toscane répondit la même
 chose; & le Duc de Mantoue, qui
 étoit François d'origine, & qui par cet-
 te raison se trouvoit le plus pressé, élu-
 da par un voyage les sollicitations qu'on
 lui faisoit sur ce sujet.

1700.

Le Duc de Savoie étoit celui que la France souhaitoit sur-tout d'attirer dans son parti, tant parce que c'étoit par la Savoie & le Piémont qu'elle pouvoit avoir une entrée libre en Italie, que parce que, s'il s'étoit rendu garant du Traité en question, elle n'auroit pas été obligée d'y envoyer une armée considérable pour s'emparer du Duché de Milan & des autres Etats d'Italie qu'on avoit assignés au Dauphin. Ainsi le Roi très-Chrétien employa tous ses soins, & engagea les deux Puissances Maritimes à le seconder pour tirer de ce Duc une résolution positive.

On lui fit plusieurs propositions; mais le Duc qui les regardoit comme contraires aux droits qu'il avoit sur la Monarchie entière d'Espagne, en vertu des Testamens de *Philippe III.* & de *Philippe IV.*, & qui d'ailleurs croyoit avoir raison d'appréhender que le Roi Catholique ne se remît entièrement de ses indispositions, sur les avis que le Ministre qu'il avoit à Madrid, lui en donnoit, ne voulut jamais les accepter. Il y avoit encore une autre raison qui l'en empêchoit. Il avoit appris par le Marquis de *Prié* son Ambassadeur à Vienne, que l'Empereur étoit résolu à soutenir ses droits, sur-tout

tout en Italie, & quel'Empire prendroit 1700. apparemment sa querelle, pour se conserver le Domaine direct sur les fiefs d'Italie, dont le principal étoit le Duché de Milan. C'est pourquoy il ne se déterminâ point sur ce qu'on lui demandoit, & ne donna aucune réponse aux Ministres de France & des deux Puissances Maritimes. Au contraire, comme il voyoit que ses droits avoient été négligés dans le Traité de Partage, quoiqu'en vertu des Testamens des Rois *Philippe III.* & *Philippe IV.* sa Maison fût substituée à celle d'Autriche, il jugea qu'il étoit de son devoir de mettre tout en œuvre pour s'en assurer. Ainsi on ne voyoit que courriers aller & revenir de sa Cour à celle des autres Princes. Il pressoit vivement tous les Princes d'Italie de s'engager mutuellement à y maintenir la tranquillité, dans les évènements même les plus fâcheux. Il leur proposoit d'y former une Armée capable d'empêcher les Princes intéressés à la succession d'Espagne, de passer les montagnes pour les inquiéter. Il auroit souhaité qu'ils eussent consenti à cette proposition, & il ne doutoit pas que cela n'eût pu éloigner

1700. — la guerre de l'Italie, & assurer les droits qu'il croyoit avoir sur les Etats que l'Espagne y possédoit, en cas que la Maison d'Autriche en fût dépouillée. Ce Duc avoit tout lieu de croire qu'après cette Maison il en étoit le légitime Successeur.

Il ne se contentoit pas d'agir par les voies de la négociation. Il faisoit encore tout son possible pour se mettre en état d'appuyer ses droits par la force. Il s'appliqua entièrement à faire des préparatifs de guerre considérables. Il donna ses ordres pour lever un grand nombre de troupes. Il ramassa de tous côtez une quantité prodigieuse d'artillerie & de munitions de guerre. Il ordonna qu'on remontât en diligence sa cavalerie. Enfin il faisoit travailler nuit & jour aux fortifications de ses Places, & en particulier à celles de Nice, de Ville-Franche & de Montbélian; & au milieu de la paix il ne négligeoit rien pour être en état de ne rien perdre dans la guerre la plus sanglante.

L'Empereur de son côté se donnoit aussi toutes sortes de mouvemens pour empêcher toutes les Puissances de l'Europe

rope de donner les mains au Partage. 1700.

Il leur fit représenter que les avantages que ce Traité donnoit à la France, établissoient dans la Maison de Bourbon la Monarchie universelle, à laquelle elle avoit aspiré depuis qu'elle étoit montée sur le Trône. Il ordonna aux Ministres qu'il avoit à Londres & à la Haye, de faire connoître à ces deux Cours : „ Que l'anéantissement que le
 „ Partage faisoit de l'équilibre si nécessaire dans l'Europe, les feroit infailliblement tomber sous le joug de la France; qu'elles devoient profiter du tems qu'elles avoient, & qu'elles ne devoient point du tout se laisser leurrer de l'espérance que ce second Traité seroit plus religieusement observé que le premier: Que les Etats-Généraux en particulier avoient fait depuis 50. ans une épreuve assez fatale des maximes pernicieuses de la France; qu'ils en avoient essuyé la violence & les cruautés dans une guerre qui n'avoit eu d'autres fondemens que sa seule ambition, cachée sous le prétexte odieux de les châtier: Que le Roi d'Angleterre & les Etats-Généraux avoient eu tout le tems

1700.

„ de reconnoître que cette ambitieuse
 „ Puissance ne leur avoit pas été moins
 „ funeste au milieu de la paix , par ses
 „ trames & par ses corruptions ; qu'ain-
 „ si S. M. Impériale ne savoit quel
 „ fonds ils pouvoient faire sur la mau-
 „ vaise foi , après avoir consenti dans
 „ le Traité de Partage à lui donner
 „ tant de Provinces , ni comment ils
 „ pouvoient se garantir contre toutes
 „ les entreprises , dans lesquelles les
 „ droits de dévolution & les autres pré-
 „ tentions de dépendance & de réunion
 „ pouvoient lui donner lieu de s'enga-
 „ ger : Qu'il étoit de la dernière con-
 „ séquence pour eux de prendre dès-
 „ lors leurs mesures là-dessus ; qu'il fal-
 „ loit qu'ils examinassent , avant que
 „ de se laisser aller au bord du préci-
 „ pice , quelle seroit la Puissance capa-
 „ ble de les sauver , si la France s'em-
 „ paroît de l'Italie & de Guipuscoa ,
 „ après que la Maison d'Autriche , com-
 „ posée de ses deux Branches , & sou-
 „ tenue de toutes les Puissances qui é-
 „ toient le plus en état de s'opposer à
 „ un pouvoir si exorbitant , n'avoit pu
 „ en venir à bout ; & cela dans des con-
 „ jonctures où la France n'avoit que ses
 „ pro-

„ propres forces: Qu'ils devoient réflé- 1700.
 „ chir, si le nouveau Traité qu'on vé-
 „ noit de conclure, seroit d'une meilleu-
 „ re trempe que le premier, & que ceux
 „ des Pyrénées, d'Aix la Chapelle, de
 „ Nimègue & de Ryswick: Que S.
 „ M. Impériale avoit tout lieu d'espérer
 „ que s'ils vouloient faire de sérieuses ré-
 „ flexions, ils se détermineroient d'a-
 „ bord à joindre leurs causes à celle de
 „ sa Maison, pour assurer leur commer-
 „ ce & leurs libertez communes.”

S. M. Impériale fit aussi représenter aux Princes & Etats de l'Empire:

„ Qu'il étoit tems de reconnoître le ve-
 „ nin caché dans les négociations & dans
 „ les promesses captieuses de la France,
 „ sur-tout dans des circonstances où el-
 „ le vouloit leur persuader que son ag-
 „ grandissement établi par le Traité de
 „ Partage, étoit une preuve évidente de
 „ sa modération, & du désir sincère
 „ qu'elle disoit avoir de maintenir la li-
 „ berté commune de l'Europe, & la
 „ sûreté particulière de l'Empire: Qu'ils
 „ ne savoient que trop les dangers aux-
 „ quels ils avoient été exposés depuis que
 „ les François étoient entrés dans le cœur
 „ de l'Allemagne, sous le prétexte spé-

1700.

„ cieux de défendre sa liberté & de sou-
 „ tenir la majesté de l'Empire, puisque
 „ cela leur avoit couté l'Alsace, Brisac,
 „ Philipsbourg & plusieurs autres Pla-
 „ ces considérables, & que les François
 „ n'avoient pas cessé depuis de piller
 „ l'Empire, & d'y usurper tout ce qui
 „ étoit à leur bienséance : Que, si les
 „ Allemands avoient trouvé dans la Fran-
 „ ce un Ennemi si terrible & si fatal,
 „ dans un tems où elle avoit sur les bras
 „ presque toutes les Puissances de l'Eur-
 „ rope, ils devoient juger ce qu'ils pou-
 „ voient en attendre, lorsque cette for-
 „ midable Puissance seroit Maîtresse
 „ souveraine de ses frontières du côté
 „ du Haut Rhin, & auroit une entrée
 „ libre dans la Suabe, dans le Palati-
 „ nat & dans le sein même de l'Empi-
 „ re; enfin lorsqu'elle posséderoit toute
 „ l'Italie & la Lorraine, ou les Royau-
 „ mes & les Places que le Traité de
 „ Partage lui assignoit : Qu'on ne pou-
 „ voit ignorer qu'au milieu des plus
 „ grands dangers l'Europe avoit tou-
 „ jours trouvé son salut dans les diver-
 „ sions que la Branche d'Autriche é-
 „ tablée en Espagne faisoit du côté de
 „ l'Etat de Milan & de la Navarre ;
 „ l'Em-

„ l'Empire n'ayant rien à craindre pour 1700.
 „ lors que du côté du Haut Rhin & de
 „ la Moselle , parce que les Etats de la
 „ Couronne d'Espagne le couvroient en
 „ Italie; qu'au contraire , si ce funeste
 „ Traité étoit exécuté, ce seroient ces
 „ mêmes Etats qui serviroient de por-
 „ tes à la France , pour pénétrer dans
 „ le Tyrol, dans la Bavière & dans le
 „ reste des Provinces d'Allemagne :
 „ Qu'ainsi S. M. Impériale ne trouvoit
 „ d'autre remède à ce malheur pour la
 „ Nation Germanique , que de s'unir
 „ promptement à elle pour s'opposer en-
 „ semble aux entreprises du Roi très-
 „ Chrétien: Qu'elle étoit assurée que,
 „ si on se laissoit éblouir par les vaines
 „ promesses de la France & par ses me-
 „ naces frivoles, tous les efforts qu'elle
 „ pouroit faire ensuite pour sauver la li-
 „ berté & la majesté de l'Empire, ne
 „ serviroient qu'à attirer dans son sein le
 „ feu d'une guerre, qui certainement
 „ acheveroit de le consumer, & le ren-
 „ droit esclave de la France."

L'Empereur ordonna aussi au Comte
 de *Lamberg*, son nouvel Ambassadeur à
 Rome, de représenter au Pape & à tous
 les Cardinaux: „ Que de toutes les

1700.

„ Puissances intéressées à prévenir les
 „ pernicieuses suites du Traité de Parta-
 „ ge, il n'y en avoit point qui le fût
 „ davantage que le St. Siège, sur-tout
 „ si les Royaumes de Naples & de Si-
 „ cile & les Places de la Toscane tom-
 „ boient sous la Domination de la Fran-
 „ ce; qu'il étoit certain que ce seroit
 „ pour lors que le St. Père seroit bien-
 „ tôt réduit à n'être plus qu'Evêque
 „ de Rome, & tout au plus le pre-
 „ mier d'entre ses égaux, mais toujours
 „ subordonné & soumis, bongré mal-
 „ gré, aux résolutions des Rois très-
 „ Chrétiens; que la liberté de procéder
 „ aux Elections Canoniques seroit entiè-
 „ rement bannie des Conclaves; que la
 „ Thiare deviendrait bien-tôt le partage
 „ héréditaire de la Nation Françoisé,
 „ comme cela étoit arrivé tant que le
 „ St. Siège, étant à Avignon, s'étoit
 „ trouvé environné des Provinces qui
 „ étoient sous la Domination des Rois
 „ très-Chrétiens: Que la France ne man-
 „ queroit pas de couvrir à son ordinaire
 „ son ambition sous le prétexte de la Re-
 „ ligion; que le Pape étoit ou devoit
 „ être bien informé que la Religion
 „ n'entroit point du tout dans cette af-
 „ faire;

„ faire ; qu'il s'y agissoit uniquement de 1700.
 „ rendre à *César* ce qui appartenoit à ———
 „ *César* : Que , si autrefois les Puissances
 „ Protestantes s'étoient unies avec S. M.
 „ Impériale, ce n'avoit été que pour
 „ procurer la liberté & la tranquillité
 „ commune de l'Europe ; que par le
 „ Traité de Partage la France s'étoit
 „ bien elle-même liguée avec les deux
 „ Puissances Maritimes , qui étoient le
 „ soutien & l'appui de tous les Pro-
 „ testans ; & qu'encore c'étoit pour se
 „ rendre la Maîtresse despotique de la
 „ destinée de l'Europe, & pour y éta-
 „ blir la Monarchie universelle ; qu'elle
 „ s'étoit engagée dans les formes les plus
 „ solennelles à les assister & à employer
 „ toutes ses forces pour les secourir, en
 „ vertu de leurs Conventions, s'il arri-
 „ voit qu'elles fussent attaquées par quel-
 „ que Puissance que ce fût.”

Le Roi Catholique tâchoit aussi d'en-
 gager tout l'Europe dans sa querelle. Le
 Cardinal lui fit quitter la campagne & les
 divertissemens de la saison. Sa Majesté
 retourna à Madrid pour délibérer sur le
 moyen de prévenir le démembrement de
 ses Etats. Elle étoit souvent en confé-
 rence sur ce sujet , & tout étoit en

1700. mouvement à la Cour. On commença par réformer les abus qui s'étoient glissés dans les Finances. On publia divers Arrêts, par lesquels on suspendoit le payement de la moitié des appointemens des Officiers de la Couronne, de toutes les pensions & de tous les revenus des Domaines Royaux. On exhorta vivement tous les Seigneurs & tous les Ministres, tant Ecclésiastiques que Séculiers, & même toutes les Communautéz du Royaume, à faire les derniers efforts pour se mettre en état de défense; & en attendant le résultat de leurs délibérations, le Roi ne négligeoit rien pour former de nouvelles alliances & pour renouveler les anciennes.

Sa Majesté envoya courriers sur courriers au Duc de *Moles*, avec ordre de presser vivement le voyage de l'Archiduc en Espagne, & le départ des troupes Impériales pour l'Etat de Milan. Elle envoya Don *Charles Bazan* en Ambassade à Venise, pour s'y opposer aux négociations des Ministres de France au sujet du Traité de Partage, & pour tâcher d'intéresser cette République à la défense de l'Etat de Milan. Sa Majesté donna les mêmes ordres aux Ministres qu'elle

le

le avoit à Turin , à Florence & à Gè- 1700.
 nes. Elle enjoignit en particulier à Don ———
Ysidro Casado, depuis fort connu sous le
 nom de Marquis de *Montéléon*, de se ren-
 dre sur le champ à Mantoue, où l'Em-
 pereur envoya de son côté le Comte de
Castelbarco, pour traverser les négocia-
 tions de Mr. d'*Audifred* Ministre de
 France, & pour engager le Duc à dé-
 fendre le Duché de Milan. Le Roi en-
 voya aussi le Marquis *del Castellar* à Par-
 me, le Comte de *Vaila* à Modène, &
 divers Ministres dans les autres Cours
 d'Italie, pour les intéresser dans sa qué-
 relle, & les porter à soutenir les intérêts
 de la Maison d'Autriche, & à empêcher
 l'exécution du Traité de Partage. Il or-
 donna sur-tout à Don *François-Bernard de*
Quiros de retourner incessamment à la
 Haye, & d'y reprendre le caractère d'Amba-
 assadeur extraordinaire, pour tâcher
 d'engager les Etats-Généraux à rentrer
 dans leurs anciennes dispositions. Sa Ma-
 jesté choisit ce parti, parce qu'elle sa-
 voit bien que c'étoit par l'autorité qu'ils
 avoient donnée au Roi *Guillaume*, & par
 l'ascendant que ce Prince avoit pris sur
 eux, qu'ils avoient été comme forcés à
 don-

1700. donner les mains à ces deux Traitez, & sur-tout au second.

Des ordres furent envoyés à Mr. de *Quiros* par son Secrétaire, qui étoit depuis quelques mois à Madrid pour y solliciter en apparence le rappel de son Maître. Ce Ministre, plein de zèle pour son Souverain & d'amour pour sa Patrie, & qui d'ailleurs étoit autant ami de la Maison d'Autriche, qu'il étoit ennemi des François, se soumit avec beaucoup de plaisir aux volontez de son Prince. Il se rendit d'abord à l'audience des Etats. L'affaire de Mr. de *Schön-
nemberg*, dont on a parlé ailleurs *, a-voit été raccommodée à Madrid par les soins du Comte de *Harrach* Ambassadeur de l'Empereur. Mr. de *Quiros*, ayant été introduit dans l'Assemblée, leur tint ce discours :

MESSIEURS,

„ C'est avec une joie extrême que je
„ me trouve dans votre Illustre Assem-
„ blée, & que je vois qu'il m'est permis
„ de

* Dans les Mémoires du Comte de *Harrach*.

„ de témoigner de bouche à Vos Sei- 1700.
 „ gneuries l'estime & l'amitié que le
 „ Roi mon Maître continue d'avoir pour
 „ vous.
 „ Je me ferois plutôt acquité de ce
 „ devoir, si je n'avois été retenu par
 „ plusieurs fâcheuses nouvelles que
 „ nous avons reçues depuis quelque tems
 „ d'Espagne; mais, comme par la gra-
 „ ce de Dieu le rétablissement de la san-
 „ té de mon Maître a dissipé nos alar-
 „ mes, je n'ai pas voulu différer davan-
 „ tage à m'acquiescer d'une fonction qui
 „ me fait autant de plaisir que d'honneur.
 „ Les ordres dont il a plu au Roi
 „ mon Maître de me charger, sont,
 „ MESSIEURS, d'assurer Vos Seigneu-
 „ ries qu'il souhaite de resserrer de plus
 „ en plus les nœuds de la bonne intelli-
 „ gence qui règne depuis long-tems en-
 „ tre Sa Majesté & Vos Seigneuries. Le
 „ Roi ne doute pas que ce qu'il vient de
 „ faire tout récemment, en considération
 „ du Roi de la Grande-Bretagne & de
 „ Vos Seigneuries, ne soit un grand ache-
 „ minement à cette heureuse harmonie;
 „ & il espère que la généreuse facilité
 „ qu'il a marquée en cette occasion,
 „ VOUS

1700.

„ vous portera à reprendre vos anciens
 „ nes maximes, & à concourir avec
 „ lui, comme Vos Seigneuries l'ont fait
 „ autrefois, à tout ce qui regarde l'inté-
 „ rêt commun, & à ce qui peut assu-
 „ rer d'une manière inébranlable le re-
 „ pos de l'Europe.

„ Pour moi, MESSIEURS, je l'espère
 „ en mon particulier, autant que je le
 „ souhaite : heureux si le respect que
 „ j'ai pour Vos Seigneuries, & la vigi-
 „ lance avec laquelle je tâche de secon-
 „ der les bonnes intentions du Roi
 „ mon Maître, peuvent contribuer à
 „ un aussi grand bien.

„ C'est à cela du moins que je con-
 „ tinuerai de donner toute mon applica-
 „ tion, afin qu'en retournant en Espa-
 „ gne, je puisse remporter la satis-
 „ faction d'avoir été dans ces Provinces,
 „ jusqu'au dernier jour, un Ministre
 „ de paix, d'amitié & de bonne intel-
 „ ligence.”

Quoique la réponse que le Président
 de l'Assemblée fit, ne fût conçue que
 dans les termes de la civilité, Mr. de
Quiros ne laissa pas d'y entrevoir quel-
 que disposition favorable au point prin-
 cipal.

cipal de ses négociations. Il l'envoya à 1700.
Madrid; & voici ce qu'elle portoit:

MONSIEUR,

„ Leurs Hautes Puissances sont d'au-
„ tant plus sensibles au plaisir de voir
„ dans leur Assemblée un Ministre de S.
„ M. Catholique, qu'il y avoit long-tems
„ qu'elles étoient privées de cet hon-
„ neur, par une fatalité qui leur avoit
„ causé beaucoup de mortification. El-
„ les ont, MONSIEUR, tant de respect
„ & tant de vénération pour sa person-
„ ne sacrée, & son amitié est pour elles
„ d'un si grand prix, qu'elles seront
„ toujours prêtes à employer toutes sor-
„ tes de moyens pour la mériter, pour
„ la cultiver & pour la conserver.
„ Comme il est certain que le repos de
„ l'Europe dépend entièrement de la
„ conservation d'une vie aussi précieuse
„ que la sienne, elles prient Dieu de
„ tout leur cœur de vouloir bien pro-
„ longer ses jours, de lui rendre sa pre-
„ mière vigueur, & de lui donner en-
„ fin un Héritier qui soit digne de gou-
„ verner une si vaste Monarchie. Quant
„ au

1700.

„ au sujet, MONSIEUR, de votre retour
 „ & du nouvel emploi * dont il a plu à
 „ Sa Majesté de vous honorer, Leurs
 „ Hautes Puissances ne vous feront au-
 „ cun compliment là-dessus. Elles sont
 „ persuadées que vous ne doutez pas de
 „ la considération qu'elles ont toujours
 „ eue pour vous & pour votre mérite.
 „ Ainsi elles se contentent de vous assu-
 „ rer qu'elles conserveront toujours à
 „ votre égard les mêmes sentimens, &
 „ que vous leur êtes très-agréable.”

Le Roi Catholique se donna les mê-
 mes mouvemens du côté des Suisses. Il
 ordonna au Comte *Cassati* son Envoyé
 de leur communiquer le Traité de Par-
 tage, de leur mettre sous les yeux le pé-
 ril auquel ils seroient exposés, si les Etats
 que l'Espagne possédoit en Italie, & en
 particulier le Duché de Milan, étoient
 démembrés de cette Couronne; & de
 leur dire: „ Qu'ils devoient craindre de
 „ n'avoir d'autre avantage que d'être les
 „ derniers assujettis, tant à cause qu'ils
 „ ne

* Le Roi l'avoit élevé à la dignité de Conseil-
 ler d'Etat, afin qu'il pût prendre avec les Etats-
 Généraux toutes sortes de mesures, sans qu'il fût
 obligé d'attendre les ordres de la Cour.

„ ne pouvoient échaper à la France , 1700.
 „ que parce qu'il étoit d'une grande im-
 „ portance pour cette Puissance, qu'ils
 „ restassent en état de lui fournir du mon-
 „ de, pour établir son fameux projet de
 „ la Monarchie universelle ; que leurs
 „ libertez dépendoient des soins qu'ils
 „ prendroient pour s'y opposer ; & qu'il
 „ n'y avoit pas de moyen plus sûr, que
 „ d'entrer dans une Alliance offensive &
 „ défensive , pour l'Etat de Milan &
 „ pour les autres Royaumes, Provinces
 „ & Places que l'Espagne possédoit en
 „ Italie." Et pour donner plus de poids
 à son Ministre & à ses remontrances, il
 leur écrivit une lettre dans laquelle en-
 tre autres choses il leur marquoit ce qui
 suit :

*J'ai envoyé ordre au Comte Cassati de
 vous communiquer de ma part quelque chose
 touchant le Traité réglé entre le Roi très-
 Chrétien, le Roi d'Angleterre & la Hollan-
 de, dont la conclusion est déjà parvenue à
 votre connoissance. Je vous laisse le soin de
 réfléchir sérieusement sur le but que peut a-
 voir ce Traité, & j'attends avec raison de
 votre sage conduite, que vous en examine-
 rez avec attention tous les articles, pour
 juger s'ils sont favorables au repos de l'Eu-*

1700. — rope, & particulièrement de l'Italie, auxquelles votre liberté & votre conservation sont si fort intéressées. Le Comte Cassati mon Envoyé vous montrera une partie des inconvéniens de ce Traité. Il vous fera voir aussi quels sont les moyens les plus propres pour vous en garantir. Vous pouvez compter sur tout ce qui dépend de nous, & que nous répondrons en toute occasion aux témoignages d'amitié que vous continuez de nous donner.

Cette lettre & les mouvemens du Comte Cassati, & ceux du Baron de Nepveu Envoyé de l'Empereur en Suisse, furent un grand obstacle aux négociations de Mr. de Puisieux, quoiqu'elles fussent secondées par les Ministres des deux Puissances Maritimes, savoir de Mr. d'Hervart pour l'Angleterre, & de Mr. Valkenier pour les États-Généraux des Provinces-Unies. Mais ce qui porta le plus l'Assemblée à ne prendre aucune résolution, fut le refus que plusieurs Députés, & en particulier ceux d'Appenzel & de Sweitz firent de consentir à la moindre chose, avant qu'ils eussent reçu de nouvelles instructions; c'est que le Comte Cassati avoit payé à leurs Maîtres une somme d'argent confi-

dé.

dérable pour les gagner. Ainsi les Etats 1700.
se séparèrent, sans vouloir avoir avec la
France d'autres engagements que ceux
des anciens Traitez, & sans vouloir en-
trer dans la garantie de celui qui avoit
été conclu à la Haye, & qui leur avoit
été communiqué.

S. M. Catholique, les Ministres du par-
ti Autrichien, & ceux qu'on peut nom-
mer les *Neutres*, travailloient avec toute
l'ardeur possible à trouver les moyens de
se garantir d'un Partage, & d'assurer la
succession au Prince que le Roi nomme-
roit son Héritier légitime.

Le Cardinal *Portocarrero* appréhendoit
plus que personne le démembrement de
l'Espagne. Il présuinoit non seulement
que les deux Puissances Maritimes a-
voient consenti de leur propre mouve-
ment au Traité, mais qu'elles pouvoient
même avoir extorqué le consentement
de la France. Il étoit d'ailleurs fort ir-
rité contre le Roi d'Angleterre. Ainsi
il s'appliquoit de toutes ses forces à em-
pêcher l'exécution de ce Traité de Par-
tage, & à mettre en œuvre le projet
qu'il avoit fait de traverser & d'anéan-
tir, s'il étoit possible, leur commerce,
qu'il regardoit, & avec raison, comme
Y 2 l'ame

1700.

l'ame de ces deux Puissances. Ce Prélat étoit, à la vérité, ennemi des François, & bon Espagnol, & outre cela il étoit Ecclésiastique*; mais comme ses lumières sur les Affaires Politiques ne s'étendoient pas fort loin, il se persuadoit que ces deux Puissances n'avoient formé le projet du Traité de Partage, que pour affoiblir l'Espagne au préjudice de la Maison d'Autriche; mais il ne pouvoit se déterminer sur les droits des Concurrents à la succession. Cependant, comme Mr. *Urraca*, qui étoit le premier mobile de ses volontez, étoit convaincu que les deux Puissances Maritimes ne s'étoient si hautement déclarées en faveur de la France, que pour mettre l'Espagne, partagée d'une manière si déplorable, dans la nécessité de dépendre d'elles, & de subir les loix qu'elles voudroient lui imposer dans la marine & dans le commerce, il étoit dans les mêmes sentimens. C'étoit sur les avis de ce Favori qu'il agissoit uniquement. Il fit les derniers efforts pour obtenir le rappel du Comte de *Monterrey* à la Cour, afin d'être aidé de ses Conseils, & de

* C'est-à-dire, contraire à toute autre Religion que la Romaine.

savoir de lui, si la France garantiroit 1700.
 l'Espagne du démembrement, en cas
 qu'on déclarât un Petit-Fils de Fran-
 ce Héritier de cette Monarchie; à con-
 dition pourtant que ces deux Couron-
 nes ne pouroient jamais tomber sur une
 même tête. Cette résolution lui paroif-
 soit, à la vérité, un peu éloignée des
 maximes de la justice, & contraire en
 quelque manière aux véritables intérêts
 de l'Espagne, & même de toute l'Euro-
 pe. Il avoua lui-même plusieurs fois à
 Mr. *Urraca* & à Mr. *Villaroel*, qui é-
 toit un autre Ecclésiastique de ses confi-
 dens, qu'il se seroit reproché de l'avoir
 formé, s'il croyoit que la Maison d'Au-
 triche fût en état d'empêcher le Parta-
 ge, & n'eût pas besoin des deux Puif-
 sances Maritimes, soit pour conserver les
 Pays-Bas, soit pour assurer la navigation
 des Espagnols; mais ce Prélat, craignant
 que l'Empereur ne voulût jamais consen-
 tir à séparer ses intérêts de ces deux Puif-
 sances, résolut d'en parler au Roi, & il
 le fit effectivement, après avoir cepen-
 dant pris conseil du Duc de *Medina Si-*
donia, du Comte de *Santistevan*, & des au-
 tres Ministres & Seigneurs, qui lui sem-
 bloient ne s'intéresser pour aucun parti,
 & qui témoignient, à ce qu'il croyoit,

1700. le plus d'attachement & de zèle pour le bien de la Monarchie, & pour la gloire de la Nation.

L'affaire étoit très-délicate. Ce Prélat connoissoit à fonds l'amour que le Roi conservoit pour sa Maison. Il savoit que ce Prince étoit entièrement persuadé, que les Descendans de sa Tante & de sa Sœur étoient exclus à jamais de la succession d'Espagne, & de tous ses autres Etats, tant par la Loi d'Exclusion, que par leurs Renonciations authentiques, & par les Testamens des Rois, son Père & son Ayeul. Son Eminence n'ignoroit pas non plus, que toutes les Universitez d'Espagne avoient jugé, que ces deux dernières espèces d'Actes ne pouvoient pas être altérés, au préjudice des enfans & descendans des deux Impératrices, *Marie & Marguerite*, Infantes d'Espagne. Ce Prélat craignoit d'ailleurs que la Reine & son parti, tous les autres Seigneurs, & même la plus grande partie des Espagnols, qui conservoient leur ancienne haine contre la France, ne s'armassent contre lui, & qu'ils ne crussent qu'il vouloit les livrer au joug de la France. Enfin il ne connoissoit aucun Ministre à qui il pût parler à cœur ouvert, afin de prendre avec lui les

les mesures les plus justes pour exécuter un dessein qu'il croyoit être très-salutaire pour l'Espagne. Son Eminence envoya un Ecclesiastique de ses confidens à Zamore au Comte de *Monterrey*, avec des lettres dans lesquelles elle lui marquoit son embarras. Ce Cardinal le prioit en même tems de lui dire son sentiment là-dessus, avec la même franchise dont il ufoit en le lui demandant. En attendant la réponse de ce Seigneur, il fit solliciter le Comte de *Harrach* de lui déclarer ce qu'on pouvoit espérer de la Cour de Vienne; mais malheureusement on n'avoit encore pris aucunes résolutions sur les dépêches que ce Comte avoit envoyées à l'Empereur. Ainsi le tems se passoit inutilement, quoique, comme nous l'avons déjà dit, on tâtoit à Madrid de fréquentes conférences.

Dans ces circonstances, le Cardinal crut qu'il étoit de son devoir de faire part au Roi du seul remède qu'il croyoit qu'on pût trouver pour empêcher le Partage, & sauver les Peuples des malheurs de la guerre. Il savoit les mouvemens extraordinaires que la France se donnoit pour faire approuver ce Partage à toutes les Puissances de l'Europe. Ce

1700. — Prêlat voyoit tous les Ports de l'Espagne remplis de vaisseaux François, & les Frontières de Catalogne & de Navarre pleines de troupes. Les lettres du Comte de *Monterrey* le fortifièrent dans ce dessein. Elles lui appirent : „ Que la „ France, nonobstant tous les Traitez „ qu'elle pouroit faire avec les Anglois „ & les Hollandois, préserveroit l'Espagne de toute sorte de Partage, dès „ qu'on voudroit disposer de la succession de cette Monarchie en faveur d'un „ des enfans du Dauphin; qu'il ne voyoit „ point de moyen plus sûr pour empêcher les suites d'un Partage si funeste, „ que de se prévaloir de la puissance de la France contre elle-même; que cela maintiendrait la Monarchie dans „ son entier, & procureroit au Peuple „ une paix solide, dont les fruits seroient „ d'autant plus considérables, que le „ Roi très-Chrétien employeroit tous „ ses soins & toutes ses forces pour rendre heureux le Règne de son Petit-Fils, afin de faire voir aux Espagnols „ les avantages qu'ils auroient retiré „ d'un choix qui dans le fonds étoit juste, & qui, dans les conjonctures où „ ils se trouvoient depuis la Paix de Rys-
„ wick,

„ wick , étoit pour eux le parti le plus 1700.
 „ sûr & le plus honorable : Que Son ———
 „ Eminence ne pouvoit ignorer que ç'a-
 „ voit été le bien des Peuples qui avoit
 „ obligé les derniers Rois à tirer de leurs
 „ Filles, *Anne & Marie-Thérèse*, les Re-
 „ nonciations qu'elles firent avant leurs
 „ mariages, & qu'elles confirmèrent en-
 „ suite, du consentement de leurs E-
 „ poux : Que ce même bien des Peu-
 „ ples, qui avoit donné des raisons pour
 „ déroger aux anciens droits d'aînesse
 „ & de succession, devoit en fournir en-
 „ core de plus grandes pour annuler
 „ les Renonciations des Infantes, par-
 „ ce que leur exécution ne pouvoit en-
 „ traîner après soi que la ruine de la
 „ Monarchie, & une source intarissable
 „ de guerres, qui causeroient infail-
 „ liblement la ruine de l'Espagne. ”

Ce fut alors que le Cardinal commen-
 ça tout de bon à réfléchir sur les diffé-
 rens discours du Marquis de *Harcourt*,
 au sujet du changement du Peuple de
 Madrid, & en particulier sur ce que la
 France, quoiqu'elle eût sollicité le pre-
 mier Traité de Partage, s'étoit déclarée
 immédiatement après contre le même
 Traité, par le Mémoire que ce Mar-

1700. — quis avoit présenté au Roi. Son Eminence comprit aisément qu'il en arriveroit la même chose du second, si on dispoſoit de la ſucceſſion en faveur d'un Prince de la Maïſon de France. Cependant elle ne voulut pas ſe déclarer là-deſſus ; & pour gagner du tems juſqu'à ce qu'on eût reçu les dernières réſolutions de la Cour de Vienne, ce Prélat preſſa le Roi ſur la néceſſité qu'il y avoit de prendre de bonne heure les meſures néceſſaires pour mettre l'Eſpagne à couvert de toute invasion. Il dit à ce Prince :

„ Que pour l'affaire de la ſucceſſion,
 „ qui cauſoit tant de troubles dans l'Eu-
 „ rope, Sa Majeſté devoit faire conſul-
 „ ter le St. Siège ; que le Pape ne man-
 „ queroit pas de lui donner des lumières
 „ capables de le tirer avantageuſement
 „ d'une affaire ſi importante, ſuivant
 „ les règles de la piété & de la juſtice ;
 „ & que par-là elle donneroit une preu-
 „ ve éclatante de ſon amour pour ſes
 „ Peuples, de ſon équité & du deſir ſin-
 „ cère qu'elle avoit de maintenir le re-
 „ pos de la Chrétienté.”

Le Roi étoit tombé dans une profonde mélancolie, & ſa ſanté ſ'altéroit tous les jours, depuis la nouvelle qu'il avoit
 re-

reçue de la conclusion d'un second Traité de Partage. Il approuva ce conseil; & sans en avertir, ni ses Ministres, ni la Reine, il envoya un ordre exprès au Duc d'*Uzeda* son Ambassadeur à Rome d'exposer à Sa Sainteté l'embarras & le chagrin où il étoit de voir que des Etrangers qui n'avoient aucun droit sur ses Royaumes, voulussent les partager par un Traité aussi injuste qu'injurieux, & l'obliger à disposer de sa succession, non pas selon les règles de la justice, mais selon leur intérêt.

Sa Majesté commença d'abord par faire lever des troupes, pour réparer & augmenter les fortifications des Places de Navarre & de Catalogne, & de tous ses Ports situés sur l'Océan & sur la Méditerranée. Elle chargea le Cardinal *Portocarrero* de remettre l'état de la Marine sur un pied raisonnable, & ordonna au Marquis de *Léganez* de pourvoir à tout ce qui regardoit les troupes de terre. Le Cardinal s'acquitta avec un zèle extraordinaire de son nouvel emploi. Il dépêcha plusieurs exprès vers la Mer Baltique pour y acheter des Vaisseaux de guerre. On chargea Mr. de *Quiros* de faire en sorte que ces Vaisseaux passassent
au

1700. — au plutôt en Espagne, afin qu'on pût s'en servir en cas de besoin. Le Marquis de *Léganez* refusa d'abord la Charge qu'on lui vouloit donner ; mais il se résolut enfin à signaler le zèle qu'il avoit pour le service du Roi & pour le bien de la Patrie. Le Prince de Darmstadt, quoiqu'on disoit que les Catalans ne paroissent point satisfaits de son gouvernement, trouvoit en eux tous les secours possibles pour mettre en état de défense les Places frontières de la Principauté, & les postes qui bouchoient les passages des montagnes. Il témoigna tant d'attachement au bien de l'Etat, qu'ils s'appliquoient tous avec ardeur à prévenir ses desirs, afin de les exécuter plus rapidement. Telle fut l'origine de l'amour, dont cette fière Nation donna dans la suite tant de preuves à ce Prince.

Toutes ces dispositions n'étoient pas ignorées de la Cour de France. Elle savoit quels efforts le Roi Catholique faisoit pour soulever tous les Princes de l'Europe contre le Traité de Partage. Elle voyoit aussi que c'étoit par une suite des instances de ce Prince, que le Roi de Portugal augmentoit ses Armées Navales. Elle savoit encore que le Duc de Sa-

Savoie, loin de vouloir écouter les sollicitations pressantes & tant de fois réitérées de Mr. de *Phelipeaux* Ambassadeur de France à Turin, & loin de faire attention à la nouvelle alliance de leurs Maisons, ne vouloit point consentir à la garantie de ce Traité, & qu'au contraire il faisoit des préparatifs de guerre considérables; qu'outre la levée de plusieurs nouveaux Régimens, il envoyoit des ordres en Allemagne & dans plusieurs autres Pays, pour y acheter des chevaux, afin de remonter sa Cavalerie; qu'il faisoit remplir tous ses magasins de toutes sortes de munitions, & envoyoit de très-habiles Ingénieurs à Nice, à Montmélian & dans toutes ses Places, pour en réparer les fortifications. Le Roi de France se plaignit à Londres & à la Haye des instances que le Roi Catholique faisoit à l'Empereur; mais craignant que S. M. Impériale nes'y laissât aller, il ordonna à Mr. de *Blécourt* son Envoyé extraordinaire à Madrid, de s'opposer à tous les mouvemens de cette Cour; & ce Ministre présenta là-dessus le Mémoire suivant:

„ Quoique le Roi mon Maître ait déjà fait assurer plusieurs fois le Roi Catholique,
 „ tholi-

1700.

„ tholique qu'il étoit résolu à contribuer
 „ de tout son pouvoir à rendre durable la
 „ paix qu'il a plu à Dieu de rendre à
 „ l'Europe, & que S. M. très-Chrétien-
 „ ne se soit elle-même expliquée der-
 „ nièrement là-dessus au Marquis de
 „ *Castel dos Rios* Ambassadeur d'Espa-
 „ gne, cependant, comme le Roi mon
 „ Maître ne fauroit trop faire éclater la
 „ droiture de ses intentions, Sa Majesté
 „ m'a ordonné de renouveler ces assu-
 „ rances, & de déclarer en même tems
 „ que le Traité conclu depuis peu entre
 „ elle, le Roi d'Angleterre & les Etats-
 „ Généraux des Provinces-Unies, n'a
 „ pour but que de maintenir plus long-
 „ tems le repos de la Chrétienté. S.
 „ M. très-Chrétienne & ses Alliés a-
 „ voient lieu de croire qu'ayant fait part
 „ au Roi d'Espagne des mesures qu'ils
 „ prenoient pour le maintien de la tran-
 „ quillité publique, S. M. Catholique
 „ se seroit jointe à eux pour les faire
 „ réussir; & cela d'autant plus volon-
 „ tiers, qu'elle n'en pouvoit recevoir au-
 „ cun dommage; qu'au contraire ces
 „ mesures étoient capables d'affermir da-
 „ vantage le repos de ses Royaumes, &
 „ que c'étoit par un Partage équitable
 „ qu'on

„ qu'on pouvoit plus sûrement prévenir 1700.
 „ les différends qui ne manqueroient pas
 „ de survenir entre les Prétendans à la
 „ Monarchied'Espagne, en cas que par
 „ un évènement fatal, qu'on ne pouvoit
 „ détourner, cette grande succession de-
 „ vînt un jour vacante. Mais, comme
 „ diverses considérations, qu'il n'est pas
 „ nécessaire de réfuter ici, ont empê-
 „ ché le Roi Catholique d'entrer dans
 „ le Traité en question, j'ai ordre de
 „ mon Maître de déclarer, comme je
 „ fais par ce Mémoire, que Sa Majesté
 „ est persuadée que ce Prince se souvien-
 „ dra de la promesse qu'il a faite, &
 „ qu'il a si souvent réitérée depuis la
 „ Paix; savoir, qu'il ne prendroit aucu-
 „ ne résolution capable de troubler le
 „ repos public, & qu'elle espère qu'il
 „ s'y conformera fidèlement. Elle a
 „ même tant de confiance en sa parole,
 „ qu'elle a de la peine à ajouter foi aux
 „ bruits qui se répandent de tous côtez,
 „ qu'il y a des ordres donnés pour ad-
 „ mettre les troupes de l'Empereur &
 „ d'autres Puissances étrangères dans les
 „ Royaumes de Naples & de Sicile, dans
 „ le Duché de Milan, & dans les au-
 „ tres Etats dépendans de la Couronne
 „ d'Espagne. Cependant, si malheu-
 „ reu-

1700.

„ reusement ce bruit vient à se confir-
 „ mer, Sa Majesté qui prévoit dès à
 „ présent les suites fâcheuses que peut
 „ avoir une pareille entreprise, se trouve
 „ obligée, pour le bien de l'Europe,
 „ d'avertir qu'elles'y opposera vivement,
 „ & que pour cet effet elle mettra en
 „ œuvre les moyens qu'elle trouvera
 „ les plus convenables; {que le Roi
 „ d'Angleterre & les Etats-Généraux,
 „ en vertu de ce Traité, agiront de
 „ concert avec elle pour faire échouer
 „ les entreprises qui pourroient y être
 „ contraires; & que Sa Majesté & ses
 „ Alliés ne souffriront jamais que l'Em-
 „ pereur envoie ses troupes ou celles de
 „ quelque autre Puissance, sous quelque
 „ prétexte que ce soit, dans aucun E-
 „ tat attaché à la Monarchie d'Espa-
 „ gne. Le Roi mon Maître m'a enco-
 „ re ordonné d'ajouter à ceci que,
 „ comme il veut bien croire que l'in-
 „ tention de S. M. Catholique est de
 „ maintenir la paix, & que par con-
 „ séquent elle ne prendra aucune réso-
 „ lution capable de rallumer le feu de
 „ la guerre, ce Prince promet aussi
 „ de nouveau de ne donner aucune at-
 „ teinte à son repos, & de la laisser
 „ paisiblement gouverner ses Etats, &
 „ qu'ils

„ qu'ils souh itent même qu'elle les puisse pos- 1700.
 „ fèder long-tems ; qu'enfin Sa Majesté s'engage en
 „ particulier à ne faire aucune entreprife sur les Etats
 „ de la Couronne d'Espagne pendant le règne du
 „ Roi Catholique , pourvu que l'Empereur veuille
 „ promettre de n'envoyer aucunes troupes en Italie ,
 „ & s'obliger aussi à ne s'emparer, sous quelque pré-
 „ texte que ce puisse être, d'aucune portion de la Mo-
 „ narchie d'Espagne pendant la vie de Sa Majesté
 „ Catholique.”

Ce Mémoire fut suivi d'un autre que Mr. de *Schonen-
 berg* présenta au nom du Roi d'Angleterre &
 des Etats-Généraux, & qui étoit conçu à peu près dans
 les mêmes termes. Mais on ne fit qu'une réponse pour
 tous les deux ; & après plusieurs délibérations du Con-
 seil d'Etat, dans lesquelles les Ministres furent fort
 partagés, on décida qu'il falloit leur dire : „ Que Sa
 „ Majesté Catholique n'avoit rien plus à cœur que
 „ de conserver avec soin la tranquillité de l'Europe ;
 „ qu'elle étoit ravie d'apprendre que le Roi très-Chré-
 „ tien étoit dans les mêmes sentimens ; & que, puis-
 „ qu'il vouloit bien s'engager à ne la pas troubler,
 „ & à ne rien entreprendre contre elle & contre ses
 „ Etats, elle promettoit aussi de ne point prendre
 „ de troupes étrangères à son service.”

Les Auteurs de cette réponse furent le Duc de
Medina Sidonia & le Comte de *Santistevan*. Le Com-
 te d'*Aguilar* & son parti s'y opposèrent fortement.
 Ils soutenoient que c'étoit une espèce d'engagement ;
 & qu'ainsi elle étoit très-injurieuse au Roi & fort
 préjudiciable à l'Espagne, puisqu'elle n'auroit plus
 de ressources dans de nouvelles Alliances, & qu'on
 négligeroit de pourvoir à la sûreté des frontières.
 Mais tout cela fut inutile ; & ceux qui avoient dressé
 la réponse, prétendoient que c'étoit justement à
 cause de cela qu'elle devoit être conçue en ces ter-

1700. mes ; que c'étoit-là le moyen d'amuser la France & les Alliés, pendant qu'on pouvoit agir plus sûrement par la voie de la négociation ; que de cette manière le Roi & le Royaume pouvoient lever autant de troupes nationales qu'il leur plairoit ; & que par-là il pourvoiroit avec moins d'éclat à la sûreté de l'Espagne.

Cependant cette explication ne fut point du goût du Cardinal, ni du Président de Castille, quoiqu'ils vissent bien qu'il étoit difficile de trouver une autre réponse, si on vouloit éviter tout sujet d'entrer dans une nouvelle guerre. Ces deux Ministres, prévoyant les suites des deux Déclarations de Mr. de *Blécourt* & de *Schonnemberg*, résolurent enfin de s'appliquer à empêcher le Partage, & à se venger de l'Angleterre, s'il étoit possible.

Il est vrai que le Cardinal étoit encore plus irrité contre les Hollandois ; mais il s'étoit persuadé, sur les lettres de Mr. de *Quiros*, que ce n'étoit que par nécessité qu'ils étoient entrés dans les deux Traités de Partage. Ainsi le Président de Castille n'eut pas de peine à lui faire comprendre que la principale maxime de leur Gouvernement ayant toujours été d'éloigner la guerre de leurs Provinces & de leur voisinage, & de maintenir la liberté de leur commerce, sans chercher à acquérir de nouveaux Domaines dans l'Europe, pourvu cependant qu'ils eussent une bonne Barrière qui couvrît leurs Provinces, ils se trouvoient assurément dans une situation fâcheuse toutes les fois que l'Angleterre vivoit en bonne intelligence avec la France & avec les Princes leurs voisins. Il dit à ce Prélat : „ Que la France „ ayant déjà une fois pris assez d'ascendant sur l'es- „ prit du Roi d'Angleterre pour le faire consentir à „ un Traité de cette espèce, ils avoient été réduits „ à la nécessité de ratifier ce Traité, ou de s'y op-

„ poser; que ce second parti ne pouvoit être que 1700.
 „ très-dangereux, tant pour leur navigation & leur
 „ commerce, que pour leur sûreté; qu'ils se trou-
 „ voient au milieu des plus redoutables Puissances
 „ de l'Europe; que le Roi d'Angleterre, en qualité
 „ de Stadhouder & par le grand nombre de Créa-
 „ tures qu'il avoit en Hollande, exerçoit presque
 „ dans cet Etat la suprême Autorité; que le Roi de
 „ France ne manqueroit pas de traverser leur navi-
 „ gation, & de donner, à la première occasion,
 „ des preuves de son ressentiment. ” Le Cardinal
 parut content de ces raisons; mais dans le fond du
 cœur il auroit bien voulu trouver un moyen sûr de
 se venger des Anglois par quelque coup d'éclat.

Dans cette inquiétude, que les indispositions du
 Roi augmentoient encore, il apprit avec joie par
 une lettre que lui écrivit le Duc d'*Uxéda*, & par
 les dépêches de ce Ministre au Roi, que le Pape,
 quoique sur la fin de sa vie, avoit formé une congré-
 gation des Cardinaux *Albani*, *Spada* & *Panciatichi*
 au sujet de l'affaire de la succession; & quelques
 jours après il reçut un Bref, dans lequel Sa Sainteté
 l'exhortoit vivement à presser le Roi de disposer de
 la succession en faveur du second Fils du Dauphin
 de France; cette disposition étant nécessaire pour
 le bien de la Religion, & pour éviter le démembre-
 ment de l'Espagne. Il reçut en même tems un pré-
 cis des avis de ces trois Cardinaux, qui rouloient sur
 les principes généraux rebattus par les Auteurs Fran-
 çois contre la validité des Renonciations. Ils por-
 toient aussi que, si on nommoit le Duc d'*Anjou*,
 on pourroit lui substituer le Duc de *Berri* son Frère,
 en cas qu'il arrivât que ce premier montât sur le
 Trône de France; qu'ainsi le but principal des Re-
 nonciations, qui avoit été d'empêcher l'union des
 deux Monarchies de France & d'Espagne, n'ayant
 point

1700. point lieu, les Renonciations ne devoient point en avoir non plus; que Sa Majesté Catholique pouvoit en conscience, & devoit même, dans les circonstances où il se trouvoit, assigner la succession au plus proche Parent, selon les règles de la nature & les Loix d'Espagne, quoique les Testamens des deux derniers Rois ses Prédécesseurs, & les Renonciations de leurs Filles, semblaient y être contraires. *

Tel fut le résultat des mouvemens de la Cour de Rome, & des efforts de celles de Madrid & de Vienne pour rendre inutile ce second Traité de Partage, pendant que d'un autre côté tous les Ministres de France & des deux Puissances Maritimes se donnoient les plus grands mouvemens après de tous les Souverains de l'Europe pour les engager à s'en rendre garans. Traité fameux, chef-d'œuvre de la plus fine politique, qui fit donner dans le piège les plus grands & les plus habiles Politiques du siècle, & qui causa de si étonnantes révolutions! Seroit-il possible, comme bien des gens l'ont prétendu, que sa conclusion n'ait eu pour cause & pour principe que l'avarice de certaines ames mercénaires, gagnées par les trésors de la France?

* Nous aurons lieu dans la suite de donner un plus long détail de l'avis des Cardinaux.

Fin du premier Tome.



